NOTE D'INFORMATION
BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Emission d'un emprunt obligataire subordonné
Montant global de l'émission : 1 500 000 000 DH

	Tranche A (Cotée)	Tranche B (Non cotée)
Plafond	1 500 000 000 DH	1 500 000 000 DH
Nombre maximum de titres	15 000	15 000
Valeur nominale unitaire	100 000 DH	100 000 DH
Négociabilité des titres	Bourse des Valeurs	De gré à Gré
Maturité	7 ans	7 ans
Taux de référence	Fixe, indexé à la courbe secondaire des taux des bons de trésor au 20 Mars 2009, soit 4,10%	Fixe, indexé à la courbe secondaire des taux des bons de trésor au 20 Mars 2009, soit 4,10%
Prime de risque	90 Pbs	90 Pbs
Taux d'intérêt nominal	5,00%	5,00%

Période de souscription : du 02 avril 2009 au 06 avril 2009 inclus
Emission réservée aux investisseurs institutionnels de droit marocain

Organisme Conseil
Banque Centrale Populaire

Organisme chargé du placement	Organisme chargé de l'enregistrement	Organisme Domiciliataire
Banque Centrale Populaire	**Upline Securities**	**Banque Centrale Populaire**

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n°04/04 du 19 novembre 2004, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1- 93- 212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public a l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 23 mars 2009 sous la référence VI/EM/010/2009

ABREVIATIONS

AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ASFIM	Association des Sociétés de Gestion et Fonds d'Investissements Marocains
BAM	Bank Al Maghrib
BCDM	Banque Chaabi Du Maroc
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons Du Trésor
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMCI	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BPA	Bénéfice Par Action
BPMC	Banque Populaire Maroco-Centraficaine
BPMG	Banque Populaire Maroco-Guinéene
BPR	Banque Populaire Régionale
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit Du Maroc
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CNCA	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CPM	Crédit Populaire du Maroc
DGA	Directeur Général Adjoint
DH	Dirham Marocain
EC	Etablissement de Crédit
FCFA	Francs CFA
GBP	Groupe Banques Populaires
GNF	Franc Guinéen
GPBM	Groupement Professionnel des Banques Marocaines
IFRS	International Financial Reporting Standards
KDH	Milliers de Dirhams
LLD	Location Longue Durée
MAD	Dirham Marocain
MAI	Maroc Assistance Internationale
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MDH	Millions de Dirhams
MDM	Marocains Du Monde
Mds	Milliards
Mds DH	Milliards de Dirhams
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNB	Produit Net Bancaire
RN	Résultat Net
SA	Société Anonyme
SMDC	Société Marocaine de Dépôt et Crédit
SPPP	Société de Participation et de Promotion du Partenariat
USD	Dollar Américain

DEFINITIONS

Bons de trésor habitat économique :
Ce sont des emplois obligatoires pour les banques souscrits au profit du CIH dans le cadre du développement de l'habitat économique.

Cross-selling :
Un concept qui consiste à croiser les métiers de la banque pour proposer au même client une gamme complète de produits et services et répondre ainsi à tous ses besoins.

Dette subordonnée
Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Bien sûr, en contrepartie du risque supplémentaire accepté, les créanciers subordonnés exigent un taux d'intérêt plus élevé que les autres créanciers.

Ijara (Location simple, Crédit-bail ou leasing) :
La banque acquière des biens qu'elle met à la disposition du client en location moyennant un loyer direct.
Le contrat prend la forme d'un ordre du client envers sa banque lui demandant l'achat d'un équipement donné, s'engageant par la même occasion, de le louer auprès de la banque une fois que celle-ci l'aurait acquis. Par conséquent ce mode de financement comprend un ordre d'achat, une promesse de location et un contrat de crédit-bail.

Ijara Wa Iktina (ou location-vente) :
Dans un tel contrat, la banque finance pour le client un équipement, un immeuble ou une usine clé en main moyennant le paiement d'un loyer convenu en commun accord avec l'engagement du client de verser les loyers dans un compte d'investissement qui lui permettra éventuellement d'acheter le bien financé. Les profits générés par les loyers déposés dans ce compte d'investissement sont au bénéfice du client.

Lead et co-lead arrangeur:
Chef ou co-chef de file.

Moucharaka :
Tout contrat ayant pour objet la prise de participation, par un établissement de crédit, dans le capital d'une société existante ou en création, en vue de réaliser un profit. Les deux parties participent aux pertes à hauteur de leur participation et aux profits selon un prorata prédéterminé.

Mourabaha :
C'est un contrat par lequel un client qui souhaite acquérir des produits ou des biens d'équipement demande à la banque de les lui acheter au prix coûtant augmenté d'une marge bénéficiaire exprimée soit sous forme d'un forfait, soit sous forme de pourcentage par rapport au prix d'achat. Le contrat précise, en plus de la marge bénéficiaire, les conditions de règlement du prix global.

Obligation subordonnée :
Elle se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de la clause de subordination est de conditionner, en cas de liquidation de l'émetteur, le remboursement de l'emprunt au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Prêts spot :
Prêts de trésorerie à très court terme.

Sommaire

ABREVIATIONS 2

DEFINITIONS 3

AVERTISSEMENT 6

PREAMBULE 7

PARTIE I ATTESTATIONS ET COORDONNEES 8

I. Le Président du Conseil d'Administration 9
II. Les commissaires aux comptes 10
III. Le conseil financier 21
IV. Le conseil juridique 22
V. Le responsable de l'information et de la communication financières 22
VI. Agence de notation 22

PARTIE II PRESENTATION DE L'OPERATION 23

I. Cadre de l'opération 24
II. Objectifs de l'opération 24
III. Structure de l'offre 25
IV. Renseignements relatifs aux obligations subordonnées 25
V. Cotation en bourse de la tranche A 29
VI. Calendrier de l'opération 30
VII. Syndicat de placement et intermédiaires financiers 30
VIII. Modalités de souscription des titres 30
IX. Modalités de traitement des ordres 32
X. Modalités de règlement et de livraison des titres 33
XI. Fiscalité 33
XII. Charges relatives à l'opération 34

PARTIE III PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE 35

I. Renseignements à caractère général 36
II. Renseignements sur le capital de la BCP 41
III. Marché des titres de la BCP 49
IV. Notation de la BCP 49
V. Assemblées Générales 50
VI. Organes d'administration et de contrôle de la BCP 53
VII. Organes de direction 61
VIII. Gouvernement d'entreprise 65

PARTIE IV ACTIVITE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE 72

I. Historique et faits marquants de la BCP 73
II. Appartenance de la BCP au Crédit Populaire du Maroc 75
III. Filiales et fonds d'investissement de la BCP 91
IV. Activité de la BCP 111
V. Ressources humaines 127
VI. Moyens Informatiques et Organisation de La BCP 129
VII. Stratégie de développement de la BCP sur la période 2006-2008 133

PARTIE V SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE 138

Données PCEC 139
Note importante : 139
I. Périmètre de consolidation 139
II. Analyse du bilan 141
III. Analyse du Compte de Produits et Charges 153
IV. Analyse des flux de trésorerie de la BCP 165
Données IFRS 167
I. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS 169

II. Analyse du bilan consolidé IFRS 173

PARTIE VI PERSPECTIVES 182

I. Contexte général 183
II. Orientations stratégiques du Groupe BCP 184
III. Données financières prévisionnelles 187

PARTIE II FACTEURS DE RISQUES 195

I. Risques de contrepartie 196
II. Risques de marché 198
III. Risques de liquidité 199
IV. Risques opérationnels 201
V. Risques réglementaires 202

PARTIE III FAITS EXCEPTIONNELS 203

PARTIE IV LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES 205

PARTIE V ANNEXES 207

Données comptables & financières de la BCP 208
I. Principales régles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés IFRS 209
II. Etats de synthèse des comptes consolidés en normes IFRS de la BCP 228
III. Principales régles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés 233
IV. Etats de synthèse des comptes consolidés en normes PCEC de la BCP 237
V. Principes et méthodes comptables – Comptes sociaux 262
VI. Etats de synthèse des comptes sociaux de la BCP 263

BULLETIN DE SOUSCRIPTION 290

AVERTISSEMENT

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations subordonnées est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire subordonnée ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

Le CDVM ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération d'émission d'obligations subordonnées ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa du CDVM ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances de l'émission d'obligations subordonnées, objet de la présente note.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition des obligations subordonnées, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

la Banque Centrale Populaire ne proposera les obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières n'encourt pas de responsabilité du fait du non respect de ces lois ou règlements par la Banque Centrale Populaire.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par la Division Banque d'Investissement de la Banque Centrale populaire, conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n° 04/04 du 19/11/04 prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et les statistiques fournies par les différents pôles de la BCP et recueillies lors des diligences effectuées auprès de celle-ci ;
- Les procès verbaux des réunions du conseil d'administration, du comité directeur et des assemblées générales ayant eu lieu au cours des exercices 2005, 2006, 2007 et 2008 ;
- Les rapports annuels et rapports de gestion de la BCP relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007;
- Les rapports et statistiques du GPBM ;
- Les rapports des commissaires aux comptes de la BCP relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007(comptes sociaux) ainsi que les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes semestriels aux 30 juin 2007 et 2008 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes de la BCP relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007 (comptes consolidés) ainsi que les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes semestriels aux 30 juin 2007 et 2008 ;
- Les comptes sociaux et consolidés de la BCP relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007 ainsi que les comptes semestriels aux 30 juin 2007 et 2008 ;
- Les comptes consolidés du CPM pour les exercices 2005, 2006 et 2007.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières – CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la BCP, au 101, Bd Zerktouni - Casablanca et sur son site (www.gbp.ma). Tél : (022) 20 25 33 ;
- Disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma) ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet www.casablanca-bourse.com.

PARTIE I ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Mohamed BENCHAABOUN
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	101, Bd Zerktouni 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	022 20 25 33
Numéro de télécopieur	022 22 26 99
Adresse électronique	mbenchaaboun@cpm.co.ma

Attestation

Objet : Emission obligataire subordonnée

Le Président du Conseil d'Administration atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Banque Centrale Populaire ainsi que les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration s'engage à respecter l'échéancier de remboursement selon les modalités décrites dans la présente note d'information.

Mohamed BENCHAABOUN
Président Directeur Général
Banque Centrale Populaire

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Prénoms et noms :	K. Mokdad	A. Benabdelkhalek	A.Bidah
Dénomination ou raison sociale	Mazars Masnaoui	Deloitte Audit	Pricewaterhouse
Adresse	104 bis Bd Abdelmoumen Casablanca	228, Bd Zerktouni Casablanca	101, Bd Massira Al Khadra, Casablanca
Numéro de téléphone	022 23 36 96	022 22 47 34	022 98 40 40
Numéro de télécopieur	022 23 18 39	022 22 47 59	022 99 11 96
Adresse électronique	Kamal.mokdad@ mazars.ma	abenabdelkalek @deloitte.co.ma	aziz.bidah@ma.pwc.com
Premier exercice soumis au contrôle	2004	2007	2004
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2009	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2009	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2006

Attestation des Commissaires aux Comptes

Objet : Emission obligataire subordonnée

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux comptes consolidés résumés clos au 30 juin 2008 et au 30 juin 2007.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes consolidés résumés clos au 30 juin 2008 et au 30 juin 2007, objet de notre examen limité.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les comptes consolidés résumés, objet de l'examen limité précité.

Les commissaires aux comptes

DELOITTE AUDIT
A. Benabdelkhalek
Associé

MAZARS MASNAOUI
K. Mokdad
Associé

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse consolidés des exercices 2005, 2006 et 2007.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés 2005, 2006 et 2007 audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse consolidés tels qu'audités par nos soins pour l'exercice 2007 et par les soins des co-commissaires aux comptes Masnaoui Mazars et Price Waterhouse au titre des exercices 2005 et 2006.

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT	**MAZARS MASNAOUI**
A. Benabdelkhalek	K. Mokdad
Associé	Associé

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux comptes sociaux semestriels clos au 30 juin 2008 et au 30 juin 2007.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec la situation provisoire des états de synthèse sociaux semestriels au 30 juin 2008 et au 30 juin 2007, objet de notre examen limité.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec la situation provisoire des états de synthèse sociaux semestriels au 30 juin 2008 et au 30 juin 2007, objet de l'examen limité précité.

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT	**MAZARS MASNAOUI**
A. Benabdelkhalek	K. Mokdad
Associé	Associé

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse sociaux des exercices 2005, 2006 et 2007.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux 2005, 2006 et 2007 audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux tels qu'audités par nos soins pour l'exercice 2007 et par les soins des co-commissaires aux comptes Masnaoui Mazars et Price Waterhouse au titre des exercices 2005 et 2006.

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT	**MAZARS MASNAOUI**
A. Benabdelkhalek	K. Mokdad
Associé	Associé

Attestation des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés résumés période du 1er janvier au 30 juin 2008

Nous avons procédé à un examen limité des comptes consolidés résumés du Groupe Banque Centrale Populaire couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2008, préparés pour la première fois conformément aux normes IFRS applicables au 30 juin 2008, tels que décrites dans les notes annexes. Ces comptes consolidés comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2007 et au premier semestre 2007 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes consolidés ne comprennent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les comptes consolidés résumés ci-joints ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, conformes aux principes comptables tels que décrits dans les notes annexes et à la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS relative à l'information financière intermédiaire.

Les commissaires aux comptes

DELOITTE AUDIT	**MAZARS MASNAOUI**
A. Benabdelkhalek	K. Mokdad
Associé	Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2007

Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé, ci-joint, de la **Banque Centrale Populaire (BCP)** et ses filiales **(Groupe BCP)**, arrêté au 31 décembre 2007, du compte de produits et charges consolidé, de l'état de soldes de gestion consolidé, du tableau des flux de trésorerie consolidé, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) consolidé, relatifs à l'exercice clos à cette date.
Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant **4.664.576 KMAD** dont un bénéfice consolidé de **652.489 KMAD** relève de la responsabilité des organes de gestion de la Banque Centrale Populaire (BCP). Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans ces comptes consolidés. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables utilisés et les estimations significatives faites par la Direction Générale, ainsi que de la présentation générale des comptes consolidés. Nous estimons que nos travaux d'audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion exprimée ci-après.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les comptes consolidés mentionnés au premier paragraphe ci-dessus du **Groupe Banque Centrale Populaire** pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidé de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ci-joint.

Le 21 Avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit	Masnaoui Audit et Conseil
A. Benabdelkhalek	**A. Masnaoui**
Associé	**Associé**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2006

Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé, ci-joint, de la **Banque Centrale Populaire (BCP)** et ses filiales **(Groupe BCP)**, arrêté au 31 décembre 2006, du compte de produits et charges consolidé, de l'état de soldes de gestion consolidé, du tableau des flux de trésorerie consolidé, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) consolidé, relatifs à l'exercice clos à cette date.
Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant **4.326.301 KMAD** dont un bénéfice consolidé de **801.791 KMAD** relève de la responsabilité des organes de gestion de la Banque Centrale Populaire (BCP). Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans ces comptes consolidés. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables utilisés et les estimations significatives faites par la Direction Générale, ainsi que de la présentation générale des comptes consolidés. Nous estimons que nos travaux d'audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion exprimée ci-après.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les comptes consolidés mentionnés au premier paragraphe ci-dessus du **Groupe Banque Centrale Populaire** pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidé de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ci-joint.

Casablanca, le 10 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

Masnaoui Audit et Conseil	Price Waterhouse
A. Diop	**A. Bidah**
Associé	**Associé**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2005

Nous avons procédé à l'audit du bilan consolidé, ci-joint, de la **Banque Centrale Populaire (BCP)** et ses filiales **(Groupe BCP)**, arrêté au 31 décembre 2005, du compte de produits et charges consolidé, de l'état de soldes de gestion consolidé, du tableau des flux de trésorerie consolidé, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) consolidé, relatifs à l'exercice clos à cette date.
Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 3**.850.388 KMAD** dont un bénéfice consolidé de **425.912 KMAD** relève de la responsabilité des organes de gestion de la Banque Centrale Populaire (BCP). Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans ces comptes consolidés. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables utilisés et les estimations significatives faites par la Direction Générale, ainsi que de la présentation générale des comptes consolidés. Nous estimons que nos travaux d'audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion exprimée ci-après.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les comptes consolidés mentionnés au premier paragraphe ci-dessus du **Groupe Banque Centrale Populaire** pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidé de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ci-joint.

Casablanca, le 10 mai 2006

Les Commissaires aux Comptes

Masnaoui Audit et Conseil	Price Waterhouse
A. Diop	**A. Bidah**
Associé	**Associé**

Attestation des commissaires aux comptes sur la situation provisoire des états de synthèse sociaux

Période du 1er janvier au 30 juin 2008

En exécution de la mission prévue par la loi n°23-01 du 6 mai 2004 modifiant et complétant le Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire laquelle comprend le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) de la Banque Centrale Populaire couvrant la période du 1er janvier au 30 Juin 2008.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession applicables au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits susceptibles d'entacher, de manière significative, la sincérité des informations contenues dans lesdits documents.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état A3 de l'ETIC qui expose un changement de méthode résultant de l'harmonisation de la classification du portefeuille titres entre les comptes sociaux et les comptes consolidés à partir du 1er janvier 2008, en application des dispositions de Bank-Al-Magrib. Ce changement a eu pour effet le reclassement de l'ordre de 10 milliards de dirhams du portefeuille d'investissement vers le portefeuille de placement.

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit	**Mazars Masnaoui**
A. Benabdelkhalek Associé	AK. Mokdad Associé

Rapport général des commissaires aux comptes
Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2007

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la Banque Centrale Populaire au 31 décembre 2007, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres de KMAD 4.047.963 dont un bénéfice net de KMAD 552.743 sont la responsabilité des organes de gestion de la Banque. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiants les montants et informations contenues dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Banque Centrale Populaire au 31 décembre 2007, ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis au Maroc.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Banque.

Casablanca, le 8 mai 2008

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT	**MASNAOUI AUDIT ET CONSEIL**
A. Benabdelkhalek	A. Masnaoui
Associé	Associé

Rapport général des commissaires aux comptes
Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2006

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2004, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la Banque Centrale Populaire arrêtés au 31 Décembre 2006, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres totalisant KDH 3 796 411 dont un bénéfice net de KDH 578 258 sont la responsabilité des organes de gestion de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et les informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Banque Centrale Populaire au 31 Décembre 2006, ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Le 3 Avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

Price Waterhouse	Masnaoui Audit et Conseil
A. Bidah	**A. Diop**
Associé	**Associé**

Rapport général des commissaires aux comptes
Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2005

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2004, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la Banque Centrale Populaire arrêtés au 31 Décembre 2005, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres totalisant KDH 3 465 636 dont un bénéfice net de KDH 419 118 sont la responsabilité des organes de gestion de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et les informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que de la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Banque Centrale Populaire au 31 Décembre 2005, ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Le 3 Avril 2006

Les Commissaires aux Comptes

Price Waterhouse	Masnaoui Audit et Conseil
A. Bidah	**A. Diop**
Associé	**Associé**

III. LE CONSEIL FINANCIER

Organisme conseil	Banque Centrale Populaire / Pôle BCP BANK
Représentant légal	CHERKAOUI Mouhssine HACHAMI Ali
Fonction	Directeur Banque d'Investissement Directeur Ingénierie Financière
Adresse	101, Bd Zerktouni 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	022 20 25 33
Numéro de télécopieur	022 22 26 99
Adresse électronique	mcherkaoui@cpm.co.ma ahachami@cpm.co.ma

Attestation

Objet : Emission obligataire subordonnée

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de la BCP à travers :

- Les commentaires, analyses et les statistiques fournies par les différents pôles de la BCP et recueillies lors des diligences effectuées auprès de celle-ci ;
- Les procès verbaux des réunions du conseil d'administration, du comité directeur et des assemblées générales ayant eu lieu au cours des exercices 2005, 2006, 2007 et 2008 ;
- Les rapports annuels et rapports de gestion de la BCP relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007;
- Les rapports et statistiques du GPBM ;
- Les rapports des commissaires aux comptes de la BCP relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007(comptes sociaux) ainsi que les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes semestriels aux 30 juin 2007 et 2008 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes de la BCP relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007 (comptes consolidés) ainsi que les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes semestriels aux 30 juin 2007 et 2008 ;
- Les comptes sociaux et consolidés de la BCP relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007 ainsi que les comptes semestriels aux 30 juin 2007 et 2008 ;
- Les comptes consolidés du CPM pour les exercices 2005, 2006 et 2007.

Il est à signaler que BCP BANK est un pôle de la Banque Centrale Populaire. Nous attestons avoir pris toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que notre appartenance à la Banque Centrale Populaire n'affecte pas l'objectivité de notre analyse et la qualité de la présente mission pour laquelle nous avons été mandatés.

HACHAMI Ali
Directeur Ingénierie Financière
Banque Centrale Populaire

CHERKAOUI Mouhssine
Directeur Banque d'Investissement
Banque Centrale Populaire

IV. LE CONSEIL JURIDIQUE

Dénomination ou raison sociale	M[e] Abdelaziz AMRAOUI
Représentant légal	Abdelaziz AMRAOUI
Fonction	Avocat au Barreau de Casablanca
Adresse	40, Bd. d'Anfa, Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	022 26 10 61 / 63
Numéro de télécopieur	022 26 10 45
Adresse électronique	amr@cae.ma

Objet : Emission obligataire subordonnée

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires de la Banque Centrale Populaire, à la législation marocaine en matière de droit des sociétés et aux dispositions législatives qui régissent le Crédit Populaire du Maroc.

La présente opération porte sur l'émission d'obligations subordonnées. Cette caractéristique ne porte pas atteinte aux règles du droit des souscripteurs d'obtenir le paiement de leurs titres en capital et intérêt.

Toutefois, en cas de liquidation de la Banque Centrale Populaire, ces titres ne seront remboursés qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

M[e] Abdelaziz AMRAOUI

V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Aomar YIDAR
Fonction	Directeur du Pôle Vie Institutionnelle
Adresse	101, Bd. ZERKTOUNI 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	022 46 93 28
Numéro de télécopieur	022 20 19 32
Adresse électronique	ayidar@cpm.co.ma

VI. AGENCE DE NOTATION

STANDARD & POOR'S
23, rue Balzac 75 406 Paris cedex - France
Tél. : 00 33 1 44 20 66 50
Fax : 00 33 1 44 20 66 51
Adresse électronique : FIG_Europe@standardandpoors.com

PARTIE II PRESENTATION DE L'OPERATION

I. CADRE DE L'OPERATION

Le conseil d'administration de la Banque Centrale Populaire, tenu en date du 22 Septembre 2008, a donné son accord pour l'émission d'un emprunt obligataire et a conféré tous pouvoirs au président pour déterminer le montant et les modalités de cet emprunt obligataire et accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires pour la réalisation de cette opération.

La loi 12-96 portant réforme du CPM telle que modifiée et complétée par la loi 42-07 du 20 octobre 2008, dans son article 7, soumet l'émission d'emprunts à long terme par les organismes du CPM (dont la BCP) à l'approbation du comité directeur du CPM. Ledit comité, réuni en date du 22 septembre 2008, a confirmé les décisions prises par le conseil d'administration dans le cadre de la présente opération.

L'assemblée générale mixte tenue le 15 janvier 2009, dans sa sixième résolution, a autorisé l'emprunt obligataire précité. Le texte de la sixième résolution se présente comme suit :
« L'Assemblée Générale, statuant conformément aux dispositions statutaires et légales de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration relatif à un programme d'émission obligataire, et faisant usage de la faculté qui lui est réservée par l'article 294 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, autorise le Conseil d'Administration à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires subordonnés, avec ou sans appel public à l'épargne, jusqu'à concurrence d'un montant, pour la totalité des emprunts à émettre, plafonné à trois milliards de dirhams (DH 3.000.000.000).

L'autorisation ainsi conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire est valable pour une durée de cinq (5) années à compter de la date de tenue de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'administration, et toutes personnes désignées par lui, à l'effet de procéder aux époques qu'il jugera convenables et avant l'expiration du délai de cinq (5) ans susvisé à la réalisation d'une ou plusieurs émissions obligataires subordonnées, avec ou sans appel public à l'épargne, jusqu'à concurrence d'un montant, pour la totalité des emprunts à émettre, plafonné à trois milliards de dirhams (DH 3.000.000.000), et d'arrêter les proportions, conditions et modalités de ou des emprunts obligataires subordonnés selon ce qu'il jugera convenable et conforme à l'intérêt social, le tout, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en la matière. »

Le président du conseil d'administration, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le conseil d'administration, le comité directeur et l'assemblée générale, a décidé d'arrêter le montant de la présente opération à un milliard cinq cent millions (1.500.000.000) de Dirhams, réparti en deux tranches (Cf. partie III - structure de l'offre). Cette décision est matérialisée par une lettre de décision, signée par le président de la BCP en date du 20 mars 2009, et qui a été adressée au CDVM.

II. OBJECTIFS DE L'OPERATION

La Banque Centrale Populaire poursuit la mise en place de sa stratégie de développement, s'inscrivant dans une dynamique de croissance soutenue et visant à conforter son positionnement dans le paysage bancaire.

La présente émission a pour objectif principal de financer les projets de développement de la Banque Centrale Populaire sans altérer ses fonds propres réglementaires actuels. En effet, les fonds collectés par le biais de la présente émission d'obligations subordonnées seront classés parmi les fonds propres complémentaires de la Banque.

III. STRUCTURE DE L'OFFRE

La Banque Centrale Populaire envisage l'émission de 15 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale unitaire de 100 000 dirhams. Le montant global de l'opération s'élève à un milliard cinq cent millions de dirhams.

La présente émission se décompose en deux tranches :

- Une tranche « A » à taux fixe cotée à la Bourse de Casablanca d'un plafond de 1,5 milliard de dirhams, d'une valeur nominale unitaire de 100 000 dirhams ;
- Une tranche « B » à taux fixe non cotée à la Bourse de Casablanca d'un plafond de 1,5 milliard de dirhams, d'une valeur nominale unitaire de 100 000 dirhams ;

Le montant total adjugé sur les 2 tranches ne devra en aucun cas dépasser la somme de 1.500.000.000 DH décidée par le président du conseil d'administration de la BCP en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés. L'assemblée générale n'ayant pas prévu de limiter le montant de l'émission au montant souscrit, par conséquent, si le montant total souscrit est inférieur à 1.500.000.000DH, l'opération sera annulée.

La présente émission est réservée aux investisseurs institutionnels de droit marocain :

- Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM),
- Compagnies financières[1] ;
- Établissements de crédit ;
- Compagnies d'assurance et de réassurance ;
- La CDG - Caisse de Dépôt et de Gestion ;
- Les organismes de pension et de retraite.

IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Avertissement : L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créances contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de la clause de subordination est de conditionner, en cas de liquidation de l'émetteur, le remboursement de l'emprunt au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Caractéristiques de la Tranche A (Obligations subordonnées à taux fixe cotées à la Bourse de Casablanca)

Plafond de la tranche : 1 500 000 000 dirhams

Nature des titres : Obligations subordonnées, cotées à la Bourse de Casablanca dématérialisées par inscription au dépositaire central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.

Forme juridique : Au porteur

Nombre maximum de titres à émettre : 15 000 obligations subordonnées

Valeur nominale unitaire : 100 000 dirhams

Prix d'émission unitaire : au pair, soit 100.000 dirhams

Maturité de l'emprunt : 7 ans

[1] Tel que visées à l'article 14 du Dahir n°1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent..

Période de souscription : Du 02 au 06 avril 2009

Date de jouissance : 09 avril 2009

Date d'échéance : 09 avril 2016

Taux d'intérêt nominal : **5,00%**
le taux d'intérêt nominal est fixe, indexé à la courbe secondaire des taux des bons du trésor au 20 mars 2009, soit 4,10%, augmenté d'une prime de risque de 90 pbs.

Prime de risque : 90 points de base.

Intérêts : Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 09 avril de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvrable suivant le 09 avril si celui-ci n'est pas un jour ouvrable. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la BCP. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.

Amortissement / Remboursement normal : L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'information, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal.
En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de la BCP, intervenant pendant la durée de l'emprunt et entrainant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations subordonnées seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de la BCP.

Remboursement anticipé : La BCP s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées objet de la présente émission.

Toutefois, la banque se réserve le droit de procéder, avec l'accord préalable de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations subordonnées sur le marché secondaire, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur souhaitant garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations subordonnées ainsi rachetées, ne pourront être annulées qu'après l'accord de Bank Al Maghrib.

En cas d'annulation d'une partie des obligations de la Tranche A, l'émetteur doit informer la Bourse de Casablanca en conformité avec les délais réglementaires.

Clauses d'assimilation : Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées objet de la présente note d'information aux titres d'une émission antérieure.

Au cas où la BCP émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

En cas d'assimilation des titres de la Tranche A, l'émetteur doit informer la Bourse de Casablanca en conformité avec les délais réglementaires.

Négociabilité des titres : Les obligations subordonnées objet de la tranche A sont librement négociables à la Bourse de Casablanca.
Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations subordonnées.

Cotation des titres : Les obligations subordonnées objet de la tranche A seront cotées à la Bourse de Casablanca. Celles-ci feront l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 09 avril 2009 sur le compartiment obligataire sous le code 990128 et auront pour ticker OB128.

Procédure de 1ère cotation : La cotation de la tranche A sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs.

Enregistrement de l'opération à la Bourse : L'enregistrement sera effectué par la société de bourse Upline Securities.

Rang de l'emprunt : Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination.
L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêts.

En cas de liquidation de la BCP, le remboursement du capital et des intérêts des titres subordonnés de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui pourraient être émis ultérieurement par la BCP tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.

Maintien de l'emprunt à son rang : La BCP s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'elle pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres subordonnés de la présente tranche.

Garantie de l'émission : La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

Représentation de la masse des obligataires : En attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires, le Conseil d'Administration de la BCP procédera, dés l'ouverture de la souscription, à la désignation d'un mandataire provisoire parmi les personnes habilitées à exercer les fonctions d'agent d'affaires. L'identité de ladite personne sera portée à la connaissance du public par voie de communiqué de presse le 09 avril 2009.

Droit applicable : Droit Marocain
Juridiction compétente : Tribunal de Commerce de Casablanca
Tribunal de commerce de Casablanca.

Caractéristiques de la Tranche B (Obligations subordonnées à taux fixe non cotées)

Plafond de la tranche : 1 500 000 000 dirhams

Nature des titres : Obligations subordonnées non cotées dématérialisées par inscription au dépositaire central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.

Forme juridique : Au porteur

Nombre maximum de titres à émettre : 15 000 obligations subordonnées

Valeur nominale unitaire : 100 000 dirhams

Prix d'émission unitaire : au pair, soit 100.000 dirhams

Maturité de l'emprunt : 7 ans

Période de souscription : Du 02 au 06 avril 2009

Date de jouissance : 09 avril 2009

Date d'échéance : 09 avril 2016

Taux d'intérêt nominal : **5,00%**
Le taux d'intérêt nominal est fixe, indexé à la courbe secondaire des taux des bons du trésor au 20 mars 2009, soit 4,10%, augmenté d'une prime de risque de 90 pbs.

Prime de risque : 90 points de base.

Intérêts : Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 09 avril de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvrable suivant le 09 avril si celui-ci n'est pas un jour ouvrable. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la BCP. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.

Amortissement / Remboursement normal : L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'information, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal.
En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de la BCP, intervenant pendant la durée de l'emprunt et entrainant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations subordonnées seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de la BCP.

Remboursement anticipé : La BCP s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations subordonnées objet de la présente émission.

Toutefois, la banque se réserve le droit de procéder, avec l'accord préalable de Bank Al Maghrib, à des rachats d'obligations subordonnées, à condition que les dispositions légales et réglementaires le permettent, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur souhaitant garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations subordonnées ainsi rachetées, ne pourront être annulées qu'après l'accord de Bank Al Maghrib.

Négociabilité des titres : De gré à gré
Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations subordonnées.

Clauses d'assimilation : Il n'existe aucune assimilation des obligations subordonnées objet de la présente note d'information aux titres d'une émission antérieure.

Au cas où la BCP émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs, à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

Rang de l'emprunt : Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination.
L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du

souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêts.

En cas de liquidation de la BCP, le remboursement du capital et des intérêts des titres subordonnés de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui pourraient être émis ultérieurement par la BCP tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.

Maintien de l'emprunt à son rang : La BCP s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'elle pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres subordonnés de la présente tranche..

Garantie de l'émission : La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

Représentation de la masse des obligataires : En attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires, le Conseil d'Administration de la BCP procédera, dés l'ouverture de la souscription, à la désignation d'un mandataire provisoire parmi les personnes habilitées à exercer les fonctions d'agent d'affaires. L'identité de ladite personne sera portée à la connaissance du public par voie de communiqué de presse le 09 avril 2009.

Droit applicable : Droit Marocain
Juridiction compétente : Tribunal de Commerce de Casablanca
Tribunal de commerce de Casablanca.

V. COTATION EN BOURSE DE LA TRANCHE A

Date d'introduction et de cotation prévue	09 avril 2009
Code	990128
Ticker	OB128
Procédure de première cotation	Directe
Etablissement centralisateur	BCP
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	Upline Securities

VI. CALENDRIER DE L'OPERATION

Ordre	Etape	Délais
1	Réception du dossier complet par la Bourse de Casablanca	23 mars 2009
2	Envoi par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation et du calendrier de l'opération	23 mars 2009
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la note d'information visée par le CDVM	23 mars 2009
4	Publication de l'avis d'introduction des obligations émises dans le cadre de La tranche A au bulletin de la cote	24 mars 2009
5	Publication de l'extrait de la note d'information	27 mars 2009
6	Ouverture de la période de souscription	02 avril 2009
7	Clôture de la période de souscription	06 avril 2009
8	Réception par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération	07 avril 2009 avant 10h
9	Admission des obligations de la Tranche A Annonce des résultats de l'opération au bulletin de la cote Enregistrement de la transaction en bourse Règlement – Livraison par LCP	09 avril 2009
10	Publication des résultats de l'opération dans un journal d'annonces légales	10 avril 2009

VII. SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Type d'intermédiaires financiers	Nom	Adresse
Conseiller financier et Coordinateur global	BCP	101, Bd Zerktouni - Casablanca
Organisme chargé de l'enregistrement auprès de la Bourse de Casablanca	Upline Securities	37, Bd Abdellatif Ben Kaddour - Casablanca
Organisme placeur	BCP	101, Bd Zerktouni – Casablanca
Organisme chargé du service financier des titres	BCP	101, Bd Zerktouni – Casablanca

Répartition du placement de l'Emission

Membre	Tranche	Nombre de titres maximum	Plafond
BCP	A	15 000 Obligations subordonnées	1,5 milliard Dhs
BCP	B	15 000 Obligations subordonnées	1,5 milliard Dhs
Total		**15 000 Obligations subordonnées**	**1,5 milliard Dhs**

VIII. MODALITES DE SOUSCRIPTION DES TITRES

VIII.1. PERIODE DE SOUSCRIPTION

La période de souscription à la présente émission débutera le 02 avril 2009 et sera clôture le 06 avril 2009 inclus.

VIII.2. SOUSCRIPTEURS

La souscription primaire des obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, est réservée aux investisseurs institutionnels nationaux tels que définis ci-après :

- Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les personnes morales de droit marocain suivantes :
  - Les compagnies financières visées a l'article 14 du Dahir n°1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et

organismes assimilés sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;

- Les établissements de crédit visés à l'article premier du Dahir n°1-05-178 précité sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les entreprises d'assurance et de réassurance agréées sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- La Caisse de Dépôt et de Gestion sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui la régissent;
- Les organismes de retraite et de pension sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Les souscriptions sont toutes en numéraire, quelque soit la catégorie de souscripteurs.
La souscription étant réservée aux investisseurs institutionnels, il est entendu que tout investisseur désirant acquérir les obligations pourra s'en procurer sur le marché secondaire.

VIII.3. IDENTIFICATION DES SOUSCRIPTEURS

La BCP devra s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories prédéfinies. A ce titre, elle devra obtenir une copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à la catégorie, et la joindre au bulletin de souscription.

Catégorie de souscripteur	Document à joindre
OPCVM	Photocopie de la décision d'agrément : - Pour les fonds communs de placement (FCP) : le certificat de dépôt au greffe du tribunal ; - Pour les SICAV : le modèle des inscriptions au registre de commerce.
Investisseurs institutionnels de droit marocain (hors OPCVM)	Modèle des inscriptions au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie.

VIII.4. MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandé et la nature de la tranche souhaitée.

A moins d'être frappées de nullité, les souscriptions sont cumulatives quotidiennement, par montant de souscription; et les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles.

Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'émission obligataire subordonnée, objet de la présente note d'information.

Chaque souscripteur a la possibilité de soumissionner pour l'emprunt coté et/ou non coté.

La BCP est tenue de recueillir les ordres de souscription auprès des investisseurs à l'aide de bulletins de souscription, fermes et irrévocables, dûment remplis et signés par les souscripteurs, selon le modèle joint en Annexe.

Par ailleurs, la BCP s'engage à ne pas accepter de souscription collectée par une autre entité.

Au cours, de la période de souscription, les souscripteurs doivent s'adresser à la BCP afin de formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandé et la nature de la tranche souscrite souhaitée.

Tout bulletin de souscription doit être signé du souscripteur ou son mandataire et transmis à la BCP. Toutes les souscriptions se feront en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titres.

Les ordres de souscription sont irrévocables au terme de la clôture de la période de souscription.

IX. MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES

IX.1. MODALITES DE CENTRALISATION DES ORDRES

Pendant la période de souscription, la BCP est tenue d'établir quotidiennement l'état des souscriptions enregistrées dans la journée.

Par ailleurs, la BCP s'engage à ne pas accepter de souscriptions collectées par toute autre entité.

Chaque souscripteur devra :

- Remettre, préalablement à la clôture de la période de souscription, un bulletin de souscription dûment signé, ferme et irrévocable, sous pli fermé auprès de la BCP, organisme chargé du placement ;
- Formuler son (ses) ordre (s) de souscription en spécifiant le nombre de titres demandé, le montant de sa souscription, ainsi que la tranche souhaitée.

Au cours de la période de souscription, la BCP, organisme chargé du placement doit établir un état récapitulatif. Il sera procédé à l'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et modalités de souscription susmentionnées.

En cas de non - souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être établi avec la mention « Néant ».

A l'issue de la période de souscription, la BCP, organisme chargé du placement, devra procéder à la consolidation de tous les bulletins de souscription non annulés et établir un état récapitulatif des souscriptions.

Il sera alors procédé, le 06 avril 2009 à 17 heures, au siège de la BCP, à :
- La consolidation de l'ensemble des souscriptions ;
- L'allocation selon la méthode définie ci-dessous.

IX.2. MODALITES D'ALLOCATION

L'allocation des obligations sera effectuée à la clôture de la période de souscription soit le 06 avril 2009.
Même si le plafond autorisé pour chaque tranche est de 1,5 Mds DH (Un milliard cinq cent millions DH), le montant adjugé pour les deux tranches confondues ne pourra, en aucun cas, dépasser 1 500 000 000 (Un milliard cinq cent millions) dirhams pour l'ensemble de l'émission.

A la clôture de la période de souscription, les ordres de souscription seront consolidés. Dans le cas où le montant de l'opération n'est pas entièrement souscrit, les souscriptions seront réputées non avenues et ce, conformément aux dispositions de l'article 298 de la loi N°17-95 sur les sociétés anonymes, telle que complétée par la Loi n° 20-05.
Dans le cas contraire, l'allocation se fera au prorata, sur la base d'un taux d'allocation. Ce taux sera déterminé par le rapport : **« Quantité offerte / Quantité demandée ».**

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée, n'est pas un nombre entier, le nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par palier d'une obligation par souscripteur avec priorité aux demandes les plus fortes.

A l'issue de l'allocation, la BCP établira un état récapitulatif de l'ensemble des souscriptions, ainsi que le résultat de l'allocation.

IX.3. MODALITES D'ANNULATION DES SOUSCRIPTIONS

En cas d'échec de l'opération financière, les souscriptions seront annulées et remboursées dans un délai de 10 jours ouvrés, à compter de la date de la publication des résultats.
Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la présente note d'information est susceptible d'annulation par l'organisme chargé du placement.

X. MODALITES DE REGLEMENT ET DE LIVRAISON DES TITRES

X.1. MODALITES DE VERSEMENT DES SOUSCRIPTIONS

Le règlement/livraison entre l'émetteur et les souscripteurs se fera a travers la filière « appariement » de Maroclear et ce, en transmettant les instructions de livraison contre paiement (LCP) respectivement au dépositaire mandaté par l'émetteur (soit BCP) et aux dépositaires des souscripteurs. Le règlement/livraison se fera à la date de jouissance prévue le 09 avril 2009. Les titres sont payables au comptant, en un seul versement le 09 avril 2009 et inscrits au nom des souscripteurs.

X.2. DOMICILIATAIRE DE L'EMISSION

La BCP est désignée en tant que domiciliataire de l'opération, chargée d'exécuter toutes les opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission objet de la présente note d'information, sauf leur enregistrement à la Bourse de Casablanca.

X.3. PROCEDURES D'ENREGISTREMENT

A l'issue de l'allocation, les titres attribués à chaque souscripteur sont enregistrés dans son compte titres le jour du Règlement/Livraison.
L'organisme chargé de l'enregistrement des titres de la tranche A auprès de la Bourse de Casablanca est Upline Securities (côté acheteur et vendeur).

X.4. MODALITES DE PUBLICATION DES RESULTATS DE L'OPERATION

Les résultats de l'opération seront publiés par la Bourse de Casablanca au Bulletin de la Cote le 09 avril 2009 pour la tranches A cotée et par la BCP dans le quotidien «L'Economiste» du jour ouvrable suivant pour les deux tranches.

XI. FISCALITE

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.
Ainsi, les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XI.1. REVENUS

XI.1.1. Personnes résidentes

Personnes soumises à l'IS
Les produits de placement a revenu fixe sont soumis a une retenue a la source de 20%, imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de

l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- la raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- le numéro du registre du commerce et celui de l'article d'imposition a l'impôt sur les sociétés.

Personnes soumises à l'IR

Les produits de placement a revenu fixe sont soumis a l'IR au taux de :

- 30% pour les bénéficiaires personnes physiques qui ne sont pas soumises a l'IR selon le régime du bénéfice net réel (BNR) ou le régime du bénéfice net simplifie (BNS) ;
- 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit de restitution pour les bénéficiaires personnes morales et personnes physiques soumises a l'IR selon le régime du BNR ou du BNS. Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :
  - leur nom, prénom, adresse et numéro de la CIN ou de la carte de séjour pour les étrangers ;
  - leur numéro d'article d'imposition a l'IR.

XI.1.2. Personnes non résidentes

Les revenus perçus par les personnes physiques ou morales non résidentes sont soumis à une retenue à la source au taux de 10% sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

XI.2. PLUS VALUES

XI.2.1. Personnes résidentes

Personnes morales

Conformément aux dispositions du CGI, les profits de cession des obligations et autres titres de créance sont soumis, selon le cas, soit a l'IR soit a l'IS.

XI.2.2. Personnes non résidentes

Personnes morales

Les profits de cession d'obligations et autres titres de créances réalisés par les sociétés étrangères sont imposables sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

Toutefois, les plus-values réalisées sur obligations et autres titres de créances cotés à la Bourse des Valeurs sont exonérées.

XII. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION

Les frais de l'opération à la charge de l'émetteur sont estimés à environ 0,2% HT du montant de l'opération. Ils comprennent notamment les charges suivantes :

- Les frais légaux ;
- Le conseil juridique ;
- Les frais de placement et de courtage ;
- La communication ;
- La commission relative au visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ;
- la commission relative à la cotation des titres à la bourse de Casablanca ;
- et la commission de Maroclear.

PARTIE III PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

La Banque Centrale Populaire est un organisme du Crédit Populaire du Maroc - CPM. Ce dernier, créé en vertu du dahir Nº 1-60-232 du 2 février 1961, est désormais régi par la Loi Nº12-96 portant réforme du CPM telle que complétée et modifiée par la loi n°42-07 du 20 octobre 2008.

Le CPM est défini comme un groupement de banques, constitué de la Banque Centrale Populaire, d'une part, et de onze (11) Banques Populaires Régionales, d'autre part. Sa mission est de favoriser l'activité et le développement de toute entreprise moyenne ou petite, artisanale, industrielle ou de service par la distribution de crédits. Il contribue à la mobilisation de l'épargne, à son utilisation au niveau des régions où elle est collectée et à la promotion des activités bancaires au niveau régional.

▪ **Dénomination sociale**	▪ Banque Centrale Populaire - BCP
▪ **Siège social**	▪ 101, Boulevard Zerktouni- B.P : 20100, Casablanca
▪ **Numéro de téléphone**	▪ (212) 22 20 25 33 / 22 22 41 11 / 22 22 25 89
▪ **Numéro de fax**	▪ (212) 22 22 26 99 / 22 20 93 40
▪ **Site Web**	▪ www.gbp.ma
▪ **Forme juridique**	▪ La BCP a été transformée d'une Société de forme Coopérative à Capital Variable en Société Anonyme (SA) à Conseil d'Administration, en vertu des dispositions de l'article 16 de la loi N° 12-96 précitée.
▪ **Date de création**	▪ La Banque Centrale Populaire a été créée en vertu du Dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961 sous forme de Société coopérative à Capital Variable.
▪ **Durée de vie**	▪ 99 ans
▪ **Numéro du registre de commerce**	▪ R.C. Casablanca N° 28173
▪ **Exercice social**	▪ Du 1er janvier au 31 décembre
▪ **Objet social**	D'après l'article 5 des statuts de la Banque Centrale Populaire, il est mentionné ce qui suit : 5.1 - Opérations de banque La société a pour objet d'effectuer, à titre de profession habituelle, toutes les opérations susceptibles d'être pratiquées par les banques en vertu des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-147 du 15 Moharrem 1414 (6 juillet 1993) précité et par tout texte modifiant ou complétant cette loi. La société exerce ses activités bancaires, sous la tutelle et le contrôle administratif technique et financier du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc. 5.2- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales La société est l'organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales régie par la loi n°12/96 précitée. A ce titre, elle est chargée : ❖ de la compensation des créances et des dettes réciproques des organismes du Crédit Populaire du Maroc ;

- du refinancement des Banques Populaires Régionales, dans les conditions fixées par le Comité Directeur ;

- de la centralisation des souscriptions des valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;

- de l'établissement, en cas de besoin, et sous réserve des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-147 du 15 Moharrem 1414 (6 juillet 1993) précité et des dispositions des articles 21 et 54 de la loi n° 12/96 précitée, du bilan consolidé de l'ensemble des organismes du Crédit Populaire du Maroc ;

- de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur :

  - des excédents de trésorerie des Banques Populaires Régionales ;
  - des services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc;
  - du fonds de soutien du Crédit Populaire du Maroc ;
  - de la centralisation des déclarations de toute nature vis à vis de Bank Al-Maghrib, de l'Administration et des Organismes Professionnels ;

- de toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur, en application des dispositions de l'article 11 de la loi n° 12/96 précitée.

En vertu des dispositions de l'article 55 de la loi N° 12/96 précitée, la Banque Centrale Populaire met à la disposition des Banques Populaires Régionales, à titre transitoire, le personnel de direction nécessaire à leur bon fonctionnement.

5.3 - Activités pour le compte du Comité Directeur

La Banque Centrale Populaire assure le secrétariat du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc en vertu des dispositions de l'article 14 de la loi n°12/96 précitée.

Le Comité Directeur peut, conformément à l'article 11 de ladite loi, charger la Banque Centrale Populaire de la mise en œuvre des décisions qu'il prend en vertu des attributions qui lui sont reconnues par la loi.

Les décisions dudit Comité obligent la Banque Centrale Populaire.

5.4- Opérations de fonctionnement, d'investissement, de prise de participation - Filiales

Sous réserve du respect des normes, des procédures et des conditions de financement des budgets arrêtées par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, la société peut effectuer les opérations suivantes :

5.4.1- Fonctionnement :

La société peut effectuer toutes dépenses de fonctionnement nécessaires à son activité.

5.4.2 - Investissement :

La société peut effectuer tous investissements mobiliers ou immobiliers nécessaires à l'exercice de son activité, à la sauvegarde de ses intérêts et au logement de son personnel.

5.4.3 - Prises de participations dans le capital des Banques Populaires Régionales :

La société peut participer au capital d'une Banque Populaire Régionale sans limitation, à titre provisoire, et exceptionnel lorsque la situation financière de ladite Banque le justifie.

Toutefois elle peut, à titre permanent, prendre une participation n'excédant pas 5% dans le capital d'une Banque Populaire Régionale, ou d'un groupe de Banques Populaires Régionales.

Ces participations ne peuvent aboutir à la prise de contrôle de toute Banque Populaire Régionale par la société au sens de l'article 144 de la loi n°17/95 précitée.

Le niveau et les modalités de ces participations sont décidés par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

5.4.4 - Autres prises de participations et filiales

La société peut, sous réserve du respect des dispositions du dahir portant loi du 6 Juillet 1993 précité, de la réglementation en vigueur, et sous réserve de l'autorisation du Comité Directeur :

- Prendre des participations dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou en création en donnant priorité à celles présentant un intérêt régional ou local.

- Créer ou supprimer toute filiale, au Maroc ou à l'Etranger, chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au Groupe des Banques Populaires.

	Toutefois, elle ne peut intervenir directement dans les circonscriptions territoriales où les Banques Populaires Régionales exercent leurs activités, qu'en accord avec la Banque Populaire Régionale concernée. En cas de conflit, le Comité Directeur statue. Et plus généralement, la Société peut effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.
▪ **Capital social actuel**	▪ Au 23 Mars 2009, 660 982 480 Dirhams, divisé en 66 098 248 actions de valeur nominale de 10 Dirhams chacune.
▪ **Documents juridiques**	▪ Les documents juridiques, notamment les statuts, les procès verbaux des assemblées d'actionnaires, les rapports des commissaires aux comptes et les rapports de gestion peuvent être consultés au siège de la Banque Centrale Populaire sis au 101, Bd Mohamed Zerktouni.
▪ **Textes législatifs applicables**	▪ De par sa forme juridique, la BCP est régie par le droit marocain et la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05; ▪ De par son appartenance au Crédit Populaire du Maroc, la BCP est régie par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, relative au CPM ; ▪ De par son activité, la BCP est régie le Dahir N° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi N° 34-03 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ; ▪ De par sa cotation en bourse, la BCP est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment : o Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ; o Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin2004 entré en vigueur le 22 novembre 2004, ainsi que par l'arrêté n° 1268-08 du 7 juillet 2008; o Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°23-01, 36-05 et 44-06 ; o Dahir portant loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime

	général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi N° 43-02 ; o Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre2001 ; o Dahir N° 1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la Loi N° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ; o Règlement général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°822-08 du 14 avril 2008
▪ **Régime fiscal**	▪ La BCP est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10%).
▪ **Tribunal compétent en cas de litige**	▪ Tribunal de commerce de Casablanca.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE LA BCP

II.1. HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

Année	Nature de l'Opération	Nombre de titres émis	Prix par action (Dh)	Valeur nominale (Dh)	Montant de l'opération (Dh)	Nombre total d'actions	Capital social post opération (Dh)
10/07/2002	Cession de 21% du capital aux BPR	-	450	100	543 874 500	5 755 288	575 528 800
31/12/2002	Fusion par voie d'absorption de la SMDC	132 763	400	100	53 105 200	5 888 051	588 805 100
08/07/2004	Introduction en Bourse par cession de 20% du capital par l'Etat	-	680	100	800 774 800	5 888 051	588 805 100
22/09/2008	Augmentation de capital réservée aux salariés du CPM de 4,6%	284 137	1 888	100	536 450 656	6 172 188	617 218 800
15/01/2009	Split du nominal par action de 100 DH à 10 DH	-	NA	10	-	61 721 880	617 218 800
13/02/2009	Augmentation de capital réservée à l'OCP de 6,62%%	4 376 368	228,5	10	1 000 000 000	66 098 248	660 982 480

Source : BCP

Le 10 Juillet 2002, l'Etat a procédé à la cession de 21% du capital social de la BCP en faveur des Banques populaires régionales. Cette cession a porté sur la cession de 1 208 610 actions vendues au prix unitaire de 450 DH par action soit un montant total de l'opération de 543 874 500 actions.

Au 31 Décembre 2002, la BCP a procédé à l'absorption de la SMDC. Cette fusion s'est faite au moyen d'une augmentation de capital de la BCP portant sur un montant de 53 105 200 DH.

Au 08 Juillet 2004, la BCP a été introduite en bourse par cession de l'Etat de 20% de son capital. La cession a porté sur 1 177 610 actions cédées au prix unitaire de 680 DH, pour une valeur nominale unitaire de 100 DH.
Le montant total de l'opération s'est élevé à 800 774 800 DH.

Le 22 Septembre 2008, la BCP a procédé à une augmentation de capital par la création de 284 137 actions en faveur des salariés du CPM. Cette augmentation de capital s'est faite au prix unitaire de 1 888 DH, soit une prime d'émission de 1 788 DH par action, pour un montant total de 536 450 656 DH. Les salariés détiennent suite à cette opération 4,6% du capital de la BCP.

Une réduction du nominal des actions de la BCP de 100 DH à 10 DH par action a été effectuée le 15 Janvier 2009.
Le capital social de la BCP, qui s'élevait à 617 218 800 DH et réparti en 61 721 880 actions suite au split.

La dernière opération en date a été visée par le CDVM, en date du 12 février 2009. Elle a porté sur une augmentation de capital social de la BCP de 6,62%, exclusivement réservée à l'OCP, pour un montant global de 1 milliard de dirhams. Le capital social de la BCP, en date du 13 février 2009, est de 660 982 480 dirhams.

II.2. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Evolution historique de l'actionnariat

Actionnaire	31/12/2006		31/12/2007		31/12/2008	
	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote	Nombre de titres détenus	% Capital et droits de vote
Trésor	2 671 409	45,37%	2 671 409	45,37%	2 671 683	43,29%
BPR	1 220 004	20,72%	1 229 425	20,88%	1 232 010	19,96%
CDG	287 926	4,89%	287 926	4,89%	287 926	4,66%
BMCE	186 062	3,16%	186 062	3,16%	186 062	3,01%
CAM	287 926	4,89%	-	-	-	-
Salariés CPM	-	-	-	-	284 137	4,60%
Flottant en bourse	1 234 135	20,96%	1 513 229	25,70%	1 510 370	24,47%
TOTAL	**5 888 051**	**100%**	**5 888 051**	**100%**	**6 172 188**	**100%**

Source : BCP

En date du 22 septembre 2008, la BCP a procédé à une augmentation de capital entièrement réservée aux membres du personnel du CPM, portant ainsi le capital social à 617 218 800 dirhams divisé en 6 172 188 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams, soit 61.721.880 actions après le split du nominal intervenu en janvier 2009.

En date du 13 février 2009, la BCP a procédé à une augmentation de capital exclusivement réservée à l'Office Chérifien des Phosphates – OCP. Désormais, le capital social de la BCP est de 660 982 480 dirhams divisé en 66 098 248 actions de valeur nominale de 10 dirhams.

L'actionnariat arrêté au 20 mars 2009 se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre Actions et de droits de vote	% Capital (*)
BPR Centre Sud	1 109 280	1,68%
BPR El Jadida Safi	1 109 280	1,68%
BPR Fès Taza	1 107 280	1,68%
BPR Laâyoune	1 109 280	1,68%
BPR Marrakech Beni Mellal	1 109 280	1,68%
BPR Meknès	1 149 280	1,74%
BPR Nador Al Hoceïma	1 125 160	1,70%
BPR Oujda	1 149 280	1,74%
BPR Tanger Tétouan	1 109 280	1,68%
BPR Casablanca	1 254 100	1,90%
BPR Rabat Kénitra	1 864 630	2,82%
Total BPR	**13 196 130**	**19,96%**
Trésor	26 716 830	40,42%
CDG	2 357 670	3,57%
OCP	4 376 368	6,62%
Participations publiques	**33 450 868**	**50,61%**
Personnel	**2 841 370**	**4,30%**
Flottant en bourse	**16 609 880**	**25,13%**
TOTAL	**66 098 248**	**100,00%**

Source : BCP

Conformément à la loi n°12-96 portant réforme du CPM telle que complétée et modifiée par la loi n°42-07, l'Etat Marocain et les BPR doivent détenir au moins 51% du capital de la BCP.

II.3. PRESENTATION DU GROUPE OCP

Créé en 1920, l'OCP est un des acteurs majeurs du marché mondial du phosphate et de ses produits dérivés. Le groupe opère sur deux principaux métiers, à savoir l'exploitation minière et la transformation chimique des minerais extraits :

- L'exploitation minière consiste en l'extraction et le traitement de la roche de phosphate qui sert de matière première pour la transformation chimique (transformation en acide phosphorique et en engrais). L'exploitation minière est opérée dans quatre centres miniers : Khouribga, Youssoufia, Benguérir et Boucraâ-Laâyoune ;
  A partir de 1965 et pour répondre à la demande internationale, le Groupe OCP s'est doté de complexes chimiques ayant pour but la production d'acide phosphorique, d'engrais et autres dérivés à base de phosphate. Ces unités regroupées au sein d'un pôle chimie sont réparties entre le site de Jorf Lasfar et celui de Safi.

Il est, avec le tourisme et le bâtiment, l'une des trois locomotives du développement économique national. En effet, à fin 2008[2], les exportations de phosphate et de ses dérivés ont représenté plus de 40% des exportations totales du pays et ont généré entre15% à 20% des rentrées de devises. De ce fait, le Groupe OCP est un des plus importants contributeurs au budget de l'Etat et donc à l'économie marocaine.

Outre son rôle économique prépondérant, le groupe OCP possède également une dimension sociale indéniable du fait de sa présence dans cinq régions du Royaume dans lesquelles il est souvent le premier employeur.

Le Groupe OCP est enfin un vecteur important de la recherche scientifique au Maroc puisque il dispose de 10 unités de recherche et laboratoires et 2 plateformes semi industrielles de recherche. Ces laboratoires travaillent en collaboration avec les universités et mènent des recherches pour le développement de nouveaux produits dérivés de phosphate et pour l'utilisation des engrais au niveau national.

II.3.1. Dates clés

1920-1921 Création de l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) et début de l'exploitation en souterrain du phosphate dans la région de Oued Zem sur le gisement des Oulad Abdoun

1931-1932 Début de l'extraction en souterrain à Youssoufia (ex-Louis Gentil) et ouverture du centre minier de Youssoufia

1951 Démarrage de l'extraction en « découverte » à Sidi-Daoui (Khouribga).

1959 Création de la Société Marocaine d'Etudes Spécialisées et Industrielles (Smesi), en mai.

1965 Création de la société Maroc Chimie. Début de la valorisation avec le démarrage des installations de l'usine de Maroc Chimie, à Safi. Extension de l'extraction à ciel ouvert à la mine de Merah El Aharch (Khouribga).

1973 Création de la Société de Transports Régionaux (Sotreg), de Maroc Phosphore et de Marphocéan.

1974 Lancement des travaux pour la réalisation du centre minier de Benguérir. L'OCP prend le contrôle de la Société Marocaine des Fertilisants (Fertima), créée en 1972. Création de l'Institut de Promotion Socio-éducative (IPSE).

1975 Création du Groupe OCP : Intégration des industries chimiques aux structures internes de l'OCP. Création du Centre d'Études et de Recherches des Phosphates Minéraux (Cerphos).

[2] Source : OCP

1976 Transfert au Maroc du siège social de la société Phousboucraâ, dont l'OCP détient 65% du capital. Démarrage de Maroc Phosphore I et Maroc Chimie II.

1979 Transfert des bureaux de la Direction Générale au nouveau siège à Casablanca.

1981 Démarrage de Maroc Phosphore II. L'OCP entre dans le capital de la société Prayon (Belgique).

1982 Début des travaux de construction du complexe chimique Maroc Phosphore III-IV à Jorf Lasfar (mars).

1996 Création de la société Euro Maroc Phosphore (Emaphos). Lancement des travaux de construction de l'usine d'acide phosphorique purifié de Emaphos, à Jorf Lasfar. Regroupement des activités des deux sociétés Maroc Chimie et Maroc Phosphore au sein de Maroc Phosphore. Introduction de Fertima à la Bourse des valeurs de Casablanca (30% du capital) dans le cadre du projet de privatisation de la société.

1997 Accord d'association entre le Groupe OCP et le Groupe indien Birla pour la réalisation, en joint venture, d'une unité de production d'acide phosphorique à Jorf Lasfar.

1998 Démarrage de la production d'acide phosphorique purifié (Emaphos, Jorf Lasfar). Le Groupe OCP obtient le Prix national de la Qualité.

1999 Démarrage de la production d'acide phosphorique de l'usine d'Imacid à Jorf Lasfar, le 1er novembre.

2002 Prise de participation dans la société indienne PPL en joint-venture avec le Groupe Birla.

2003 L'OCP, initialement actionnaire de Phosboucraâ à hauteur de 65%, devient le seul actionnaire après le rachat des 35% restants auprès d'investisseurs espagnols.

2004 Création de la Société "Pakistan Maroc Phosphore" S.A en Joint venture entre l'OCP et Fauji Fertilizer Bin Qasim Limited (Pakistan).

2005 Création de Bunge Maroc Phosphore, Joint-venture entre l'OCP (50%) et le groupe brésilien Bunge (50%) visant la production de l'acide phosphorique et les engrais à Jorf Lasfar.

2007 Démarrage de la production au sein de Pakistan Maroc Phosphore ;
Transformation de l'OCP en SA.

2008 Externalisation de la caisse de retraite.

Source : OCP

II.3.2. Actionnariat

Le capital social de l'OCP S.A au 31 janvier 2009 s'élève à 8.287.500.000 dirhams, réparti en 82.875.000 actions d'un nominal de 100 dirhams par action. L'actionnariat de la société se présente ainsi comme suit :

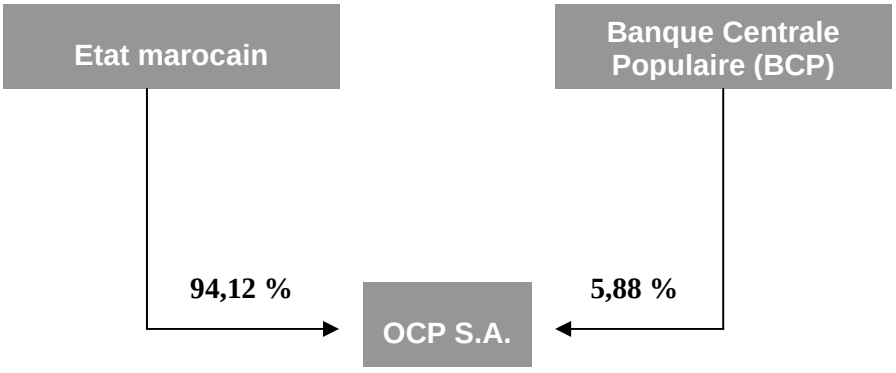

Source : OCP

II.3.3. Principaux agrégats financiers

Les principaux agrégats consolidés du Groupe OCP pour les exercices 2005, 2006 et 2007 se présentent comme suit :

En milliards DH	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires consolidé	22,1	23,9	28,9
Résultat net	0,5	-12,3	2,8
Total bilan	33,9	30,6	38,5
Capitaux propres	-1,7	-16,0	-9,9

Source : OCP

II.3.4. Filiales de l'OCP

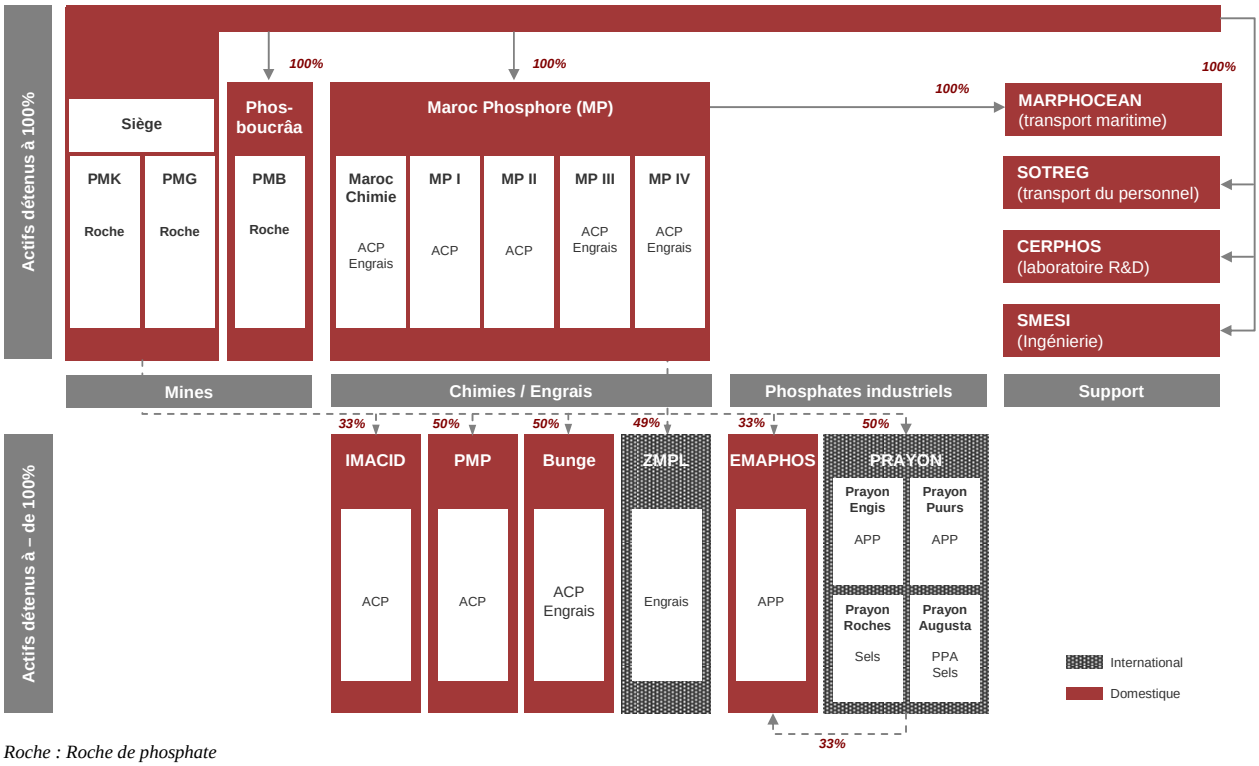

Roche : Roche de phosphate
ACP : Acide phosphorique
APP : Acide phosphorique purifié
Source : OCP

Le portefeuille de filiales et participations de l'OCP, par branche d'activité, se présente comme suit :

<u>Pôle Mines :</u>

PHOSPHATE DE BOUCRAA : société exploitant les mines de phosphate du Sahara. Elle extrait environ 3 millions de tonnes par an.

<u>Pôle Chimie/Engrais :</u>

MAROC PHOSPHORE : la plus grande unité de traitement chimique de l'OCP. Elle est spécialisée dans la production d'acide phosphorique et d'engrais à Safi et Jorf Lasfar.

IMACID (Indo Maroc Phosphore) : Joint-venture entre l'OCP et de deux partenaires indiens (Birla et Tata Chemicals). Chacun des partenaires détient le tiers du capital. La société fabrique de l'acide phosphorique.

PMP (Pakistan Maroc Phosphore) : JV entre l'OCP et le groupe pakistanais Fauji Fertilizer Bin Qasim Limited. Cette filiale est spécialisée dans la production d'acide phosphorique.

BUNGE MAROC PHOSPHORE : société spécialisée dans la production d'engrais à Jorf Lasfar, destiné à subvenir en priorité aux besoins de la société partenaire Bunge (50%) d'origine brésilienne.

ZMPL (Zuari Maroc Phosphate Limited) : fruit d'un partenariat entre le Groupe OCP et le Groupe Indien Birla. La société est spécialisée dans la fabrication d'engrais phosphatés avec une capacité de 1 millions de tonnes par an.

Pôle Phosphate industriel :

EMAPHOS (Euro Maroc Phosphore) : société fabriquant et commercialisant de l'acide phosphorique purifié de qualité alimentaire. Cette société a été créée en partenariat avec le belge Prayon et l'allemand CFB. La capacité de production annuelle de la société est de 150 milliers de tonnes.

PRAYON : basée en Belgique, Prayon fabrique et vend dans le monde entier des engrais, de l'acide phosphorique, des produits chimiques dérivés du souffre, du fluor et de l'acide phosphorique purifié.

Pôle Support :

MARPHOCEAN : filiale maritime du groupe disposant de 4 navires chimiques et employant près de 300 salariés.

SOTREG (Société de Transport Régionaux) : filiale ayant pour mission de transporter le personnel du groupe OCP.

CERPHOS : le centre d'études et de recherche des phosphates minéraux accompagnant le groupe OCP dans toutes ses recherches sur le phosphate ou dans ses dérivés.

SMESI (Société Marocaine d'Études Spéciales et Industrielles) : filiale ayant pour missions la réalisation d'études d'ingénierie ainsi que l'accomplissement de travaux d'entreprise générale, de montage et de maintenance.

II.4. PACTES D'ACTIONNAIRES

A la connaissance de la société, aucun pacte d'actionnaires n'existe à ce jour.
Cependant, le protocole d'accord du 12 janvier 2009, signé entre l'OCP et la BCP, prévoit la conclusion d'un un pacte d'actionnaires dont les principales dispositions sont :

- L'OCP sera habilité à désigner un représentant au conseil d'administration de la BCP, au sein de son comité d'audit et de tout autre comité à convenir d'un commun accord entre la BCP et l'OCP ;
- L'OCP communiquera, au moins une fois par semestre, le budget de l'exercice, un rapport financier, en comptes sociaux et consolidés, faisant notamment état du chiffre d'affaires, de l'excédent brut d'exploitation, des résultats, de la situation de trésorerie, toute documentation financière produite à l'occasion des différents arrêtés comptables, ainsi que tous documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour des réunions de conseil d'administration et des comités susvisés.
- L'OCP aura le droit de recevoir les informations auxquelles la BCP a accès en vertu du principe de symétrie de l'information communiquée.

Par ailleurs, il est à noter qu'en vertu de l'article 6 dudit protocole d'accord, la signature du pacte d'actionnaires devra intervenir au plus tard le 30 avril 2009.

II.5. DISPOSITIONS SPECIALES RELATIVES AU CAPITAL DE LA BCP

Selon l'article 17 de la loi n°42-07[3] modifiant et complétant la loi 12-96, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc, le capital social de la Banque Centrale Populaire est détenu à hauteur d'au moins 51% par l'Etat et les Banques populaires régionales. Toute autre personne morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 15% dans le capital de la Banque centrale populaire. Toute autre personne physique ne peut détenir une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque Centrale Populaire.

II.6. FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Les porteurs d'actions BCP sont tenus de déclarer aux organismes concernés certains franchissements de seuil conformément aux dispositions des articles 68 ter et 68 quater du Dahir portant loi n°1-93-211 relatif à la Bourse des Valeurs tel que modifié et complété.

L'article 68 ter prévoit que « toute personne physique ou morale qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote d'une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des valeurs, informe cette société ainsi que le CDVM et la société gestionnaire, dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un des seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui lui sont rattachés. Elle informe en outre dans les mêmes délais le CDVM des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des 12 mois qui suivent lesdits franchissements de seuil »
L'article 68 quater prévoit que « toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou de droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des valeurs, qui vient à céder tout ou une partie des ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que le CDVM et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter, s'il franchit à la baisse, l'un de ces seuils de participation ».

[3] La loi 42-07 a été instituée suite au Dahir n°1-08-86 du 20 Octobre 2008 publié au BO n°5681 du 10/11/2008.

II.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Dispositions Statutaires relatives à l'affectation et Répartition des bénéfices

Selon l'article 42 des statuts de la BCP, les produits de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, ainsi que tous amortissements et provisions dont une provision spéciale pour risques courus du fait de la contribution d'assainissement à tout organisme du Crédit Populaire du Maroc et toute contribution légale au Fonds de Soutien du Crédit Populaire du Maroc en application des dispositions de la loi 12/96 précitée, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, constituent les bénéfices nets, ou les pertes de l'exercice.

Sur le bénéfice net de chaque exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord procédé au prélèvement de 5% pour constituer la réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale excède le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire des exercices précédents et diminué du report déficitaire de ces mêmes exercices, des réserves imposées par la loi, ou de réserves dont la constitution peut être décidée, avant toute distribution, par le Comité Directeur au titre de la contribution complémentaire au Fonds de Soutien du Crédit Populaire du Maroc, ou par l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation de ce bénéfice. A ce titre, elle peut, en totalité ou partiellement, l'affecter à la constitution de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou l'attribuer totalement ou partiellement aux actionnaires sous forme de dividendes.

L'Assemblée fixe un premier dividende, après détermination, le cas échéant, de la part attribuée aux actions jouissant de droits prioritaires ou d'avantages particuliers, attribué aux actions ordinaires, calculé sur le montant libéré et non remboursé du capital social. Le solde peut constituer un superdividende, après déduction de toutes autres affectations de réserves.

Dispositions Statutaires relatives à la mise en paiement des dividendes

Conformément à l'article 44 des statuts, l'Assemblée Générale ou à défaut le Conseil d'Administration, fixe les modalités de mise en paiement des dividendes.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal compétent.

Elle peut être suspendue à titre de sanction si le propriétaire des actions ne les a pas libérées des versements exigibles.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans, à compter de leur mise en paiement sont prescrits au profit de la société. En cas de cession d'actions, l'acquéreur a droit aux dividendes non encore mis en paiement, sauf convention contraire des parties, notifiée à la société.

Dividendes payés au cours des 3 derniers exercices

Le tableau ci-dessous indique le montant des dividendes distribués par la société sur les 3 derniers exercices :

(MDH)	2005	2006	2007	2008
Résultat social	419	578	553	ND (3)
Dividendes distribués (1)	165	236	283	283
Taux de distribution des dividendes (2)	42% (4)	56%	49%	51%
Résultat net par action (DH)	71	98	94	ND
Dividende par action (DH) (1)	28	40	48	48

(1) : les dividendes distribués et le dividende par action sont des dividendes relatifs aux résultats de l'exercice précédent
(2) : (Dividendes n/Bénéfices n-1)
(3) ND : non disponible
(4) : le résultat de l'exercice 2004 auquel correspond le dividende distribué en 2005 est : 395,6 MDH
Source : BCP-Comptes sociaux

La BCP a mis en place, dès l'exercice clos le 31 décembre 2005, une politique de distribution de dividendes régulière et adaptée en fonction de la conjoncture, de ses résultats bénéficiaires et de ses besoins de financement.

Au courant de l'exercice 2008, la Banque Centrale Populaire a procédé à la distribution d'un dividende de 48 dirhams par action décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2008.

Toutefois, pour toute distribution future de dividendes, le montant des dividendes qui sera mis en distribution sera déterminé en prenant en considération les besoins en capitaux de la BCP, le rendement des capitaux, et sa rentabilité actuelle et future.

III. MARCHE DES TITRES DE LA BCP

Les actions de la Banque Centrale Populaire sont cotées à la Bourse de Casablanca sous le libellé BCP. A fin 2008, le flottant du titre BCP s'élève à plus de 25,13% du capital social de la banque.

La BCP n'a émis aucun titre de créance ou de capital sur le marché local ou étranger.

IV. NOTATION DE LA BCP

Dans son rapport publié en janvier 2009, Standard and Poor's renouvelle sa confiance au Groupe Banques Populaires en lui attribuant, pour la cinquième année consécutive, la note de contrepartie « BB+ à long terme, B à court terme et des perspectives de développement stables ». Il s'agit d'une notation officielle à laquelle le Groupe s'astreint volontairement depuis neuf ans. Le rating de 2009 consacre ainsi, les bonnes performances du Groupe, avec un profil financier très solide, une liquidité élevée, une rentabilité adéquate et une bonne capitalisation – la plus importante du secteur bancaire marocain –.

L'agence de notation souligne en outre, la place de deuxième groupe bancaire Marocain en termes de total bilan–, avec un total actif consolidé à fin juin 2008, de 184,1 milliards de dirhams. Le rapport indique que le Groupe détient une part de marché par rapport au secteur bancaire d'environ 26,4% en dépôts clientèle –19,0% en ressources locales et 54,3% en dépôts MRE–.

Les opérations internationales font partie du cœur de métier du Groupe et afin de servir ses clients MRE, le GBP a une forte présence à l'étranger, notamment en France, en Belgique, en Espagne et au Canada. En dépit d'une concurrence de plus en plus exacerbée sur ce marché, Standard & Poor's pense que le Crédit Populaire du Maroc est en mesure de protéger sa position de leader.

La qualité des actifs s'est largement appréciée avec un taux de créances en souffrance de 5,8% au 30 juin 2008 et ce, grâce à la forte croissance des crédits, l'effort de recouvrement et la

stabilité relative de l'encours des créances en souffrance. Ces dernières sont couvertes de manière adéquate par les provisions, avec un taux de couverture excédant 75% à la même période. A l'avenir, une poursuite de l'amélioration de la qualité des créances est prévue tant qu'il n'y ait pas de turbulences économiques majeures ou de crise du secteur immobilier. Le portefeuille des crédits est peu concentré.

Concernant la rentabilité des activités du groupe, l'agence de notation internationale estime qu'elle est adéquate eu égard au profil de risque de la banque et à son volume d'affaires. En dépit de l'étendue de son réseau d'agences bancaires et du poids des charges du personnel, le coefficient d'exploitation du Groupe – ajusté selon les normes de l'agence de notation – s'est sensiblement amélioré durant les cinq dernières années, pour atteindre 39,7% au 30 juin 2008.

La qualité des résultats de la BCP s'améliore d'année en année avec un accroissement des revenus autres que ceux générés par les intérêts. Ces autres revenus représentent près de 20% des revenus globaux. Cette contribution devrait augmenter à l'avenir avec le renforcement de la politique de diversification et d'investissement dans des fonds d'investissements.

La gestion des risques d'entreprise au niveau de la Banque Centrale Populaire est adéquate. Standard and Poor's estime que l'organisation est bien imprégnée de la culture risque. La Banque a adopté l'approche standard de Bâle II pour le risque crédit et l'approche « Indicateur de base » pour les risques opérationnels à partir de 2008, et prévoit d'implémenter progressivement les approches avancées. Le projet Bâle II est perçu à l'échelon de l'organisation, comme une opportunité pour renforcer davantage la gestion globale des risques.

Le rapport indique enfin que la stratégie de développement du Groupe Banques Populaires est axée principalement sur la consolidation d'une position dominante sur le marché domestique, tout en saisissant les opportunités nouvelles dans le domaine de la banque d'investissement. A ce titre, le Groupe est en cours d'acquisition de 50,1% de Upline Group pour y consolider toutes ses activités d'investissement. Dans ce sens toutes les filiales d'investissement du Groupe Banque Populaire seront affiliées à cette nouvelle filiale.
Ainsi, outre le maintien de sa forte position commerciale au Maroc et à l'étranger avec la clientèle MRE, le Groupe vise à accroître le volume de ses opérations de Corporate Banking et à développer davantage ses interventions auprès des plus grandes entreprises marocaines. Dans ce domaine, la grande capitalisation du Groupe représente un atout important en comparaison avec ses pairs.

En définitive, Standard & Poor's s'attend à ce que le Groupe maintienne une performance financière stable et une position de leader sur le plan commercial.

V. ASSEMBLEES GENERALES

Les actionnaires se réunissent en Assemblées Générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables, opposants ou privés de droit de vote.

V.1. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires est convoquée en vue de prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, sous réserve de prolongation de ce délai une seule fois et pour

la même durée, par ordonnance du Président du tribunal compétent statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration

Quorum

L'Assemblée ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Majorité

L'Assemblée statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

V.2. ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, sous réserve de l'approbation du Ministre chargé des Finances prévue par la loi n° 12/96 précitée, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07.

Elle ne peut augmenter les engagements des actionnaires, ni changer la nationalité de la société.

Quorum

L'Assemblée ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié des actions et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Majorité

L'Assemblée statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

V.3. CONVOCATION - LIEU DES REUNIONS

Le Conseil d'Administration convoque les Assemblées d'actionnaires, fixe leur ordre du jour, arrête les termes des résolutions à leur soumettre et ceux du rapport à leur présenter sur l'activité de la société.

A défaut, les Assemblées Générales Ordinaires peuvent également être convoquées par:

- Le ou les commissaires aux comptes ;
- le ou les liquidateurs, en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ;
- un mandataire désigné en justice à la demande :
    - soit de tout intéressé en cas d'urgence,
    - soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social.

Le ou les commissaires aux comptes ne peuvent convoquer l'Assemblée des actionnaires qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception comportant un délai de 21 jours au moins.

Au cas où la convocation serait le fait d'un seul commissaire aux comptes par suite de mésentente entre eux, l'autorisation du Président du Tribunal est requise à ce faire.

Les Assemblées Générales se réunissent au siège social, ou en tout autre lieu où est situé le siège social figurant dans les avis de convocation. Les convocations aux Assemblées sont faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu de siège social, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Si toutes les actions sont nominatives, cet avis peut être remplacé par une convocation faite à chaque actionnaire.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée est convoquée huit jours au moins à l'avance, dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

Les Assemblées Générales peuvent être réunies verbalement et sans délai, si tous les actionnaires y sont présents ou représentés.

V.4. ORDRE DU JOUR

L'auteur de la convocation arrête l'ordre du jour de l'Assemblée qui figure sur les avis et les lettres de convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins (5%) cinq pour cent du capital social ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou de plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

Lorsque le capital est supérieur à cinq Millions de Dirhams (5 Millions DHS), le montant du capital à représenter est réduit à (2%) deux pour cent pour le surplus.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.
L'ordre du jour de l'Assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation, ou en cas de prorogation.

V.5. REPRESENTATION AUX ASSEMBLEES

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, à condition, pour les propriétaires d'actions au porteur, de déposer, au lieu indiqué sur l'avis de convocation, ces actions ou un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions.

Ces formalités doivent être effectuées cinq (5) jours au moins avant l'Assemblée.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer à l'Assemblée Générale.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant. Le mandat est donné pour une seule Assemblée. Il peut cependant être donné pour deux Assemblées, une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Le mandat donné pour une Assemblée est valable pour des Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

V.6. QUORUM - DROIT DE VOTE

Dans toutes les Assemblées, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite éventuellement de celles qui sont privées du droit de vote, en vertu des dispositions légales ou statutaires.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés à mainlevée, par bulletin secret ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée. Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs d'autres actionnaires en vue d'être représenté à une Assemblée et ce, sans limitation du nombre de mandats ni, de voix dont peut disposer une même personne.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée émet un vote favorable aux résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration.

VI. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTROLE DE LA BCP

Le Crédit Populaire du Maroc est un groupement de banques composé de la BCP et des BPR. La réforme du Crédit Populaire du Maroc (Article 16 de la Loi 12-96 promulguée par le Dahir n° 1-00-70 du 17 octobre 2000) a induit un changement organisationnel et juridique de la BCP qui est passée d'une Société Coopérative à Capital Variable (Dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961) à une Société Anonyme à Conseil d'Administration.

VI.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

La BCP est administrée par un Conseil d'Administration composé de 10 membres dont 3 représentants des Banques Populaires Régionales (BPR). Le Conseil d'Administration de la BCP est investi de tous les pouvoirs nécessaires à l'administration et à la gestion de la banque tels qu'ils sont prévus par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi 22-05 à l'exception de ceux réservés par la loi 12-96 au Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc telle que modifiée et complétée par la loi n°42-07.

Nomination et durée des fonctions

Conformément à l'article 17.3 des statuts, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 4 années au maximum. Cependant, l'Assemblée Générale Mixte, tenue en date du 15 janvier 2009, a décidé la modification dudit article pour ramener la durée du mandat à 6 ans.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. L'Assemblée Générale Ordinaire peut, à tout moment, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement en toutes circonstances même si la question n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Actions de garantie

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins dix(10) actions. Ces actions sont indivisiblement affectées à la garantie de la responsabilité que peuvent encourir les administrateurs collectivement ou individuellement à l'occasion de la gestion de la société ou même d'actes qui leur seraient personnels.

Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire de plein droit, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois. Les actions de garantie sont nécessairement nominatives, elles sont inaliénables. Cette inaliénabilité est mentionnée sur le registre des transferts de la société.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances, au nom de la société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les lois 17-95, telle que complétée et modifiée par la loi 20-05 et 12-96 précitées, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, respectivement aux Assemblées d'Actionnaires et au Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

Il a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- Il nomme, révoque et fixe la rémunération du Président, du Secrétaire du Conseil et du ou des Directeurs Généraux ;
- Il autorise les engagements qui, par leur montant, excèdent les limites de délégation conférées au Président Directeur Général. Il peut déléguer ce pouvoir à un Comité de crédit dont il fixe la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement ;

Sont soumis également à l'accord préalable du Comité Directeur les crédits de toutes sortes que la Société se propose de consentir aux membres de son Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut émettre tous emprunts avec ou sans hypothèques ou, autres garanties sur les biens sociaux ; toutefois les émissions d'emprunt à long terme doivent être approuvées par le Comité Directeur en application de l'article 7 de la loi 12/96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07.

Il peut acquérir et aliéner tout immeuble, décider tout investissement immobilier dans le respect des normes et procédures budgétaires arrêtées par le Comité Directeur.
En revanche, toute prise de participation dans toute société ou entreprise existante ou en création, ainsi que la création ou la suppression de toute filiale chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au Groupe, devront être autorisées par le Comité Directeur.

- Il représente la société auprès de toutes administrations marocaines ou étrangères ;
- Il autorise et poursuit toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant et représente, plus généralement, la société en justice ;
- Il dresse un inventaire des différents éléments de l'actif et du passif social existant à cette date, et établit les états de synthèse annuels, conformément à la législation en vigueur ;
- Il convoque toutes Assemblées Générales, en fixe les ordres du jour, arrête les termes des projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée, sous réserve des cas où l'Assemblée est convoquée par d'autres organes ;
- Il présente à l'Assemblée Générale des actionnaires un rapport sur la gestion de la société.

Rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle qu'elle détermine librement et que le conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables. En dehors du remboursement des frais de voyage et de déplacement engagés dans l'intérêt de la société et sur décision préalable du conseil, les administrateurs ne peuvent recevoir, en cette qualité, aucune autre rémunération de la société.
Le Conseil d'Administration peut rémunérer à titre exceptionnel des administrateurs pour la mission ou le mandat qu'il leur a confié à titre spécial et temporaire ; dans ce cas, ces rémunérations, portées en charges d'exploitation, sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Délibérations du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que l'exige l'intérêt de la société ; la convocation précise le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Le Conseil peut également être convoqué par le Commissaire du Gouvernement, sur la base d'un ordre du jour déterminé et préalablement communiqué aux membres du Conseil et ce, après obtention de l'accord de l'Autorité Gouvernementale Chargée des Finances.

Toutefois, en cas d'urgence ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par les Commissaires aux Comptes.

En outre le Conseil peut être convoqué par des administrateurs représentant au moins le tiers de son effectif s'il ne s'est pas réuni depuis trois mois.

Les administrateurs participant à la séance du conseil signent le registre de présence.

Quorum

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont effectivement présents.

Majorité

Le Conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents ou représentés, sauf ce qui est prévu à l'article 19 des statuts.

Un administrateur peut donner, par lettre ou par télégramme ou par fax confirmé par lettre, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil d'Administration.

Toutefois, chaque administrateur ne peut réunir plus de deux voix, la sienne comprise.

La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage égal des voix.

Au 20 mars 2009, la composition du Conseil d'Administration de la BCP se présente comme suit:

Nom	Fonction	Date 1ère nomination	Date renouvellement mandat	Date expiration mandat (*)
M. Mohamed BENCHAABOUN	Président Directeur Général	Assemblée Générale du 23/05/2008	NA	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010
M Abdeltif LOUDYI	Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances	Assemblée Générale du 27/02/2001	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010
M Zouhair CHORFI	Directeur du Trésor et des Finances Extérieures au Ministère de l'Economie et des Finances	Assemblée Générale du 27/02/2001	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010
M Mohammed Rachid El FIHRI	Architecte chargé des Relations avec le Groupe AL OMRANE au Ministère Chargé de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace.	Assemblée Générale du 27/02/2001	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010
M Bousselham HILIA	Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies	Assemblée Générale du 27/02/2001	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010
M Hassan DABZAT	Chargé de mission au Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires Economiques et Générales	Assemblée Générale du 27/02/2001	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010
M. Ali HARRAJ	Représentant permanent de la Caisse de Dépôt et de Gestion	Conseil d'Administration 01/02/2008	NA	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010
Banque Populaire de Rabat-Kenitra	Représentée par son Président du Directoire M Ahmed ASSALHI	Assemblée Générale du 25/05/2005	NA	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010
Banque Populaire de Marrakech-Béni Mellal	Représentée par son Président du Directoire M El Mehdi AMRANI JOUTEY	Assemblée Générale du 25/05/2005	NA	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010
Banque Populaire de Meknès	Représentée par son Président du Directoire M Abdelaziz TRACHEN	Assemblée Générale du 25/05/2005	NA	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010

(*) L'Assemblée Générale Mixte tenue en date du 15 janvier 2009, a décidé de modifier l'article 17.3 des statuts relatif à la durée du mandat des administrateurs et a décidé de proroger le mandat des administrateurs pour une durée de deux ans, soit à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2010.
Source : BCP

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 4 années au maximum, ils sont rééligibles mais peuvent être révoqués ou remplacés, à tout moment, par simple décision de l'AGO et ce conformément aux dispositions de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi 22-05.

Il n'existe aucun lien d'alliance ou de parenté des administrateurs avec des dirigeants de la Banque Centrale Populaire.

VI.2. LE COMITE DIRECTEUR DU CPM

Le Comité Directeur du CPM est un organe disposant d'un pouvoir de tutelle et de contrôle sur la Banque Centrale Populaire et sur les Banques Populaires Régionales.

Le Comité Directeur est composé de 10 membres dont :

- Cinq présidents des conseils de surveillance des BPR élus par leurs pairs;
- Cinq représentants du conseil d'administration de la BCP nommés par ledit conseil.

Le Comité Directeur délibère valablement lorsque six au moins de ses membres sont présents. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Au 20 mars 2009, la composition du Comité Directeur se présente comme suit:

Nom	Fonction	Date de nomination	Date expiration mandat
M. Mohamed BENCHAABOUN	Président du conseil d'administration de la Banque populaire	1er Février 2008	déc-11
M. Abdeltif LOUDYI	Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances	18-janv-05	déc-11
M. Zouhair CHORFI	Directeur du Trésor et des Finances Extérieures au Ministère de l'Economie et des Finances	18-janv-05	déc-11
M. Bousselham HILIA	Secrétaire Général du Département du Commerce, de l'Industrie au Ministère du Commerce de l'Industrie et des Nouvelles Technologies	18-janv-05	déc-11
M. Hassan DABZAT	Chargé de mission au Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires Economiques et Générales	18-janv-05	déc-11
M. Mostapha SAJID	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Casablanca	18-janv-05	déc-11
M. Abdelhadi BENALLAL	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Tanger Tétouan	18-janv-05	déc-11
M. Ahmed ZERKDI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire du Centre Sud	18-janv-05	janv-09
M. Driss HOUAT	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire d'Oujda	18-janv-05	déc-11
M. Larbi LARAICHI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Meknès	17-juil-07	déc-11

Le Président actuel du Comité Directeur est M. Mohamed Benchaaboun.

Le Comité Directeur élit, parmi ses membres, un président dont la nomination est soumise à la ratification du Ministre des finances.

Le président du Comité Directeur peut appeler toute personne, dont la collaboration est jugée utile, à participer à titre consultatif aux réunions de ce comité.

Par ailleurs, le Comité Directeur dispose d'un corps d'inspection générale qui lui est directement rattaché pour effectuer ses missions de contrôle, d'un secrétariat assuré légalement par la BCP et de tout comité ou commissions chargées d'étudier les questions qu'il leur soumet.

D'après l'article 2 de la loi n°12-96 portant la réforme du CPM modifiée par la loi n°42-07, les principales attributions du comité directeur sont les suivantes :

- définir les orientations stratégiques du crédit populaire du Maroc
- exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion de la banque centrale populaire et de chaque banque populaire régionale et en particulier de veiller au respect par ces organismes des dispositions de la présente loi et de celles du dahir portant loi n°1-93-147 du 15 Moharrem 1414 (6 Juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur

contrôle, et des textes pris pour leur application telles qu'elles leur sont applicables ;

- prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du crédit populaire du Maroc et à la sauvegarde de leur équilibre financier et au redressement éventuel des banques concernées ;
- représenter collectivement les organismes du Crédit populaire du Maroc pour faire valoir leur droits et intérêts communs ;
- définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au crédit populaire du Maroc.

VI.3. COMITES ISSUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la BCP a mis en place un comité d'audit, chargé de l'assister en matière de contrôle interne. Ce comité est composé du Président Directeur Général de la BCP et de deux Administrateurs non dirigeants (Mr Zouhair CHORFI, Directeur de la Direction du Trésor & des Finances Extérieures, et Mr Hassan DEBZAT, Chargé de mission au Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé des Affaires Economiques et Générales). Assistent également M. KHAOUA, Commissaire du Gouvernement auprès du CPM, l'Inspecteur général du CPM, le Directeur d'Audit de la BCP, ainsi que les commissaires aux comptes.

Ce comité se réunit semestriellement et a pour attributions :

- l'évaluation du contrôle interne : appréciation de la cohérence et de l'adéquation des dispositifs de contrôle mis en place, ainsi que de la pertinence des mesures correctives prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- le suivi de l'activité de l'audit interne : approbation de la charte d'audit, et appréciation du plan annuel et des moyens humains et matériels alloués à la fonction, et proposition le cas échéant des mesures permettant d'assurer une qualité de ses services ;
- le suivi de l'activité des commissaires aux comptes : émission d'un avis sur les propositions de nomination/révocation et les conditions d'engagements des commissaires aux comptes, vérification, sur la base des rapports des commissaires aux comptes, de la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au Conseil d'Administration et aux tiers, et appréciation de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés.

VI.4. AUTRES MANDATS D'ADMINISTRATEUR DU PRESIDENT MOHAMED BENCHAABOUN

M. Mohamed BENCHAABOUN est également membre des conseils d'administration ou des conseils de surveillance de certaines filiales stratégiques de la BCP et d'autres institutions.

Filiales	Titre
Alistitmar Chaâbi	Président du Conseil de Surveillance
Assalaf Chaâbi	Président du Conseil de Surveillance
BCDM (Banque Chaâbi du Maroc)	Président du Conseil d'Administration
Chaâbi Leasing	Président du Conseil de Surveillance
Chaâbi LLD	Président du Conseil de Surveillance
Dar-Addamane	Vice-président du Conseil d'Administration
ICF Al Wassit	Président du Conseil de Surveillance
Maroc Assistance Internationale	Président du Conseil de Surveillance
Mediafinance	Président du Conseil de Surveillance
Fonds Moussahama I	Président du Conseil d'Administration
Fonds Moussahama II	Président du Conseil d'Administration
Chaâbi Moussahama	Président du Conseil d'Administration
Fondation BP pour le Micro Crédit	Président du Conseil d'Administration
Fondation BP pour la Création d'Entreprises	Président du Conseil d'Administration
Fondation BP pour l'Education & la Culture	Président du Conseil d'Administration
Fonds Igrane	Administrateur
Fonds de l'oriental	Administrateur
Fonds AM Invest Morocco	Administrateur
Martco	Administrateur
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite	Administrateur
Barid Al Maghrib	Administrateur

Source : BCP

VI.5. ORGANES DE CONTROLE DE LA BCP

La BCP est soumise au contrôle de Bank Al-Maghrib dans les conditions du Dahir portant loi n°1-93-147 du 6 Juillet 1993 précité et les textes pris pour son application.

Le contrôle est également exercé par deux ou plusieurs commissaires aux comptes chargés des missions de contrôle et du suivi des comptes sociaux dans les conditions et pour les buts déterminés par la loi 17-95 telle que complétée et modifiée par la loi 22-05, et par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc et le Commissaire du Gouvernement dans les conditions des chapitres VI et VII de la loi 12-96 telle que complétée et modifiée par la loi 42-07.

a. COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de trois exercices éventuellement renouvelable, qui expire après la réunion statuant sur les comptes du dernier exercice pour lequel ils sont nommés.
Ils doivent être inscrits au tableau de l'ordre des Experts Comptables.

Le commissaire aux comptes nommé par l'Assemblée en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur.

Si, à l'expiration de ses fonctions, il est proposé à l'Assemblée de ne pas renouveler son mandat, le commissaire aux comptes a le droit d'être entendu par l'Assemblée, s'il le demande.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% du capital social peuvent demander, dans les conditions prévues par la loi, la récusation du ou des commissaires aux comptes désignés par l'Assemblée Générale et demander la désignation d'un ou de plusieurs commissaires qui exercent leurs fonctions en leur place.

Si l'Assemblée Générale omet de nommer un commissaire aux comptes, tout actionnaire peut demander au Président du Tribunal statuant en référé d'en désigner un, les Administrateurs dûment appelés.

En cas de faute ou d'empêchement pour quelque cause que ce soit, un ou plusieurs commissaires aux comptes peuvent, à la demande du Conseil d'Administration, d'un ou de plusieurs actionnaires représentant au moins le dixième du capital social, être relevés de leurs fonctions par l'Assemblée Générale, sinon par le Président du tribunal statuant en référé.

Les commissaires aux comptes ont pour mission permanente, à l'exclusion de l'immixtion dans la gestion, de vérifier les valeurs, livres et documents comptables de la société, et de vérifier la conformité de sa comptabilité aux règles en vigueur.

Ils vérifient également la sincérité et la concordance avec les états de synthèse, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur le patrimoine de la société, sa situation financière et ses résultats.

Les commissaires aux comptes s'assurent que l'égalité a été respectée entre les actionnaires, sauf les restrictions légales.

Les commissaires aux comptes sont convoqués à la réunion du Conseil d'Administration qui arrête les comptes de l'exercice écoulé, ainsi qu'à toutes les Assemblées d'actionnaires, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les commissaires aux comptes peuvent remplir séparément leur mission, mais ils établissent un rapport commun. En cas de désaccord entre les commissaires aux comptes, le rapport indique les différentes opinions exprimées.

Les commissaires aux comptes portent à la connaissance du Conseil d'Administration, aussi souvent que nécessaire, les résultats de leurs observations.

Les commissaires aux comptes établissent un rapport dans lequel ils rendent compte de l'exécution des missions qui leurs ont été confiées. Ce rapport sera déposé au siège social quinze jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les honoraires des commissaires aux comptes sont fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire, laquelle peut déléguer ce pouvoir au Président du Conseil d'Administration.

b. CONTROLE DE L'ETAT

Le contrôle de l'Etat sur la BCP est assuré par un Commissaire du Gouvernement qui a pour mission de veiller pour le compte de l'Etat au respect par les organismes du Crédit Populaire du Maroc des dispositions de la loi 12-96, ainsi que des missions qui sont confiées au Crédit Populaire du Maroc et en rend compte au Ministre chargé des Finances.

La durée de ses fonctions ne peut dépasser six années, renouvelable une fois.

Le Commissaire du Gouvernement peut assister, à titre consultatif, aux séances du Conseil d'Administration de la Société, ainsi qu'à celles des instances qui en émanent.

Il peut exiger la communication de tout document qu'il estime devoir consulter.

Le Commissaire du Gouvernement dispose du pouvoir de s'opposer, dans un délai de huit jours, à l'application des décisions prises par le Conseil d'Administration.

A cet effet, il peut demander au Conseil d'Administration de procéder à une seconde délibération de toute décision préalablement à sa mise en exécution ; en cas de différend, la décision est réservée au Ministre Chargé des Finances.

Le Commissaire du Gouvernement peut faire au Conseil d'Administration, ainsi qu'aux instances qui en émanent toutes propositions qu'il juge utiles, et ce après obtention de l'accord de Ministre Chargé des Finances.

VII. ORGANES DE DIRECTION

VII.1. ORGANISATION

L'article 20.2 des statuts de la BCP stipule que :

« Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le Président à titre de Directeur Général.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux, ainsi que leur rémunération sont déterminées par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président.

Les Directeurs Généraux sont révocables à tout moment, par le Conseil d'Administration sur proposition du Président.

En cas de décès, de démission ou de révocation de ce dernier, les Directeurs Généraux conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président.

Toutefois, lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les Directeurs Généraux disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président.

Les Administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités. »

L'organisation des activités de la BCP est essentiellement motivée par la volonté du Groupe de mettre en phase son organisation par rapport aux attentes du marché, notamment en termes de réactivité, d'efficacité et de renforcement de la relation de proximité à la clientèle.
Articulant de manière opérationnelle, visible, intégrée et effective, les différentes filières-métiers du Groupe et recentrant toute l'organisation sur le client et la satisfaction de ses besoins.

Une nouvelle organisation de la BCP a été adoptée le 02 juin 2008. Elle vise essentiellement à :

- Orienter les filières-métiers du Groupe vers le développement de fonds de commerce clairement identifiés ;
- Clarifier les rôles et responsabilités des différentes entités qui composent l'organisation du Groupe ;
- Assurer une plus grande proximité et une meilleure intégration entre les structures centrales de la BCP et les structures régionales des BPR ;
- Intégrer tout naturellement, les filiales spécialisées dans les filières-métiers afin de favoriser la réalisation effective des synergies potentielles, le développement d'approches coordonnées (ventes croisées, …), et la fertilisation des idées pour le développement d'offres communes. »

Ainsi, la BCP est organisée autour de quatre « Business Units » opérationnelles correspondant aux principales activités du Groupe :

- La BU « Banque des Marocains du Monde » (BMDM) qui fédère au sein d'une même unité opérationnelle, l'ensemble des fonctions-clés (marketing, animation commerciale et opérations clients) œuvrant pour le développement du fonds de commerce composé de la clientèle des Marocains du Monde ;
- La BU « Banque des Particuliers et Professionnels » (B2P) dont la principale mission est de développer le fonds de commerce composé de la clientèle des Particuliers et des Professionnels ;
- La BU « Banque de l'Entreprise» (BEN) qui a pour principale mission d'accompagner le développement des activités des Entreprises ;
- La BU « BCP-Bank », Banque de Financement, d'Investissement et des Marchés du Groupe.

Pour soutenir les activités des quatre « Business Units » opérationnelles, la BCP dote son organisation de six autres entités qui assurent des missions d'ordre institutionnel ou de support :

- Cinq pôles regroupés au sein d'un Secrétariat Général du CPM :
    1. Vie Institutionnelle
    2. Pilotage de la performance, Comptabilité & Finances
    3. Ressources (Développement du Capital Humain et Moyens Généraux)
    4. Gestion Globales des Risques
    5. Communication Institutionnelle & Interne
- Une entité CPM-Services regroupant des fonctions d'expertise (informatique, organisation, …) et de traitement (Production Bancaire), qui est au service de ses donneurs d'ordres que sont les Banques Populaires Régionales et les entités de la Banque Centrale Populaire.

L'organigramme du groupe se décline comme suit :

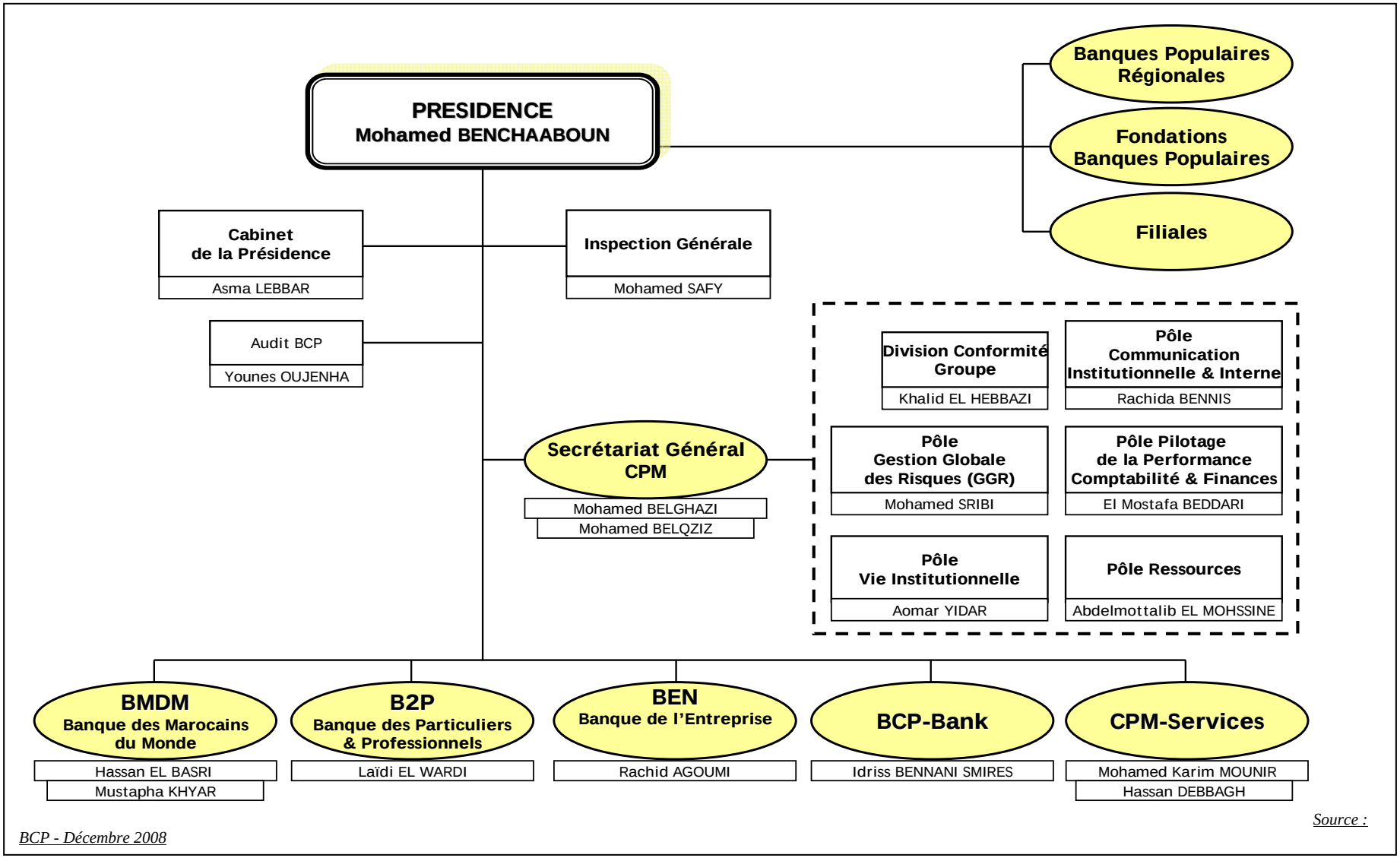

Source :

BCP - Décembre 2008

VII.2. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants de la BCP sont :

- M. Mohamed BENCHAABOUN : Né en 1961 et diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris (1984). Il a entamé sa carrière dans le Groupe Alsthom Maroc où il a notamment occupé le poste de Directeur de la Stratégie, du Développement et du Contrôle de Gestion avant d'être chargé de la Direction Industrielle. En août 1996, il est nommé Directeur à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects. M. Benchaaboun a rejoint la Banque Centrale Populaire en septembre 1999. En tant que Directeur Général Adjoint, il a été successivement chargé des Services Communs puis du Pôle Développement. Durant cette période, il était administrateur des fondations et de certaines filiales du Groupe. En 2003, il a été nommé, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Directeur Général de l'ANRT. M. Benchaaboun est un expert auprès du FMI et a été élu Président du FRATEL (Réseau Francophone de la Régulation des Télécommunications) entre 2005 et 2006. En Février 2008, Sa Majesté le Roi a nommé M. Benchaaboun en tant que Président Directeur Général de la BCP.

- M. Mohamed BELGHAZI : Né en 1951 et titulaire du DES de l'Institut Technique de Banque, M. Belghazi a rejoint le CPM en 1974. M. Belghazi a occupé plusieurs postes de décision notamment celui de Directeur de l'Audit CPM, de Directeur Adjoint à la Banque Populaire de Rabat, de Directeur Général de la Société Marocaine de Dépôt et Crédit (S.M.D.C) entre 1991 et 1998, de Directeur Général de BCP-Bank entre 1999 et 2001 et de Directeur Général du Pôle Services Communs et Opérations entre 2001 et 2002. Il a ensuite occupé la fonction de Directeur Général Chargé de la Coordination des Pôles. Actuellement, il occupe la fonction de Directeur Général Chargé du Secrétariat Général du CPM.

- M. Hassan EL BASRI : Né en 1956 et titulaire d'un DES en Sciences Politiques de l'Université Mohamed V Rabat en 1982 et du diplôme du Cycle Supérieur de Gestion de l'ISCAE 1992, M. El Basri a occupé des postes de responsabilité au sein de L'Inspection Générale des Finances et de la Direction du Budget au Service du Financement des Projets Publics. Par la suite, M. El Basri a occupé plusieurs postes au sein de la Direction du Trésor, notamment en tant que chef de la Division des Etablissements de Crédit. M. El Basri a intégré le Cabinet de la Présidence du CPM en 2001. Entre 2002 et 2006, il a occupé la fonction de Directeur Général Adjoint Chargé de la Réforme et du Sociétariat. Il a été ensuite nommé Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Ressources et Production. Actuellement, M. El Basri est Directeur Général chargé du pôle Banque des Marocains du Monde.

- M. Idriss BENNANI SMIRES : Né en 1959 et titulaire d'un Diplôme d'études Approfondies Banques-Finances auprès de l'Université René Descartes Paris V et d'une Maîtrise en Sciences Economiques, Université Paris I Panthéon Sorbonne, Monsieur Idriss Bennani Smires, a occupé la fonction d'Attaché à la Direction des Marchés au niveau de l'Union des Banques Arabes et Françaises et ce pendant 5 ans, pour ensuite occuper le poste de Directeur Principal à Bank Al Maghrib en charge de la Direction de la Trésorerie et de la Gestion des Réserves et de Membre du Comité Politique Monétaire. Après un passage à Bank al Maghrib, Monsieur Bennani Smires a rejoint la Banque Centrale Populaire, où il est actuellement en charge du Pôle BCP Bank, en tant que Directeur Général Adjoint.

- M. Mohamed Karim MOUNIR : Né en 1959 et diplômé de l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs (1982) et du Conservatoire National des Arts et Métiers (2000). Il a entamé sa carrière au sein du Groupe Office Chérifien des Phosphates où il a notamment occupé successivement plusieurs postes de responsabilité avant de prendre la Responsabilité de la Division des Systèmes d'Information en 1987. Il rejoint la Banque Centrale Populaire en février 1997 en qualité de Directeur des Etudes & Développements puis Directeur de la Relation Client avant d'être nommé Directeur des Systèmes d'Information en 2001. En août 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Gestion Globale des Risques. Actuellement, M. MOUNIR occupe le poste de Directeur Général Adjoint chargé de CPM Services. Parallèlement, M. MOUNIR est membre de Conseils de l'Université Mohamed V et de l'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des (ENSIAS). Il est également Administrateur de plusieurs sociétés intervenant dans les domaines des moyens de paiement, des technologies de l'information ou du capital investissement.

- M. Laïdi EL WARDI : Né en 1959 et diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon (1983). Il a entamé sa carrière au sein de la Direction Générale des Impôts où il a contribué à la modernisation du Système d'Information et de Gestion de cette administration. Il a rejoint la Banque Centrale Populaire en avril 1986 en tant que Chef de Projet en charge du Système d'Information Agence. Après un parcours au sein de la Direction Centrale des Systèmes d'Information où il a occupé plusieurs postes de responsabilité, M. EL WARDI est nommé Directeur de la Division Organisation et Procédures en 2001, puis Directeur de la Division Marketing en 2003. En septembre 2006, il est nommé Directeur Général Adjoint successivement en charge du Pôle Marketing et Communication, puis du Pôle Stratégie et Contrôle de Gestion. Actuellement, M. EL WARDI occupe le poste de Directeur Général Adjoint en charge du pôle la Banque des Particuliers et des Professionnels.

- M. Rachid AGOUMI : Né en 1964 est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Electronique, Electrotechnique, Informatique, Hydraulique et Télécommunications de l'Institut Polytechnique de Toulouse (1987). Il a entamé sa carrière dans l'industrie Automobile chez Berliet Maroc en tant que Directeur Informatique. Il a ensuite exercé dans le conseil et le service informatique en tant que Directeur Associé avant d'intégrer la Banque Centrale Populaire en Octobre 1993. Il a occupé successivement plusieurs postes de direction : Informatique, Administratif et financier, Logistique, Organisation et Qualité, Stratégie et Contrôle de gestion, Marketing et Communication. Il a été nommé Directeur Général Adjoint en 2005. Il est en charge actuellement de la Banque de l'Entreprise.

VIII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'organe de Direction de la BCP a mis en place un certain nombre de comités d'animation du Groupe, à savoir :

- des comités dédiés au CPM, qui regroupent la Présidence, les Pôles et fonctions concernés, et sont ouverts à la participation des autres fonctions, BPR, Filiales ou fondations, selon le cas. Ces comités procèdent à toute étude ou à toute proposition entrant dans le cadre de l'activité courante, et assurent également le suivi de l'exécution des orientations et des décisions arrêtées par le Comité Directeur. Il s'agit notamment du :
  - Comité de la Stratégie (à la demande) ;
  - Comité Exécutif (hebdomadaire) ;
  - Tarification Organisation & systèmes d'Information (hebdomadaire) ;
  - Comité d'Evaluation des Performances (mensuel) ;
  - Comité de Placement (mensuel) ;

- Comité de Gestion des Risques et Conformité (bimestriel) ;
- Comité Ressources (trimestriel ou à la demande) ;
- Comité de Crédit Elargi et de Recouvrement (Chaque fois qu'il y a des dossiers à traiter).

- un Comité Groupe, instance la plus large de concertation de toutes les composantes du Groupe (BCP, BPR, filiales et fondations), pour évoquer les questions générales de stratégie, performance et sécurité (semestriel).

Ci-après, le tableau reprenant les différents comités, leur composition, leur mission, et la périodicité de leurs réunions :

Comités d'Animation	Composition	Mission	Fréquence
Comité de la Stratégie	- Président du Comité Directeur - Secrétaire Général du CPM - Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances au sein du Comité Directeur - Représentant du Trésor, au sein du Comité Directeur - Représentant des Présidents de Conseil de Surveillance de BPR, au sein du Comité Directeur - Commissaire du gouvernement auprès du CPM	- Assure l'évaluation et l'approbation des stratégies du Groupe ainsi que le suivi de leur exécution ; - Assure l'évaluation et l'approbation des projets de croissance externe, de fusion-acquisition et de cession, ainsi que le suivi de leur mise en œuvre ; - Procède à l'examen et à l'approbation des opportunités d'investissements, de désinvestissements, et de mutualisation des moyens à caractère stratégique	A la demande
Comité Exécutif	- Président - Secrétariat Général du CPM - Business Units - CPM-Services - Cabinet de la Présidence - Inspection Générale	- Veille à la bonne coordination des activités des différents marchés et à l'harmonisation des Plans d'action Commerciale du réseau ; - Fixe les objectifs consolidés, pilote les projets stratégiques, décide des priorités et met en œuvre les moyens nécessaires auprès des fonctions du Groupe ; - Décide de la politique de tarification des produits & services et définit les marges de négociation accordées aux Présidents de Directoires et aux responsables des Business Units.	Hebdomadaire
Comité Organisation & Systèmes d'Information	- Président - Secrétariat Général du CPM - Business Units de la BCP - 2 Présidents de Directoires de BPR - CPM-Services - Cabinet de la Présidence	- Définit la politique d'investissement de CPM-Services en veillant à son recentrage sur la stratégie de développement du Groupe, sur sa qualité et son efficience ; - Arrête les critères d'évaluation des prestations de CPM-Services et définit les règles de facturation de ces prestations ; - Approuve les projets de budgets annuels d'investissements, à soumettre au Comité Directeur, et prononce les arbitrages nécessaires, notamment en termes de priorisation ; - Examine et approuve les projets de mutualisation et/ou	Hebdomadaire

		d'externalisation des traitements et moyens.	
Comité d'Evaluation des Performances	- Président - Secrétariat Général du CPM - Business Units - CPM-Services - Cabinet de la Présidence - Pôle Pilotage de la Performance, Comptabilité & Finances - Pôle Ressources - Pôle Gestion Globale des Risques - Pôle Vie Institutionnelle - Pôle Communication Institutionnelle & Interne - Inspection Générale	- Analyse, à travers des benchmarks du positionnement du CPM - Evaluation des performances commerciales et financières du CPM et des filiales stratégiques - Suivi de l'exécution du PMT avec chacune des composantes du Groupe, pour identification et analyse des écarts et détermination des correctifs	Mensuel
Comité de Placement	- Président - Secrétariat Général du CPM - BCP-Bank - Pôle Gestion Globale des Risques - Pôle Pilotage de la Performance, Comptabilité & Finances	- Examine et soumet à l'approbation du Comité Directeur les adaptations rendues nécessaires par l'évolution de la conjoncture, des relations financières entre la BCP et les BPRs ; - Revoit annuellement ou au besoin la Politique de liquidité et de placement en termes de distribution de crédits et activités de marché et d'investissement. Recommande en conséquence des amendements aux différents Comités et instances du Groupe ; - Supervise l'ensemble des activités de placement en accord avec les règles élaborées dans le cadre de la Politique correspondante et en accord avec les normes internes en matière de collecte, de transformation et de distribution ; - Apprécie les performances et les risques des placements effectués ; - Sur proposition des différentes entités, procède à l'analyse et à l'approbation des dérogations temporaires à la Politique (paramètres d'allocation d'actifs, dépassements temporaires des	Mensuel

		limites…) ; - Identifie les possibilités de développement des effets de synergie entre les filiales du Groupe et propose les plans d'action y afférents.	
Comité Gestion des Risques et de la Conformité	- Président - Secrétariat Général du CPM - Pôle Gestion Globale des Risques - Conformité Groupe - Banque de l'Entreprise - BCP-Bank - CPM-Services - Pôle Pilotage de Performance, Comptabilité Finances - Pôle Ressources - Cabinet de la Présidence - Inspection Générale - Audit BCP	- Suivi des risques : de crédit, de marché, financiers du bilan, opérationnels et risques liés à la sécurité physique des personnes et des biens - Examen et plan d'action pour une meilleure approche des risques, conciliant développement été sécurité - Suivi des projets en matière de management des risques - Suivi de la mise en œuvre de la politique de la conformité définie par le comité directeur du CPM	Bimestriel
Comité Ressources	- Président - Secrétariat Général du CPM - Pôle Ressources - Cabinet de la Présidence - Business Units - CPM Services.	- Définit la Politique salariale, de recrutement, d'intégration des nouvelles recrues, de formation et de gestion des carrières ; - Veille à la mise en œuvre de la politique définie ; - Décide sur les nominations, jusqu'au niveau Direction ; - Examine et décide sur les propositions de promotions (hiérarchiques et indiciaires) qui lui sont soumises par la DRH, au titre de l'ensemble des organismes de l'Institution - Approuve les orientations générales, les normes et les référentiels communs en matière de logistique et de moyens généraux ; - Examine et valide les actions visant à renforcer les aspects relatifs à la sécurité des Personnes et des Biens.	Trimestriel ou à la demande

Comité de Crédit Elargi & de Recouvrement	- Président - Secrétariat Général du CPM - Pôle Gestion Globale des risques - Entité Risques Engagements - BCP-Bank, B2P, BMDM (pour les dossiers les concernant) - Division Gestion des Crédits et Recouvrement contentieux (aspect contentieux)	- Examine les dossiers de crédit dépassant la compétence des Business Units ; - Statue sur les dossiers relevant de sa compétence ; - Examine et décide sur les demandes d'arrangements formulées dans le cadre des dossiers contentieux ne relevant pas de la compétence des BPR ; - Examine les honoraires des avocats chargés de la récupération des créances contentieuses.	Chaque fois qu'il y a des dossiers à traiter
Comité Groupe	- Président - Secrétaire Général du CPM - Cabinet de la Présidence - Responsables de Pôles - Responsables de divisions - Inspecteur Général - Responsable Audit Interne BCP - Présidents de directoire BPR - Présidents Conseils de surveillance BPR - Filiales et Fondations	- Information des composantes du Groupe sur les grandes questions concernant l'activité et le développement de l'institution - Fédération des composantes du Groupe sur les grandes orientations et formulation des recommandations en la matière - Mise au point sur l'évolution de la réglementation du secteur bancaire notamment les règles prudentielles et les aspects liés à la sécurité et aux risques	Semestrielle

VIII.1. REMUNERATION OCTROYEE AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DES DIRECTION

La rémunération des membres du conseil d'administration de la BCP est constituée des jetons de présence dont le montant est fixé à 57.142,82 Dh par membre.

A ce jour, aucun prêt n'a été accordé à un des membres du conseil d'administration de la BCP.

La rémunération brute annuelle des membres de direction est de 10.945.581 Dh.

Le montant global des prêts accordés par la Banque Centrale Populaire en faveur des membres des organes de direction est de 2.175.279 Dh.

VIII.2. CONVENTIONS ENTRE LA BCP, SES ADMINISTRATEURS ET SES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

A la veille de la présente opération, il n'existe pas de convention signée entre la BCP, ses administrateurs et ses principaux dirigeants.

VIII.3. INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

Afin d'intéresser son personnel, la BCP a procédé en septembre 2008 à une augmentation de son capital réservé au personnel du CPM pour un montant de 536 MDH, correspondant à 4,6% du capital de la Banque.
Actuellement, le personnel de la Banque, suite à cette opération et celle de l'augmentation de capital réservée à l'OCP, détient 4,3% du capital de la BCP.

PARTIE IV ACTIVITE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

I. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS DE LA BCP

1961	Création du CPM et de la BCP sous forme de coopérative à capital variable.
1969	Le CPM devient la plus grande implantation bancaire du Maroc
1972	Mise en place du premier plan quinquennal de développement adopté par le CPM
1973	Adhésion à l'Union des Banques Arabes et ouverture de la Banque Chaabi Du Maroc à Paris
1977	Ouverture de la BCDM à Bruxelles
1979	Début de la nouvelle politique de redimensionnement des Banques Populaires Régionales et déménagement au nouveau siège de la BCP
1984	Création de la Fondation Banque Populaire pour l'Education
1985	Nomination de M. Laraki en tant que Président du CPM
1988	Ouvertures des représentations de la Banque Populaire à Abidjan, Montréal et Bruxelles
1990	Signature de la convention d'établissement BCP/Guinée
1995	Intégration par la BCP de nouveaux métiers financiers : - Création de la société de bourse Al Wassit, ayant pour objet l'intermédiation en bourse, le conseil en placement et la gestion de portefeuilles ; - Agrément de la société de gestion « Al Istitmar Chaabi » appelé à être un vecteur de mobilisation de l'épargne ; - Désignation de la BCP en tant qu'Intermédiaire en Valeurs du Trésor par le Ministère des Finances ; - Renforcement du compartiment Bancassurance par la création de nouveaux produits
1997	Regroupement des trois anciennes Banques Populaires Régionales de Casablanca Anfa, Casablanca Sud et Casablanca Est au sein de la BP Casablanca
1998	▪ Nomination par Sa Majesté le Roi feu Hassan II de M. Abdallah El Maâroufi à la présidence de la BCP ; ▪ Elaboration d'une nouvelle structure de la BCP effective à partir du 3 août. Le nouvel organigramme obéit aux principes de développement segmenté par marché de limitation des niveaux hiérarchiques et vise la préparation de la BCP à ses rôles futurs assignés par la réforme du CPM ; ▪ Agrément de la BCP pour le financement d'opérations foncières et d'acquisition de logements et de promotion immobilière ; ▪ Signature de la convention de partenariat entre la BCP et la fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) ;
1999	▪ Adoption par la chambre des représentants, le 23 décembre, du projet de réforme du CPM, qui prévoit l'ouverture du capital de la BCP et sa transformation en Société Anonyme et le renforcement de l'autonomie des Banques Populaires Régionales ; ▪ Regroupement des Banques Populaires Régionales de Tanger et de Tétouan puis des BPR d'Agadir, de Ouarzazate et de Tiznit donnant lieu à la naissance de la Banque Populaire du Centre Sud ; ▪ Création, dans le cadre de la stratégie de diversification des activités du groupe, de Chaabi Leasing, filiale spécialisée dans le Crédit Bail ;
2000	▪ Mise en œuvre du projet de réforme du CPM, entrée en vigueur le 19 octobre 2000, comportant des innovations majeures : - La transformation de la BCP en société Anonyme à Capital fixe en vue de l'ouverture de son capital aux BPR et au privé ;

	- L'extension de la mission du CPM qui, en parallèle avec le financement de la PME/PMI, de l'artisanat et des services, englobe désormais une dimension régionale par la contribution à la mobilisation de l'épargne et de son utilisation au niveau local et régional au service du développement des activités bancaires ; - L'élargissement des prérogatives du Comité Directeur, instance suprême du CPM ; - Affirmation de l'autonomie des Banques Populaires Régionales et modernisation de leurs organes de gestion ; - Transformation du fonds de garantie en Fonds de Soutien ;
2001	▪ Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Noureddine OMARY, Président de la BCP ; ▪ Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP le 27 Février et transformation de la BCP en SA à Capital fixe, en application des dispositions de la Loi 12-96 portant réforme du CPM ; ▪ Adoption d'un plan de développement du groupe 2002-2005 axé sur les relations clientèle, la réorganisation des structures, la maîtrise des risques et l'amélioration de la rentabilité ; ▪ Recomposition du tour de table de la BCP suite à l'exercice, par les anciens sociétaires de leur option, de rester actionnaire de la BCP moyennant le paiement de la prime d'émission de 400 DH, ou de céder leur part à l'Etat à la valeur nominale ;
2002	▪ Ouverture du capital de la BCP à travers la cession par l'Etat de 21% du capital aux Banques Populaires Régionales ; ▪ Regroupement de la BP Rabat et de la BP Gharb ; ▪ Absorption par la BCP de la SMDC à travers une augmentation de capital de 53,1 MDH par la création de 132 763 actions d'une valeur nominale de 100 DH chacune. Le capital de la BCP a été ainsi porté de 575 528 800 DH à 588 805 100 DH ;
2003	▪ Regroupement des BPR de Fès-Taza, Marrakech-Beni Mellal, El Jadida-Safi et Al Hoceima-Nador ; ▪ Approbation par décret du 1er Ministre du statut type des BPR ; ▪ Approbation du modèle type du Règlement Intérieur des BPR par le Comité Transitoire ; ▪ Adoption des nouveaux statuts et mise en place des organes de direction et de contrôle au sein des BPR (directive et conseil de surveillance) ; ▪ Approbation par le Ministre des Finances du Règlement Intérieur du comité Directeur ;
2004	Introduction en bourse par cession par l'Etat Marocain de 20% du capital de la Banque Centrale Populaire ;
2005	▪ La Banque populaire a reçu la certification ISO 9001 pour l'activité monétique ; ▪ L'agence de notation Standard & Poor's a relevé, le 10 août 2005, la note de la BCP de BB/Positive/B à BB+/Stable/B ; ▪ Achèvement de la réforme institutionnelle : Mise en place du Comité Directeur du CPM ;
2006	▪ Signature de la convention Moukawalati avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation ; ▪ Lancement du nouveau programme Business Project ; ▪ Signature d'une convention de partenariat avec la Trésorerie Générale du Royaume devant permettre aux contribuables de procéder au règlement de leurs impôts et taxes via les guichets du groupe ;

2007	La Banque Centrale Populaires et le Groupe Société Générale ont signé un projet de protocole d'accord visant la mise en œuvre d'un partenariat stratégique dans le domaine de l'assurance de personnes. Ce projet comprend l'acquisition par la BCP, de 43,54% des actions de la Marocaine Vie ; Il est à préciser que ce protocole d'accord a été annulé.
2008	▪ Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Mohamed BENCHAABOUN, Président de la BCP ; ▪ Augmentation de capital de la BCP de 4,83%, réservée exclusivement aux membres du personnel du CPM ; ▪ Obtention de l'agrément pour la création d'une banque en Mauritanie ; ▪ Signature d'un protocole d'accord avec Upline Group ayant pour objectif de regrouper l'ensemble des métiers de la banque d'investissement au sein de Upline Group ; ▪ Réforme sur la loi du CPM à travers la nouvelle Loi 42-07 (Dahir n° 1-08-86 du 20 octobre 2008), qui modifie et complète les articles suivants : - Article 7, relatif aux prérogatives du Comité Directeur ; - Article 17, relatif aux participations des personnes morales et physiques, dans le capital de la BCP ; - Article 55, portant sur le personnel de Direction.
2009	Signature d'un partenariat stratégique entre la BCP et l'OCP visant à détenir des participations croisées des deux entités : ▪ Apport de 5 Mds DH sous forme d'augmentation de capital de l'OCP réservée à la BCP correspondant à un taux de 5,88% du capital ▪ Apport de 1 Mds DH sous forme d'augmentation de capital de la BCP réservée à l'OCP correspondant à un taux de 6,6 % du capital. Augmentation de capital de la BCP de 6,62%, réservée à l'OCP, en date du 13 janvier 2009, portant le capital social de la BCP à 660 982 480 dirhams

II. APPARTENANCE DE LA BCP AU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

II.1. PRESENTATION DU CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit Populaire du Maroc, dont la dénomination sociale est Groupe Banques Populaires, a pour principales missions de contribuer au développement économique et social et de participer au développement régional et local.

Le Crédit Populaire du Maroc est un groupement de banques constitué de la Banque Centrale Populaire et des Banques Populaires Régionales et placé sous la tutelle du Comité Directeur. Il participe au financement des PME et de l'artisanat et assure les transferts MRE. Par ailleurs, il joue un rôle actif dans la collecte et la mobilisation de l'épargne et contribue à son utilisation au niveau des diverses régions du pays.

La BCP assure un rôle central au sein du CPM. Outre son activité d'établissement de crédit, c'est l'organisme central bancaire des BPR et à ce titre elle agit en tant que compensateur central du groupe, coordonne la politique financière des BPR, gère leurs liquidités, assure leur refinancement et assure les services d'intérêt commun pour le compte des organismes du groupe. Elle est également chargée des déclarations de toute nature vis-à-vis de BAM, de l'administration fiscale et des organismes professionnels ainsi que d'effectuer toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur (article 11 de la loi 12-96).

Par ailleurs, l'année 2008 a été marquée par une évolution de la loi 12-96 pour mieux accompagner le développement du Groupe.
En effet, huit ans après sa promulgation, le texte de référence du Crédit Populaire du Maroc : la Loi 12-96 portant réforme du CPM (Dahir n°1-00-70 du 17 Octobre 2000 publié au B.O n°4840

du 19/10/2000), évolue à travers la nouvelle Loi 42-07 (Dahir n°1-08-86 du 20 Octobre 2008 publié au BO n°5681 du 10/11/2008) qui le modifie et le complète au niveau des articles 7, 17 et 55 :

Loi 12-96	Loi 42-07
Article 7 : « Le Comité Directeur détermine : ▪ Les niveaux au-delà desquels les banques populaires régionales doivent verser leurs excédents de trésorerie à la Banque centrale populaire, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché. ▪ Le niveau et les modalités de refinancement des banques populaires régionales dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché ; ▪ Sur proposition de chacun des organismes du Crédit populaire du Maroc, les niveaux au-delà desquels les ouvertures de crédits doivent lui être soumises. Le Comité directeur approuve les émissions d'emprunts à long terme par les organismes du Crédit populaire du Maroc »	**Article 7** : « Le Comité Directeur détermine : ▪ Les niveaux au-delà desquels les banques populaires régionales doivent verser leurs excédents de trésorerie à la Banque Centrale Populaire, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché. ▪ Le niveau et les modalités de refinancement des banques populaires régionales dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché. Le Comité directeur approuve les émissions d'emprunts à long terme par les organismes du Crédit populaire du Maroc ».
Article 17 : « Le capital social de la Banque centrale populaire est détenu à hauteur d'au moins 51% par l'Etat et les Banque populaires régionales. Toutes autre personne physique ou morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque centrale populaire. »	**Article 17** : « Le capital social de la Banque centrale populaire est détenu à hauteur d'au moins 51% par l'Etat et les Banque populaires régionales. Ils représentent à eux-seuls la Banque Centrale Populaire au sein du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc. Toute autre personne morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 15% dans le capital de la Banque centrale populaire. Toute autre personne physique ne peut détenir une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque Centrale Populaire. »
Article 55 : « La Banque Centrale Populaire met à la disposition des Banques populaires régionales le personnel de direction nécessaire à leur bon de fonctionnement. Elle établit et soumet pour approbation au Comité directeur, dans un délai de 6 mois, à compter de la publication de la présente loi, un programme permettant aux Banques populaires régionales de disposer, dans un délai maximum de cinq ans, de leur propre personnel de direction. Dans l'intervalle, le personnel de direction des Banques populaires régionales	**Article 55 :** « La Banque Centrale Populaire met à la disposition des Banques populaires régionales le personnel de direction nécessaire à leur bon de fonctionnement. Le personnel de direction des Banques populaires régionales et de la Banque centrale populaire relève, pour ce qui concerne sa mobilité, son appréciation et ses sanctions, du président du Comité Directeur. Le règlement intérieur du Comité Directeur fixe les catégories du personnel de direction concernées.

relève, pour ce qui concerne sa mobilité, son appréciation et ses sanctions, du président du Comité directeur. Le règlement intérieur du Comité directeur fixe les catégories du personnel de direction concernées. »	

Ces trois aménagements introduisent un renforcement du système de gouvernance du Groupe tout en assurant son ouverture sur l'avenir.

II.2. REALISATIONS DU CREDIT POPULAIRE DU MAROC[1]

Les réalisations du CPM au 30 juin 2008 ont montré d'excellents résultats :

- Le Résultat Net Part du Groupe a enregistré une progression très significative de 22% par rapport au 30 juin 2007, à 1,5 milliards de DH. Cette évolution est portée notamment par l'activité d'exploitation bancaire ;
- Le Produit Net Bancaire consolidé s'est apprécié de 17% par rapport au 30 juin 2007 à 4,1 milliards de dirhams, tenant à une progression sensible de l'ensemble de ses composantes (Marge d'intérêt : +16%, résultat des activités de marché : +30% et marge sur commissions : +12%).

Le Groupe consolide davantage son assise financière avec des fonds propres part du groupe à 19,3 milliards de DH en hausse de 7% par rapport au 31 décembre 2007, des dépôts de la clientèle en augmentation de 5% par rapport à fin décembre 2007, soit 139,5 milliards de DH, confortant la position du Groupe en matière de collecte.

Par ailleurs, le Groupe Banque Populaire a confirmé son engagement dans le financement des secteurs productifs de l'économie nationale, avec une augmentation significative des crédits à l'économie de 18% par rapport à fin décembre 2007. L'encours brut s'est ainsi élevé à 101,5 Mds DH.

A fin juin 2008, et sur une année glissante, le GBP a procédé à l'ouverture de 77 nouvelles agences, portant ainsi son réseau, à 700 agences. Ceci est dû à une dynamique confirmée par le développement du réseau de proximité Banque Populaire.

Véritable relais de croissance du Groupe, les filiales à l'international poursuivent leur développement accéléré. Le Groupe poursuit par ailleurs, sa stratégie de croissance externe en renforçant son rayonnement international avec notamment la création de nouvelles banques en Afrique.

Filiales à l'international :

La Banque Chaabi du Maroc (BCDM) : les principaux indicateurs d'activité et de résultat de la B.C.D.M affichent, au titre du 1er semestre 2008, une nette amélioration par rapport à la même période de l'exercice 2007. En effet, les transferts MRE ont atteint 203 407 K€, soit une hausse de près de 64% par rapport juin 2007. Les ressources moyennes ont totalisé 45 459 K€, notant une amélioration de 3% par rapport à fin décembre 2007. Le 1er semestre 2008 s'est ainsi soldé par un bénéfice de 675 K€ contre 103 K€ à fin juin 2007.

Chaabi International Bank Offshore : la banque poursuit son développement en ligne avec les ambitions du Groupe. Son activité a connu une évolution remarquable, au titre du 1er semestre

[1] Comptes présentés en normes IFRS.

2008, en termes de ressources et d'emplois ainsi qu'en terme de résultat. Les ressources globales ressortent en augmentation de 89,5% par rapport à fin 2007 avec environ 23 MUSD. En s'établissant à 128 MUSD, les emplois ont enregistré une baisse de 46,2% en comparaison avec fin décembre 2007.
Le résultat net ressort en net amélioration par rapport à juin 2007 et s'établit à 427 KUSD.

Banque Populaire Maroco-Centrafricaine: L'activité de la banque s'est caractérisée au cours du premier semestre 2008 par une amélioration des ressources et une stagnation des emplois productifs.

En effet, les ressources ont augmenté de 12.756 M FCFA à 14.858 M FCFA entre fin décembre 2007 et fin juin 2008, soit un taux de croissance de 16,5%, tandis que les emplois productifs se sont maintenus à environ 15 milliards FCFA. Le résultat net à juin 2008 ressort à 958 M FCFA, en croissance de 2,2% par rapport à juin 2007.

Banque Populaire Maroco-Guinéenne : Les réalisations de la banque, au titre du premier semestre 2008, sont globalement appréciables. Le résultat net s'est établi à 4.468 MGNF (7,4 MDH) en juin 2008, enregistrant une hausse de 54% par rapport la même période de l'exercice 2007.

II.3. INDICATEURS DU CPM

Au 30 juin 2008, le Groupe Banques Populaires présente les indicateurs bilanciels suivants :

En Mds DH	Normes PCEC			Normes IFRS		
	2006	2007	Variation 06/07	déc-07	juin-08	Variation 08/07
Dépôts clientèle	112,4	132,7	18%	132,7	139,5	5%
Fonds Propres Part du Groupe	14,2	16,3	15%	18,0	19,3	7%
Crédits à l'économie (*)	61,5	85,9	40%	85,9	101,5	18%
Dont Crédits aux Entreprises	*37,6*	*56,6*	*51%*	*56,6*	*69,2*	*22%*
Réseau d'agences	609	690	+81	690	700	+10

(*)Les crédits à l'économie sont des encours bruts
Source : BCP

Au terme du 1er semestre 2008, les dépôts de la clientèle ont progressé de 5% à 139,5 Mds DH par rapport au 1er semestre de 2007, confortant la position du Groupe en matière de collecte. Les fonds propres part du Groupe se sont également appréciés à 19,3 Mds DH lui permettant de saisir des opportunités de développement.
Quant au financement de l'économie, le GBP y a contribué de manière active en affichant une hausse de 18% en montants bruts par rapport au 31 décembre 2007 à 101,5 Mds DH dont 69,2 Mds DH de crédits aux entreprises.

Au 30 juin 2008, le Groupe Banques Populaires présente les indicateurs de résultat suivants :

Indicateur en Mds DH	Normes PCEC			Normes IFRS		
	2006	2007	Variation 06/07	juin-07	juin-08	Variation 08/07
Résultat Net Part du Groupe	2,2	2,4	+6%	1,2	1,5	22%
Produit Net Bancaire	6,1	7	+14%	3,5	4,1	17%

Source : BCP

Comparativement au 30 juin 2007, le résultat net part du groupe a affiché une évolution de 22% au 30 juin 2008 à 1,5 Mds DH parallèlement à l'évolution favorable du produit net bancaire de 17% à 4,1 Mds DH.

II.4. STRUCTURE DU CREDIT POPULAIRE DU MAROC AU 20 MARS 2009

Crédit Populaire du Maroc

Banque Centrale Populaire + **Banques Populaires Régionales**

Filiales	**Fondations**
Filiales bancaires ▪ BCDM ▪ BP Maroco-Centrafricaine ▪ BP Maroco-Guinéenne ▪ Médiafinance ▪ Chaabi International Bank Off Shore **Sociétés de financement** ▪ Chaabi Leasing ▪ Assalaf Chaabi **Gestion d'actif et bourse** ▪ Al Istitmar Chaabi ▪ ICF Al Wassit **Capital Risque** ▪ Chaabi Moussahama **Assurance** ▪ Maroc Assistance Internationale ▪ Chaabi Courtage **Services** ▪ Chaabi LLD (Location Longue Durée) ▪ Chaabi Doc Net ▪ Dar Ad-Damane	**Fondation BP pour le Micro Crédit** **Fondation BP pour la Création d'Entreprises** **Fondation BP pour l'Education et Culture**

Source : BCP

II.5. FILIALES ET FONDATIONS DU CPM

II.5.1. Filiales

Au 31 décembre 2008, le CPM détient des filiales intervenant dans divers domaines du secteur financier :

Filiales	Domaine d'activité	% de contrôle	Méthode de consolidation
Médiafinance	Marché des Capitaux	74,50%	IG
Chaabi Leasing	Crédit Bail	90,00%	IG
Assalaf Chaabi	Crédit à la Consommation	86,96%	IG
Alistitmar Chaabi	Gestion Collective d'Epargne	100,00%	IG
Maroc Assistance Internationale	Assistance	51,66%	IG
Banque Chaabi du Maroc	Banque	100,00%	IG
BPMG	Banque	53,90%	IG
BPMC	Banque	62,50%	IG
Dar Ad-Damane	Cautionnement des crédits	52,63%	IG
Chaabi Moussahama	Capital Investissement	99,99%	IG
ICF Al Wassit	Société de Bourse	93,02%	NC
Chaabi International Bank Off shore	Banque off shore	100,00%	IG
Chaabi Courtage	Courtage en assurance	90,00%	NC
Chaabi LLD	Location Longue Durée	70,00%	IG
Chaabi Doc Net	Archivage / Services	99,97%	NC

Source : BCP, décembre 2008
IG : Intégration Globale
NC : Non consolidée

II.5.2. Fondations

Les fondations du GBP sont au nombre de 3 :

Fondation BP pour le Micro Crédit
A pour activité la promotion et le développement de programmes de micro-finance afin de favoriser l'insertion économique des populations défavorisées.

Fondation BP pour la création d'entreprises
A pour vocation principale la promotion de la création et le développement d'entreprises à travers le financement de porteurs de projets.

Fondation BP pour l'éducation et la culture
A pour vocation principale le soutien, la promotion et l'organisation au Maroc et à l'étranger de toute rencontre et manifestation ayant un caractère éducatif, culturel, social et artistique, et ce par tous les moyens, notamment, le sponsoring, le mécénat, les subventions et autres contributions**.**

Fondation BP pour le Micro Crédit

- Progression de 60% des crédits octroyés en 2007 par rapport à 2006 à 1 761 millions de DH
- Accroissement de 75% de l'encours à 1 037 millions de DH entre 2006 et 2007
- Cumul des crédits octroyés par la Fondation depuis sa création (2000) 4,7 milliards de DH
- Hausse de 34% du nombre de clients actifs entre 2006 et 2007 à 176 738
- Poursuite de l'effort de proximité avec l'ouverture de 77 nouvelles branches

Fondation BP pour la création d'entreprises

- 7.394 actions spécifiques d'assistance et d'accompagnement ont été dispensées en 2007 au profit des porteurs d'idées de projets et des créateurs récents
- 205 entreprises ont été créées en 2007, soit un accroissement de 19% par rapport à 2006
-

Fondation BP pour l'éducation et la culture

- 11,1 millions de DH engagés en 2007 dans des actions de sponsoring et mécénat culturel
- Programme d'alphabétisation en faveur des clients de la Fondation Micro-Crédit
- Poursuite en 2007 de l'engagement effectif dans l'éducation de plus de 1 420 enfants des Marocains du Monde.

Source : BCP

II.6. LES BANQUES POPULAIRES REGIONALES

Etablissements de crédit, les Banques Populaires Régionales (BPR) sont régies par la loi bancaire (Dahir n°1-05-178 portant loi n°34-03 du 14 février 2006), par la loi n°12-96 portant réforme du CPM telle que modifiée et complétée par la loi n°42-07, par leurs statuts et par les dispositions relatives aux sociétés anonymes à capital variable édictées par le Dahir du 11 août 1922 relatif aux sociétés de capitaux. Elles sont formées de 11 banques régionales de forme coopérative à capital variable, et depuis mai 2003 à Directoire et à Conseil de Surveillance. Elles constituent le levier du CPM dans la collecte de l'épargne au niveau régional, sa mobilisation et son emploi dans la région.

Le capital des BPR est détenu par des sociétaires qui sont en même temps des clients des BPR et est constitué de parts sociales rémunérées. A cet égard, trois cas de figure se présentent pour l'attribution des parts sociales :

- Les parts sociales ordinaires sont de deux types :
  - Parts sociales à souscription obligatoire : Elles sont souscrites par toute personne physique ou morale bénéficiaire auprès de la BPR de concours sous forme de crédit. Dans ce cas, le sociétaire souscrit un nombre de parts sociales suivant un barème déterminé par le Comité Directeur du CPM ;
  - Parts sociales à souscription facultative : Elles sont souscrites par toute personne physique ou morale bénéficiaire d'autres produits ou services de la banque et ce, dans la limite de 5% du capital de la BPR concernée ;

- Les parts sociales privilégiées peuvent être souscrites, à l'occasion de leur création, par toute personne physique ou morale bénéficiaire de services de la BPR et ce, dans la limite de 5% du capital de la BPR concernée.

A la différence des actionnaires d'une société anonyme, les sociétaires des Banques Régionales ont la possibilité de céder leur part sociale à tout moment et qui sera rachetée par la BPR à une valeur déterminée annuellement par le Comité Directeur. Dans le cas où la BPR ne réalise pas de bénéfices ou ses bénéfices sont en deçà d'un certain seuil, elle peut se faire octroyer une subvention du Fonds de Soutien lui permettant de rémunérer les sociétaires (distribution de dividendes).

De ce fait, le capital des BPR est variable et évolue à chaque souscription ou rétrocession. Les BPR peuvent effectuer toutes les opérations bancaires dans leurs circonscriptions territoriales respectives, sous réserves des prérogatives dévolues au Comité Directeur par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, et peuvent également effectuer des opérations dans d'autres circonscriptions territoriales en accord avec la ou les BPR concernées.

Selon les termes de l'article 26 de la loi 12-96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, les Banques Populaires Régionales ne peuvent se refinancer, notamment sous forme d'avances de toute nature, qu'auprès de la Banque centrale populaire, sauf dérogation accordée par le comité directeur.

II.6.1. Evolution de la structure des sociétaires des BPR

Catégories	2005	Structure	2006	Structure	2007	Structure	Juin 2008	Structure
Particuliers Locaux	281 524	60,4%	294 094	61,3%	305 654	62,6%	304 685	66,5%
Sociétaires MRE	143 377	30,7%	145 683	30,3%	143 796	29,5%	119 420	26%
Entreprises	41 056	8,8%	40 284	8,4%	38 462	7,9%	34 396	7,5%
Total	**465 957**	**100,0%**	**480 061**	**100,0%**	**487 912**	**100,0%**	**458 501**	**100,0%**

Source : BCP

La structure des sociétaires a enregistré une évolution soutenue sur la période de 2005 à 2007, puisqu'elle a atteint un total de 487 912 sociétaires à fin 2007, soit +2% par rapport au total enregistré à fin 2006 (+7851 nouveaux sociétaires).
Cette évolution est due à la progression de la catégorie Particuliers de 4%, soit +11560 nouveaux sociétaires, compensant ainsi la légère baisse des catégories MRE (-1887 sociétaires MRE) et Entreprises (-1822 Entreprises).

La structure des sociétaires est dominée par la catégorie Particuliers locaux, représentant plus de 62% des sociétaires. Les catégories MRE et Entreprises représentent respectivement 29,5% et 7,9%.

L'évolution de la structure des sociétaires a connu une progression annuelle moyenne de 2.4% de 2005 à 2007, passant ainsi d'une population de 465 957 à 487 912 sociétaires, toute catégorie confondue.

Les sociétaires MRE et Entreprises sont passés respectivement de 145 689 et 40 284 à fin 2006, à 143 796 et 38 462 à fin 2007. La baisse de l'effectif des sociétaires peut être constatée suite aux travaux d'inventaire, et d'assainissement effectués par les Banques Populaires Régionales, des dossiers de sociétaires passés au contentieux. Ces dernières procèdent à des rachats de parts sociales qui viennent en remboursement de crédits.

En effet, dès qu'un sociétaire passe au contentieux, les parts, dont il était détenteur, sont rachetées par la Banque et viennent en paiement d'une partie du crédit non remboursé.

En revanche, sur la période allant de décembre 2007 à fin juin 2008, l'évolution a été négative du fait de la baisse sensible de l'effectif des sociétaires due essentiellement, à l'impact de l'opération d'assainissement, effectuée par les BPR, des dossiers de sociétaires passés au contentieux. Cette baisse, constatée dès fin janvier 2008, a ramené l'effectif à 450 000, soit une réduction de 37 912 sociétaires. Il s'agit là, de porteurs de parts qui ont perdu leur qualité de sociétaire du fait de la passation de leur engagement en comptes litigieux (Article 14 des statuts). Cependant, la période allant de janvier 2008 à fin juin 2008 a vu, de nouveau, le nombre de sociétaires augmenter de 1.8 % pour atteindre 458 501 à la fin du premier semestre 2008.

Quant à la part représentée par les particuliers locaux dans la structure des sociétaires, elle a encore largement augmenté pour atteindre 66,5% à fin juin 2008 et ce aux dépens des parts respectives des catégories MRE et Entreprises, situées dans la structure des sociétaires à respectivement 26% et 7,5%, au lieu de 29,5% et 7,9% en décembre 2007.

II.6.2. Evolution des principaux indicateurs des BPR

En MDH	2005			2006			2007			30/06/2008		
BPR	**D *(1)***	**C *(2)***	**RN *(3)***	**D *(1)***	**C *(2)***	**RN *(3)***	**D *(1)***	**C *(2)***	**RN *(3)***	**D *(1)***	**C *(2)***	**RN *(3)***
Centre Sud	10 265	4 186	134	11 079	5 135	172	11 835	6 419	125	12 727	7 271	74
El Jadida -Safi	2 569	1 563	30	3 001	2 025	29	3 613	2 622	51	3 775	2 865	29
Fès-Taza	8 286	2 655	82	8 911	3 221	112	9 985	4 120	102	10 468	4 759	66
Laâyoune	814	1 007	35	1 124	1 259	60	1 169	1 568	30	1 277	1 845	20
Marrakech-Beni Mellal	7 932	2 968	103	9 746	4 309	127	11 667	5 722	141	12 130	7 003	74
Meknès	5 589	1 865	78	6 020	2 267	94	6 826	3 123	92	7 309	3 718	35
Nador-Al Hoceima	14 752	1 165	221	15 759	1 317	237	17 250	1 833	195	17 644	2 083	116
Oujda	8 032	1 676	90	8 649	1 924	128	9 547	2 524	111	10 116	2 996	75
Tanger-Tétouan	8 514	2 084	95	9 871	2 742	132	11 982	4 322	126	12 584	5 325	92
Casablanca	17 605	14 453	128	20 683	16 983	128	22 359	21 592	273	25 280	25 794	146
Rabat-Kénitra	11 279	4 616	113	12 729	5 968	123	16 578	8 137	131	16 259	10 833	86
Total	**95 639**	**38 237**	**1 108**	**107 572**	**47 151**	**1 341**	**122 810**	**61 982**	**1 376**	**129 569**	**74 490**	**814**

Source BCP
(1) D : Dépôts clientèle
(2) C : Créances sur la clientèle
(3) RN : Résultat net

Les principaux indicateurs des BPR ont enregistré des progressions sur la période 2005 – 2007 et au 30 juin 2008, comme en témoigne le tableau ci-visé, avec des réalisations plus performantes pour les BPR Casablanca, Rabat-Kénitra, Marrakech-Beni Mellal, El Jadida-Safi et d'autres moins performantes.

A fin 2007, le résultat net de l'ensemble des BPR a enregistré une hausse de 3% et les dépôts de clientèle ont augmenté de 14%. Les créances brutes sur la clientèle ont augmenté de 31%, traduisant un effort commercial, une judicieuse conversion des dépôts en crédits à l'économie et une bonne profitabilité.

II.6.3. Relations entre la BCP et les BPR

Les relations entre la BCP et les BPR couvrent trois principaux domaines d'activités :

- Les relations d'ordre financier et administratif ;
- Les relations dans le domaine de l'intermédiation bancaire ;
- Les relations relatives aux services d'intérêt commun.

Relations financières entre la BCP et les BPR

- **Gestion et placement des excédents de trésorerie des BPR :**

Selon la loi 12-96, les BPR doivent verser leurs excédents de trésorerie à la BCP qui en assume le rôle de gestionnaire. Le Comité Directeur fixe les niveaux au-delà desquels les BPR doivent verser leurs excédents de trésorerie à la BCP, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché.

De plus, l'excédent de trésorerie de chaque BPR est défini comme étant le solde disponible sur le compte ouvert par la BPR auprès de la succursale locale de BAM après satisfaction des besoins journaliers de ses agences (retraits de fonds, achats de devises, opérations de compensation…).

La BCP place les excédents de trésorerie selon la politique suivante : la trésorerie excédentaire des BPR, après souscription des emplois réglementés, est placée principalement en titres d'investissement (bons du trésor et autres titres de créances) et en titres de placements sur le marché interbancaire marocain. Le portefeuille placements doit s'inscrire autour de 20% du portefeuille global, avec un maximum de 8 Mds DH et ce, dans un souci de limiter le risque du portefeuille de la banque contre les fluctuations des taux d'intérêt et d'adosser les ressources stables des BPR à des emplois stables.

La rémunération de la trésorerie des BPR est faite sur la base d'un taux de rendement moyen égal au rapport des produits globaux engendrés par les placements de la trésorerie du Groupe et du solde moyen des comptes financiers abritant les excédents de trésorerie des BPR. La rémunération des BPR est le taux de rendement annuel moyen duquel est déduite une commission de gestion dans la limite de 10,5%. Cette commission constitue la rémunération de la BCP.

- **Refinancement des BPR et de la BCP**

Les BPR sont tenues de se refinancer exclusivement auprès de la BCP sauf dérogation de la part du Comité Directeur et ce conformément à l'article 26 de la loi 12-96.
De ce fait, le Comité Directeur fixe le niveau et les modalités de refinancement des Banques Populaires Régionales dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché. Le taux applicable est le taux moyen pondéré des Bons du Trésor à 52 semaines émis par adjudication. Ce taux moyen pondéré est révisable trimestriellement.

Le recours des BPR à la BCP intervient lorsque la trésorerie de la BPR est insuffisante pour couvrir ses besoins quotidiens.
Les besoins de trésorerie de la BCP, quant à elle, résultent de la différence entre le montant de ses engagements sur sa clientèle et le cumul de l'encours du fonds de soutien, des dépôts de la clientèle et la trésorerie non rémunérée utilisée par la BCP pour le compte des organismes du CPM.

- **Gestion du Fonds de Soutien**

Le fonds de soutien est un fonds destiné à octroyer au profit des organismes du CPM :

- des avances exceptionnelles destinées à permettre aux Banques Populaires Régionales de faire face à des opérations ponctuelles, en cas d'insuffisance de leur capacité d'autofinancement ;
- des subventions d'exploitation assorties de la clause de *« retour à meilleure fortune »* destinées à contrebalancer des charges d'exploitation jugées trop importantes ou une insuffisance de produits. Elles sont octroyées aux Banques Populaires Régionales pour soutenir leur activité et leur permettre éventuellement, de distribuer les intérêts statutaires et de constituer la réserve légale dans la limite de 10% du capital au titre d'un exercice donné ;
- des subventions d'exploitation assorties de la clause de *« retour à meilleure fortune »* octroyées à la Banque Centrale Populaire, visant à contrebalancer un niveau important de dotations aux provisions au titre des risques encourus sur les emplois du Groupe ;
- et à consentir, dans le cadre d'un plan de restructuration agréé par le Comité Directeur, à l'organisme du CPM se trouvant en difficulté, des concours remboursables sous forme de prêts de restructuration. Ces prêts sont comptabilisés en tant que prêts subordonnées au niveau de la BCP dont les conditions sont déterminées par le Comité directeur en fonction notamment des ressources, des emplois et de la rentabilité desdits organismes.

Le Fonds de Soutien est alimenté par tous les organismes du CPM (BCP et BPR). Ces derniers sont tenus de participer au financement du fonds de soutien et ce, par le versement d'une contribution annuelle fixée par le Comité Directeur sans que cette dernière n'excède 2% du chiffre d'affaires de ces organismes. Par chiffre d'affaires, il est entendu les produits courants de l'exercice, considérés hors taxe et excluant pour la BCP les produits revenant aux BPR au titre de leurs placements ainsi que ceux correspondant aux prestations des services d'intérêt commun refacturés aux BPR. S'ajoutent à cette contribution, les remboursements des concours consentis (subventions d'exploitation et prêts de restructuration) par le Fonds de Garantie antérieurement et le Fonds de Soutien[1] ainsi que les intérêts y afférents, et une proportion des résultats de chacun des organismes du CPM arrêté par le Comité Directeur sous réserve d'approbation par le Ministre des Finances. Pour les exercices sous revue, la contribution au Fonds de Soutien a été maintenue à raison de 2% du chiffre d'affaires du CPM par tous ses organes y compris la BCP.

Il est à signaler que la Banque Centrale Populaire est chargée, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, de la gestion du Fonds de Soutien dont les disponibilités ne font pas l'objet de rémunération. De ce fait, le Fonds de Soutien constitue une **ressource gratuite** pour la BCP.

- **Gestion du Fonds Social**

Le Comité Directeur a pour attributions d'établir le statut applicable au personnel du CPM. Ainsi, un Fonds Social spécial est instauré, conformément à l'article 65 des statuts du Personnel des Banques Populaires. Le CPM contribue financièrement par le biais du Fonds Social à l'alimentation de toute association sportive et culturelle.
Les différents organismes du CPM versent annuellement au Fonds Social 5% de leurs résultats nets dégagés après la dotation de la réserve légale, la rémunération des parts sociales et la contribution aux Fondations Banques Populaires.
La Direction Générale et la Division des Ressources Humaines assurent la gestion du fonds selon un système de délégation bien défini qui régit les décisions de financement des opérations à caractère social et humanitaire. Le compte « fonds social » est ouvert à la BCP à l'instar d'un client déposant. Tous les mouvements de fonds transitent par ce compte.

- **Réglementation prudentielle et obligatoire**

Parmi les activités prudentielles et obligatoires prises en charge par la BCP, figure la centralisation des souscriptions qui consiste en :

- La souscription des emplois réglementés[2], exigée par la réglementation bancaire, et centralisée pour le compte du CPM au niveau de la BCP ;
- L'enregistrement à l'actif de la BCP (part BCP et part BPR) de l'intégralité des emplois réglementés, déterminés individuellement pour chaque organisme du CPM (BPR et BCP) et prélevés sur leurs ressources propres pour la partie leur revenant ;
- Les emplois réglementés sont inscrits dans des comptes ouverts chez Bank Al Maghrib au nom de la BCP.

Actuellement, la réserve monétaire est rémunérée à 0,75% l'an.

[1] Le fonds de soutien se substitue au fonds collectif de garantie institué par le dahir n°1-60-232 du 06 juillet 1993
[2] Emplois réglementés: Selon l'article premier de l'Arrêté du ministre des finances n° 348-85 du 3 rejeb 1405 (25 mars 1985) modifiant l'arrêté du ministre des finances n°1450-80 du 16 Safar 1401 (24 décembre 1980) relatif aux emplois obligatoires des banques, les banques inscrites et les organismes du crédit populaire sont tenus de constituer, en dépôts indisponibles, auprès de la Banque du Maroc des réserves calculées sur les dépôts de leur clientèle à l'exclusion des comptes et bons à échéance fixe et des dépôts en dirhams convertibles.

Relation de l'intermédiation bancaire en matière d'engagements

La gestion en commun des dossiers de crédit BCP/BPR vient de la volonté du partage des risques liés à l'importance du financement. Ce dernier peut être effectué sous forme de consortium ou de syndication.

1- Consortium

Il s'agit de financements conjoints réalisés à la demande de la BCP ou de la BPR au profit d'un client commun entretenant des relations commerciales avec les deux banques. La BCP participe aux financements consortialisés en intervenant sur des crédits d'investissement et d'exploitation avec la Banque Populaire de Casablanca uniquement et sur des crédits d'investissement avec toutes les autres BPR. Le chef de file désigné par le client (BCP ou BPR) se charge du suivi de la rémunération revenant à chaque banque participante

2- Syndication

Pour les crédits de fonctionnement des clients des BPR (hors Casablanca), la BCP apporte ses contre-garanties à la demande de la BPR pour des montants à l'intérieur des lignes de crédit accordées dès que la BPR aura atteint le seuil des autorisations notifiées. Ceci se fait sous forme de conventions signées entre la BCP et la BPR concernée définissant les modalités de partage et de gestion du risque ainsi que les conditions de rémunération revenant à la BCP. Les conventions signées entre la BCP et la BPR concernent chaque dossier.

Les contrats de prêt doivent mentionner une cession de créances de la BPR au profit de la BCP à hauteur de la participation de cette dernière dans les engagements accordés.

La rémunération de la BCP s'effectuera au moyen de versements de commissions par la BPR au profit de la BCP au terme de chaque trimestre sur la base de la moitié du taux appliqué aux engagements par signatures.

Services d'intérêt commun

Le Comité Directeur détermine la liste des services d'intérêt commun aux organismes du CPM ainsi que les modalités de financement et de gestion desdits services. Mais, c'est la BCP qui est responsable de la gestion proprement dite des services d'intérêt commun.

Ils couvrent les activités mentionnées dans la charte illustrant les relations entre la BCP et les BPR. De ce fait, la BCP représente un centre de coûts pour les autres entités du CPM. En conséquence, les frais engagés par celle-ci sont répercutés sans marge aux BPR.

Le mode de refacturation des services d'intérêt commun permet la séparation entre les charges imputables à l'activité propre de la BCP et aux activités communes à répartir entre la BCP et les BPR.

Les services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc sont distingués selon les trois critères suivants :

- Les services induits par les attributions du Comité Directeur,
- les services prévus par le texte de loi n°12/96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07,
- les autres services répondant aux critères de mutualisation.

Services induits par les attributions du Comité Directeur

a. Activité de développement du Groupe

- La planification et l'évaluation des actions du Groupe ;
- La communication institutionnelle ;
- La veille concurrentielle et technologique ;
- La stratégie de développement informatique ;
- L'élaboration et l'animation du programme du sociétariat ;
- L'élaboration des normes et règles de distribution des produits et services ainsi que des conditions tarifaires.

b. Contrôle des organismes du Crédit Populaire du Maroc

c. Fonctionnement du Comité Directeur

d. Activités de normalisation du mode de fonctionnement des entités du Groupe

- Organisation des activités des Banques Populaires ;
- Organisation du système d'information des Banques Populaires ;
- Elaboration des politiques de gestion des ressources humaines :
  - Recrutement ;
  - Evaluation ;
  - Formation ;
  - Actions sociales.

e. Sécurité

- Normalisation de la gestion des risques.

Services prévus par la loi n°12/96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07

a. Activités de production bancaire

- La centralisation des souscriptions de valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;

b. Activités de comptabilité

- Etablissement des déclarations aux autorités de tutelle (Bank Al Maghrib, …) ;
- Etablissement du bilan consolidé du groupe.

c. Activités financières

- La gestion des excédents de trésorerie des organismes du Crédit Populaire du Maroc.

d. Activités de gestion des ressources humaines

- Etablissement du statut applicable au personnel du Crédit Populaire du Maroc ;

Services répondant aux critères de mutualisation

a. Activités Marketing

- La conception et l'adaptation des produits et services distribués ou à distribuer par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- La communication autour des produits et services distribués ou à distribuer par les organismes du Crédit Populaire du Maroc.

b. Activités de production bancaire

- Le recouvrement des chèques inter-Banques Populaires Régionales ;
- Le recouvrement des valeurs déplacées ;
- La gestion des échanges de masse tant avec les clients qu'avec les partenaires :
  - Les rapatriements de masse de la clientèle MRE ;
  - Les domiciliations de masse notamment des salaires des fonctionnaires et des salariés de la clientèle des institutionnels ;
  - Les prélèvements de masse ordonnés par la clientèle notamment des factures de téléphone et des factures d'eau et d'électricité.

- L'administration de la plate-forme applicative commune pour la gestion des produits de bancassurance (gestion des échanges de données avec les compagnies d'assurance, suivi des renouvellements automatiques, maintenance réglementaire et évolutive des applications, …) ;
- Les relations avec les compagnies d'assurances : règlement des primes dues et la gestion des protocoles d'accord.

c. Activités d'exploitation informatique

- L'exploitation de la plate-forme applicative bancaire commune aux organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- La gestion des équipements et infrastructures techniques ;
- La gestion et l'administration du réseau de télécommunication commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc.

d. Activité de gestion des canaux de distribution

- La coordination des canaux de distribution des Banques Populaires Régionales ;
- Les relations avec les réseaux de partenaires nationaux et internationaux ;
- La gestion opérationnelle des canaux de distribution mutualisés :
  - les délégations et représentations à l'étranger ;
  - le réseau monétique ;
  - les nouveaux canaux (e-Banking, internet, …).

e. Activités de gestion des ressources humaines

- L'exploitation et l'administration de la plate-forme applicative commune pour la gestion des Ressources Humaines du Groupe ;
- La maintenance réglementaire et évolutive de la plate-forme applicative commune de gestion des Ressources Humaines du Groupe ;
- L'établissement des déclarations sociales (CNSS, CIMR, …) ;
- La représentation des organismes du Crédit Populaire du Maroc auprès des organismes sociaux (CNSS, CIMR, …) ;
- La gestion des actions sociales Groupe : centres de loisirs et de vacances.

f. Activités de logistique

- La centralisation :
  - des achats d'imprimés ;
  - des achats d'équipements informatiques et de télécommunication ;
  - des achats faisant l'objet d'un contrat cadre au niveau Groupe.

- La gestion des archives communes aux organismes du Crédit Populaire du Maroc.

g. Activités à l'international

- Les relations internationales et le correspondant banking ;
- La gestion des lignes de financement internationales.

La liste des services d'intérêt commun ainsi arrêtée, peut être modifiée à tout moment par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, sur proposition de la Banque Centrale Populaire ou des Banques Populaires Régionales, et notamment à l'occasion de changements réglementaires ou d'évolutions des conditions du marché.

Principe de l'unicité fiscale

Du fait du statut juridique particulier du CPM et de son organisation complexe, le Ministre des Finances, à la demande de la Banque Centrale Populaire, a répondu favorablement pour l'application d'un certain nombre de mesures sollicitées, dont notamment l'application du principe de l'unicité fiscale. En vertu de ce principe, tous les organismes du CPM sont considérés fiscalement comme une seule entité en matière d'impôt sur les sociétés et de taxe sur la valeur ajoutée. La BCP prend en charge la déclaration fiscale pour l'ensemble des organismes du CPM.

III. FILIALES ET FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA BCP

III.1. PRESENTATION DES FILIALES

La Banque Centrale populaire contrôle plusieurs filiales :

Filiales	Domaine d'activité	% de contrôle	Méthode de consolidation
Médiafinance	Marché des Capitaux	74,50%	IG
Chaabi Leasing	Crédit Bail	30,00%	MEE
Alistitmar Chaabi	Gestion Collective d'Epargne	34,00%	MEE
Maroc Assistance Internationale	Assistance	51,66%	IG
Banque Chaabi du Maroc	Banque	100,00%	IG
BPMG	Banque	53,90%	IG
BPMC	Banque	62,50%	IG
Fonds Moussahama I	Fonds d'investissement généraliste	99,86%	IG
Chaabi Moussahama	Société gestionnaire de Fond Moussahama I	99,99%	NC
ICF Al Wassit	Société de Bourse	65,12%	NC
Chaabi International Bank	Banque off shore	60,00%	IG
Chaabi Courtage	Courtage en assurance	90,00%	NC
Chaabi LLD	Location Longue Durée	40,00%	MEE
Essoukna	Immobilier	78,07%	NC
Assarf Chaabi	Change	70,00%	NC
Attaamine chaabi	Assurance	30,00%	NC
Benaf	Immobilier	100,00%	NC
SCI Dait Roumi II	Immobilier	90,00%	NC

Source : BCP, Données au 31/12/2008
IG : Intégration Globale
NC : Non consolidée
MEE : Mise en équivalence

Par ailleurs, la BCP détient une participation de l'ordre de 1,34% et 0,23% au niveau de respectivement Assalaf Chaabi (Crédit à la Consommation) et Dar Ad-Damane (Cautionnement de crédit).

Suite au protocole d'accord signé le 29 octobre 2008 avec Upline Group, la BCP compte regrouper ses activités de banque d'investissement au sein de Upline Group qui deviendra une filiale du Groupe Banques Populaires. Ainsi, 70% d'Al Wassit, 100% d'Alistitmar Chaabi et 40% de Médiafinance passeront sous le giron Upline contre une part de la BCP de 50,1% dans Upline Group. Il est à signaler que le PV du CA du 22/09/2008 autorise la BCP à racheter ses participations minoritaires dans des filiales, dont Médiafinance et ICF Al Wassit, et ce dans l'objectif de conférer à la BCP une plus grande marge de manœuvre pour le reprofilage des tours de table desdites sociétés.

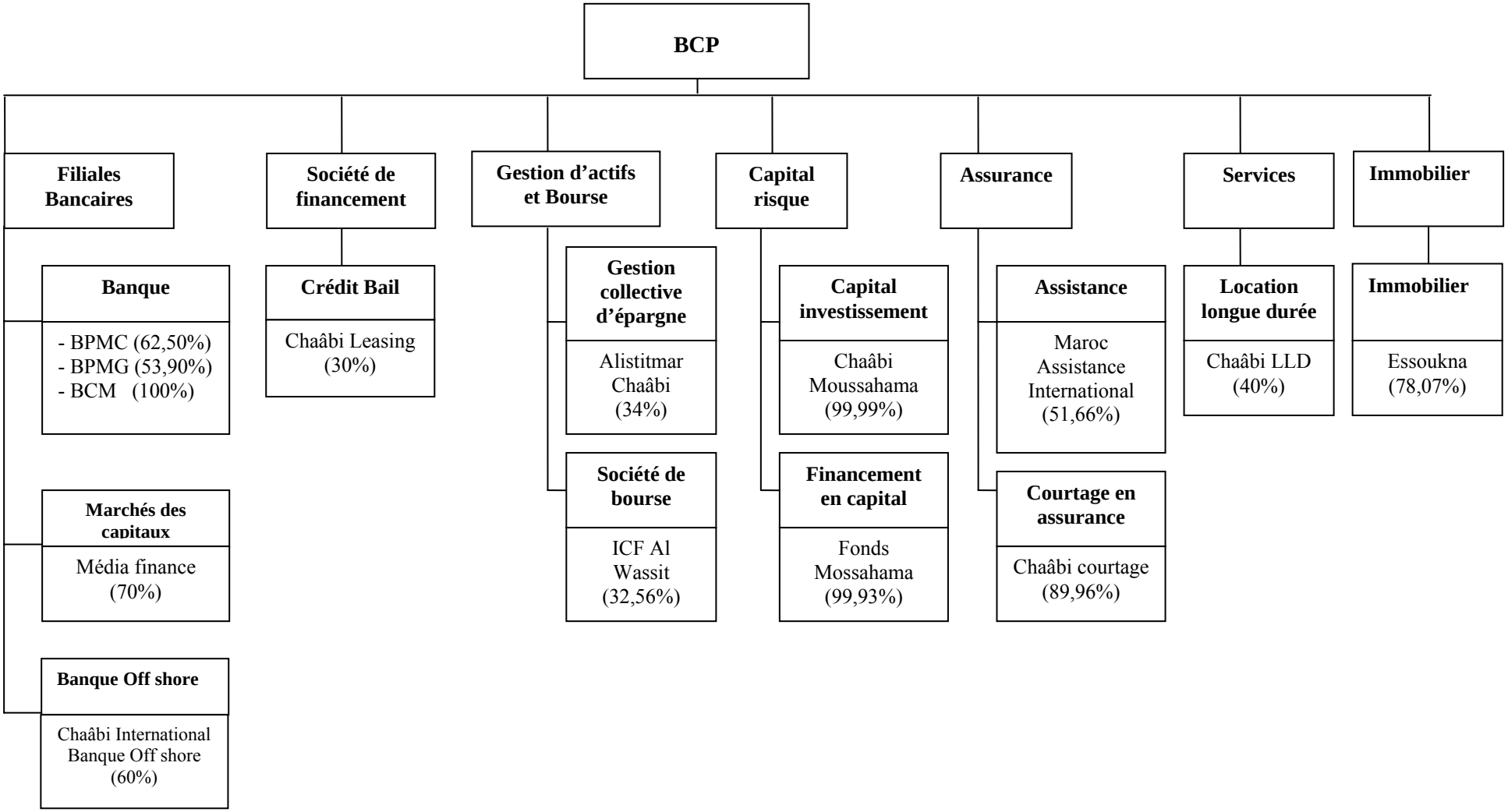
BCP
Filiales Bancaires
Banque
- BPMC (62,50%)
- BPMG (53,90%)
- BCM (100%)
Marchés des capitaux
Média finance (70%)
Banque Off shore
Chaâbi International Banque Off shore (60%)
Société de financement
Crédit Bail
Chaâbi Leasing (30%)
Gestion d'actifs et Bourse
Gestion collective d'épargne
Alistitmar Chaâbi (34%)
Société de bourse
ICF Al Wassit (32,56%)
Capital risque
Capital investissement
Chaâbi Moussahama (99,99%)
Financement en capital
Fonds Mossahama (99,93%)
Assurance
Assistance
Maroc Assistance International (51,66%)
Courtage en assurance
Chaâbi courtage (89,96%)
Services
Location longue durée
Chaâbi LLD (40%)
Immobilier
Immobilier
Essoukna (78,07%)

Source : BCP

III.1.1. Flux entre BCP et Filiales

	2005	2006	2007	Juin 08
Actif (en MDH)				
Créances sur BCDM	-	22	-	-
Créances sur Mediafinance	-	364	-	-
Créances sur CIB	-	111	511	1 409
Créances subordonnées sur BCDM	48	31	-	-
Passif (en MDH)				
Refinancement BCDM	114	90	29	-
Refinancement CIB	147	241	483	837
Autres Passifs BCDM	13	15	-	-
CPC (en MDH)				
Commissions sur prestations de services MAI	12	-	-	-
Charges externes BCDM	50	53	-	47
Dividendes perçus (en KDH)				
Chaabi Leasing	1 500	3 600	-	-
EGAC		1 360	1 360	1 870
Mediafinance	9 100		10 500	
MAI	3 875	2 325	5 166	5 166
BPMC	-	11 590	19 118	-
BPMG	-	-	-	1 032

Source : BCP

Les flux entre la BCP et ses filiales concernent principalement les dividendes perçus des filiales, les créances sur la BCDM, Médiafinance et CIB, les créances subordonnées sur la BCDM en 2005 et 2006, le refinancement de la BCDM et CIB, et d'autres passifs (charges à payer) sur la BCDM, ainsi que les commissions sur prestations de services sur Maroc Assistance Internationale et des charges externes sur la BCDM.

III.1.2. Chaabi Leasing

Créée en 1999 dans le cadre de la stratégie de diversification des activités du groupe, Chaabi Leasing est spécialisée dans le financement en leasing mobilier et immobilier destiné aux professionnels (grandes entreprises, PME-PMI et professions libérales).

Les principaux produits commercialisés par Chaabi Leasing sont :

- Crédit-bail mobilier : financement à 100% de tout type de matériel, local ou importé, destiné à toutes les branches de l'activité économique ;
- Crédit-bail immobilier : financement intégral d'un bien immobilier à usage professionnel terrains et construction ou bâtiments déjà construits.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Améliorer les positions acquises par la société tout en maitrisant les risques ;
- Consolider la synergie avec le Groupe par une meilleure offre de financement de la clientèle des BPR ;
- Améliorer la qualité de service et la réactivité ;
- Accompagner la société Chaâbi LLD dans sa croissance et l'ériger en canal de développement ;
- Innover en matière d'offre de produits de leasing.

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil de Surveillance
Objet social : Financement par crédit-bail mobilier et immobilier
Secteur d'activité : Crédit-bail
Adresse : Angle Bd. Zerktouni, et rue Chella (Ex Avignon) n° 1-3 - 20100 - Casablanca
Effectif : 39
Type de partenariat : Stratégique

- Actionnariat actuel :

Capital social : 100 000 000 DH
Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	300 000	30,00%
BP Casablanca	150 000	15,00%
BP Marrakech-Béni Mellal	70 000	7,00%
BP Centre sud	50 000	5,00%
BP Tanger/Tétouan	50 000	5,00%
BP Fès	50 000	5,00%
BP Meknès	50 000	5,00%
BP Rabat-Kenitra	70 000	7,00%
BP Nador-Al Hoceima	25 000	2,50%
BP Oujda	25 000	2,50%
BP El Jadida-Safi	20 000	2,00%
BP L$âayoune	40 000	4,00%
Sous total groupe	**900 000**	**90,00%**
Natexis Lease	100 000	10,00%
Total	**1 000 000**	**100,00%**

Source : BCP

- Indicateurs d'activité :

En KDH	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2008
Chiffre d'affaires	691 208	848 023	1 032 592	567 209
PNB	61 386	70 415	87 416	44 101
Résultat net	26 237	31 636	40 081	22 157
Part de marché production			11%	
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	1 500	3 600	0	0

Source : BCP

III.1.3. Chaabi Location Longue Durée

Créée en 2004 en partenariat avec deux filiales du Groupe, en l'occurrence Chaabi Leasing et Moussahama, Chaâbi LLD est spécialisée dans la location longue durée et le fleet management :

- Location de véhicules en longue durée : solution sur mesure et flexible associant un financement automobile et une gamme complète de prestations et de services, moyennant un loyer mensuel forfaitaire ;
- Gestion de flotte pour compte : couvre l'ensemble des prestations liées à l'automobile à l'exclusion de l'acquisition (l'entreprise cliente demeurant propriétaire de sa flotte).

Quelque soit le mode de financement choisi par le client pour l'acquisition de ses véhicules, Chaâbi LLD lui propose de confier la gestion de sa flotte automobile en « gestion pour compte » ou « fleet management ». La société propose une palette de services à savoir : Fleet scanner, revente du parc ancien, assistance 24/24 et 7/7, centre infodrive, assurance tous risques, assurance perte financière, gestion du carburant, remplacement des pneumatiques, entretien préventif et curatif, véhicules de remplacement, convoyage en cas de remplacement, revente du véhicule au conducteur.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Développement du portefeuille des grandes entreprises à travers des actions ciblées permettant le renforcement de la notoriété de la société ;
- Innovation commerciale par des packagings des produits et services et des partenariats avec les constructeurs ;
- Dynamisation du cross-selling.

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique :	Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Objet social :	Location longue durée et gestion de flottes automobiles
Secteur d'activité :	Location longue durée et gestion de flottes automobiles
Adresse :	Angle Bd. Zerktouni, et rue Chella (Ex Avignon) n° 1- Casablanca
Effectif :	11
Type de partenariat :	Stratégique

- Actionnariat actuel :

Capital social : 20 000 000 DH
Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	59 999	30,00%
Chaabi Leasing	60 000	30,00%
SPPP Moussahama	20 000	10,00%
Sous total groupe	**139 999**	**70,00%**
Natexis Lease	30 000	15,00%
Akwa group	30 000	15,00%
Total	**200 000**	**100,00%**

Source : BCP

- Indicateurs d'activité :

En KDH	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2008
Chiffre d'affaires	6 358	34 716	56 721	41 245
Résultat net	-2 929	-2 763	-3 827	94
Part de marché	ND	ND	ND	ND
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	0	0	0

Source : BCP

III.1.4. Chaabi Moussahama

La société de gestion Chaâbi Moussahama a été créée en avril 2007 suite à la transformation de SPPP Moussahama (Première société de gestion de fonds d'investissement au Maroc) en fonds d'investissement « Fonds Moussahama I ».
Chaâbi Moussahama est une société de gestion de fonds d'investissement dont l'objet consiste en apports financiers pour les entreprises en fonds propres et quasi-fonds propres (obligations convertibles et comptes courants d'associés). Les entreprises cibles sont les sociétés présentant un fort potentiel de croissance en phase de développement, de transmission ou de création.
Actuellement, Chaâbi Moussahama gère deux fonds d'investissement : Fonds Moussahama I et Fonds Moussahama II.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Financer en priorité les entreprises en phase de développement et de transmission ;
- Se conformer aux meilleures pratiques et standards internationaux ;
- Atteindre un rendement des fonds gérés au moins conforme aux objectifs assignés.

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
Objet social : Gestion des fonds d'investissements
Secteur d'activité : Capital investissement
Adresse : 3, Rue Bab Mansour - Immeuble C -1er étage - - Espace Porte d'Anfa - Casablanca
Effectif : 8
Type de partenariat : Stratégique

- Actionnariat actuel :

Capital social : 5 000 000 DH
Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	49 995	99,99%
Total	**50 000**	**100,00%**

Source : BCP

- Indicateurs d'activité :

En KDH	31/12/2007	30/06/2008
Chiffre d'affaires	1 261	3 763
Résultat net	-403	1 470
Part de marché	ND	ND
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	0

Source : BCP

III.1.5. Etablissement Gestionnaire Alistitmar Chaabi

Créée en 1995 suite aux mutations qu'a connues le marché financier national, l'Etablissement Gestionnaire Alistitmar Chaabi est une filiale contrôlée à 100% par le Groupe. Elle a pour objet principal la gestion d'actifs OPCVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières).
Alistitmar Chaabi propose une large gamme d'OPCVM, en fonction de l'horizon de placement souhaité, des performances attendues et de l'aversion au risque.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Promouvoir et développer les plans d'épargne Al Iddikhar Chaabi et des produits connexes ;
- Augmenter la part des fonds dédiés dans les actifs gérés ;
- Explorer d'autres réseaux de commercialisation, dont notamment les autres filiales du Groupe ;
- Développer une force commerciale propre à Al Istitmar Chaabi au niveau des régions à fort potentiel.

Dans le cadre de la synergie intragroupe, l'EGAC compte également :

- Développer et dynamiser la commercialisation des OPCVM via le réseau des BPR, en ciblant les agences à fort potentiel ;
- Concrétiser le projet de création de fonds dédiés au profit du Groupe ;
- Elaborer une offre globale BCP- Filiales-EGAC à destination des institutionnelles ;
- Commercialiser le fonds Atlas Maroc II (Fonds de Droit Français géré par Alistitmar Chaabi) à travers la Banque Chaâbi Du Maroc.

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Objet social : Gestion d'OPCVM
Secteur d'activité : Etablissement gestionnaire d'OPCVM
Adresse : 3, Rue Bab Mansour Porte N°8 - Espace Porte d'Anfa - 20050 Casablanca
Effectif : 16
Type de partenariat : Stratégique

- Actionnariat actuel :

Capital social : 10 000 000 DH
Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	34 000	34,00%
BP Casablanca	6 600	6,60%
BP Marrakech-Béni Mellal	6 600	6,60%
BP Centre Sud	6 600	6,60%
BP Tanger-Tétouan	6 600	6,60%
BP Fès-Taza	13 200	13,20%
BP Meknès	6 600	6,60%
BP Rabat-Kenitra	6 600	6,60%
BP Nador-Al Hoceima	6 600	6,60%
BP Oujda	6 600	6,60%
BP El Jadida-Safi	6 600	6,60%
BP Laayoune	6 600	6,60%
Total	**100 000**	**100,00%**

Source : BCP

- Indicateurs d'activité :

En KDH	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2008
Chiffre d'affaires	23 512	31 489	39 414	21 915
Résultat net	4 541	7 559	11 033	6 479
Part de marché			3,84%	3,70%
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP		1 360	1 360	1 870

Source : BCP

III.1.6. ICF Al Wassit

ICF Al Wassit est une société de bourse créée en 1994. Son activité s'articule autour des métiers suivants :

- Intermédiation boursière : consiste à exécuter sur le marché boursier des ordres d'achat ou de vente de valeurs mobilières, donnés directement par les clients ou via un réseau bancaire ;
- Conservation des titres : ICF Al Wassit est dépositaire. Elle assure ainsi la conservation des titres de sa clientèle ;
- Conseil de placement boursier : la société de bourse étudie les différentes sociétés cotées afin d'apporter le meilleur conseil à la clientèle concernant la vente ou l'acquisition des valeurs mobilières ;
- Gestion des portefeuilles en vertu des mandats.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Pérenniser l'activité par un positionnement plus stable et plus solide ;
- Augmenter le volume d'affaires avec les institutionnels locaux et étrangers.

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Objet social : Intermédiation boursière & conseils financiers
Secteur d'activité : Société de bourse

Adresse : 3, Rue Bab Mansour, porte n°8 - Espace Porte d'Anfa - Casablanca
Effectif : 10
Type de partenariat : Stratégique

- Actionnariat actuel :

Capital social : 13 437 500 DH
Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	87 500	65,12%
BP Casablanca	6 250	4,65%
BP Fès-Taza	6 250	4,65%
BP Meknès	6 250	4,65%
BP Rabat-Kenitra	6 250	4,65%
BP Nador-Al Hoceima	6 250	4,65%
BP Oujda	6 250	4,65%
Sous total Groupe	**125 000**	**93,02%**
Natexis BP	9 375	6,98%
Total	**134 375**	**100,00%**

Source : BCP

- Indicateurs d'activité :

En KDH	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2008
Chiffre d'affaires	4 471	11 092	15 951	6 721
Résultat net	1 252	7 127	6 515	2 514
Part de marché	1,99%	3,44%	3,87%	4%
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	0	0	0

Source : BCP

III.1.7. Mediafinance

Opérationnelle depuis 1996, Mediafinance a joué un rôle majeur dans le démarrage et le développement du marché obligataire de la place, organisé autour du marché des Valeurs du Trésor et du marché des Titres de Créances Négociables.

Disposant du statut de banque agréée, l'activité de Mediafinance se focalise sur toute la gamme des produits de taux des marchés monétaire et obligataire.

Désigné, depuis début 1997, comme Intermédiaire en Valeurs du Trésor (IVT), Mediafinance est un intervenant majeur sur les marchés Primaire et Secondaire de la dette publique négociable. A ce titre, Mediafinance est partenaire et Conseiller du Trésor Public dans le cadre de ses opérations de financement par appel au marché.

Banque membre du groupe Banques Populaires, depuis 1998 suite au rachat par la BCP des parts des banques fondatrices, Mediafinance intègre la stratégie du Groupe des Banques Populaires et développe de nouveaux métiers dans les domaines du Conseil et la gestion d'actifs, en exploitant les synergies qu'offre la première institution bancaire du royaume.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Amélioration du positionnement de la filiale
- Maîtrise des risques financiers
- Synergie à développer avec le Pôle BCP Bank en vue d'optimiser les placements
- Maîtrise des charges d'exploitation et des budgets de fonctionnement

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil de Surveillance
Objet social : Intermédiation en Valeurs du Trésor, Banque de marché
Secteur d'activité : Marché des taux
Adresse : 3, rue Bab Al Mansour / Espace Portes d'Anfa - 20050 Casablanca
Effectif : 12
Type de partenariat : Stratégique

- Actionnariat actuel :

Capital social : 100 000 000 DH
Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	745 000	74,50%
Sous total groupe	**745 000**	**74,45%**
Natexis Banques Populaires	255 000	25,50%
Total	**1 000 000**	**100,00%**

Source : BCP

- Indicateurs d'activité :

En KDH	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2008
Chiffre d'affaires	115 279	284 852	87 632	28 858
PNB	31 741	53 318	10 751	18 553
Résultat net	14 036	27 502	-22 675	9 608
Part de marché	14,4%	12,2%	4,1%	10,9%
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	10 500	0	0

Source : BCP

III.1.8. Maroc Assistance Internationale

Maroc Assistance Internationale est une filiale du Groupe. Elle a été créée en 1976. La BCP a participé à son capital en 1988. C'est une société d'assurances à vocation d'assistance qui intervient dans les quatre domaines suivants :

- L'assistance médicale aux personnes malades ou blessées ;
- L'assistance technique aux véhicules ;
- L'assistance en cas de décès ;
- L'assistance juridique à l'étranger.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- La consolidation du leadership de la société sur marché des Marocains Du Monde ;
- La mise en valeur des opportunités offertes sur le marché local et la mobilisation du réseau de distribution ;
- La diversification du portefeuille et de l'offre de service.

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Objet social : Assistance
Secteur d'activité : Assurances
Adresse : 216 Bd Mohamed V - 20 000 Casablanca
Effectif : 84
Type de partenariat : Stratégique

- Actionnariat actuel :

Capital social : 50 000 000 DH
Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	258 300	51,66%
Sous total groupe	**258 300**	**51,66%**
Héritiers Feu Abdelhai Benkirane	125 000	25,00%
Anas Sefrioui	83 350	16,67%
Saâd Kanouni	12 500	2,50%
Héritiers Haj Beliout Bouchentouf	20 850	4,17%
Total	**500 000**	**100,00%**

Source : BCP

- Indicateurs d'activité :

En KDH	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2008
Chiffre d'affaires	193 019	202 648	214 421	105 820
Résultat net	13 804	22 330	24 628	11 007
Part de marché			52,20%	-
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	3 875	2 325	5 166	5 166

Source : BCP

III.1.9. Chaabi Courtage

La BCP a décidé de se doter d'une société de courtage en assurances et réassurances en vue de canaliser les flux liés à l'activité d'assurances (vie et non vie). Dans ce cadre, elle a décidé de s'associer à une société de courtage qui opère déjà dans ce domaine.
Le partenariat est passé par la transformation de cette entreprise en une société anonyme à Conseil d'Administration ainsi que l'augmentation de son capital qui est passé de 100.000 DH à 1.500.000 DH, intervenues en mars 2007.

A – Orientations & objectifs stratégiques

- réussir le transfert du placement et de la gestion du portefeuille d'assurance exhaustif des entités formant le GBP ;
- réussir le transfert du placement et de la gestion du portefeuille Bancassurance du Groupe ;
- Mettre en place, en partenariat avec la BCP, de nouveaux produits Bancassurance.

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
Objet social : Courtage en Assurance et Réassurance
Secteur d'activité : Intermédiation en Assurances
Adresse : 2ème étage Bat C Espace Porte d'Anfa 17, Rue Bab Mansour, Casablanca
Effectif : 3
Type de partenariat : Stratégique

- Actionnariat actuel :

Capital social : 1 500 000 DH
Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	13 494	89,96%
Sous total groupe	**13 494**	**89,96%**
M.Abdelkrim Khiraoui	**1 500**	**10,00%**
Total	**15 000**	**100,00%**

Source : BCP

- Indicateurs d'activité :

En KDH	31/12/2007	30/06/2008
Chiffre d'affaires	13,6	5 618
Résultat net	-1 388	3 247
Part de marché	ND	
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	0

Source : BCP

III.1.10. Chaabi International Bank Off Shore

Créée en mars 2005, Chaâbi International Bank Offshore exerce l'activité d'une banque offshore.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Contribuer à la modernisation et à l'ouverture de l'économie nationale sur les marchés internationaux ;
- Compléter la gamme des produits à l'international offerts à la clientèle du GBP ;
- Cofinancer et participer avec les différentes entités du groupe aux montages d'opérations d'investissement en faveur de la clientèle ;

- Cibler une forte conquête des :
  - Nouvelles entreprises désireuses de s'installer au sein de la zone franche de Tanger ;
  - Sociétés holding offshore qui constituent un pourvoyeur de ressources pour la CIB Offshore ;
  - Entreprises déjà installées au sein de la zone présentant un intérêt commercial particulier.

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique :	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Objet social :	Toute opération de banque et de crédit en off shore
Secteur d'activité :	Banque off shore
Adresse :	Lot 45-d zone franche d'exportation, Route de Rabat- Tanger Maroc
Effectif :	3
Type de partenariat :	Stratégique

- Actionnariat actuel :

Capital social : 2 200 000 USD
Valeur nominale : 50 USD

Actionnaires	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	26 400	60,00%
BP Casablanca	4 400	10,00%
BP Tanger/Tetouan	4 400	10,00%
BP Centre sud	4 400	10,00%
BP Nador-Al Hoceima	4 400	10,00%
Total	**44 000**	**100,00%**

Source : BCP

- Indicateurs d'activité :

En KUSD	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2008
Chiffre d'affaires	88	2 192	4 055	3 095
PNB	66	367	537	519
Résultat net	-19	202	340	427
Part de marché				
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	0	0	0

Source : BCP

III.1.11. La Banque Chaabi Du Maroc (BCDM)

La Banque Chaâbi Du Maroc a été créée le 24/08/1972. Elle avait pour mission essentielle, jusqu'au début de la décennie 1990, la promotion des opérations de collecte et de transfert de l'épargne des MRE vers le Maroc.
Cette mission a été ensuite élargie à l'exercice d'autres activités de banque commerciale en vue de mieux accompagner cette clientèle.
L'année 2007 a été caractérisée pour cette filiale par l'obtention du passeport européen lui permettant de s'implanter et d'exercer dans plusieurs autres pays européens dans le dessein d'assurer plus de proximité à la communauté résidente à l'étranger.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Implantation de nouvelles succursales dans les principaux pays de l'Europe ;
- Conclusion d'accords avec des partenaires Européens ;
- Amélioration des structures d'accueil ;
- Augmentation des flux des transferts des MDM.

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société Anonyme de droit français
Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit
Secteur d'activité : Bancaire
Adresse : 49, avenue Kléber 75016 Paris / France
Effectif : 56
Type de partenariat : Stratégique

- Actionnariat actuel :

Capital social : 21 000 000 €
Valeur nominale : 61 €

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	343 090	99,88%
Total	**343 750**	**100,00%**

Source : BCP

- Indicateurs d'activité :

En K€	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2008
Chiffre d'affaires	8 898	9 977	10 968	7 420
PNB	8 382	9 312	10 258	6 932
Résultat net	219	286	165	631
Part de marché				
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	0	0	0

Source : BCP

III.1.12. Banque Populaire Maroco-Centrafricaine (BPMC)

La Banque Populaire Maroco-Centrafricaine est une société anonyme d'économie mixte à capital variable.
De droit Centrafricain, la Banque Populaire Maroco-Centrafricaine est née d'un Protocole d'Accord signé le 13 février 1989 entre le Royaume du Maroc et la République Centrafricaine en vue de renforcer les liens économiques et financiers entre les deux pays.
La BCP assure, en sa qualité d'actionnaire de référence, la gestion de la banque par le redéploiement de cadres qualifiés auprès de sa filiale.
Avec pour principale mission de bancariser la population et de participer au développement de la PME-PMI, la BPMC axe ses interventions essentiellement sur les secteurs de l'artisanat, de l'agriculture, du commerce extérieur…

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Développement de la collecte de ressources ;
- Amélioration de la qualité des engagements ;
- Optimisation des performances et conformité aux règles prudentielles ;
- Engagement en tant que banque citoyenne par la bancarisation de la clientèle potentielle et l'appui porté à certaines actions à caractère socio-éducatif.

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société anonyme d'économie mixte à capital variable
Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit
Secteur d'activité : Bancaire
Adresse : Rue Guérillot - BP 844 Bangui - République Centrafricaine
Effectif : 55
Type de partenariat : Conditionné

- Actionnariat actuel :

Capital social : 2 000 000 000 FCFA
Valeur nominale : 10 000 FCFA

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	125 000	62,50%
Sous total groupe	**125 000**	**62,50%**
Etat Centrafricain	75 000	37,50%
Total	**200 000**	**100,00%**

Source : BCP

- Indicateurs d'activité :

En millions de FCFA	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2008
Chiffre d'affaires	2 469	3 015	3 009	1 502
PNB	2 137	2 596	2 635	1 353
Résultat net	1 285	2 503	1 931	958
Part de marché				
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	709	1 125	0	0

Source : BCP

III.1.13. Banque Populaire Maroco-Guineenne (BPMG)

La Banque Populaire Maroco-Guinéenne est une société coopérative de banque et de crédit à capital variable.
De droit Guinéen, la BPMG a été créée en 1990 dans le cadre du développement des relations sud-sud, notamment, la participation à la promotion de l'économie de la République de Guinée, mais également pour soutenir les échanges commerciaux entre le Royaume du Maroc et la République de Guinée.
Conformément aux dispositions statutaires et autres conventions d'établissement et d'assistance technique conclues entre les deux gouvernements, la stratégie du Groupe Banques Populaires pour la banque et pour le continent africain en Guinée est axée sur le transfert de son savoir-

faire avéré dans les domaines de la bancarisation de la population, du financement de la PME / PMI, de l'artisanat et de la pêche.

A - Orientations & objectifs stratégiques

La stratégie de la banque vise un développement soutenu de ses activités conjugué à une gestion globale des risques, en mobilisant les moyens adéquats et en tirant profit de la synergie avec les autres entités du Groupe. La banque projette ainsi :

- L'amélioration continue de son positionnement ;
- L'extension du réseau d'agences ;
- Le relèvement du niveau de recouvrement.

B - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à capital variable
Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit
Secteur d'activité : Bancaire
Adresse : BPMG - BP 4400, Bd du Commerce, Conakry, République de Guinée
Effectif : 54 dont 5 expatriés
Type de partenariat : Conditionné

- Actionnariat actuel :

Capital social: 10 000 000 000 GNF
Valeur nominale : 10 000 GNF

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	539 000	53,90%
Sous total groupe	**539 000**	**53,90%**
CIH	4 100	0,41%
Etat Guinéen	432 400	43,24%
Sidegui	16 300	1,63%
M Keita	4 100	0,41%
M Toure	4 100	0,41%
Total	**1 000 000**	**100,00%**

Source : BCP

- Indicateurs d'activité :

En millions de GNF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2008
Chiffre d'affaires	12 255	18 551	19 554	11 587
PNB	10 076	14 543	15 374	9 287
Résultat net	3 814	5 937	6 404	4 468
Part de marché				
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	0	647	877

Source : BCP

III.1.14. Essoukna

La société Essoukna a été créée en 1976 dont l'objet principal de la société consistait à vendre clés en main des logements économiques ou de standing moyen aux MRE.
Toutes les opérations de promotion immobilière qu'elle a entreprises, depuis le démarrage de ses activités en 1978, sont liées à l'activité de la banque.
Actuellement, la société n'a plus d'activité technique relative au suivi des chantiers. Son activité s'est réduite à la vente du stock des projets Guelmim, Espace Porte d'Anfa et El Boughaz.

A - Indicateurs de la filiale

- Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Responsabilité Limitée
Objet social : Promotion immobilière & réalisation des projets immobiliers du G.B.P
Secteur d'activité : Immobilier
Adresse : 17, Rue Bab El Mansour- 3ème étage Espace Porte d'Anfa- 20050 Casablanca
Effectif : 3
Type de partenariat : Non stratégique

- Actionnariat actuel :

Capital social : 38 750 000 DH
Valeur nominale : 1 000 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	30 254	78,07%
BP Casablanca	1 700	4,39%
BP Marrakech-Béni Mellal	637	1,64%
BP Centre Sud	1 275	3,29%
BP Tanger-Tétouan	637	1,64%
BP Fès-Taza	1 062	2,74%
BP Meknès	425	1,10%
BP Rabat-Kenitra	1 062	2,74%
BP Nador-Al Hoceima	637	1,64%
BP Oujda	425	1,10%
BP El Jadida-Safi	424	1,09%
BP Laayoune	212	0,55%
Total	**38 750**	**100,00%**

Source : BCP

- Indicateurs d'activité :

En KDH	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2008
Chiffre d'affaires	106	124	99	269
Résultat net	- 2 085	- 1 826	38 134	-278
Part de marché				
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	0	0	0

Source : BCP

III.1.15. Fonds Moussahama I

Créée en 1990 avec un capital de 55,5MDH, la Société de Participation et de Promotion du Partenariat « S.P.P.P Moussahama » avait pour objet principal, la prise de participation minoritaire dans des projets en création ou en développement avec un objectif de retrait dans un délai de 5 à 7 ans moyennant la réalisation d'une plus value.

Le capital de SPPP Moussahama fut augmenté de 55,5MDH à 140MDH. La part de la B.C.P s'élevait à 57,93%.

Suite au retrait des partenaires étrangers (B.E.I, PROPARCO et COFIDES) du tour de table de ladite société en 2006, la B.C.P détient désormais 99,93% du capital.
Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la société du 08 décembre 2005 a entériné la décision de transformer l'actuelle structure de SPPP Moussahama en une forme duale ; à savoir que la société Moussahama devienne un pur fonds dont l'administration et la gestion seront assurées par la société de gestion devant être constituée.

Cette structure a permis:

- La transformation de de SPPP Moussahama en fonds d'investissement « Fonds Moussahama I » dont le capital s'élève à 140 MDH devrait être désinvesti après assainissement du portefeuille actuel.
- La création en avril 2007 la société de gestion dénommée Chaâbi Moussahama, société anonyme à Conseil d'Administration.

- Identification

Forme juridique :	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Objet social :	Fonds d'investissement
Secteur d'activité :	Financement en capital risque
Adresse :	3, Rue Bab Mansour -1er étage - porte n°1 Espace Porte d'Anfa Casablanca
Durée du Fonds	10 ans
Décision stratégique	Fonds à désinvestir à l'horizon 2010

- Actionnariat actuel :

Capital social : 140 000 000 DH
Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
BCP	1 399 000	99,93%
Fondateurs	1 000	0,07%
Total	**1 400 000**	**100,00%**

Source : BCP

- Indicateurs d'activité

En KDH	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2008
Chiffre d'affaires	1 295	947	2 442	4 558
Résultat net	3 476	-5 463	528	1 849
Part de marché	-	-	-	ND
Dividendes perçus sur l'exercice par la BCP	0	0	0	0

Source : BCP

III.2. CONVENTIONS BCP / FILIALES

III.2.1. Convention BP LEASE entre les BPR, la BCP et Chaâbi Leasing

Dans le cadre de la concrétisation de l'esprit de synergie, la Convention « BP LEASE » a été signée en octobre 2000 par Chaabi Leasing avec les BPR et la BCP dans le but de positionner le financement en crédit-bail en tant que produit bancaire complémentaire de la gamme de financement proposée à la clientèle du Groupe.

Les principaux aspects de cette convention sont :

- Les opérations sont assorties d'une participation au risque à hauteur de 50% du prix d'achat Hors taxe du matériel financé ;
- A la date de la prise d'effet du contrat : commission d'apport flat de 0,5% du montant HT versée par Chaabi Leasing à la BPR ;
- En contrepartie de la participation au risque, une rémunération de 1% sur le montant du risque garanti par la BPR est versée par Chaabi Leasing.

III.2.2. Convention de prise en charge du traitement et assistance de CIB Off Shore par les fonctions de la BCP

Cette convention, signée le 05.12.2007, définit les domaines pour lesquels CIB Off Shore demande l'assistance de certaines fonctions de la BCP moyennant une rémunération prédéfinie.

III.2.3. Convention de prestations de services effectuées par la B.C.D.M au profit de la BCP

Ce contrat conclu le 16.07.1998 entre la BCP et la BCDM, a été amendé par un avenant en date du 14.05.1999, par lequel la BCDM a accepté d'être le correspondant en France et en Belgique de la BCP auprès des MRE.

Ce contrat a été remplacé en 2003 par une Convention qui a pour objet de définir les principales règles du partenariat entre les parties organisant la communication et le transfert de fonds entre les clients de la BCP et des BPR par l'intermédiaire de la BCDM.

III.3. FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA BCP

III.3.1. Fonds d'investissement de l'oriental :

Objectif du fonds : Développement de la région de l'Oriental
Taille : 300 millions de DH
Participation du CPM : 21,510 millions de DH sur la taille cible soit 7,17%
Secteur cible : projets pour le développement de la région de l'oriental
Société de gestion : FIROGEST

III.3.2. Fonds d'investissement IGRANE :

Objectif du fonds : Développement de la région du Souss Massa Draa
Taille cible : 500 millions de DH
Participation du CPM : 20 millions de DH
Secteur cible : secteurs à fort potentiel ayant un impact structurel sur la région
Société de gestion : REGIONAL GESTION
La BCP est actionnaire de la société de gestion.

III.3.3. Fonds d'investissement SGAM Al Kantara Morocco:

Fonds généraliste
Taille : 400 millions de DH
Participation du CPM : 50 millions de DH sur la taille cible soit une part de 12,5%
Secteur cible : secteurs à forte croissance
Société de gestion: SGAM Alternative Investment

III.3.4. Fonds d'investissement Am Invest Morocco:

Objectif du fonds : Prise de diverses participations
Taille : 500 millions de DH
Participation du CPM : 30 millions de DH sur la taille cible soit une part de 6%
Secteur cible : secteurs présentant des avantages comparatifs à l'export ou un fort potentiel de croissance locale
Société de gestion : ATLAMED SA

III.3.5. Fonds d'investissement Moussahama I:

Objectif du fonds : Prise de diverses participations
Taille : 140 millions de DH
Participation du CPM : 100%
Secteur cible : fonds généraliste.
Société de gestion : CHAABI MOUSSAHAMA, filiale de la BCP.

III.3.6. Fonds d'investissement Moussahama II:

Objectif du fonds : Prise de diverses participations
Taille : 200 millions de DH
Participation du CPM : 200 millions de DH soit 100% de la taille cible
Secteur cible : secteurs à fort potentiel de développement dont distribution et franchise, agro-alimentaire, technologies de l'information et de la communication, loisirs et divertissement, services aux entreprises, industrie manufacturière
Société de gestion : CHAABI MOUSSAHAMA

III.3.7. Fonds d'investissement H Partners:

Objectif du fonds : Investissement dans des sociétés détenant et/ou exploitant des actifs touristiques
Taille : 2,5 milliards de dirhams
Participation du CPM : 400 millions de DH sur la taille cible soit une part de 16%
Secteur cible : le secteur touristique marocain
Société de gestion : H PARTNERS GESTION

IV. ACTIVITE DE LA BCP

IV.1. LE SECTEUR D'ACTIVITE : SECTEUR BANCAIRE

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

IV.1.1. Evolution du cadre réglementaire

Le système bancaire Marocain a connu de profondes mutations au cours des années 90. Une série de mesures ont en effet été mises en place dès 1991, consistant notamment en la levée, par les autorités monétaires, de l'encadrement du crédit.

Ces réformes ont impliqué une modernisation du cadre juridique régissant le système bancaire. La loi bancaire a ainsi été promulguée par le Dahir du 6 juillet 1993 permettant la libéralisation de l'activité bancaire et la dynamisation des marchés des capitaux.

La nouvelle loi vise l'élargissement des pouvoirs de Bank Al Maghrib, lui conférant plus d'indépendance, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle. Bank Al Maghrib est habilité dorénavant à octroyer ou retirer les agréments ou encore à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit.

Dans le cadre de la nouvelle loi bancaire, promulguée par le Dahir n° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, c'est le gouverneur de BAM qui fixe les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels. Toutefois, certaines circulaires d'application de cette loi ne sont pas encore disponibles, ce qui revient à dire que les textes applicables en matière de règles prudentielles sont toujours les arrêtés du ministre des finances et les circulaires de BAM en vigueur avant la promulgation de la loi 34-03 par le Dahir 1-05-178.

Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à une insuffisance des ressources liquides des banques et établissements de crédit, à une insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires.

Après l'entrée en vigueur du nouvel Accord sur les fonds propres (Bâle II) dans son approche standard, au cours de 2007, Bank Al-Maghrib a édicté plusieurs textes régissant notamment le contrôle interne, la gouvernance, la conformité, le plan de continuité d'activité et les dispositifs de gestion des risques, de concentration, de taux d'intérêt et de liquidité. Ces textes visent à aligner les pratiques bancaires sur les standards internationaux et à renforcer la capacité des institutions de crédit à gérer les risques.

Afin de doter le secteur bancaire d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux, Bank Al-Maghrib, en concertation avec la profession bancaire et comptable, a procédé à la révision des dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit pour les mettre en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards). L'entrée en vigueur de ces normes est prévue pour 2008.

Principales évolutions réglementaires

- Adoption de la réglementation relative à la commercialisation des produits alternatifs :
  - La circulaire n° **33/G/2007** de Bank Al Maghrib sur la «commercialisation des produits alternatifs » fixe les conditions générales selon lesquelles les établissements de crédit peuvent présenter au public les produits Ijara, Moucharaka et Mourabaha.

- Renforcement du dispositif réglementaire régissant le contrôle interne et la gestion des risques bancaires :
  - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° **40/G/2007** relative au « contrôle interne des établissements de crédit » Parmi ses principaux apports figure l'élargissement du champ de contrôle interne aux nouvelles normes de gouvernance et de conformité à l'instar de la réglementation internationale ;
  - La directive **n°44/G/07** de Bank Al-Maghrib relative à la « publication par les établissements de crédit des informations financières portant sur les Fonds Propres et sur les Risques » ;
  - La directive **n°45/G/07** de Bank Al Maghrib relative au « processus d'évaluation de l'adéquation des Fonds Propres Internes[1] ;
  - La directive **n°46/G/07** de Bank Al Maghrib relative au « dispositif de gestion des risques sur produits dérivés » instaurant un dispositif devant permettre l'identification, la mesure, la gestion, le suivi et le contrôle du risque sur les produits dérivés ;
  - La directive n°**47/G/07** de Bank Al Maghrib relative au « plan de continuité de l'activité au sein des établissements de crédit ». Le PCA est un plan d'action écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle. (Pilier 2 de Bâle II) ;
  - La directive n°**48/G/07** de Bank Al Maghrib relative au « dispositif de gestion du risque de concentration du crédit ». Parmi les principales dispositions figurent la maîtrise et l'atténuation du risque de concentration du crédit (examen régulier de l'environnement, suivi des performances économiques, revue régulière des techniques d'atténuation du risque, revue des limites, allocation des Fonds Propres additionnels).

- Adoption de la réglementation contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme :
  - Adoption de la loi n° **43-05** relative à la « lutte contre le blanchiment des capitaux ». Cette loi fixe les dispositions particulières relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme par adoption des recommandations et conventions de l'ONU et du GAFI auxquels adhère le Royaume ;
  - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° **41/G/2007** relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit ;
  - La Lettre circulaire n° **05/07** de Bank Al Maghrib relative aux conditions d'exercice de l'activité d'intermédiation en matière de transfert de fonds.

- Adoption des règles de gestion de la gouvernance et de la conformité :
  - La Directive n°**49/G/07** de Bank Al Maghrib relative à la fonction « Conformité ». Il s'agit de définir l'organisation de la fonction Conformité, et

[1] Fonds propres internes : Dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième pilier de Bâle II, les établissements de crédit, doivent se doter d'un processus d'évaluation d'adéquation de leurs fonds propres internes dit (ICAAP). La fonction fondamentale de l'ICAAP est de permettre à l'établissement de s'assurer que ses fonds propres couvrent correctement l'ensemble de ses expositions aux risques et qu'ils sont maintenus, en permanence, à un niveau compatible avec son profil de risque.

de déterminer son rôle et ses responsabilités par adoption du texte du Comité de Bâle d'avril 2006 ;

- La Directive n°**50/G/07** de Bank Al Maghrib relative à la « Gouvernance au sein des établissements de crédit ». cette directive fixe les règles devant être observées par les établissements de crédit en matière de gouvernance d'entreprise.

- Réglementation du marché des changes :
  - Modificatif daté du 4 décembre 2007 de la lettre circulaire de Bank Al-Maghrib n°**31/DOMC/07** du 1er mars 2007 relative aux opérations de change manuel. A partir du 2 janvier 2008, les bureaux de change, à l'instar des intermédiaires agréés, peuvent acheter et vendre des billets de banques étrangers auprès de Bank Al-Maghrib.
  - La circulaire n°**1723** de l'Office des Changes du 1er Août 2007, relative à la couverture contre le risque de change. Cette circulaire a pour objet d'informer les intermédiaires agréés qu'ils peuvent, effectuer pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients des opérations de couverture contre le risque de change lié à tout règlement à destination ou en provenance de l'étranger au titre des opérations entre résidents et non-résidents.

IV.1.2. Règles prudentielles

Afin de renforcer la solidité du système bancaire et de le mettre au niveau des standards internationaux, des règles prudentielles ont été réaménagées.

L'ensemble de ces règles peut être décliné à travers les principaux points suivants :

Ratio de solvabilité (ou Ratio Cooke)
Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature

Taux : => 10%

Coefficient minimum de liquidité
Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés

Taux : => 100%

Ratio de division des risques
Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque

Taux : =< 20%

Réserve monétaire
Fonds que les banques sont tenues de disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, à hauteur de 15% de leurs dépôts à vue.
Le Conseil de Bank Al Maghrib a décidé de ramener, à compter du 1er janvier 2009, le taux de la réserve obligatoire de 15 % à 12%.

Taux : = 12%

Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions
Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque exprimé en gel de compte ; en nombre d'impayés et de durée de séjour desdits impayés : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques …) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%

Taux : = 20%, ou 50%, ou 100%.

IV.1.3. Activité du secteur bancaire Marocain

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est le moteur du développement de l'économie.

Le secteur bancaire Marocain se compose, outre des six banques commerciales de la zone off-shore de Tanger, de quatre catégories de banques, à savoir *:*

- Les banques publiques : le Crédit Populaire du Maroc (la BCP et 11 Banques Populaires Régionales) et Bank Al Amal ;
- Les ex-OFS : le Crédit Agricole du Maroc et le CIH ;
- 8 banques commerciales privées qui sont : AttijariWafa Bank, BMCE, BMCI, CDM, Société Générale Marocaine des Banques, Citibank, Arab Bank, UMB ;
- Des banques spécialisées : le Fonds d'Equipement Communal, Médiafinance, et Casablanca Finance Markets.

Les principaux faits marquants du secteur depuis 2005 se résument comme suit :

- La cession par la BCP de 20% du capital du CIH au profit de la CDG en octobre 2005 ;
- Le rachat par Attijariwafa Bank de 53,54% de la Banque du Sud en Tunisie en novembre 2005 ;
- La prise de participation, en juillet 2006, par le Groupe des Caisses d'Epargne de 35% du holding Massira Capital Management, actionnaire majoritaire (67%) du CIH ;
- La cession en avril 2007 de 5% du capital de BMCE Bank détenu en propre au profit de la Caja de Ahorros del Mediterraneo ;
- L'obtention en mai 2007 d'un agrément bancaire par la filiale londonienne de BMCE Bank, MediCapital Bank ;
- Et la signature, en novembre 2007, d'un protocole d'accord entre la Groupe des Banques Populaires et la Société Générale pour l'entrée en capital du premier dans La Marocaine Vie, compagnie d'assurance vie. Protocole, par ailleurs annulé en 2008 ;
- Nouvelle orientation de Barid Al Maghrib (devenu Poste Maroc SA) qui se veut plus une entreprise multiservice à dimension internationale offrant des services dans les domaines du courrier, de la messagerie et des services financiers.
- le projet de création de la banque postale, filiale bancaire de Barid Al-Maghrib, en 2008.

La structure du système bancaire est caractérisée par une forte concentration, qui s'est au demeurant accentuée. En effet, en termes d'emplois et de ressources, la part des trois plus grandes banques (CPM, AttijariWafa Bank et BMCE) est passée respectivement de 54,0% et 64,0% en 2005 à 59,2% et 64,5% en 2007.

Part de marché des crédits à l'économie octroyés par les principales banques marocaines à fin juin 2008

	AWB	CPM	BMCE	BMCI	SGMB	CAM	CDM	CIH
Créances sur les SF	34,9%	19,9%	17,1%	7,0%	15,7%	1,3%	4,1%	0,0%
Créances sur la clientèle	24,6%	21,7%	12,8%	9,2%	8,1%	8,6%	6,1%	5,8%
Total emplois	**25,6%**	**21,5%**	**13,2%**	**9,0%**	**8,8%**	**7,9%**	**5,9%**	**5,2%**

Source : GPBM-30/06/2008

A fin juin 2008, le Crédit Populaire du Maroc est en deuxième position en termes de crédits octroyés par le secteur bancaire avec une part de marché est de 21,5%.

Les 3 banques, AttijariWafa Bank, CPM, et BMCE, détiennent à elles seules 71,9% des créances sur les sociétés de financement et 59,1% des créances sur la clientèle. Le reste du secteur se partage 28,1% de part de marché des créances sur les sociétés de financement et 40,9% de part de marché sur le segment créances sur la clientèle.

Part de marché des ressources des principales banques marocaines à fin juin 2008

	AWB	CPM	BMCE	BMCI	CA	SG	CDM	CIH
Dettes envers les SF	12,8%	11,8%	4,0%	0,7%	0,2%	0,1%	0,5%	0,0%
Dépôts de la clientèle	27,1%	26,3%	14,4%	7,2%	7,7%	7,8%	5,5%	2,7%
Emprunts Financiers Extérieurs	2,7%	1,2%	6,2%	0,0%	47,6%	8,1%	0,3%	0,0%
Titres de créance émis	10,8%	0,0%	12,1%	28,0%	0,0%	20,6%	10,1%	17,7%
Total ressources	**26,2%**	**24,9%**	**13,6%**	**8,2%**	**7,5%**	**8,4%**	**5,7%**	**3,4%**

Source : GPBM-30/06/2008

A fin Juin 2008, en terme de ressources du secteur bancaire, le Crédit Populaire du Maroc est en deuxième position avec une part de marché est de 24,9%.

Evolution des crédits à l'économie octroyés par le secteur bancaire Marocain

En millions DH	2005	2006	2007	juin-08	Var 05/06	Var 06/07	Var 07/08
Créances sur les SF	**22 700**	**27 712**	**43 160**	**45 645**	**22%**	**56%**	**6%**
Comptes ordinaires des SF	1 532	2 631	3 304	4 878	72%	26%	48%
Comptes et prêts de trésorerie à terme SF	6 044	10 823	12 222	12 246	79%	13%	0%
Prêts financiers des SF	14 702	14 244	27 627	28 515	-3%	94%	3%
Créances en souffrance sur les SF	422	13	7	7	-97%	-48%	2%
Créances clientèle	**270 183**	**301 446**	**382 314**	**429 475**	**12%**	**27%**	**12%**
Crédits de trésorerie	83 861	104 125	133 068	147 772	24%	28%	11%
Crédits à l'équipement	54 395	63 994	83 113	90 716	18%	30%	9%
Crédits à la consommation	10 724	13 896	19 669	23 009	30%	42%	17%
Crédits immobiliers	57 905	73 789	102 289	125 718	27%	39%	23%
Autres crédits	5 449	5 230	7 321	7 400	-4%	40%	1%
Créances en souffrance brutes	57 850	40 411	36 854	34 860	-30%	-9%	-5%
Total emplois	**292 883**	**329 158**	**425 474**	**475 121**	**12%**	**29%**	**12%**

Source : GPBM-30/06/2008

Les crédits à l'économie, qui ont enregistré un encours de 475,1 Mds DH, ont marqué une amélioration de 12% par rapport à fin décembre 2007, et ce parallèlement à la poursuite de la contraction des créances en souffrance (baisse de 5%).

L'expansion des crédits à l'économie est attribuable à l'amélioration des créances sur la clientèle essentiellement, marquant une progression de 12% pour un encours de 429 Mds DH et reflétant la bonne performance des crédits immobiliers soit un encours atteint de 125 Mds DH.

La structure des crédits clientèle reste dominée par les crédits de trésorerie, qui représente 34,2% de l'encours de cette catégorie de créances.

Evolution des ressources du secteur bancaire Marocain

En millions DH	2005	2006	2007	juin-08	Var 05/06	Var 06/07	Var 07/08
Dettes envers les SF	**623**	**691**	**1 728**	**5 948**	**11%**	**150%**	**244%**
Total dépôts clientèle	**363 781**	**425 603**	**498 513**	**525 515**	**17%**	**17%**	**5%**
Comptes chèques	145 734	169 740	206 553	216 361	16%	22%	5%
Comptes courants	58 950	69 580	90 088	85 078	18%	29%	-6%
Comptes d'épargne	48 559	53 375	58 966	61 948	10%	10%	5%
Dépôts à terme	98 966	119 045	124 351	142 810	20%	4%	15%
Autres dépôts	11 573	13 863	18 555	19 317	20%	34%	4%
Emprunts Financiers Extérieurs	**6 707**	**3 834**	**3 887**	**3 372**	**-43%**	**1%**	**-13%**
Titres de créance émis	**13 063**	**14 877**	**17 696**	**26 806**	**14%**	**19%**	**51%**
Total ressources	**384 174**	**445 005**	**521 824**	**561 641**	**16%**	**17%**	**8%**

Source : GPBM-30/06/2008

Au 31 décembre 2007, les dépôts de la clientèle se sont inscrits en hausse de +17,0% entraînant l'amélioration des ressources du secteur bancaire marocain de 17% à 521 Mds DH.

A fin Juin 2008, les ressources collectées par le secteur bancaire se sont établies à 561,6 Mds DH en appréciation de 8% par rapport à fin 2007. Les dépôts clientèle constituent la majeure partie des ressources des banques marocaines (93,5%).

La part des ressources non rémunérées[1] a atteint 57,3% des dépôts clientèle(en repli de 2 points par rapport à fin 2007), reflétant ainsi un niveau des comptes courants qui n'a pu être maintenue sur les 6 premiers mois de l'année 2008 (en retrait de 6%).

Evolution des opérations hors bilan du secteur bancaire Marocain

En millions DH	2005	2006	2007	juin-08	Var 05/06	Var 06/07	Var 07/08
Engagements de financement donnés	26 798	31 498	36 916	83 942	18%	17%	127%
Engagements de garantie donnés	47 612	54 586	67 699	76 832	15%	24%	13%
Provisions sur Engagements par Signature	352	432	442	446	23%	2%	1%
Total engagements hors bilan	**74 762**	**86 515**	**105 058**	**161 220**	**16%**	**21%**	**53%**

Source : GPBM-30/06/2008

[1] Ressources non rémunérées : comptes courants et comptes chèques

A fin juin 2008, le total des engagements hors bilan du secteur bancaire marocain ont atteint 161 Mds DH, contre 105 Mds DH à fin 2007, soit en progression de 53%.

Évolution des principaux indicateurs d'exploitation

En millions DH	2005	2006	2007	juin-08	Var 05/06	Var 06/07
Produits d'Exploitation Bancaire	27 605	30 990	37 851	21 152	12%	22%
Charges d'Exploitation Bancaire	7 694	8 951	11 906	7 151	16%	33%
Produit Net Bancaire	**19 910**	**22 039**	**25 945**	**14 001**	**11%**	**18%**
Charges Générales d'Exploitation	10 001	10 672	12 063	6 260	7%	13%
Dotations nettes aux provisions pour CES	3 445	1 673	2 809	695	-51%	68%
Résultat net	**2 049**	**6 623**	**8 971**	**4 988**	**223%**	**35%**

Source : GPBM-30/06/2008

A fin juin 2008, le produit net bancaire du secteur bancaire marocain s'est établi à 14 Mds DH, soit 54% du niveau du PNB atteint à fin 2007. Cette performance reflète la dynamique liée à l'activité d'intermédiation et aux opérations de marché et s'inscrit dans la continuité par rapport à l'exercice précédent qui a enregistré une évolution de 18%.

Les charges générales d'exploitation représentent, quant à elle, 51,6% du niveau atteint à fin 2007, s'élevant ainsi à 6,2 Mds DH. Le coefficient d'exploitation s'est amélioré durant le premier semestre 2008 passant de 46,5% à fin décembre 2007, à 44,7%.

Quant au résultat net du secteur bancaire marocain, celui-ci s'est établi à 4,9 Mds DH en juin 2008 représentant 55% du niveau atteint à la fin de l'année 2007 (8,9 Mds DH).
Ce niveau reflète la bonne tenue PNB et la maîtrise des charges générales d'exploitation.

IV.1.4. Activité des marchés financiers Marocains

Marché boursier

Durant le premier semestre de l'année 2008, la Bourse de Casablanca a poursuivi sa croissance mais de manière moins dynamique qu'en 2007, avec une tendance générale à la baisse reflétant le début de la correction entamée.
Pour sa part, la capitalisation boursière a atteint 660 Mds DH.
Le marché a pu drainer 108 Mds DH principalement sur le marché central (77% des transactions).

Marché monétaire

Pendant le premier semestre 2008, le marché a connu le maintien d'un une situation d'équilibre quasi-permanent, due essentiellement à la présence continue de BAM, qui a du injecter près de 4,3 Mds DH en moyenne hebdomadaire pour faire face à l'accélération de la demande sur le cash.
Cette tendance s'est accompagnée d'une nette progression des volumes échangés sur le marché interbancaire avec une moyenne de 6,5 Mds DH à fin juin 2008 contre 3,6 Mds DH en début d'année.
Aussi, la politique d'intervention de BAM ainsi que le désendettement du Trésor ont permis de pallier au déficit de liquidité du marché et de maintenir les taux interbancaires à des niveaux proches de 3,25% tout au long de ce premier semestre.
Notons qu'au cours des six premiers mois de l'année, BAM a opté pour le statu quo maintenant son taux directeur à 3,25%.

Marché obligataire

Durant le premier semestre, le trésor un levé un montant total de 12,8 Mds DH, soit deux fois moins que durant l'année précédente.
Signalons que les investisseurs ont consacré 79% des montants proposés aux maturités courtes, tandis que le Trésor a concentré 91% des levées sur la même maturité (13 semaines).
De ce fait, les taux longs n'ont pas été touchés depuis début 2007 tandis que les taux court terme et moyen terme ont connu une nette correction à la baisse.
Aussi et par rapport à fin 2007, les maturités 13, 26, 52 semaines et 5 ans ont enregistré des baisses respectives de 46, 46, 30 et 17 pbs tandis que la maturité intermédiaire de 2 ans a augmenté de 10 pbs à 3,68%.

Marché des changes

Les indicateurs de conjoncture pour le deuxième trimestre 2008 aux Etats-Unis font état d'une amélioration de la croissance économique qui s'est établie, en variation trimestrielle, à 1,9% contre 0,9% au trimestre précédent.
Cette évolution est liée au renforcement des exportations américaines et à une légère reprise de la consommation des ménages.
A l'opposé, la zone euro a affiché une croissance économique en baisse de 0,2% et ce, en liaison avec le recul de l'activité dans les principales économies de cette zone, notamment celles de l'Allemagne et de la France.
Les pressions inflationnistes persistent au niveau mondial notamment dans la zone euro où elle a franchi le cap de 4%.
Cette tendance s'explique essentiellement par le niveau toujours élevé des cours du pétrole qui se sont élevés à 132,8 $ le baril au mois de juillet, en hausse de 1% par rapport au mois précédent. Parallèlement à ces évolutions, lors des réunions des comités de politique monétaire du mois d'août, la B C E, la Réserve Fédérale américaine et la Banque d'Angleterre ont maintenu leurs taux directeurs respectifs inchangés. La récente hausse des taux de la banque centrale européenne est intervenue en juillet 2008.
Sur le marché des changes, ces événements ont provoqué une forte appréciation de la monnaie unique dont le cours contre dollar US est passé de 1,44$ en janvier 2008 à 1,60$ à la mi-avril avant de se stabiliser aux alentours de 1,55$ vers la fin du second trimestre.
Sur le marché local, la baisse du dollar a incité les importateurs à intensifier les opérations de couvertures à terme, engendrant des positions courtes en devises chez les banques.

Marché des OPCVM

Au terme du premier semestre 2008, l'actif net des OPCVM s'est établi à 147,2 Mds DH enregistrant une croissance de 10% par rapport à la même période en 2007. Plus de 81% des actifs gérés en OPCVM sont constitués d'OPCVM à caractère obligataire (monétaires, Obligataires court terme et Obligataires moyen et long terme).

Le marché des OPCVM est très concentré, vu que la part de marché des trois premiers gérants (Wafa Gestion, CD2G et BMCE Capital Gestion) s'élève à 66%.

La répartition du nombre, de l'actif net et de la structure des OPCVM par catégorie se ventile comme suit :

Catégorie	au 30/06/2008		
	Nombre	Actif Net	%
Actions	60	16 960	11,49%
Diversifiés	40	10 800	7,32%
Monétaires	24	42 468	28,77%
Obligataires Court Terme	15	5 463	3,70%
Obligataires Moyen et Long Terme	107	71 907	48,72%
Total	**246**	**147 598**	**100,00%**

Source : ASFIM

Les taux de rendement annuels moyens des OPCVM par catégorie se ventilent comme suit :

Taux de rendement au 30/06/2008	
Actions	13,02%
Diversifiés	7,17%
Monétaires	1,54%
Obligataires Court Terme	1,72%
Obligataires Moyen et Long Terme	2,59%

Source : ASFIM

Le premier semestre 2008 a été marqué par une progression significative des OPCVM Actions et Diversifiés au même niveau de performances que le premier semestre 2007. Les OPCVM obligataires Moyen et Long Terme ont profité de la baisse enregistrée sur certaines maturités longues de la courbe des taux. Les OPCVM monétaires et Obligataires Court Terme ont également profité des la détente des taux courts et intermédiaires pour afficher des performances annualisées proche du taux directeur.

IV.2. ACTIVITES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La BCP intervient dans trois principaux domaines d'activité :

- Activité de gestion des excédents de trésorerie provenant des BPR : activité traditionnelle de la BCP, à la différence des autres banques commerciales, gérée au niveau de la salle des marchés au niveau du pôle BCP Bank ;
- Activité d'intermédiation bancaire : développé suite à la réforme du CPM du 19 octobre 2000 et gérée également au pôle BCP Bank ;
- Activité de gestion des services d'intérêt commun aux organismes du CPM

Ainsi, la BCP joue un rôle central au sein du CPM.

IV.2.1. Activité Pôle BCP Bank

Activité de la Division Banque de Financement

La BCP a pour objet d'effectuer toutes les opérations susceptibles d'être réalisées par une banque (Dahir du 6 juillet 1993). Toutefois, son champ d'intervention en matière d'intermédiation bancaire est limité par la loi. En effet, cette activité était réservée aux BPR et la BCP n'intervenait qu'en matière de consortialisation et de syndication des crédits avec les BPR au regard de leurs coefficients de division des risques et de la politique de partage du risque de contre partie (contre-garanties).

L'activité de l'intermédiation bancaire de la BCP a été développée avec la réforme du CPM en 2000. La BCP a été autorisée à renforcer son portefeuille clientèle moyennant l'entrée directement en relation avec de nouvelles affaires non-clientes opérant dans le champ d'action territorial des BPR, tout en se limitant aux grandes entreprises publiques ou privées développant un CA supérieur à un certain seuil (300 millions de DH).

Outre la limitation légale de son champ d'activité, la BCP ne dispose pas d'un réseau commercial propre matérialisé par des guichets. Ce n'est qu'en avril 2002 qu'une antenne commerciale a été ouverte à Casablanca pour servir la clientèle de la banque.

Activité de la Division Banque des Marchés

Compte tenu des spécificités organisationnelles du Groupe Banques Populaires et eu égard aux prérogatives qui lui sont dévolues par la loi 12-96 et l'article 5 des statuts de la BCP, l'activité de marchés au sein de la Banque Centrale Populaire s'organise autour des métiers suivants :

- Gestion de trésorerie pour le compte du Groupe,
- Gestion du portefeuille titres du Groupe
- Négociation et trading pour le compte de la clientèle au niveau des marchés de changes et des produits dérivés (options de changes, produits structurés et couvertures sur les matières premières)
- Intervention sur le marché boursier pour le compte de la banque
- Gestion du portefeuille obligataire international

La Division Banque de marchés regroupe donc une plateforme unique de toutes les activités de Marché comprenant les opérations de change et produits dérivés, de marché monétaire, de taux et d'actions. Cette organisation permet une coordination optimale entre les différentes unités du groupe opérant sur ces marchés.

Ainsi et de par son statut et ses missions, la BCP s'impose de fait comme l'un des principaux investisseurs du Royaume, jouant un rôle de premier plan sur le marché aussi bien en tant que

principale contrepartie pour les diverses opérations de sa clientèle qu'à travers l'activité de gestion de fonds.

La BCP ambitionne également d'être un précurseur dans les nouveaux métiers en développant une expertise ainsi qu'un savoir-faire permettant de contribuer à la réalisation de grands projets du groupe.

Quant à la politique de placement de la BCP, elle consiste à maintenir un rendement stable à moyen terme, tout en profitant des opportunités de trading qu'offre le marché et ce, dans le respect des limites de risque autorisées par le Comité Directeur.

De ce fait, les placements de la BCP se composent principalement des portefeuilles investissement et placement.

Les placements du Portefeuille investissement sont adossés à des ressources stables. Ils sont par conséquent préservés jusqu'à échéance.

Les placements en portefeuille placement sont quant à eux opérés dans la perspective de réaliser des plus-values. En effet, le portefeuille placement joue le rôle d'un portefeuille de trading sur l'ensemble des compartiments financiers (devises, actions, obligataire international, obligataire domestique,…)

Activité de la Division Banque d'Investissement

Le Groupe des Banques Populaires, à travers la BCP, est un acteur incontournable des marchés des capitaux au niveau national puisqu'il a accompagné leur éclosion, par ses interventions depuis les premières opérations financières, à partir de 1993, totalisant un volume de transactions de plus de 30 milliards de dirhams (3 des 5 plus importantes privatisations au Maroc).

La BCP a mené la prestigieuse opération de Privatisation au Maroc en collaboration de la Banque d'Affaires JP Morgan : cession de 35% de Maroc Telecom à Vivendi Universal.

La BCP a piloté la première opération de marché, en l'occurrence celle de la CTM, en 1993. Cette opération, a été le début d'une série de missions de privatisations (SNI, CIOR,…), consistant en des volets de conseil, d'évaluation et de placement, qui s'est poursuivie jusqu'à 2007, avec les cessions de DRAPOR, SOMATHES et la cession de 4% du capital de Maroc Telecom.

Lors de l''exercice 2008 et à l'issue d'un appel d'offres, la BCP a été mandaté pour la réalisation de la mission d'évaluation et de placement de la société de Productions Biologiques et Pharmaceutiques Vétérinaires (BIOPHARMA).

Au niveau interne du Groupe, la Division Banque d'Investissement a accompagné la Banque Centrale Populaire dans toutes ses opérations de prises de participation, en assurant les volets Etude, Due Diligence, Evaluation et Conseil.

La Division Banque d'Investissement accompagne également la BCP dans ses opérations sur le marché financier, telles que l'introduction en Bourse de la BCP, l'augmentation de capital réservée aux membres du personnel du CPM, le programme de rachat des titres BCP, l'émission de titres de créances négociables, les futures émissions obligataires.

Ces interventions ont permis à la Division Banque d'Investissement de constituer des pôles de compétence sur les services suivants : introduction en bourse, émissions obligataires, montages

et placements de fonds d'investissement, constitutions de tours de tables et financements structurés.

IV.2.2. Services d'intérêt commun

En tant qu'organisme central des entités du groupe CPM, la BCP est, conformément à l'article 21 de la loi 12-96, chargée de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

De part sa mission et son organisation, la BCP est, pour les activités communes du CPM, un centre de coûts qui facture aux BPR les prestations des services d'intérêt commun. Par conséquent, tous les frais engagés par la BCP pour le bon fonctionnement du CPM (constatés en totalité en charges générales d'exploitation dans les comptes de la BCP) sont, selon un mode de refacturation, répercutés à l'identique (au prix coûtant) aux BPR.

Les prestations refacturées sont comptabilisées en produits d'exploitation non bancaire. De ce fait, elles viennent en déduction des charges générales d'exploitation de la BCP.

- **Nature des services d'intérêt commun**

De manière générale, ces services regroupent tout ce qui concerne les opérations commerciales, de marketing et de développement, de recouvrement des valeurs, de gestion et de formation du personnel, de traitement comptable et financier, de conception, de fonctionnement et de maintenance du système de traitement de l'information.

Les services d'intérêt commun sont financés dans le cadre des budgets d'investissement et de fonctionnement des organismes du CPM et ce conformément aux dispositions de la circulaire NOR-309/01-01 relative à la normalisation de la procédure budgétaire.

- **Facturation des services d'intérêt commun**

L'approche retenue pour déterminer les coûts opératoires ainsi que les charges de structure des prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM ou de son Comité Directeur est une approche par les centres de coûts. Elle distingue huit (8) centres de coût dits « centres de charges communes » regroupant chacune une ou plusieurs fonctions prestataires de services de la BCP. (*cf. Tableau ci-dessous)*.

Les prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM et de son Comité Directeur sont facturées au prix coûtant (sans marge).
Deux modes de facturation sont prévus :

- Facturation directe des frais occasionnés par les prestations dont les coûts sont clairement identifiés :
  - Affranchissement ;
  - Confection de chéquiers ;
  - Confection de cartes monétiques ;
  - Microfilmage et production de CD-ROM.
- Répartition des coûts des huit centres de charges communes, y compris les dotations aux amortissements, selon des clés de répartition bien définies (voire tableau ci dessous).

Ainsi, à l'occasion de l'arrêté comptable, la BCP arrête les charges des centres d'intérêt commun (fonds commun) et facture à chacun des organismes du CPM la part le concernant.

Centre de charges communes	Clé de répartition	Fonctions concernées
1. Structure	▪ Chiffre d'affaires	▪ Présidence Direction Générale ▪ Cabinet de la Présidence Direction Générale ▪ Sociétariat & Relations Institutionnelles ▪ Gestion Globale des Risques et Conformité
2. Développement	▪ Chiffre d'affaires	▪ Direction Générale Développement ▪ Animation Middle Market ▪ Fondation BP pour la Création d'Entreprises ▪ Fondation BP Education et Culture ▪ Fondation Micro-Crédit ▪ Planification et contrôle de gestion ▪ Réseau local ▪ Marketing ▪ Communication ▪ Organisation et Qualité
3. Inspection Générale	▪ Nombre d'écritures	▪ Inspection Générale ▪ Audit interne BCP
4. Ressources Humaines	▪ Effectif	▪ Ressources Humaines
5. Engagements	▪ Crédits à l'économie moyens	▪ Engagements ▪ Juridique ▪ Recouvrement
6. Production	▪ Nombre d'écritures	▪ Production ▪ Comptabilité ▪ Moyens Généraux
7. MRE	▪ Ressources moyennes MRE	▪ Délégations à l'étranger ▪ Traitements MRE ▪ Marché des MRE
8. Informatique	▪ Nombre d'écritures	▪ Pôle Système d'Information

IV.3. EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS D'EXPLOITATION DE LA BCP

Evolution des crédits

L'encours net des crédits à la clientèle par type de crédit est réparti de la manière suivante :

(En MDH)	2005	2006	2007	Juin 08	Var 05/06	Var 06/07	Var 07/08
Crédits de trésorerie et à la consommation	2 154	3 035	6 837	7 190	41%	125%	5%
Crédits à l'équipement	2 576	3 194	4 883	6 295	24%	53%	29%
Crédits immobiliers	265	302	560	1 000	14%	85%	79%
Autres crédits	113	62	151	151	-45%	141%	0%
Encours net des crédits à la clientèle	**5 109**	**6 594**	**12 430**	**14 636**	**29%**	**89%**	**18%**

Source : BCP-Comptes sociaux

En 2007, l'encours net des crédits à la clientèle a progressé de l'ordre de 89% grâce à la croissance de tous les types de crédits et à la percée de la BCP sur le segment des grandes entreprises et institutionnels.

A fin juin 2008, l'encours net des crédits à la clientèle s'est amélioré de 18% à 14,6 Mds DH du fait principalement de l'évolution des crédits immobiliers et à l'équipement.

La ventilation des crédits par secteur d'activité fait état du tableau suivant :

Secteur	2005	%	2006	%	2007	%	juin-08	%
(EN MDH)	Encours	Structure	Encours	Structure	Encours	Structure	Encours	Structure
Holding	158	3%	379	5%	1 183	9%	2 295	15%
Télécoms	973	17%	1 645	22%	2 226	17%	1 913	12%
Société de financement	581	10%	721	10%	1 043	8%	982	6%
Hôtellerie/ tourisme	337	6%	255	3%	1 085	8%	585	4%
Industries	603	11%	617	8%	1 329	10%	1 793	12%
Administration et Offices	828	15%	847	12%	698	5%	603	4%
Energie	993	17%	1 048	14%	1 861	14%	1 852	12%
Services	62	1%	75	1%	426	3%	517	3%
OPCVM	33	1%	2	0%	78	1%	13	0%
Transports	0	0%	128	2%	422	3%	518	3%
Immobilier	0	0%	404	6%	1 362	10%	2 337	15%
Particuliers	195	3%	271	4%	268	2%	283	2%
Autres	913	16%	943	13%	1 482	11%	1 879	12%
Encours brut total des crédits	**5 675**	**100%**	**7 336**	**100%**	**13 462**	**100%**	**15 571**	**100%**

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

Les secteurs des holdings, télécoms, énergie, industrie et immobilier ont représenté 65% de l'encours brut des crédits à fin juin 2008, contre 59% en 2007, 56% en 2006 et 48% en 2005.

L'évolution des crédits par région se présente comme suit :

(En MDH)	2005	Part	2006	Part	2007	Part	juin-08	Part
Casablanca	3 451	61%	4 882	67%	9132	68%	11 074	71%
Rabat	1 451	26%	1 365	19%	2306	17%	2 103	14%
Centre Sud	93	2%	21	0%	4	0%	138	1%
Tanger-Tétouan	681	12%	868	12%	958	7%	1 086	7%
Oujda	0	0%	200	3%	500	4%	461	3%
Marrakech	0	0%	0	0%	562	4%	709	5%
Encours brut Total crédits	**5 675**	**100%**	**7 336**	**100%**	**13 462**	**100%**	**15 571**	**100%**

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

A fin juin 2008, l'encours des crédits est concentré à hauteur de 85% dans les régions de Casablanca et Rabat.

La répartition des crédits par segment de clientèle est reprise dans le tableau ci-dessous :

(En MDH)	2005	Part	2006	Part	2007	Part	juin-08	Part
Secteur Public	2 390	42%	2 459	34%	4 413	33%	4 486	29%
Secteur Privé	3 285	58%	4 877	66%	9 049	67%	11 085	71%
Encours brut total des crédits	**5 675**	**100%**	**7 336**	**100%**	**13 462**	**100%**	**15 571**	**100%**

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

La répartition par catégorie de clientèle montre une prépondérance du secteur privé dans l'encours des crédits de la BCP.

La répartition des crédits par segment de clientèle est reprise dans le tableau ci-dessous :

(En MDH)	2005	Part	2006	Part	2007	Part	juin-08	Part
Court Terme	2 423	43%	3 680	50%	7 772	58%	7 374	47%
Moyen Terme	1 121	20%	1 528	21%	2 487	18%	3 543	23%
Long Terme	2 132	38%	2 128	29%	3 202	24%	4 654	30%
Encours brut total des crédits	**5 675**	**100%**	**7 336**	**100%**	**13 461**	**100%**	**15 571**	**100%**

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

A fin juin 2008, les crédits à court terme octroyés par la BCP représentent 47% du total de son encours de crédits. La part des crédits moyen et long terme s'est appréciée par rapport à 2007.

La concentration des dossiers de crédit par emprunteur est résumée dans le tableau suivant :

Part des encours par emprunteur (En MDH)	Encours	Part
Le 1er emprunteur	1 794	11%
Les cinq 1ers emprunteurs	5 288	34%
Les dix 1ers emprunteurs	7 748	49%
Total		**100%**

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

S'adressant principalement à une clientèle de grande taille, le portefeuille crédits de la BCP est relativement concentré.

Le nombre de clients et de dossiers instruits a évolué comme suit :

(En MDH)	2005	2006	2007	juin-08	Var 05/06	Var 06/07	Var 07/08
Nombre de dossiers instruits	71	79	94	181	11%	19%	93%
Nombre de clients	61	68	81	156	11%	19%	93%

Source : BCP

A fin juin 2008, le nombre de clients de la BCP a progressé de 93% par rapport à fin décembre 2007 passant à 156 clients. Sur la même période, le nombre de dossiers instruits a augmenté de 93% à 181 dossiers grâce à un effort commercial plus important de la Banque.

Evolution des dépôts clientèle

L'encours des dépôts de la clientèle par type de produit est réparti de la manière suivante :

(En MDH)	2005	Part	2006	Part	2007	Part	juin-08	Part
Comptes à vue créditeurs	465	15%	445	9%	2 137	21%	1 427	14%
Dépôts à terme (DAT)	2 001	64%	3 818	78%	6 934	70%	7 596	76%
Autres comptes créditeurs	659	21%	610	13%	863	9%	945	9%
Dépôts de la clientèle	**3 125**	**100%**	**4 872**	**100%**	**9 935**	**100%**	**9 968**	**100%**
% de croissance			56%		104%		0,3%	

Source : BCP - Comptes sociaux

L'exercice 2007 a été marqué par un effort considérable en matière de collecte. Ainsi, les dépôts ont enregistré une progression remarquable de 104% avec un additionnel de +5 milliards de dirhams. Les comptes à vue ont vu leur part progresser à 21,5%, avec une augmentation de près de 1,7 Mds DH, et ce à la défaveur de la part des DAT et des autres comptes créditeurs.

A fin juin 2008, les dépôts de la clientèle ont progressé de 0,3% et ce, à la faveur des dépôts à terme qui ont augmenté de 9,5% avec une part de 76% du total des dépôts.

Evolution des Engagements donnés par signature

(En MDH)	2005	2006	2007	Juin 08	Var 05/06	Var 06/07	Var 07/08
Engagements de financement donnés en faveur d'EC	20	37	40	-	82%	8%	-100%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	3 088	5 074	5 822	8 865	64%	15%	52%
Engagements de garantie d'ordre d'EC	2 007	2 067	2 406	2 199	3%	16%	-9%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	85	120	260	360	41%	116%	38%
Total engagements donnés	**5 200**	**7 299**	**8 528**	**11 424**	**40%**	**17%**	**34%**

Source : BCP - Comptes sociaux

Les engagements par signature ont connu une croissance de 17% en 2007 grâce à la progression des engagements de financement en faveur de la clientèle et des engagements de garantie en faveur des établissements de crédit.

La répartition des engagements par signature par secteur d'activité se présente comme suit :

Secteurs d'activité	2005	2006	2007	juin-08
Hôtellerie/ Tourisme			1%	4%
Industries	3%	22%	26%	28%
Administration et Offices	77%	58%	27%	21%
Energie	20%	20%	36%	42%
Transports			1%	1%
Immobilier			1%	5%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin juin 2008, les secteurs de l'industrie, de l'administration et offices ainsi que de l'énergie représentent 90% du total des engagements par signature.

La répartition des engagements par signature par région se présente comme suit :

REGIONS	2005	2006	2007	juin-08
Casablanca	20%	42%	71%	70%
Rabat	77%	58%	27%	21%
Oujda	13%		2%	2%
Tanger				2%
Marrakech				4%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

Source : BCP - Comptes sociaux

L'encours des crédits par signature est concentré à hauteur de 91% dans les régions de Rabat et Casablanca.

V. RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines figurent parmi les axes prioritaires de la stratégie de développement de la BCP. De ce fait, la BCP a pu capitaliser un savoir-faire dans les métiers de la banque et de la finance en général. Cette expertise dont jouit l'ensemble de son capital humain constitue un atout considérable pour la banque.

V.1. EFFECTIFS

- Evolution de l'effectif par catégorie

	2005	%	Var	2006	%	Var	2007	%	Var	30/06/08	%	Var
Employés	106	**8%**	**-21%**	91	**7%**	**-14%**	73	**6%**	**-20%**	57	**5%**	**-22%**
Gradés	369	**28%**	**-4%**	315	**24%**	**-15%**	273	**22%**	**-13%**	240	**19%**	**-12%**
Cadres	821	**63%**	**-1%**	892	**69%**	**9%**	921	**73%**	**3%**	948	**76%**	**3%**
Total	**1296**	**100%**	**-4%**	**1298**	**100%**	**0%**	**1267**	**100%**	**-2%**	**1245**	**100%**	**-2%**

Source : BCP

A fin juin 2008, l'effectif de la BCP s'est élevé à 1245 personnes en régression de -1,7% par rapport à 2007.

Par ailleurs, l'évolution de l'effectif reflète une politique de consolidation de l'encadrement – cadres et gradés- au détriment de la catégorie -employés-. Cette résultante a été soutenue par l'utilisation de leviers, notamment, le *non-remplacement* des départs en retraite.

Corrélativement, le taux d'encadrement de la BCP s'est amélioré de 13 Pts passant de 63% de la structure de l'effectif en 2005 à 76% à fin juin 2008. En revanche, le nombre de collaborateurs, de catégorie « employés », a baissé de 3 pts sur la même période dans cette composition.

L'évolution de la catégorie Cadres a été de l'ordre de 15,5% sur les quatre exercices sous revus.

- Répartition des effectifs par Sexe

	2005	%	Var	2006	%	Var	2007	%	Var	30/06/08	%	Var
Hommes	823	**64%**	**-3%**	826	**64%**	**0%**	796	**63%**	**-4%**	784	**63%**	**-2%**
Femmes	473	**36%**	**-6%**	472	**36%**	**0%**	471	**37%**	**0%**	461	**37%**	**-2%**
Total	**1296**	**100%**	**-4%**	**1298**	**100%**	**0%**	**1267**	**100%**	**-2%**	**1245**	**100%**	**-2%**

Source : BCP

L'effectif de la BCP est à prédominance masculine avec 63% du total à fin juin 2008.

Par ailleurs, il est à signaler qu'à fin juin 2008, 72% des effectifs ont une ancienneté de plus de 10 ans au sein de la banque. En outre, la BCP demeure une institution modérément jeune en terme d'âge, puisque à fin 2008, 45% des effectifs sont âgés moins de 45 ans.

V.2. POLITIQUE DE RECRUTEMENT

La banque privilégie le recrutement en interne, et n'a recours au recrutement externe qu'après avoir épuisé les possibilités de recrutement au sein de la banque. La Division des Ressources

Humaines (DRH) recueille, via la bourse interne d'emploi, les demandes de toutes les entités qui ont exprimé un besoin et les alimente selon les profils recherchés.

Le recrutement externe, en cas de besoin, se fait à travers un schéma bien défini permettant à la banque de sélectionner les profils adéquats. La procédure de recrutement externe comprend des concours de présélection écrits, des entretiens individuels et en groupe ainsi qu'une évaluation des résultats par un comité dédié au recrutement.

Les besoins de recrutement sont déterminés en tenant compte des exigences du plan de développement et des indicateurs de la cartographie des effectifs et des compétences ainsi que des plans de relève.

La politique de recrutement est adaptée aux enjeux de renouvellement de compétences et de préparation de la relève afin d'éviter de gérer des périodes de rupture en dotation des compétences et notamment pour les emplois clés.

V.3. FORMATION ET EVALUATION

La BCP, à l'instar de l'ensemble du groupe CPM, privilégie la formation de son effectif. La politique de formation poursuivie par la banque est basée sur la mise à niveau des qualifications techniques, la préparation de la relève et sur l'élévation du niveau de compétence du personnel. Chaque année, le groupe alloue un budget global destiné à la formation.

La majorité des formations réalisées par la BCP sont animées par des formateurs internes. Le recours à des organismes externes porte sur des thèmes pointus ainsi que sur des formations bancaires diplômantes tels les brevets bancaires et les diplômes de l'Institut Technique de Banque. Les formations sont généralement organisées selon les domaines, soit en séminaire de 2 à 5 jours, soit en cycle.

De même, l'accent est mis sur la gestion des carrières grâce à des évaluations régulières qui visent à développer le management de proximité et à instaurer une culture basée sur le mérite et l'appréciation des compétences. La BCP poursuit un système de management par objectifs. En effet, au début de chaque exercice, des objectifs sont établis pour chaque agent en concertation avec sa hiérarchie. A la fin de l'année, la banque a recours à l'évaluation de son personnel par rapport aux objectifs préétablis.

V.4. POLITIQUE SOCIALE

La BCP adopte la politique sociale instaurée par le Crédit Populaire du Maroc, visant à motiver ses Ressources Humaines. Dans ce contexte, la rémunération des salariés comprend un salaire de base, auquel s'ajoute une bonification personnelle, une prime d'ancienneté, une prime de bilan, une allocation de congé, une prime d'intéressement, des indemnités de transport, de logement et d'emploi, une aide au logement et enfin des frais de représentation. Viennent s'ajouter à ces éléments, d'autres éléments de rémunération non récurrents et soumis à des conditions particulières. Ces éléments comprennent une prime de réussite, une prime de scolarité, une prime spéciale d'ancienneté et une indemnité de fin de carrière.

Les collaborateurs de la BCP bénéficient de plusieurs prestations comprenant des prêts à des taux préférentiels, des assurances, un système de prévoyance sociale et de loisirs en plus d'autres prestations et avantages sociaux.

Les prêts accordés au personnel comprennent deux types. Des prêts accordés dans le cadre d'une enveloppe annuelle fixée par la Direction Générale au début de chaque année et répartie entre les différentes BPR et la BCP. Des prêts accordés hors enveloppe qui, à l'exception de

quelques prêts spécifiques, ont les mêmes caractéristiques que les crédits accordés à la clientèle, bénéficiant toutefois de taux préférentiels.

En terme d'assurances, le personnel bénéficie en plus des garanties prévues par la législation sociale, de garanties complémentaires dont la Mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires, l'Assurance Maladie Complémentaire, le régime de Retraite Complémentaire du Personnel du CPM, l'Assurance décès toutes causes, l'Assurance Accident de travail et l'Assurance Prêt habitat.

Dans le cadre des efforts déployés par la banque en vue d'offrir aux agents et à leur famille le maximum d'avantages sociaux, la banque dispose de centres de vacances installés à travers le Royaume. Par ailleurs, la banque offre aux enfants de ses agents un environnement social favorable, et ce, à travers l'organisation de colonies de vacances, la célébration de certaines fêtes, des indemnités de rentrée scolaire et enfin des primes et des aides de scolarité. A cela s'ajoute un système d'aide sociale en cas de décès du salarié ou d'un membre de sa famille, en cas de maladie grave ou en cas de problèmes sociaux graves.

En outre, la banque dispose d'un fonds social destiné à financer les opérations à caractère humanitaire et social en faveur du personnel. Ce fonds est alimenté annuellement à hauteur de 5% du Résultat Net dégagé par le Crédit Populaire du Maroc après constitution de la réserve légale, la rémunération des parts sociales et après contribution aux Fondations Banques Populaires.

Par ailleurs, les agents bénéficient d'autres prestations sociales dont :

- La Médecine préventive qui :
  - Assure le suivi médical de l'agent depuis son recrutement ;
  - Participe à l'amélioration des conditions de travail, de l'hygiène et de la sécurité ;
  - Assure le conseil, la sensibilisation et l'information des agents dans le domaine de la santé.
- Une Centrale d'achat à Casablanca qui propose aux agents des produits divers à prix de gros pour les produits de 1ère nécessité (Farine, sucre, huile……..) ;
- Un restaurant collectif est mis à la disposition des agents du siège de la BCP et dont les repas sont subventionnés à hauteur des 2/3 par la banque. Pour les agents ne disposant pas de restaurant collectif ; il est mis à leur disposition une prime de panier de 15DH/jour.

Enfin la banque offre chaque année à un certain nombre d'agents éligibles, la possibilité d'effectuer le pèlerinage aux lieux saints en leur accordant une dotation pécuniaire et un congé supplémentaire de 10 jours ouvrés.

VI. MOYENS INFORMATIQUES ET ORGANISATION DE LA BCP

VI.1. SYSTEME D'INFORMATION

VI.1.1. Présentation du Système d'Information du CPM

Dans le cadre d'une politique volontariste de développement de son Système d'Information, le Crédit Populaire du Maroc confie sa gestion à la Banque Centrale Populaire, en tant que service commun du Groupe, qui assure ainsi des économies d'échelle, une cohérence globale, une sécurité optimale et une qualité de service digne des meilleures pratiques en la matière.

Cette politique a permis la couverture de l'ensemble des métiers de la banque, le taux d'automatisation avoisine les 95%, et le taux d'équipement est quasiment de 100%. Dotée d'une

organisation technique et humaine transversale où le back et le front office se synchronisent parfaitement, en assurant ainsi une grande disponibilité et une intégrité totale des données informatisées.

Parallèlement à la stabilité de l'infrastructure et de la production informatique, un programme de développement ambitieux est engagé depuis l'année 2000, pour répondre à la forte progression annuelle des activités du Groupe (plus de 5% du PNB est consacré annuellement à l'informatique), tout en maintenant son avancée dans la mise en place des nouvelles technologies afin de répondre au mieux aux besoins actuels et futurs de sa clientèle.

VI.1.2. Organisation du Pôle Systèmes d'Information

Le Pôle Système d'information est structuré en quatre Divisions :

- la Division Etude et Développement qui :
  - assure la réalisation de solutions informatiques ;
  - garantit l'application rigoureuse de la structure logique des données de l'Institution ;
  - assure la planification et le suivi des budgets et des ressources de la fonction chargée des SI.
- la Division Architecture & Infrastructure qui gère l'infrastructure et les télécommunications du Groupe ;
- la Division Production Informatique qui gère le patrimoine tangible et les moyens d'exploitation informatique de l'Institution et garantit la disponibilité du Système d'Information ;
- La Division Monétique gère la Monétique du Groupe.

Parallèlement deux Directions lui sont rattachées :

- la Direction Sécurité des Systèmes d'Information et Contrôle Interne qui assure le cadre général et le pilotage de la sécurité des Systèmes d'Information ;
- la Direction Assistance à Maitrise d'Ouvrage qui assure l'interface entre les utilisateurs finaux et la Pôle Systèmes d'Information.

Le Pôle Système d'Information compte aujourd'hui 250 collaborateurs dont 195 ingénieurs, dispose de deux Centre à Casablanca, le premier hautement sécurisé de plus de 7000 m² loge l'ensemble des équipements de production et les compétences en charge de leur maintien, et le second, baptisé Centre de Recherche et Développement, agencé sur plus de 4000 m², loge la matière grise, qui conçoit, développe et anticipe les produits technologiques du Groupe, véritable moteur de croissance au service du développement de la Banque.
Un Centre de Backup est aussi en production pour assurer la continuité de service en cas de sinistre.

VI.1.3. Description du Système d'Information actuel

Le système d'information repose sur plusieurs environnements :

- Un environnement Agence qui remonte vers un environnement Central ;
- Des serveurs abritant des solutions centrales ;
- Des serveurs pour la gestion de l'infrastructure.

Le réseau du GBP est un réseau étendu constitué de plusieurs réseaux locaux interconnectés par des liaisons spécialisées reliant le site central, 11 BPR, 12 grandes succursales et 740 agences.
Les serveurs et les postes de travail de la BCP et des Banques Populaires Régionales sont connectés directement.
L'environnement applicatif actuel du CPM repose sur des applications agences et des applications centrales. Les solutions mises en place résultent de développements en interne et sur un certain nombre de solutions du marché.

Quelques indicateurs d'activité du Système d'Information du Groupe- Année 2008

L'ordinateur central a géré en 2008 environ 5,5 millions de comptes générant plus de 231,5 millions d'écritures comptables pour une charge moyenne ne dépassant pas 35% de sa capacité de traitement.
Quant à la production éditique, 60 millions de pages ont été imprimées en 2008, dont 29,5 millions ont été mises sous enveloppes, pour un coût d'affranchissement dépassant 111 MDH.

Enfin, le taux de disponibilité moyen des liaisons de télécommunication entre les différents sites du Groupe dépasse les 99%.

Au cours de l'année 2008, le parc des Guichets Automatiques Bancaires a enregistré une croissance importante. Il a atteint 881 unités (722 à fin 2007). Le nombre de cartes émises par le réseau GBP a progressé de plus de 30 %, passant d'un Million de cartes en 2007 à plus d'un Million trois cent mille cartes en 2008. L'activité monétique en nombre de transactions GAB a, quant à elle, évolué de 17%, en passant de 36 millions de transactions en 2007 à environ de 42 millions en 2008 avec un taux de disponibilité des GAB supérieur à 96%.

VI.2. SYSTEME ORGANISATION ET QUALITE DU GROUPE ET DE LA BCP

Le Système Organisationnel du Groupe Banques Populaires a pour but de normaliser et d'optimiser le fonctionnement du Groupe et de ses différentes entités, et ce à travers un ensemble de supports méthodologiques et de référentiels normatifs.

Le système organisationnel du groupe est constitué :
- D'un recueil des définitions de missions ;
- D'un dispositif réglementaire interne.

VI.2.1. Recueil des définitions de missions

Définitions de fonctions de la BCP :

La définition de fonction BCP décrit le mode de fonctionnement des différentes structures de la Banque Centrale Populaire. Elle comprend :
- L'organigramme de la Banque Centrale Populaire ;
- L'organigramme détaillé de chaque fonction ;
- les attributions de chaque fonction et les interdépendances éventuelles avec les autres entités.

Définitions de fonctions de la BPR :

La définition de fonction BPR décrit le mode de fonctionnement des différentes structures de la Banque Populaire Régionale. Elle comprend :
- L'organigramme type de la Banque Populaire Régionale ainsi que les attributions des fonctions du siège ;
- Les attributions des fonctions de la succursale et son organigramme générique ;
- Le mode de fonctionnement du Directoire de la BPR ;
- Les comités d'animation de la structure du siège de la BPR et des succursales.

VI.2.2. Dispositif réglementaire interne

Ce dispositif vise à fixer les conditions d'exercice des activités de la banque en précisant, pour chaque acteur, ses obligations professionnelles et juridiques tant à l'égard du groupement, de ses

sociétaires, de ses clients, de ses partenaires, de ses fournisseurs que de ses concurrents. Il regroupe les circulaires et les procédures de travail.

Le groupe veille en permanence au respect par ses organismes :

- des dispositions légales et réglementaires concernant ses diverses activités ;
- des prescriptions prévues par le texte de loi n° 12/96, telle que complétée et modifiée par la loi 42-07, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc.

Pour ce faire, il est mis en place un ensemble de textes réglementaires internes qui ont pour objectifs de :

- Normaliser le fonctionnement des organismes du Crédit Populaire du Maroc, en l'occurrence la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales ce qui est à même :
  - de contribuer à la cohésion du groupe,
  - d'homogénéiser la qualité des services et d'en assurer la régularité.
- Responsabiliser les agents par une définition claire des tâches et une délimitation des responsabilités, ce qui constitue un gage de sécurité et une base pour l'évaluation des performances ;
- Faciliter la formation et les rotations du personnel et, par la, assurer la continuité des activités ;
- Constituer une base objective pour les activités de contrôle et d'audit.

VI.3. QUALITE

Le Crédit Populaire du Maroc (CPM) à travers l'adoption d'une démarche qualité orientée client, a procédé à la mise en œuvre d'un système de management qualité qui s'articule principalement autour des axes suivants :

VI.3.1. Certification des activités de la Banque:

En s'inscrivant dans le respect des exigences de la norme ISO 9001 V2000, le CPM a certifié 2 activités :

- Activité Monétique en Mai 2005 ;
- Activité Crédits et Remises Documentaires en Décembre 2006.

A l'issue de deux certifications, un dispositif a été mis en place afin d'assurer le suivi et la maintenance du niveau de performance des activités certifiées.

VI.3.2. Amélioration des processus :

Afin de répondre aux exigences de la norme 9001 V2000, le CPM a adopté l'approche processus, comme démarche d'amélioration continue du système de management qualité. Les actions entreprises à ce niveau sont :

- Elaboration de la cartographie des processus des activités certifiées et leur modélisation ;
- Suivi des indicateurs de performance de ces processus, à travers les tableaux de bord, conçus à cet effet.

VI.3.3. Amélioration de la relation client

L'amélioration de la satisfaction de la clientèle conformément aux orientations stratégiques se fait à travers les actions suivantes :

- La gestion des réclamations des clients, qui vise les objectifs suivants :
  - Assurer un suivi permanent et des relances régulières des différents intervenants dans le traitement des doléances de la clientèle ;

- Constituer un levier commercial important permettant d'être une source d'amélioration de la qualité de service pour toute la clientèle.

- L'amélioration de l'accueil en agence :
  - Mettre en place des solutions pour organiser l'agence : file d'attente, environnement d'accueil, formation des acteurs commerciaux…
- La mise en place et animation des Groupes d'amélioration de la Qualité :
  - Identifier les processus présentant des dysfonctionnements, afin d'en analyser les causes, proposer les solutions adéquates et les déployer au réseau après validation par les instances dirigeantes.
- L'écoute client :
  - Périodiquement, des enquêtes mystères et enquêtes de satisfaction sont lancées dans le cadre de l'amélioration continue de nos prestations et de la qualité de service rendue à notre clientèle.

VII. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA BCP SUR LA PERIODE 2006-2008

VII.1. PRESENTATION DE LA STRATEGIE

De manière opérationnelle le CPM s'est attelée à fixer les objectifs d'emplois et de ressources aux BPR ainsi qu'à la BCP aux fins de consolider la position en termes de parts de marché et ce faisant en terme de ressources et de crédits.

En ce qui concerne la BCP, les objectifs recherchés pour la période 2006-2008 ont été marqués par la volonté de renforcement des parts de marché de la BCP dans le segment du large corporate en :

- Participant au financement des grands projets structurants du Royaume. Les secteurs de l'Infrastructure, de l'Energie, des Télécoms, de l'Immobilier et du Tourisme ont été les principaux bénéficiaires de cette nouvelle stratégie initiée par la BCP, qui s'est caractérisé par une progression importante du volume des crédits distribués ;

- Dans le même ordre d'idée, la BCP a adopté une approche plus globale lui permettant à travers des métiers dans lesquelles elle était peu ou pas présente de tenter une percée au niveau de son métier de base. Ainsi, la stratégie définie par la banque a consisté à rechercher parmi les grandes entreprises du Royaume d'identifier et développer des relations capitalistiques afin de s'ouvrir un chemin privilégié de partenariat stratégique à l'image de l'opération avec l'OCP ;

- Poursuivant ce même objectif, la banque tente également à travers des partenariats capitalistiques, qu'on qualifierait de « partenariats-métiers », d'élargir la gamme de son offre. Il en est ainsi du rapprochement avec Upline Group (développé ci-après) et l'objectif affiché de se rapprocher d'une compagnie d'assurance établie.

Par ailleurs, grâce à une approche commerciale offensive et le développement d'offres spécifiques et innovantes, la banque a confirmé sa capacité à réussir le montage et la structuration des plus grandes opérations réalisées sur le marché en qualité de chef ou co-chef de file.

Soucieuse de répondre aux besoins des grandes entreprises et des institutionnels, la banque a opté, durant l'année 2008, pour une nouvelle organisation par ligne de métier. Ce choix tient compte de la volonté de la banque de renforcer sa présence sur les métiers du financement et de l'investissement et de repenser son approche clients, en l'axant sur la réactivité, la proximité et l'offre personnalisée.

VII.2. PROJET DE PARTENARIAT AVEC UPLINE GROUP

En date du 29 octobre 2008, un protocole d'accord a été signé entre la BCP et Upline Group en vu duquel la Banque Centrale Populaire détiendrait la majorité du capital d'Upline Group à la faveur du rachat d'une part des actions existantes et d'une augmentation de capital réservée.

Ce rapprochement vise à regrouper les activités de banque d'investissements de la BCP au sein d'Upline Group.

A l'issue de cette opération Upline Group renforcera et / ou prendra en charge les activités suivantes :
- Intermédiation boursière,
- Analyses et Recherches,
- Conseil et Ingénierie financière,
- Gestion de fonds,
- Capital investissement,
- Banque privée.

Les termes de l'accord signé précisent que l'entrée de la BCP dans le capital d'Upline Group se fera suivant les étapes suivantes :

Etape I
Acquisition par BCP des parts d'un actionnaire minoritaire

Etape II
Augmentation de capital d'Upline Group réservée à la BCP

Etape III
Cession par les actionnaires d'une partie de leurs actions pour porter la participation de la BCP à 50,1%

Etape IV
Le fruit de l'augmentation de capital réalisé en Etape II servira à l'acquisition par Upline Group de :

100% des actions d'Al Istitmar Chaâbi
70% des actions d'Al Wassit
40% des actions de Média Finance

Il est à préciser que les quatre étapes ci-dessus seront réalisées concomitamment.

A l'issue de l'opération l'actionnariat d'Upline Group se présentera comme suit :

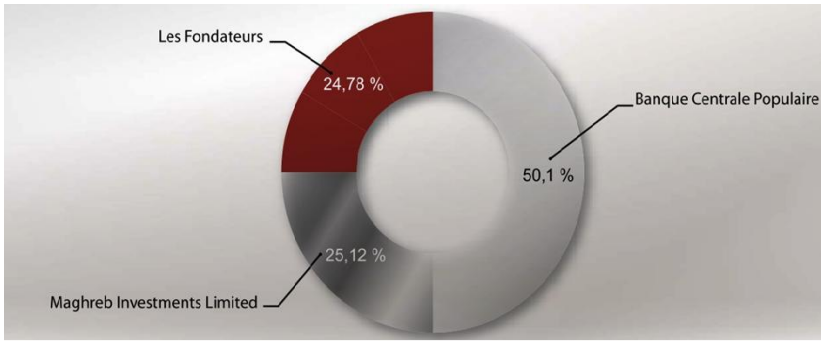

A l'issue de l'opération, chacun des trois fondateurs historiques, Messieurs Hassan AIT ALI, Mohamed MEKOUAR et Jalal HOUTI, encore présents dans le capital d'Upline Group, détiendra 8.26% du capital.

Le nouvel ensemble ainsi formé se présentera comme suit :

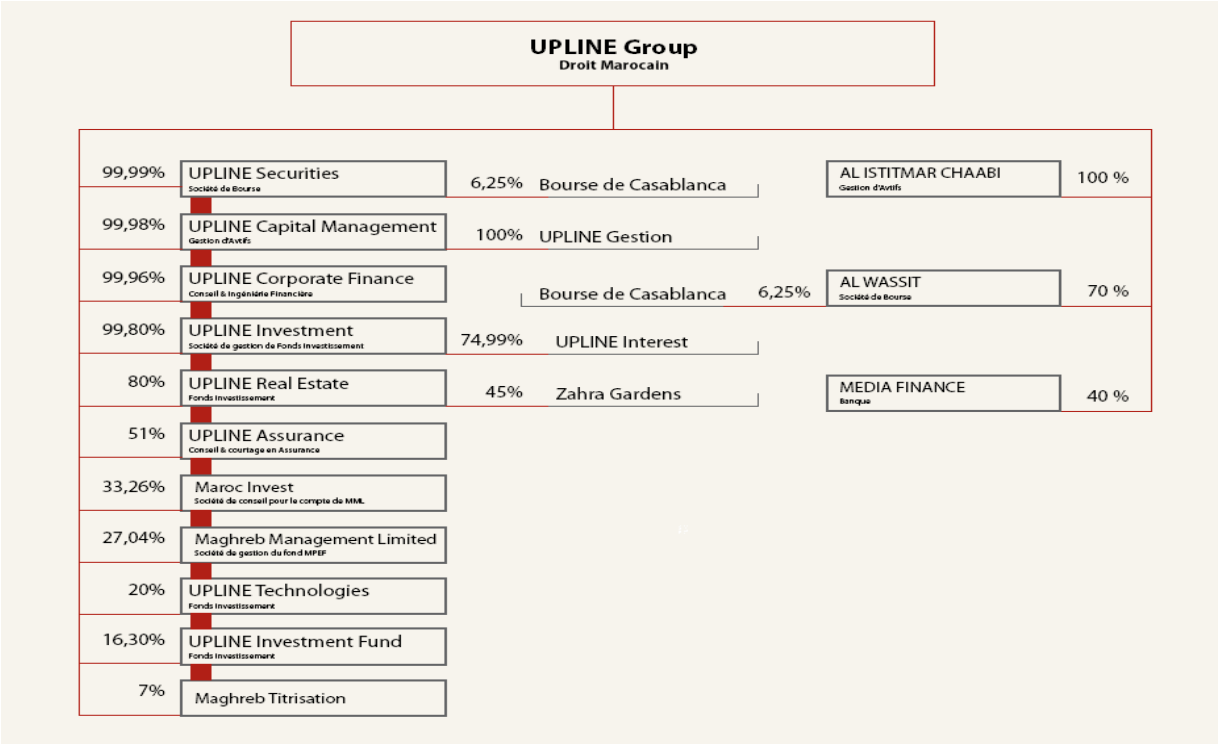

Il faut toutefois noter qu'à la date du visa de la présente note d'information, l'accord signé le 29 octobre 2008 est en attente de l'autorisation par décret du premier ministre relatif à la souscription à l'augmentation de capital d'Upline Group par la BCP.

Les indicateurs d'activité d'Upline Group dans sa configuration avant opération se présentent comme suit :

- Indicateurs d'activité consolidés

En KDH	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Chiffre d'affaires	22 724	48 915	139 845
Résultat net part du groupe	4 516	13 231	49 940
Capitaux propres consolidés	29 193	42 424	90 397

Source : Rapport d'activité 2007 Upline Group

A titre d'information, les trois principales filiales d'Upline Group avant opération avec la BCP sont présentées ci-après

VII.2.1.1 Upline Securities

- Identification

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
Objet social : Intermédiation boursière
Adresse : 37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca

- Actionnariat actuel :

Capital social : 30.000.000 DH
Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
Upline Group	299.990	99,99%
Fondateurs	10	0,01%
Total	**300.000**	**100,00%**

Source : Upline Group

VII.2.1.2 Upline Capital Management

- Identification

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
Objet social : Gestion de valeurs mobilières
Adresse : 37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca

- Actionnariat actuel :

Capital social : 10.000.000 DH
Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
Upline Group	99.990	99,99%
Fondateurs	10	0,01%
Total	**100.000**	**100,00%**

Source : Upline Group

VII.2.1.3 Upline Corporate Finance

- Identification

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
Objet social : Conseil et Ingénierie financière
Adresse : 37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca

- Actionnariat actuel :

Capital social : 1.000.000 DH
Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires:	Titres détenus	Pourcentage du capital et des droits de vote
Upline Group	9.9.99	99,99%
Directeur Administratif et financier du Groupe	1	0,01%
Total	**10.000**	**100,00%**

Source : Upline Group

PARTIE V SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

DONNEES PCEC

NOTE IMPORTANTE :
La structure financière de la BCP est caractérisée par une prédominance des opérations interbancaires et des opérations sur titres et une proportion moins importante que les banques traditionnelles des opérations avec la clientèle. Cette structure reflète la nature de l'activité de la BCP : banque de marché au service du CPM.

I. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les entreprises laissées en dehors du périmètre de consolidation sont celles qui ne présentent pas d'importance significative à l'égard de l'ensemble consolidé (sociétés dont la part du groupe consolidée dans leur situation nette est inférieure à 16 MDH).

I.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2006

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
BCP	588 805	100,00	100,00	Mère
BCDM (K EURO)	16 769	100,00	100,00	Intégration Globale
MAI	50 000	51,66	51,66	Intégration Globale
Moussahama	140 000	99,93	99,93	Intégration Globale
Alistitmar Chaabi	10 000	34,00	34,00	Mise en équivalence
Media Finance	100 000	70,00	70,00	Intégration Globale
Chaabi LLD	20 000	40,00	48,99	Intégration Globale
CIB (K USD)	2 200	60,00	60,00	Intégration Globale
Chaabi leasing	100 000	30,00	30,00	Mise en équivalence
BPMG (K GNF)	10 129 620	53,90	53,90	Intégration Globale
BPMC (K FCFA)	2 000 000	62,50	62,50	Intégration Globale

Source : BCP

Par rapport à l'exercice 2005, le périmètre de consolidation a connu les évolutions suivantes :

Année	Entreprises entrées
2006	Banque Populaire Maroco Guinéenne (BPMG) Banque Populaire Maroco Centrafricaine (BPMC)

Source : BCP

I.2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2007

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
BCP	588 805	100,00	100,00	Mère
BCDM (K Euro)	21 000	100,00	100,00	Intégration Globale
MAI	50 000	51,66	51,66	Intégration Globale
Moussahama	140 000	99,93	99,93	Intégration Globale
Alistitmar Chaabi	10 000	34,00	34,00	Mise en équivalence
Media Finance	100 000	70,00	70,00	Intégration Globale
Chaabi LLD	20 000	40,00	48,99	Intégration Globale
CIB (K USD)	2 200	60,00	60,00	Intégration Globale
Chaabi leasing	100 000	30,00	30,00	Mise en équivalence
BPMG (K GNF)	10 137 690	53,90	53,90	Intégration Globale
BPMC (K FCFA)	2 000 000	62,50	62,50	Intégration Globale

Source : BCP

Les filiales ci-après sont détenues dans le portefeuille de la BCP sans toutefois faire partie du périmètre de consolidation :

Sociétés non Consolidées	Capital social (KDH)	% de participation
ICF Al Wassit	13 438	32,56%
Chaabi Courtage	1 500	89,96%

Source : BCP

II. ANALYSE DU BILAN

II.1. BILAN RESUME

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	13 973	11 780	-16%	15 118	28%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 316	11 588	>100%	8 678	-25%
Créances sur la clientèle	5 487	7 076	29%	13 001	84%
Titres de transaction et de placement	9 145	12 134	33%	6 313	-48%
Autres actifs	594	744	25%	1 054	42%
Titres d'investissement	37 700	34 783	-8%	38 621	11%
Titres de participation et emplois assimilés	409	371	-9%	496	34%
Titres mis en équivalence	62	70	13%	85	22%
Créances subordonnées	100	100	0%	420	>100%
Immobilisations incorporelles	33	63	89%	74	18%
Immobilisations corporelles	689	725	5%	747	3%
Total Actif	**73 508**	**79 433**	**8%**	**84 607**	**7%**
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	60 991	64 393	6%	65 060	1%
Dépôts de la clientèle	6 514	8 048	24%	12 337	53%
Autres passifs	918	1 478	61%	1 068	-28%
Provisions pour risques et charges	455	255	-44%	302	18%
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	780	932	19%	1 175	26%
Fonds propres	3 850	4 326	12%	4 665	8%
Total Passif	**73 508**	**79 433**	**8%**	**84 607**	**7%**

Source : BCP-Comptes consolidés

II.2. ANALYSE DES PRINCIPALES RESSOURCES DE LA BCP

II.2.1. Dettes envers les établissements de crédit

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Dettes à vue envers les E.C	48 018	50 202	5%	48 040	-4%
Dettes à terme envers les E.C	12 973	14 192	9%	17 020	20%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**60 991**	**64 393**	**6%**	**65 060**	**1%**
Part des EC dans le total bilan	*83,0%*	*81,1%*	*-1,9 pts*	*76,9%*	*-4,2 pts*

Source : BCP-Comptes consolidés

De part la nature de son activité et ses relations financières avec les BPR, les dettes envers les établissements de crédits de la BCP sont constituées à plus de 90% des ressources provenant des BPR. Ils constituent la principale ressource de la BCP représentant 72% du total passif en 2007.

Les dettes envers les établissements de crédits sont ventilées en dettes à vue et dettes à terme. Les dettes à vue sont principalement composées des ressources des BPR hors emplois obligatoires [(1)]. En revanche, les dettes à terme correspondent en quasi-totalité aux ressources provenant des BPR relatives à la dotation des emplois réglementés et à la réserve monétaire des BPR. Elles figurent pour le même montant à l'actif dans les rubriques BAM et créances sur les établissements de crédits.

[(1)] Les emplois obligatoires concernent les emplois en bons de Trésor habitat économique ainsi que la réserve monétaire.

En 2006, les dettes envers les établissements de crédit se sont appréciées de 6% s'établissant à 64,4 Mds DH, suite à l'effet conjugué de l'augmentation des dettes à terme (réserve monétaire et autres emplois obligatoires) et des dettes à vue (liées principalement au solde des comptes ordinaires des BPR). Toutefois, la part des dettes envers les établissements de crédit dans le total bilan s'est dépréciée de 1,9 points représentant 81,1% du total passif de la BCP, et ce en faveur de l'amélioration de la part des dépôts clientèle.

En 2007, les dettes envers les établissements de crédit ont augmenté de 1% à 65 Mds DH, suite à l'effet contrasté de l'augmentation des dettes à terme et de la baisse des dettes à vue. Malgré cette légère hausse, la part des dettes envers les établissements de crédit dans le total bilan a baissé de 4,2 points à 76,9% du total bilan de la BCP en contrepartie de l'amélioration de la part des dépôts clientèle.

Sur la période 2005-2007, les ressources provenant des BPR se ventilent de la manière suivante :

(En MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Réserve monétaire provenant des BPR	10 611	11 982	13%	13 473	12%
Emplois obligatoires habitat économique	657	743	13%	887	19%
Total "Emplois obligatoires et assimilés"	**11 268**	**12 725**	**13%**	**14 360**	**13%**
Comptes ordinaires des BPR*	**47 187**	**49 230**	**4%**	**46 759**	**-5%**
Total ressources provenant des BPR	**58 455**	**61 955**	**6%**	**61 119**	**-1%**

(*) : Correspondent aux excédents de trésoreries des BPR hors emplois obligatoires.
Source : BCP

En 2006, les ressources provenant des BPR ont enregistré une hausse de 6% en raison de l'augmentation des emplois obligatoires et des comptes ordinaires des BPR respectivement de 13% et 19% à 12,7 et 56,4 Mds DH.

En 2007, les ressources provenant des BPR ont baissé de 1% à 61,1 Mds DH du fait de la baisse des comptes ordinaires des BPR de 5% et ce, malgré la hausse des emplois obligatoires et assimilés de 13%. La baisse des comptes ordinaires des BPR s'explique par le développement des crédits à l'économie octroyés par les BPR.

II.2.2. Dépôts

L'encours des dépôts clientèle par type de produit a évolué sur les trois dernières années comme suit :

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Comptes à vue créditeurs	746	904	21%	2 809	211%
Comptes d'épargne	97	168	73%	172	2%
Dépôts à terme	5 005	6 338	27%	8 473	34%
Autres comptes créditeurs	666	638	-4%	883	38%
Total dépôts clientèle	**6 514**	**8 048**	**24%**	**12 337**	**53%**
Part des dépôts clientèle dans le total bilan	*8,9%*	*10,1%*	*1,3 pts*	*14,6%*	*4,4 pts*

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, les dépôts clientèle ont enregistré une augmentation de 24% à 8 Mds DH. Cette évolution tient compte des hausses respectives :

- des comptes à vue créditeurs de 21% à 904 MDH ;
- des comptes d'épargne de 73% à 168 MDH ;
- et des dépôts à terme de 27% à 6 338 MDH.
- Et ce, en dépit du léger recul des autres comptes créditeurs de 4%.

Ainsi, la part des dépôts clientèle dans le total passif s'est accrue de 1,3 points à 10,1%.

En 2007, les dépôts clientèle marquent une appréciation de 53% à 12,3 Mds DH, suite à la nette augmentation des comptes à vue (211%) ainsi que celle des dépôts à terme (27%). De ce fait, la part des dépôts clientèle dans le total passif s'est appréciée de 4,4 points à 14,6%.
L'agressivité commerciale de la BCP lui a permis le recrutement de nouveaux clients et la diversification de ses ressources, ce qui s'est traduit par l'amélioration de la structure de ses dépôts.

En terme de structure, les dépôts à terme représentent la part prépondérante du total des dépôts clientèle (69% à fin 2007). Pour ce qui est des comptes à vue créditeurs, leur part a augmenté en 2007 pour atteindre 23% du total des dépôts clientèle contre 11% en 2005.

Structure en %	2005	2006	2007
Comptes à vue créditeurs	11%	11%	23%
Comptes d'épargne	1%	2%	1%
Dépôts à terme	77%	79%	69%
Autres comptes créditeurs	10%	8%	7%
Total dépôts clientèle	**100%**	**100%**	**100%**

Source : BCP-Comptes consolidés

II.2.3. Autres passifs

En 2006, les autres passifs ont augmenté de 61% à 1,5 Mds DH suite à l'augmentation de sommes dues à l'Etat au titre de l'acompte de l'IS et des comptes de régularisation Passif.
Par contre, en 2007, ils ont diminué de 28% à 1,1 Mds DH en raison de la baisse des sommes dues à l'Etat du fait du changement de leur mode de comptabilisation.

II.2.4. Provisions pour risques et charges

En 2006, les provisions pour risque et charges ont baissé de 44% à 255 MDH en conséquence d'une reprise de provisions de 300 MDH relative au règlement du contrôle fiscal post-fusion de l'ex-SMDC.
En 2007, ces provisions ont augmenté de 18% s'établissant à 302 MDH.

II.2.5. Capitaux propres

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Réserves et primes liées au capital	2 364	2 534	7%	2 776	10%
Capital	589	589	0%	589	0%
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	472	401	-15%	648	61%
Part du groupe	327	258	-21%	465	80%
Part des intérêts minoritaires	145	143	-1%	182	27%
Résultat net de l'exercice	426	802	88%	652	-19%
Part du groupe	415	745	79%	632	-15%
Part des intérêts minoritaires	11	57	434%	21	-64%
Total des Capitaux Propres	**3 850**	**4 326**	**12%**	**4 665**	**8%**
Part du groupe	3 695	4 126	12%	4 462	8%
Part des intérêts minoritaires	155	200	29%	203	1%
Part des capitaux propres dans le total bilan	*5,2%*	*5,4%*	*0,2 pts*	*5,5%*	*0,1 pts*

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, les capitaux propres part du groupe ont augmenté de 431 MDH. Cette évolution est principalement attribuable à :

- La distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2005 de 254 MDH ;
- La variation de l'écart de conversion de -68 MDH due principalement à celle de la filiale BPMG ;
- La réalisation d'un résultat net part du groupe de 745 MDH.

La part des capitaux propres dans le total bilan s'est, de ce fait, améliorée de 0,2 point à 5,4%.

En 2007, les capitaux propres part du groupe ont augmenté de 335 MDH. Cette évolution est principalement attribuable à :

- La distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2006 de 319 MDH ;
- La variation de l'écart de conversion de la filiale BCDM de -43 MDH ;
- L'augmentation de capital de la BCDM de 48 MDH ;
- La réalisation d'un résultat net part du groupe de 632 MDH.

Suite à cette évolution, la part des capitaux propres dans le total bilan a marqué une hausse de 0,1 point à 5,5%.

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Capitaux propres nets	10 344	12 314	19%	13 958	13%
Actifs et hors bilan pondérés	45 095	57 524	28%	97 029	69%
Ratio minimum de solvabilité (Ratio Cooke)	**23%**	**21%**	**-1,5 pts**	**14%**	**-7,0 pts**

Source : BCP

Par ailleurs, le coefficient de solvabilité, calculé sur la base des engagements pondérés des risques du CPM, s'établit à fin 2007 à 14%. Ce niveau est supérieur aux exigences réglementaires de Bank Al Maghrib fixé à 8% pour l'exercice 2007.

II.2.6. Fonds de soutien

Evolution du fonds de soutien sur les exercices 2005-2007 :

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Encours début d'exercice	**597**	**780**	**31%**	**932**	**19%**
Alimentations	***283***	***268***	-5%	***244***	-9%
Contribution des organismes du CPM	141	151	7%	181	20%
Intérêts du prêt de restructuration	27	27	0%	13	-52%
Remboursement subvention	115	90	-22%		-100%
Remboursement prêts de restructuration				50	NA
Prélèvements	***100***	***116***	16%	***0***	-100%
Subventions accordées	100	116	16%		-100%
Prêts de restructuration accordés					
Encours fin d'exercice	**780**	**932**	**19%**	**1 176**	**26%**

Source : BCP

En 2006, l'encours du fonds de soutien a augmenté de 152 MDH en raison d'un niveau d'alimentations (268 MDH) supérieur à celui des prélèvements (116 MDH). Les alimentations ont été composées de la contribution de la BCP et des BPR au Fonds de soutien (151 MDH), des intérêts de prêts de restructuration (27 MDH) et du remboursement de subventions accordées (90 MDH). Il y a lieu de noter que la contribution de la BCP et des BPR au fonds de soutien se fait à hauteur de 2% du chiffre d'affaires hors taxe du CPM. Les prélèvements ont consisté en des subventions accordées de 116 MDH.

La participation de la BCP au fonds de soutien a baissé de 3 MDH en 2006 suite à une utilisation de la subvention reçue de 116 MDH supérieure aux alimentations de 113 MDH constituées de dotation et de remboursement de subvention.

En 2007, l'encours du fonds de soutien s'est apprécié de 244 MDH suite à la contribution de la BCP et des BPR de 181 MDH et aux intérêts de prêts de restructuration de 13 MDH ainsi qu'au remboursement par la BP Rabat/Kénitra de la première tranche de 50 MDH de son prêt de restructuration.
Il est à signaler que les prêts de restructuration sont facturés aux BPR au taux des BDT à 52 semaines. Leur durée dépend de la période de restructuration de la BPR concernée.
La participation de la BCP au fonds de soutien a augmenté de 36 MDH parallèlement à sa contribution annuelle.

Participation de la BCP au Fonds de Soutien

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Encours début de période	**275**	**310**	**13%**	**307**	**-1%**
Alimentations	*135*	*113*	-17%	*36*	-68%
Dotation au 31/12	20	23	12%	36	58%
Remboursement de subvention	115	90	-22%	0	-100%
Prélèvements	*100*	*116*	16%	*0*	-100%
Subvention reçue	100	116	16%	0	-100%
Encours fin de période	**310**	**307**	**-1%**	**343**	**12%**

Source : BCP

II.3. ANALYSE DES EMPLOIS DE LA BCP

II.3.1. Disponibilités de la BCP

(En MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	13 964	11 764	-16%	15 078	28%
Valeurs en caisse	9	16	72%	40	145%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**13 973**	**11 780**	**-16%**	**15 118**	**28%**
Part des disponibilités dans le total bilan	*19%*	*15%*	*-4,2 pts*	*18%*	*+3,0 pts*

Source : BCP-Comptes consolidés

Du fait de son rôle d'organe centralisateur du CPM, la BCP enregistre la réserve monétaire des BPR dans ses propres comptes et agit en tant qu'intermédiaire pour ces dernières. De ce fait, la réserve monétaire des BPR est inscrite à l'actif de la BCP en tant que compte auprès de BAM en contrepartie de sa valeur au passif en tant que ressource provenant des BPR.
Les disponibilités de la BCP comprennent essentiellement la réserve monétaire, calculée sur l'ensemble des dépôts à vue du CPM, ainsi que la trésorerie disponible à la BCP placée chez BAM.

A fin 2006, les disponibilités de la BCP ont marqué une baisse de 16% à 11,8 Mds DH. Leur part dans le bilan de la BCP s'est réduite de 4,2 points à 15%. Disponibilités : elles ont baissé en 2006 de 16% à 11,8 Mds DH.
La majeure partie des disponibilités correspond à la réserve monétaire du CPM placée à BAM (12,1 Mds DH en 2006)1.
La baisse des disponibilités à fin 2006 s'explique par une utilisation de la trésorerie de la BCP plus importante que les ressources collectées.

A fin 2007, les disponibilités de la BCP ont enregistré une augmentation de 28% à 15 Mds DH. Leur part dans le total bilan de la BCP a augmenté de 3 points à 18%
La réserve monétaire du CPM s'est élevée à 13,9 Mds DH, dont 3,5 Mds DH pour les BPR et 0,4 Mds DH pour la BCP. Le reliquat des disponibilités correspond à des excédents de trésorerie de la BCP en fin d'exercice.

II.3.2. Créances sur les établissements de crédit

(En MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Créances à vue	663	2 392	>100%	1 211	-49%
Créances à terme	4 653	9 196	98%	7 466	-19%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**5 316**	**11 588**	**118%**	**8 678**	**-25%**
Part des créances envers les EC dans le total bilan	*7%*	*15%*	*7,4 pts*	*10%*	*-4,3 pts*

Source : BCP-Comptes consolidés

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés portent principalement sur les opérations de la BCP sur le marché interbancaire.

[1] La différence entre la réserve monétaire et les disponibilités provient d'une utilisation ponctuelle d'une partie de la réserve : La réserve monétaire étant calculée sur une base mensuelle (du 21 du mois n au 20 du mis n+1), la moyenne du solde de la réserve monétaire doit correspondre aux exigences réglementaires. Toutefois, les soldes quotidiens du compte de la Banque chez BAM peuvent différer, à la hausse comme à la baisse, de cette moyenne. Au 31/12/2006, le solde de la BCP chez BAM a coïncidé avec une légère baisse par rapport à la moyenne de la réserve monétaire correspondante au mois de décembre 2006/janvier 2007.

A fin 2006, les créances envers les établissements de crédit et assimilés ont augmenté de 118% à 11,6 Mds DH. Leur part dans le total bilan de la BCP s'est appréciée de 7,4 points à 15%.
L'augmentation des créances envers les établissements de crédit trouve son origine dans le fait que la Banque a opté pour un placement plus important de d'une partie de sa trésorerie sur le marché interbancaire.

Au terme de l'exercice 2007, les créances envers les établissements de crédit et assimilés se sont repliées de 25% à 8,7 Mds DH. Leur part dans le total bilan de la BCP s'est réduite de 4,3 points à 10%.
La baisse des créances envers les établissements de crédit s'explique par un placement moins élevé de la Banque d'une partie de ses disponibilités sur le marché interbancaire.

II.3.3. Crédits à la clientèle

L'encours des crédits par type de produit a évolué comme suit sur les trois dernières années :

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Crédits de trésorerie et à la consommation	2 359	3 254	38%	7 118	>100%
Crédits à l'équipement	2 580	3 201	24%	4 885	53%
Crédits immobiliers	380	443	17%	735	66%
Autres crédits	168	179	6%	262	47%
Créances sur la clientèle nettes	**5 487**	**7 076**	**29%**	**13 001**	**84%**
Part des créances sur la clientèle dans le total bilan	7%	9%	1,4 pts	15%	6,5 pts

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, les créances nettes sur la clientèle se sont appréciées de 29% à 7,1 Mds DH sous l'effet de l'essor des crédits de trésorerie et à la consommation ainsi que des crédits à l'équipement qui ont connu une hausse respective de 38% et 24%. Corollairement à cette hausse, la part des créances clientèle dans le total bilan s'est accrue de 1,4 points à 9%.

En 2007, l'encours des créances nettes sur la clientèle s'est établi à 13 Mds DH, soit 15% du total actif de la BCP. Il est constitué essentiellement des crédits de trésorerie (7,1 Mds DH) et des crédits à l'équipement (4,9 Mds DH). Cette hausse est le fruit de l'agressivité commerciale entreprise par la BCP ces dernières années.

A fin 2007, la structure des crédits clientèle de la BCP est dominée par les crédits de trésorerie et à la consommation et les crédits à l'équipement qui représentent respectivement 55% et 38% du total des crédits distribués.
Pour la BCP, les crédits immobiliers ne représentent pas une partie phare de l'activité de financement du fait de la nature de sa clientèle : grandes entreprises ne sollicitant pas un montant élevé de crédits immobiliers.

Structure en %	2005	2006	2007
Crédits de trésorerie et à la consommation	43%	46%	55%
Crédits à l'équipement	47%	45%	38%
Crédits immobiliers	7%	6%	6%
Autres crédits	3%	3%	2%
Total Crédits	**100%**	**100%**	**100%**

Source : BCP-Comptes consolidés

Evolution des indicateurs de la qualité du portefeuille crédits de la BCP :

(En MDH)	2005	2006	Var	2007 (*)	Var
Créances pré-douteuses	0	0	-100%	0	NA
Créances douteuses	4	110	>100%	0	NA
Créances compromises	97	47	-51%	4	-92%
Créances en souffrance nettes	**101**	**154**	**52%**	**4**	-98%
Provisions	**214**	**214**	**0%**	**69**	**-68%**
Créances en souffrance brutes	**315**	**368**	**17%**	**73**	**-80%**
Créances brutes sur la clientèle	**5 701**	**7 291**	**28%**	**13 070**	**79%**
Taux de créances en souffrance	**5,5%**	**5,0%**	**-0,5 pts**	**0,6%**	**-4,5 pts**
Taux de provisionnement	**67,9%**	**58,2%**	**-9,7 pts**	**94,9%**	**36,7 pts**

(*) Les créances en souffrance de l'exercice 2007 ont été retraitées d'une créance en souffrance sur un crédit restructuré déjà reprise mais dont la provision figurait encore dans les comptes de la BCP au 31/12/2007 (délai réglementaire d'apurement de 6 mois)
Source : BCP-Comptes consolidés retraités

La qualité du portefeuille clients de la BCP se caractérise par son faible taux de créances en souffrance par rapport au secteur bancaire du fait de la nature de l'activité d'intermédiation bancaire orientée grands comptes.
Ainsi, l'encours des créances en souffrance brut a augmenté en 2006 à 368 MDH puis s'est réduit à 73 MDH, avec un taux de créances en souffrance de 0,6% en 2007 et un taux de provisionnement de 94,9%.

Taux de transformation des dépôts en crédits de la BCP :

(En MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Total crédits clientèle bruts	5 627	7 225	28%	13 070	81%
Total dépôts clientèle	6 514	8 048	24%	12 337	53%
Ratio de transformation	**86%**	**90%**	**3,4 pts**	**106%**	**16,2 pts**

Source : BCP

La BCP a amélioré le taux de transformation de ses dépôts en crédits sur les deux dernières années passant de 86% en 2005 à 90% en 2006 puis à 106% en 2007. Ceci témoigne de l'agressivité commerciale de la BCP sur ce créneau de produits ainsi qu'une meilleure distribution des crédits.

II.3.4. Titres de placement, d'investissement et de participation

(en MDH)	2005	%	2006	%	Var	2007	%	Var
Titres de placement	9 145	19%	12 134	26%	33%	6 313	14%	-48%
Titres d'investissement	37 700	80%	34 783	74%	-8%	38 621	85%	11%
Titres de Participation	409	1%	371	1%	-9%	496	1%	34%
Valeur nette du portefeuille	**47 254**	**100%**	**47 287**	**100%**	**0%**	**45 430**	**100%**	**-4%**
Part des titres dans le total bilan	*64%*		*60%*			*54%*		

Source : BCP-Comptes consolidés

Le portefeuille de la BCP à fin 2007 se présente comme suit :

- Les titres de placement sont utilisés par la salle des marchés pour la réalisation d'opérations de trading sur le marché des capitaux. Ces titres représentent 14% du total portefeuille pour un montant de 6,3 Mds DH ;
- Les titres d'investissement sont destinés à être conservés jusqu'à leur échéance et représentent près de 85% du total portefeuille ;

- Les titres de participation correspondent aux participations de la BCP dans ses filiales non consolidées ainsi que les prêts participatifs et les créances rattachées aux participations et représentent 1% du total portefeuille consolidé de la BCP.

L'évolution du portefeuille titres de la BCP s'est opérée en fonction des anticipations de la BCP suite aux conditions du marché et des opportunités qui s'y sont présentées. Ainsi, en anticipant une hausse éventuelle en cas de tendance baissière, les titres sont alloués au portefeuille « placement » alors qu'en anticipant une baisse éventuelle en cas de tendance haussière, les titres sont alloués en portefeuille « investissement ».

En 2006, le portefeuille titres de la BCP s'est établi à 47,3 Mds DH en stagnation par rapport à celui de 2005. Cependant, la répartition de ce portefeuille a été différente : hausse de la part des titres de placement à 26% et baisse de celle des titres d'investissement à 74%. En anticipant une hausse des taux, la BCP a préféré ne pas renouveler ses tombées en BDT en titres d'investissement et a opté à les placer en titres de placement.

En 2007, le portefeuille titres de la BCP a enregistré une baisse de 4% soit -1.857 MDH. Cette situation s'explique par la baisse des titres de placement, en liaison avec le non renouvellement des tombées des BDT (baisse de 48% entre 2006 et 2007, soit -5.820 MDH). Les titres d'investissement ont, quant à eux, enregistré une hausse de 11% (+3.838 MDH) suite notamment à l'acquisition de nouveaux titres et au renouvellement des tombées des BDT.

Durant la période sous revue, la structure du portefeuille titres d'investissement, de placement et de participations dans le total bilan est passée de 64% en 2005 à 60% en 2006 et 54% en 2007. Cette baisse de la part du portefeuille titres s'explique par la stagnation de ce portefeuille en 2006-2005 et sa baisse en 2007-2006 parallèlement à une hausse des crédits octroyés par la BCP.
Il est à signaler que les placements titres de la BCP proviennent majoritairement des excédents de trésorerie des BPR. En effet, sur la période sous revue, les placements titres ont représenté 100% des comptes ordinaires des BPR à fin 2005, 96% à fin 2006 et 97% à fin 2007.

Structure du portefeuille titres de la BCP

Les emplois de la BCP sont essentiellement constitués de titres de placement et d'investissement représentant 53% du total bilan à fin 2007. Ces derniers sont principalement investis en Bons du Trésor et assimilés (avec 88% du total des placements). Cette structure s'explique par la spécificité de la mission de la BCP, qui se doit, en tant que gestionnaire des excédents de trésorerie des BPR, de privilégier les placements à niveau de risque modéré.

(En Millions de DH)	2005	%	2006	%	2007	%
Bonds du Trésor et assimilés	43 800	92,7%	43 194	91,3%	39 834	87,7%
Autres émetteurs	2 029	4,3%	1 859	3,9%	2 301	5,1%
Titres de propriété	1 016	2,2%	1 863	3,9%	2 798	6,2%
Titres de participation	409	0,9%	371	0,8%	496	1,1%
Valeur nette du portefeuille	**47 254**	**100,0%**	**47 287**	**100,0%**	**45 430**	**100,0%**

Source : BCP-Comptes consolidés

Le portefeuille titre de participations consolidé par secteur d'activité au 31/12/2007 :

(en KDH)	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Comptes courants nets de provisions (*)	Total
Banques	59 408	1 703	57 705	10 384	68 089
Sociétés de financement	4 492	1 433	3 059	2 491	5 550
Sociétés de portefeuille	10 538		10 538		10 538
Immobilier	138 419	21 718	116 701	22 878	139 579
Autres	271 511	3 576	267 935	4 620	272 555
Total général	**484 368**	**28 430**	**455 938**	**40 373**	**496 311**

(*) La provision pour dépréciation des comptes courants s'élève à 1 500 KDH
Source : BCP-Comptes consolidés

Les secteurs les plus importants dans les titres de participation de la BCP sont le secteur immobilier (participations dans des sociétés de promotion immobilière) et le secteur financier.

Le portefeuille titre de participations consolidé par secteur d'activité au 31/12/2006 :

(en KDH)	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Comptes courants nets de provisions (*)	Total
Banques	47 601	1 671	44 931	10 191	55 122
Sociétés de financement	17 022	2 152	14 483	2 445	16 928
Sociétés de portefeuille	5 578	40	5 538		5 538
Immobilier	138 483	14 272	124 211	28 020	152 231
Autres	140 535	6 701	134 528	6 212	140 740
Total général	**349 219**	**24 836**	**323 691**	**46 868**	**370 559**

(*) La provision pour dépréciation des comptes courants s'élève à 1 500 KDH
Source : BCP-Comptes consolidés

Le portefeuille titre de participations consolidé par secteur d'activité au 31/12/2005 :

(en KDH)	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Comptes courants nets de provisions (*)	Total
Banques	157 078	66 098	90 980	9 978	100 958
Sociétés de financement	16 985	2 862	14 123	2 394	16 517
Sociétés de portefeuille	5 578	280	5 298		5 298
Immobilier	136 483	12 092	124 391	20 398	144 789
Autres	143 994	6 917	137 077	4 712	141 789
Total général	**460 118**	**88 249**	**371 869**	**37 482**	**409 351**

(*) La provision pour dépréciation des comptes courants s'élève à 2 683 KDH
Source : BCP-Comptes consolidés

II.3.5. Autres actifs

En 2006, les autres actifs ont augmenté de 25% à 744 MDH en raison des sommes dues à l'Etat au titre de l'acompte de l'IS et des régularisations Actif de fin d'année.
En 2007, suite à une augmentation des régularisations de fin d'année relatives à certaines opérations de change et de hors bilan, les autres actifs ont augmenté de 42% à 1054 MDH.

II.3.6. Créances subordonnées

En 2006, les créances subordonnées ont stagné au même niveau que 2005 à 100 MDH. Alors qu'en 2007, elles ont augmenté à 420 MDH au titre de nouvelles souscriptions à des créances subordonnées émises.

II.3.7. Immobilisations incorporelles

En 2006, les immobilisations incorporelles ont augmenté de près de 30 MDH en 2006 et de 11 MDH en 2007 pour se situer à 74 MDH.

II.3.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont réparties en immobilisations corporelles d'exploitation et hors exploitation.
En 2006, les immobilisations corporelles d'exploitation et hors exploitation ont enregistré une progression respective de 26,5 MDH et 9,4 MDH s'établissant respectivement à 325 MDH et 400 MDH. Leur augmentation s'explique par l'acquisition d'immeubles pris en crédit-bail (retraités) et d'immeubles et mobiliers hors exploitation.
En 2007, les immobilisations corporelles d'exploitation et hors exploitation ont enregistré une évolution respective de -2,5 MDH et 24,4 MDH s'établissant respectivement à 322 MDH et 425 MDH. Cette situation trouve son origine dans l'amortissement des immobilisations et l'acquisition d'immeubles hors exploitation.

II.3.9. Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition bruts se sont élevés à un niveau de 17,2 MDH à fin 2006, et ont été totalement amortis.
En 2007, les écarts d'acquisition n'ont pas connu de variation.

II.4. ANALYSE DU HORS BILAN

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Engagements donnés	**8 233**	**8 905**	**8%**	**9 363**	**5%**
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	20	38	84%	40	7%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	3 088	5 105	65%	5 865	15%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 088	2 140	3%	2 452	15%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	95	137	45%	268	96%
Autres titres à livrer	2 942	1 485	-50%	738	-50%
Engagements reçus	**334**	**882**	**164%**	**1 322**	**50%**
Engagements de financement reçus en faveur d'établissements de crédit	0	0	0%	142	NA
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	313	879	181%	876	-0.3%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	0	3	NA	4	51%
Autres titres à recevoir	21	0	NA	300	NA

Source : BCP-Comptes consolidés

Au titre de l'exercice 2006, les engagements donnés par signature de la BCP ont enregistré une croissance de 8% à 8,9 Mds DH par rapport à l'exercice 2005. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des engagements en faveur de la clientèle qui ont augmenté de 65% à 5,1 Mds DH. En revanche, les autres titres à livrer ont baissé à 1,5 Mds DH.
Les engagements reçus par signature se sont nettement appréciés, s'établissant à 882 MDH suite à l'augmentation des engagements de garantie reçus en faveur d'établissements de crédit de 566 MDH à un niveau de 879 MDH.

Au terme de l'exercice 2007, les engagements donnés par signature de la BCP se sont situés à 9,4 Mds DH, en croissance de 5% par rapport à l'exercice 2006. Cette évolution est imputable à la hausse des engagements en faveur de la clientèle (+15%, soit 5,6 Mds DH) et aux engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés (+15% à 2,45 Mds DH). Toutefois, les autres titres à livrer ont baissé à 738 MDH à fin 2007.

Les engagements reçus par signature se sont appréciés de 50% à 1,3 Mds DH grâce à l'amélioration des engagements de financement reçus en faveur d'établissements de crédit et des autres titres à recevoir.

III. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Produits d'exploitation bancaire	3 383	4 032	19%	4 580	14%
Charges d'exploitation bancaire	2 539	2 904	14%	3 256	12%
Produit Net Bancaire	**844**	**1 128**	**34%**	**1 324**	**17%**
Produits d'exploitation non bancaire	1 038	1 103	6%	1 104	0%
Charges d'exploitation non bancaire	444	152	-66%	166	10%
Charges générales d'exploitation bancaire	958	1 077	12%	1 231	14%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	127	190	49%	84	-56%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	529	522	-1%	31	-94%
Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition	0	2	700%	0	-100%
Résultat courant	**881**	**1 331**	**51%**	**978**	**-27%**
Produits non courants	127	214	69%	26	-88%
Charges non courantes	262	392	50%	35	-91%
Résultat non courant	**-136**	**-179**	**32%**	**-9**	**-95%**
Impôts sur les résultats	331	364	10%	333	-9%
Résultat Net des entreprises intégrées	**415**	**789**	**90%**	**636**	**-19%**
Quote- part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	11	13	18%	17	26%
Résultat Net du groupe	**426**	**802**	**88%**	**653**	**-19%**
Part du groupe	415	745	79%	632	-15%
Part des intérêts minoritaires	11	57	436%	21	-64%

Source : BCP-Comptes consolidés

III.1. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	223	416	87%	560	35%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	255	352	38%	489	39%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	2 493	2 479	-1%	2 302	-7%
Produits sur titres de propriété	13	16	24%	52	227%
Commissions sur prestations de service	94	176	87%	321	82%
Autres produits bancaires	305	593	94%	857	45%
Produits d'exploitation bancaire	**3 383**	**4 032**	**19%**	**4 580**	**14%**

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, les produits d'exploitation bancaire consolidés se sont établis à 4 Mds DH en progression de 19% par rapport à l'exercice précédent du fait de la progression des intérêts sur opérations avec la clientèle et les établissements de crédits ainsi que des autres produits bancaires.

En 2007, les produits d'exploitation bancaire consolidés ressortent à prés de 4,6 Mds DH en augmentation de 13,6% par rapport à 2006 grâce à la progression des intérêts sur les opérations avec la clientèle et les établissements de crédit, associée à celle des commissions sur prestations de service ainsi que les autres produits bancaires.

III.1.1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les Etablissements de Crédits

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédits	223	416	87%	560	35%

Source : BCP-Comptes consolidés

Ils correspondent essentiellement aux intérêts sur valeurs reçues en pension, prêts et autres comptes ainsi que les intérêts sur comptes ordinaires des établissements de crédits.

Au terme de l'exercice 2006, les intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit ont enregistré une forte croissance de 87% s'établissant à 416 MDH, et ce parallèlement à la hausse de l'encours des créances envers les établissements de crédits à fin 2006.

A fin 2007, les intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit ont progressé de 35% par rapport à l'année précédente suite notamment à l'augmentation de l'encours moyen des créances envers les établissements de crédits et la hausse du taux de rémunération sur les placements en devises. Ils contribuent à hauteur de 12% du total des produits d'exploitation de la BCP.

III.1.2. Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	255	352	38%	489	39%

Source : BCP-Comptes consolidés

Les intérêts et produits sur opérations avec la clientèle réalisés en 2006 se sont montés à 352 MDH en augmentation de 38% par rapport à 2005, grâce à l'appréciation des créances sur la clientèle de 29%.
Au terme de l'exercice 2007, les intérêts et produits sur opérations avec la clientèle ont enregistré une progression de 39% par rapport à 2006 passant de 352 à près de 489 MDH. Leur part dans le total des produits d'exploitation bancaire est de 11%.
Cette évolution confirme la stratégie de la BCP de développer son portefeuille de clientèle grande entreprise, d'où la progression de l'encours des crédits qui ressort à 13 Mds DH contre 7 Mds DH une année auparavant.

III.1.3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créances et taux de rendement

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Intérêts et produits assimilés sur titres de créances	2 493	2 479	-1%	2 302	-7%

Source : BCP-comptes consolidés

Les intérêts et produits assimilés sur titres de créances correspondent en quasi-totalité à ceux générés par le portefeuille titres d'investissement et de placement. Ceux-ci contribuent à hauteur de 50% du total des produits d'exploitation bancaire à fin 2007 contre 61% en 2006 et 74% en 2005.

A fin 2006, les intérêts et produits assimilés sur titres de créance ont baissé de 1% à 2479 MDH suite à la stagnation de l'encours du portefeuille titres.
Au titre de l'exercice 2007, les intérêts et produits assimilés sur titres de créances se sont réduits de 7% en parallèle à la baisse du taux de rendement du portefeuille titres de la BCP.

III.1.4. Produits sur titres de propriété

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Produits sur titres de propriété	13	16	23%	52	225%

Source : BCP-Comptes consolidés

Ces produits comprennent essentiellement les dividendes perçus par la BCP de la part de ses filiales non consolidées.
En 2006, ces produits ont progressé de 23% malgré la baisse de l'encours de 9%, grâce à un meilleur taux de rendement.
Au titre de l'exercice 2007, les produits sur titres de propriété se sont à nouveau inscrits à la hausse à 52 MDH, suite à l'effet d'un dividende exceptionnel distribué par une société immobilière du groupe (32 MDH).

III.1.5. Commissions sur prestations de service

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	var
BCP	85	121	42%	201	66%
Banque Chaabi du Maroc	2	2	0%	59	>>100%
Media Finance	1	0	-100%	0	NA
Chaabi LLD	6	33	450%	57	73%
BPMG	0	19	NA	3	-84%
Commissions sur prestations de service	**94**	**176**	87%	**321**	82%

Source : BCP-Comptes consolidés

A fin 2007, les commissions perçues par la BCP comprennent essentiellement les récupérations de frais refacturés aux clients du CPM et au personnel (41%), les commissions sur moyens de paiements (22%), celles relatives aux services de crédit (16%) et les produits de l'activité conseil (8%).

Malgré la forte progression enregistrée entre 2005 et 2007 (TCAM de 85%), la part des commissions sur prestations de service dans le total des produits d'exploitation de la BCP n'excède pas 7% et s'explique essentiellement par la nature de l'activité bancaire de la BCP et l'absence de réseau d'agences propre à la BCP qui ne lui permet pas d'avoir une large base clientèle : clientèle de grandes entreprises à faible taux de commissionnement.

III.1.6. Autres produits sur opérations bancaires

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
BCP	286	446	56%	805	80%
Banque Chaabi du Maroc	2	2	0%	1	-50%
Media Finance	17	139	718%	32	-77%
Chaabi LLD	1	1	0%	3	200%
BPMC	0	0	NA	13	NA
BPMG	0	5	NA	4	-20%
Autres produits sur opérations bancaires	**305**	**593**	**94%**	**857**	**45%**

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, les autres produits sur opérations bancaires ont augmenté de 288 MDH suite à la contribution de la BCP (produits sur opérations de change et plus-value sur titres de placements) et Médiafinance (plus-value de cession de titres de placements).

A fin 2007, ces produits contribuent à hauteur de 19% du total des produits d'exploitation bancaire et comprennent principalement les plus values sur cessions de titres de créance (46%) les gains sur opérations de change (50%) et les reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement (4%).

III.2. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en MDH)	2 005	2 006	Var	2 007	Var
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	2 304	2 415	5%	2 489	3%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	128	213	66%	322	51%
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	1	3	>100%	3	6%
Autres charges bancaires	107	273	>100%	442	62%
Charges d'exploitation bancaire	**2 539**	**2 904**	**14%**	**3 256**	**12%**

Source : BCP-Comptes consolidés

III.2.1. Intérêts et charges sur les opérations avec les établissements de crédit

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Intérêts et charges sur opérations avec les EC	**2 304**	**2 415**	5%	**2 488**	3%
dont intérêts servis aux BPR	2 265	2 322	3%	2 249	-3%
Encours moyen des ressources provenant des BPR	46 199	49 978	8%	52 132	4%
Coût du placement des ressources provenant des BPR	**4,9%**	**4,6%**	**-0,3 pts**	**4,3%**	**-0,3 pts**

Source : BCP-Comptes consolidés-DPCG

Ces charges sont principalement constituées des intérêts servis aux BPR au titre de la rémunération de leurs excédents de trésorerie. Ceux-ci se sont établis à près de 2,5 Mds DH en 2007 représentant 76% du total des charges d'exploitation bancaire de la BCP contre 83% en 2006.

En 2006, les intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédits ont augmenté de 5% à 2415 MDH et ce suite à l'effet conjugué de l'augmentation :

- des intérêts servis aux BPR de 3% à 2322 MDH suite à l'effet contrasté de l'augmentation de l'encours moyen des ressources provenant des BPR et la baisse du taux de rendement du portefeuille titres de la BCP ;
- des intérêts servis au titre d'opérations avec les autres établissements de crédit de 54 MDH à 93 MDH suite à un niveau de dettes avec les établissements de crédit supérieur à l'exercice 2005.

En 2007, les intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit se sont appréciés de 3% à 2488 MDH et ce suite à l'effet contrasté de :

- l'augmentation des intérêts servis au titre d'opérations avec les autres établissements de crédit de 146 MDH à 239 MDH suite principalement au différentiel d'intérêts sur opérations de couverture effectuées par la BCP (113 MDH) ;
- la baisse des intérêts servis aux BPR et ce, parallèlement à la baisse du taux de rendement du portefeuille titres de la BCP, et ce malgré l'augmentation de l'encours moyen des ressources provenant des BPR.

III.2.2. Intérêts et charges sur les opérations avec la clientèle

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	128	212	66%	322	52%

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, les intérêts sur opérations avec la clientèle se sont appréciés de 65% et ressortent à 212 MDH sous l'effet d'une hausse des dépôts à terme (+27%) et des comptes d'épargne (+73%). Ainsi, le coût moyen des dépôts s'est apprécié de 0,2 points à 2,7%.

Concernant l'année 2007, l'évolution des intérêts servis à la clientèle s'est limitée à 52% suite à l'évolution des dépôts rémunérés (+33%) et du coût moyen des dépôts (+0,6 points) à 3,3%.

III.3. PRODUIT NET BANCAIRE

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Intérêts et produits assimilés	2 971	3 247	9%	3 350	3%
Intérêts et charges assimilées	2 432	2 628	8%	2 810	7%
Marge d'intérêts	**539**	**619**	**15%**	**540**	**-13%**
Commissions perçues	95	176	85%	321	82%
Commissions servies	3	5	67%	38	>100%
Marge sur commissions	**92**	**171**	**86%**	**283**	**66%**
Résultat des opérations sur titres de placement	98	222	>100%	296	33%
Résultat des opérations de change	101	103	2%	151	47%
Résultat des opérations de marché	**199**	**325**	**63%**	**447**	**38%**
Divers	14	12	-14%	54	>100%
Produit net bancaire	**844**	**1 127**	**34%**	**1 324**	**18%**

Source : BCP-Comptes consolidés

III.3.1. Structure du PNB

(en % du PNB)	2005	2006	Var	2007	Var
Marge d'intérêts	64%	55%	-8,9 pts	41%	-14,1 pts
Marge sur commissions	11%	15%	4,3 pts	21%	6,2 pts
Résultat des opérations de marché	24%	29%	5,3 pts	34%	4,9 pts
Divers	2%	1%	-0,6 pts	4%	3,0 pts
Produit net bancaire	**100%**	**100%**		**100%**	

Source : BCP-Comptes consolidés

Sur la période 2005-2007, la part de la marge d'intérêts a baissé dans le PNB de 23,1 points, parallèlement à la baisse du taux de rendement des titres de créances de la BCP, et ce en faveur d'une plus grande part de la marge sur commissions et du résultat des opérations de marché.

III.3.2. Marge d'intérêts

La marge d'intérêt 2006 s'élève à 619 MDH contre 539 MDH en 2005 soit une croissance de l'ordre de 15%. Cette évolution s'explique par une augmentation des intérêts et produits assimilés de 9,3% engendrée principalement par la hausse des encours crédits.

En 2007, la marge d'intérêts a régressé de 12,8% à cause de la baisse de l'encours du portefeuille titres de 4% qui a entrainé une diminution des produits sur titres de créances de l'ordre de 7% soit près de 177 MDH, ainsi qu'à une hausse plus importante des charges que celle des produits d'intérêt.

III.3.3. Marge sur commissions

Depuis l'année 2005, la marge sur commissions s'est inscrite en constante amélioration enregistrant une progression de 76% sur la période pour atteindre 283 MDH à fin 2007 suite au développement des activités génératrices de commissions (intermédiation bancaire et conseil).
En effet, en 2006, la marge sur commissions a augmenté de 86% à 171 MDH suite notamment à la hausse des commissions perçues (récupérations de frais). Ainsi, la part de la marge sur commissions dans le PNB de la BCP a progressé à 15%.
En 2007, la marge sur commissions a progressé de 66% à 283 MDH suite notamment à la hausse des commissions perçues sur prestations de services sur crédits et sur activités de conseils et d'assistance, et ce en dépit de la hausse des commissions payées sur opérations de change. La part de la marge sur commissions dans le PNB de la BCP s'est appréciée à 21%.

III.3.4. Résultat des opérations de marché

En 2006, le résultat des opérations de marché a enregistré une croissance de 63,3%. Cette progression résulte de l'évolution positive des éléments suivants :

- Résultat des opérations sur titres de placement (+124 MDH) : augmentation des plus-values de cessions supérieure à celle des moins-values de cessions ;
- Résultat des opérations de change (+2 MDH).

Au titre de l'exercice 2007, le résultat des opérations de marché s'est à nouveau inscrit à la hausse grâce à la croissance des éléments suivants :

- Résultat des opérations sur titres de placement (+74 MDH) : augmentation des plus-values de cessions et baisse des moins-values de cessions ;
- Résultat des opérations de change (+48 MDH).

III.4. LES PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Frais refacturés aux BPR	796	858	8%	876	2%
Autres produits d'exploitation non bancaire	242	244	1%	228	-7%
Produits d'exploitation non bancaire	**1 038**	**1 102**	**6%**	**1 104**	**0%**

Source : BCP-Comptes consolidés

Les produits d'exploitation non bancaire se composent principalement des frais refacturés aux BPR au prix coûtant en contrepartie des services d'intérêt commun rendus. Ils ont enregistré une hausse de 6% pour atteindre 1,1 Mds DH à fin 2006 suite essentiellement à l'augmentation des frais refacturés aux BPR.
Les autres produits d'exploitation non bancaire concernent des produits de filiales non bancaires, notamment les produits d'assurance de Maroc Assistance Internationale (186 MDH en 2006 contre 176 MDH en 2005) et les produits de Moussahama (2 MDH en 2006 contre 41 MDH en 2005) ainsi que certains produits accessoires de la BCP qui ont augmenté de 33 MDH se situant à 57 MDH en 2006.

En 2007, la progression des produits d'exploitation non bancaire s'est limitée à 0,1% : l'augmentation des frais refacturés aux BPR a été atténuée par la légère baisse des autres produits d'exploitation non bancaire.
Les autres produits d'exploitation non bancaire ont concerné la BCP pour 29 MDH et MAI pour 199 MDH.

III.5. LES CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Charges d'exploitation non bancaire	444	152	-66%	166	10%

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, les charges d'exploitation non bancaire ont enregistré une considérable baisse (-66%) du fait de l'effet exceptionnel de la moins-value réalisée sur cession du titre CIH de 302 MDH en 2005.
Les charges d'exploitation non bancaire concernent principalement l'activité de Maroc Assistance Internationale pour 129 MDH.

En 2007, les charges d'exploitation non bancaire ont augmenté de 10% à 166 MDH, parallèlement à la dotation de la BCP au fonds de soutien (36 MDH en 2007 contre 23 MDH en 2006).

III.6. LES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Charges de personnel	510	509	0%	559	10%
Impôts et Taxes	16	20	23%	18	-9%
Charges externes	348	438	26%	547	25%
Autres charges générales d'exploitation	8	15	92%	12	-18%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	75	95	26%	93	-1%
Charges générales d'exploitation	**958**	**1 077**	**12%**	**1 230**	**14%**
dont frais refacturés aux BPR	796	858	8%	876	2%
Charges générales d'exploitation retraitées des frais refacturés aux BPR	**161**	**219**	**36%**	**354**	**62%**

Source : BCP-Comptes consolidés

Au titre de l'exercice 2006, les charges générales d'exploitation ont enregistré une évolution à la hausse de 12% sous l'effet d'une progression des charges externes de 26%.
L'augmentation des charges générales d'exploitation retraitées des frais refacturés aux BPR provient essentiellement de la filiale Chaabi LLD du fait du développement de son activité ainsi que de l'intégration des filiales BPMC et BPMG dans le périmètre de consolidation en 2006.

En 2007**,** les charges générales d'exploitation ont augmenté de 14% sous l'effet conjugué d'une hausse de près de 10% des charges de personnel (augmentations promotionnelles et générales, nouveaux recrutements et programme de retraite anticipée bonifié) qui représentent près de 46% du total des charges d'une part et d'une hausse de 25% des charges externes d'autres part.
L'augmentation des charges générales d'exploitation retraitées des frais refacturés aux BPR provient essentiellement des filiales Maroc Assistance Internationale, la BCDM et Chaabi LLD.

Structure des frais refacturés aux BPR :

(en MDH)	2005	2006	2007
Fonds commun y compris prestations C.I (*)	709	768	785
CD-ROMS	2	2	2
Confections chéquiers	3	0	0
Frais d'affranchissement MRE	29	30	28
Frais d'affranchissement C.I	54	58	61
Total des frais refacturés aux BPR	**796**	**858**	**876**

(*) CI : Centre Informatique
Source : BCP- Sur base sociale

Ces frais sont constitués à hauteur de 90% de charges de personnel et de charges générales d'exploitation refacturés dans le cadre du fonds commun et des prestations informatiques. Rappelons que le fonds commun est un centre d'imputation des charges communes au CPM réparties en huit centres en contrepartie des services rendus par la BCP aux BPR (*cf. services d'intérêts communs)*.

III.7. COEFFICIENT D'EXPLOITATION

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Produit Net Bancaire (1)	844	1127	34%	1324	17%
Charges Générales d'Exploitation réduites des frais refacturés aux BPR (2)	161	219	36%	354	62%
Coefficient d'exploitation (2)/(1)	**19%**	**19%**	**0,3 pts**	**27%**	**7,3 pts**

Source : BCP-Comptes consolidés

Le coefficient d'exploitation s'est apprécié de 7,3 points en 2007 en raison de la hausse des charges générales d'exploitation de 61,6%. Néanmoins, ce coefficient reste inférieur à celui du secteur bancaire qui est d'environ 50%. L'activité prépondérante de gestionnaire de fonds et l'absence de réseau d'agences chez la BCP explique ce faible taux.

III.8. RESULTAT COURANT

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Produit net bancaire	**844**	**1 127**	**34%**	**1 324**	**17%**
Résultat des opérations sur immobilisations financières	230	81	-65%	-3	-104%
Autres produits d'exploitation non bancaire	997	1 090	9%	1 104	1%
Autres charges d'exploitation non bancaire	142	152	7%	166	10%
Charges générales d'exploitation	958	1 077	12%	1 230	14%
Résultat Brut d'exploitation	**971**	**1 069**	**10%**	**1 027**	**-4%**
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	67	-66	-198%	-7	-89%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	23	-198	-972%	57	-129%
Dotations nettes des reprises aux amortissements des écarts d'acquisition		2	NA		0
Résultat Courant	**881**	**1 331**	**51%**	**978**	**-27%**

Source : BCP-Comptes consolidés

En 2006, le résultat brut d'exploitation a progressé de 10% et s'établit à 1,1 Mds DH. Cette croissance résulte principalement de :

- Amélioration du PNB de l'ordre de 34% ;

- Hausse des autres produits d'exploitation non bancaires de 9%
- Et ce, malgré l'augmentation des charges générales d'exploitation et la baisse du résultat des opérations sur immobilisations financières : en 2005, les opérations sur immobilisations financières étaient impactées par l'effet exceptionnel de la reprise de provisions sur titres CIH de 494 MDH contre la constatation de la moins value sur cession des titres de participation CIH d'un montant de 302 MDH. En 2006, le résultat des opérations sur immobilisations financières a été impacté par des retraitements consolidés relatifs à des neutralisations de dotations aux provisions constituées sur le titre BPMG (72 MDH) intégrée au périmètre de consolidation en 2006.

Aussi, le résultat courant 2006 ressort à 1,33 Mds DH en raison :

- de la progression du résultat brut d'exploitation de 10% ;
- des dotations nettes de reprises pour créances en souffrance de -66 MDH, se ventilant comme suit :
    - Dotations pour créances en souffrance de 1 MDH (contre 69 MDH en 2005 pour le Britanic Hotel) ;
    - Pertes sur créances irrécupérables de 13 MDH ;
    - Reprises de la provision pour créances en souffrance du palais des roses pour 67 MDH (restructuration de la créance).
- et des dotations nettes pour autres risques de -198 MDH se composant de 5 MDH au niveau de la BCDM et de -204 MDH au niveau de la BCP. Cette dernière se détaille comme suit :
    - Reprise de provisions réglementées de 19 MDH et pour autres risques et charges de 327 MDH principalement composée de la reprise de la provision pour risque fiscal lié à la fusion-absorption de l'ex-SMDC suite au règlement de ce contentieux fiscal et de la reprise de la provision sur la différence de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2000 de 9 MDH ;
    - En contrepartie de la constatation de provisions pour investissement de 19 MDH et de provisions pour pertes et charges de 123 MDH relatives principalement à un différend avec l'administration italienne de 90 MDH et à des congés payés de 13 MDH.

En 2007, malgré l'évolution favorable du Produit Net Bancaire (+17%), le résultat brut d'exploitation a baissé de 4% s'inscrivant à 1,03 Mds DH, en raison de la baisse du résultat sur immobilisations financières à -3 MDH compte tenu de la non réalisation d'éléments exceptionnels en 2007 par rapport à 2006. En 2007, la BCP a également inscrit des dotations sur des titres de participation, en l'occurrence, Mossahama (5 MDH) et Sonadac (6 MDH).

Aussi, le résultat courant a enregistré une baisse de 27% et s'établit à 978 MDH du fait de la baisse du résultat brut d'exploitation ainsi que l'augmentation des autres dotations non courantes nettes liée à la reprise de provision enregistrée en 2006 (327 MDH suite au règlement du contentieux fiscal relatif à la fusion-absorption de l'ex-SMDC) et non récurrente en 2007 :

- Les dotations pour créances en souffrance se sont établies à 12 MDH : 10 MDH pour la BPMC, 1 MDH pour la BCP et pour la BCDM ;
- Les reprises pour créances en souffrance ont principalement concerné la BPMC (12 MDH) et la BCDM (6 MDH) ;
- Les autres dotations nettes des reprises de 57 MDH liées notamment à la constatation de diverses provisions à la BCP (congés payés : 8 MDH, primes fin de carrière : 8 MDH, rappel IR : 5 MDH, agents retraités : 4 MDH), et à la BCDM (6 MDH).

Coût du risque :

En MDH	2005	2006	Var	2007	Var
Dotations aux provisions pour créances en souffrance et pertes sur créances irrécouvrables	77	50	-35%	12	-77%
Reprises des provisions pour créances en souffrance et récupérations de créances amorties	10	116	1071%	19	-84%
Dotations nettes aux provisions	**67**	**-66**	**NA**	**-7**	**NA**
Encours brut de crédits	5 627	7 225	28%	13 131	82%
Coût du risque	**1,2%**	**-0,9%**	**-2,1 pts**	**-0,1%**	**0,9 pts**

Source : BCP-Comptes consolidés

Vu que les reprises des provisions pour créances en souffrance ont été supérieures aux dotations aux provisions pour les créances en souffrance sur les exercices 2006 et 2007, le coût du risque de la BCP a été négatif.

III.9. RESULTAT NON COURANT

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Produits non courants	126	214	69%	26	-88%
Charges non courantes	262	392	50%	35	-91%
Résultat Non courant	**-136**	**-179**	**32%**	**-9**	**-95%**

Source : BCP-Comptes consolidés

A fin 2006, le résultat non courant s'est élevé à -179 MDH contre -136 MDH en 2005 en raison de charges non courantes de 392,4 MDH contre 262,2 MDH une année auparavant.

En 2007, le résultat non courant s'est nettement amélioré en passant à -9 MDH.

La répartition des produits et charges non courantes sur les trois dernières années par filiale est retracée dans le tableau suivant :

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
BCP	124	140	13%	21	-85%
BPMC		72	NA	2	-98%
MAI		1	NA	1	-9%
Moussahama	2		-100%		NA
Chaabi LLD		1	NA	3	333%
Produits non courants	**126**	**214**	**69%**	**26**	**-88%**
BCP	223	333	49%	3	-99%
BCDM	20	20	0%	21	5%
Moussahama	19	3	-84%	5	67%
Chaabi LLD		1	NA	2	100%
BPMC		1	NA	3	200%
BPMG		35	NA	0	-100%
Charges non courantes	**262**	**392**	**50%**	**35**	**-91%**

Source : BCP

En 2005, les produits non courants correspondent principalement au remboursement du quart de la créance faite en 1999 au profit de la BCDM (20 MDH) ainsi qu'une subvention du fonds de

soutien (100 MDH) qui a servi à combler la dotation non courante relative au contrôle fiscal post-fusion de l'ex-SMDC du même montant. Les autres charges non courantes de l'exercice 2005 sont constituées principalement du remboursement de la subvention relative à la dotation du titre CIH et ce, suite à la cession de la participation intégrale détenue par la BCP (115 MDH) ainsi que la constatation d'une charge non courante au niveau de la BCDM (20 MDH) relative au remboursement d'une partie de sa dette envers la BCP.

En 2006, les produits non courants de la BCP ont porté principalement sur le remboursement de la dette de la BCDM pour 20 MDH, l'effet de l'entrée dans le périmètre de consolidation de la BPMC (cumul des résultats des exercices antécédents de 72 MDH) et une subvention du fonds de soutien accordée de 116 MDH pour couvrir :

- la ristourne de 13 MDH de HBM (habitats bon marché) et RME compensé et déduite à la source par l'Etat au titre de l'échéance de 1961 à 1967 ;
- la constatation du complément provision pour risque fiscal post-fusion de l'ex-SMDC de 13MDH ;
- la dotation pour couverture du risque avec l'administration d'Italie de 90 MDH.

La part de la BCP dans les charges non courantes de l'année 2006 est de 85%. Il s'agit principalement de charges exceptionnelles afférentes :

- au contrôle fiscal post-fusion de l'ex-SMDC (210 MDH) ;
- à la ristourne HBM (habitats bon marché) et MRE compensée et déduite à la source par l'Etat au titre des échéances impayées du 30/12/1961 au 31/12/1967 (13,4 MDH) ;
- à la constatation de la différence de l'IS de l'exercice 2000 (8,9 MDH) ;
- au remboursement au fonds de soutien de la subvention reçue par la BCP dans le cadre de la dotation à la provision pour risque fiscal ex-SMDC (90 MDH).

L'entrée dans le périmètre de consolidation de la BPMG a induit des charges non courantes de 35 MDH relatives aux pertes cumulées sur exercices antérieurs.

En 2007, les produits non courants de la BCP ont concerné principalement un remboursement de la dette envers la BCDM de 21 MDH. En contrepartie, la BCDM a constaté une charge non courante du même montant.

III.10. RESULTAT NET

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Résultat courant	**881**	**1331**	**51%**	**978**	**-27%**
Résultat Non courant	**-136**	**-179**	**NA**	**-9**	**NA**
Impôts sur les résultats	331	364	10%	333	-9%
Résultat Net des entreprises intégrées	**415**	**789**	**90%**	**636**	**-19%**
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	11	13	18%	17	26%
Résultat Net du Groupe	**426**	**802**	**88%**	**653**	**-19%**
Part du groupe	415	745	79%	632	-15%
Part des intérêts minoritaires	11	57	>100%	21	-64%

Source : BCP-Comptes consolidés

La capacité bénéficiaire part du groupe a totalisé 745 MDH en progression de 79,4% par rapport à 2005.

En 2007, la capacité bénéficiaire part du groupe s'établit à 631,8 MDH en diminution de 15% compte tenu de la baisse du résultat courant de 26,6%.

Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence :

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Chaabi Leasing	10	11	11%	13	20%
Al Istitmar Chaabi	2	2	55%	4	50%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	**11**	**13**	**17%**	**17**	**26%**

Source : BCP

Le résultat net part du groupe par filiale se ventile comme suit :

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
BCP	419	578	38%	553	-4%
BCDM	2	3	31%	3	-17%
BPMC	NC	42	NA	33	-22%
MAI	14	22	62%	21	-6%
Moussahama	3	2	-36%	-7	-434%
Alistitmar Chaabi	0	0	NA	0	NA
Media Finance	14	28	96%	-23	NA
Chaabi Leasing	0	0	NA	0	NA
Chaabi LLD	-3	-3	NA	-4	NA
CIB	0	2	-1147%	3	57%
BPMG	NC	10	NA	12	17%
Retraitements	-34	60	NA	41	-31%
Résultat Net Part du Groupe	**415**	**745**	**79%**	**632**	**-15%**

NC : non consolidée
Source : BCP

Le résultat social de la BCP contribue pour la partie majoritaire au résultat net part du groupe. En effet, sa part dans le RNPG s'est établie à 87% en 2007, contre 78% en 2006 et 109% en 2005 (compte tenu des retraitements).

III.11. RENTABILITE DES FONDS PROPRES ET RENTABILITE DES ACTIFS

A la fin des exercices 2005, 2006 et 2007, la rentabilité financière de la BCP a évolué comme suit :

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Résultat net part du groupe	415	745	80%	632	-15%
Capitaux propres part du groupe (*)	3 695	4 126	12%	4 462	8%
Actifs (*)	73 508	79 433	8%	84 607	7%
ROE	**11,2%**	**18,1%**	**6,9 pts**	**14,2%**	**-3,9 pts**
ROA	**0,6%**	**0,9%**	**0,3 pts**	**0,7%**	**-0,2 pts**

(*) Données fin d'exercice
Source : BCP

La rentabilité financière de la BCP a connu une amélioration en 2006, avec un ROE qui s'est redressé de 6,9 points à 18,1% suite à une évolution positive du résultat net (+79%). Au terme de l'exercice 2007, le ROE s'est situé à 14,2%.

Parallèlement, la rentabilité des actifs a enregistré une augmentation en 2006 et une baisse en 2007, s'établissant respectivement à 0,9% et 0,7%.

IV. ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE DE LA BCP

(en MDH)	2005	2006	Var	2007	Var
Produits d'exploitation bancaire perçus	3 389	4 148	22%	4 598	11%
Récupérations sur créances amorties	3	0	-98%	0	53%
Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 039	1 316	27%	1 130	-14%
Charges d'exploitation bancaire versées	-2 616	-2 954	13%	-3 267	11%
Charges d'exploitation non bancaire versées	-156	-544	250%	-202	-63%
Charges générales d'exploitation versées	-878	-982	12%	-1 137	16%
Impôts sur les résultats versés	-331	-364	10%	-333	-9%
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	**452**	**619**	**37%**	**790**	**28%**
Variation des :					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	177	-6 203	NA	2 910	NA
Créances sur la clientèle	-922	-1 415	53%	-5 924	NA
Titres de transaction et de placement	45	-2 909	NA	5 820	NA
Autres actifs	218	-148	-168%	-310	NA
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 475	3 398	-38%	667	-80%
Dépôts de la clientèle	2 083	1 321	-37%	4 289	225%
Autres passifs	-493	526	NA	-410	NA
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	**6 581**	**-5 430**	**NA**	**7 042**	**NA**
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I + II)	**7 033**	**-4 812**	**NA**	**7 832**	**NA**
Produit des cessions d'immobilisations financières	5 745	4 643	-19%	5 639	21%
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1	22	1555%	4	-79%
Acquisition d'immobilisations financières	-8 372	-1 942	NA	-9 783	NA
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-121	-26	NA	-113	NA
Dividendes perçus	21	7	-65%	45	528%
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	**-2 727**	**2 704**	**-199%**	**-4 208**	**-256%**
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	183	152	-17%	243	60%
Emission de dettes subordonnées	-1	0	-100%	-279	NA
Emission d'actions	20	0	-100%	53	NA
Dividendes versés	-185	-238	NA	-304	NA
V. Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	**18**	**-86**	**-584%**	**-286**	**233%**
Impact des écarts de conversion	**4**	**0**	**-100%**	**0**	**NA**
VI. Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	**4 328**	**-2 193**	**NA**	**3 338**	**NA**
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**9 645**	**13 973**	**45%**	**11 780**	**-16%**
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	**13 973**	**11 780**	**-16%**	**15 118**	**28%**

Source : BCP-Comptes consolidés

Au 31 décembre 2006, la trésorerie consolidée de la BCP s'est resserrée en observant une variation nette de -2,2 Mds DH. Cette situation trouve son explication dans :

- Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation qui se sont élevés à -4,8 Mds DH du fait du solde des variations des actifs et passifs (-5,4 Mds DH), notamment des crédits accordés aux clients, des créances sur les établissements de crédits et des titres acquis qui ont été supérieurs aux variations des dettes envers les établissements de crédits et des dépôts clientèle, et ce malgré l'effet positif des flux de trésorerie provenant du CPC ;
- Et ce, en dépit des flux positifs provenant des activités d'investissement (2,7 Mds DH), et notamment les produits de cession d'immobilisations financières.

Au 31 décembre 2007, la trésorerie consolidée de la BCP s'est détendue en observant une variation nette de +3,3 Mds DH. Cette situation trouve son origine dans :

- Les flux de trésorerie positifs nets provenant des activités d'exploitation (7,8 Mds DH), suite à l'effet conjugué des flux de trésorerie provenant du CPC et du solde des variations des actifs et passifs (5,6 Mds DH), notamment la baisse des créances sur les établissements de crédits et des titres qui a été supérieure aux variations des créances clientèle ;
- Et ce, en malgré les flux provenant des activités d'investissement (-4,2 Mds DH), et notamment les acquisitions d'immobilisations financières.

DONNEES IFRS

A compter de juin 2008, la BCP tient ses comptes consolidés aux normes IAS/IFRS.

Avertissement :
Tel qu'édicté par Bank Al Maghrib, la BCP a opté pour le passage progressif de ses comptes consolidés aux normes IFRS pour le 1er semestre 2008.

La consolidation des comptes a été effectuée selon les normes IAS-IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 et aux 30 juin 2007 et au 30 juin 2008.

Les états de synthèse consolidés de la Banque Centrale Populaire au 30 juin 2007 préparés en application du Plan Comptable des Etablissements de Crédit ont fait l'objet d'un examen limité de la part des Commissaires aux Comptes avec l'émission d'une attestation de revue limitée. Compte tenu du passage aux normes IFRS à partir du 1er janvier 2008, les états de synthèse consolidés de la Banque Centrale Populaire au 30 juin 2007, retraités aux normes IFRS et présentés à titre comparatif des données au 30 juin 2008, ont été couverts par la revue limitée du 30 juin 2008 mais n'ont pas fait l'objet d'une attestation séparée.

Périmètre de consolidation au 30 juin 2008

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
BCP	588 805	100,00	100,00	EC (*)
BCDM (K Euro)	21 000	100,00	100,00	IG (**)
MAI	50 000	51,66	51,66	IG
Moussahama	140 000	99,93	99,93	IG
Alistitmar Chaabi	10 000	34,00	34,00	MEE (***)
Media Finance	100 000	70,00	70,00	IG
Chaabi LLD	20 000	40,00	48,99	IG
CIB (K USD)	2 200	60,00	60,00	IG
Chaabi leasing	100 000	30,00	30,00	MEE
BPMG (K GNF)	10 139 250	53,90	53,90	IG
BPMC (K FCFA)	2 000 000	62,50	62,50	IG
Bank Al Amal	500 000	0,06	0,06	MEE

(*) Etablissement consolidant
(**) Intégration Globale
(***) Mise en équivalence
Source : BCP

Mouvement relatif aux comptes IFRS :
Entrée dans le périmètre de consolidation de Bank Al Amal. Le groupe BCP a prouvé l'influence notable à travers une représentation au niveau des organes de gestion .

I. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS

(en MDH)	30/06/2007	30/06/2008	Var 07/08
Intérêts et produits assimilés	1 668	1 854	11%
Intérêts et charges assimilés	-1 368	-1 499	10%
Marge d'intérêt	**299**	**355**	**19%**
Commissions perçues	143	155	8%
Commissions servies	-1	-3	116%
Marge sur commissions	**142**	**152**	**7%**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	57	126	121%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	273	228	-16%
Résultat des activités de marché	**330**	**354**	**7%**
Produits des autres activités	104	158	52%
Charges des autres activités	-100	-83	-17%
Produit net bancaire	**776**	**937**	**21%**
Charges générales d'exploitation	-495	-549	11%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-42	-51	21%
Résultat brut d'exploitation	**239**	**337**	**41%**
Coût du risque	-2	-43	1726%
Résultat d'exploitation	**236**	**294**	**24%**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7	11	63%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	424	449	6%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	NA
Résultat avant impôts	**667**	**754**	**13%**
Impôts sur les bénéfices	-246	-252	2%
Résultat net	**421**	**502**	**19%**
Résultat hors groupe	22	21	-5%
Résultat net part du groupe	**399**	**481**	**20%**

Source : BCP comptes consolidés IFRS

I.1. EVOLUTION DU PNB

(en MDH)	30/06/2007	30/06/2008	Var 07/08
Intérêts et produits assimilés	1 668	1 854	11%
Intérêts et charges assimilés	-1 368	-1 499	10%
Marge d'intérêt	**299**	**355**	**19%**
Commissions perçues	143	155	8%
Commissions servies	-1	-3	116%
Marge sur commissions	**142**	**152**	**7%**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	57	126	121%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	273	228	-16%
Résultat des activités de marché	**330**	**354**	**7%**
Produits des autres activités	104	158	52%
Charges des autres activités	-100	-83	-17%
Produit net bancaire	**776**	**937**	**21%**

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Structure du PNB

(en % du PNB)	30/06/2007	30/06/2008	Var 07/08
Marge d'intérêt	39%	38%	-0,7 pts
Marge sur commissions	18%	16%	-2,0 pts
Résultat des opérations de marché	43%	38%	-4,8 pts
Divers	1%	8%	7,5 pts
Produit net bancaire	**100%**	**100%**	

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au terme du 1er semestre 2008, le produit net bancaire s'affiche en progression de 21% par rapport à la même période de l'exercice 2007, pour s'établir à 937 MDH. Cette évolution tient compte de :

- la croissance de la marge d'intérêt de 19% ;
- la hausse de la marge sur commissions de 7% ;
- la progression du résultat des opérations de marché de 7% ;
- et de la forte progression du résultat des autres activités (Divers), principalement l'assurance, qui sont passés de 4 MDH au 1er semestre 2007 à 75 MDH à fin juin 2008. De ce fait, leur part dans le PNB de la banque a progressé de 7,5 points à 8%

I.2. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

(en MDH)	30/06/2007	30/06/2008	Var 07/08
Produit net bancaire	**776**	**937**	**21%**
Charges générales d'exploitation	-495	-549	11%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-42	-51	21%
Frais refacturés aux BPR au titre du fonds commun	406	442	9%
Résultat brut d'exploitation	**239**	**337**	**41%**
Coefficient d'exploitation (*)	*16.9%*	*16.9%*	*0.0 points*

(*)(Charges générales d'exploitation + dotations – Frais refacturés aux BPR)/PNB
Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin juin 2008, le résultat brut d'exploitation de la BCP enregistre une progression de 41% par rapport à fin juin 2007. Cette évolution tient compte de la croissance de 21% du PNB et de la progression de 11% des charges générales d'exploitations.

La hausse des charges générales d'exploitation est due à l'effet conjugué de la hausse de 7% des charges salariales et de 15% des charges externes par rapport à fin juin 2007. Ces deux postes représentent respectivement 54% et 45% des charges générales d'exploitations. Il est à noter que l'augmentation des charges externes est due principalement à une hausse de plus de 300% des frais marketing (publicité, relations publiques, et publication) par rapport à la même période de l'année précédente, suite à l'effort notable de communication, notamment de la nouvelle identité visuelle du groupe. Par ailleurs, la hausse des charges salariales provient essentiellement des filiales, notamment la BCDM, avec une hausse de 54% par rapport à juin 2007.

Au terme du 1er semestre 2008, le coefficient d'exploitation retraité des frais refacturés aux BPR au titre du fonds commun ressort au même niveau qu'au 1er semestre 2007 (16,9%).

I.3. COUT DU RISQUE

Le détail du coût du risque est présenté ci-dessous :

(en MDH)	30/06/2007	30/06/2008	Var 07/08
Coût du risque pour dépréciation des créances en souffrance	-51	-3	95%
Coût du risque pour dépréciation des autres risques et charges	49	-41	NA
Coût du risque	**-2**	**-43**	**-1726%**

La norme IAS 39 « Dépréciation des prêts et créances » introduit une approche différente pour le calcul des provisions pour créances. Dans ce cadre, les options retenues par la Banque Centrale Populaire se présentent comme suit :

- Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts ;
- Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date d'arrêté.

L'augmentation du coût du risque provient principalement de l'évolution des dépréciations pour autres risques et charges. Du fait de la nature de sa clientèle (grandes entreprises), la BCP présente un faible coût du risque. Au terme du 1er semestre 2008, son coût du risque pour dépréciation des créances en souffrance s'est établi à -3 MDH, en net amélioration par rapprt à 2007. L'évolution du coût de risque s'explique par l'impact du provisionnement individuel.

I.4. RESULTAT D'EXPLOITATION

(en MDH)	30/06/2007	30/06/2008	Var 07/08
Résultat brut d'exploitation	**239**	**337**	**41%**
Coût du risque	-2	-43	1726%
Résultat d'exploitation	**236**	**294**	**24%**

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Suite à l'effet conjugué de l'appréciation du RBE de 41% entre juin 2007 et juin 2008 et du coût de risque, le résultat d'exploitation de la BCP a marqué une progression de 24% s'établissant à 294 MDH.

I.5. RESULTAT NET PART DU GROUPE

(en MDH)	30/06/2007	30/06/2008	Var 07/08
Résultat d'exploitation	**236**	**294**	**24%**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7	11	63%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	424	449	6%
Dont frais refacturés aux BPR	*406*	*442*	*9%*
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	NA
Résultat avant impôts	**667**	**754**	**13%**
Impôts sur les bénéfices	-246	-252	2%
Résultat net	**421**	**502**	**19%**
Résultat hors groupe	22	21	-5%
Résultat net part du groupe	**399**	**481**	**20%**

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au 30 juin 2008, le résultat net part du groupe s'est élevé à 481 MDH, soit une progression de 20% par rapport à la même période de l'exercice 2007, du fait principalement de l'essor du résultat d'exploitation (+24%) et des gains sur autres actifs (+6%). Ces derniers sont constitués principalement des frais refacturés aux BPR au titre du fonds commun (442 MDH).

II. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE IFRS

Principes des retraitements

L'application des normes IAS/IFRS nécessite :

- lors de la première application « First Time Adoption (FTA) », le retraitement rétrospectif des différentes rubriques du bilan d'ouverture en impactant les capitaux propres au niveau des réserves consolidées ;
- lors des clôtures semestrielles et annuelles ultérieures, l'enregistrement de la contrepartie des corrections observées sur les différentes rubriques en impactant, en fonction des options retenues, les réserves consolidées ou le résultat du groupe.

Synthèse des impacts FTA au 31.12.2006

L'application des normes IAS/IFRS a induit une augmentation du total du bilan de 2,6 Mds DH, soit 3,3% par rapport au total bilan établi en normes PCEC. Cette augmentation est principalement due aux impacts compensés relatifs à la valorisation des titres et des immobilisations corporelles.

Parallèlement, des capitaux propres consolidés se sont appréciés de 36,8% pour s'établir à 5,9 Mds DH (contre 4,32 Mds DH suivant les normes PCEC).

Le graphique ci-dessous reprend les principaux impacts capitaux propres part du groupe par norme :

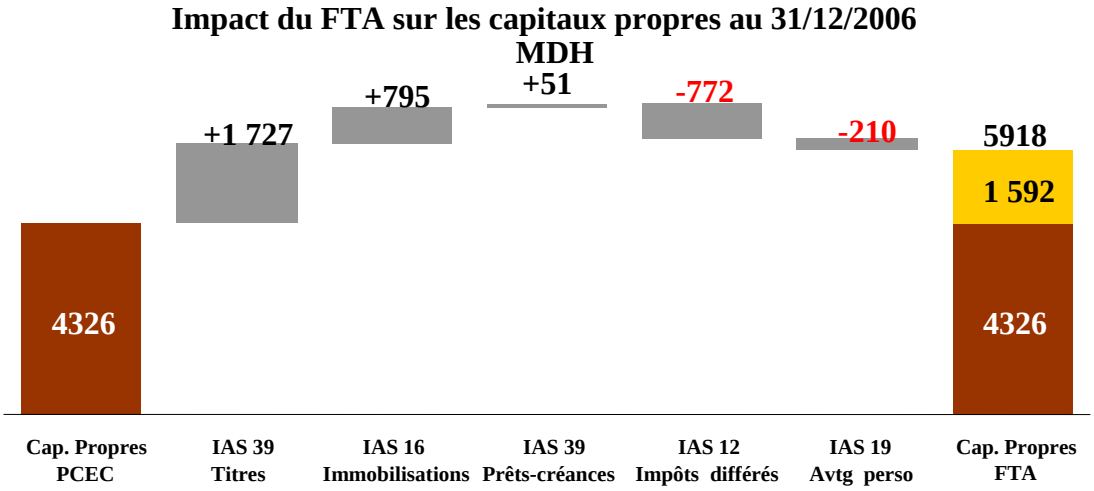

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Le détail de chaque impact est présenté ci-dessous :

IAS 39 : Titres

Chantier	Libellé		Valeur Brute au 31/12/2006
AFS	Juste valeur Titres CPM		1 589 929
	Impact cession titres CPM		-
	Juste valeur Titre Part CPM		56 908
	Impact TIE CPM	-	21 613
	Annulation provision PCEC		24 160
	Juste valeur Titres Mediafinance		32 339
	Impact TIE Mediafinance	-	20 134
	Impact cession titres Mediafinance		-
	Juste valeur Titres MAI		6 028
	Juste valeur Titres Moussahama		9 145
	Total titres AFS		**1 676 762**
HTM	Impact TIE		23 034
	Annulation provision PCEC		16 612
	Total titres HTM		**39 646**
HFT	Impact produits dérivés		6 755
	Dérivés Mediafinance		4 567
	Total HFT		**11 322**
Total Titres			**1 727 730**

Source : BCP comptes consolidés IFRS
Valeur Brute : Impact de l'ajustement avant impôt différé

IAS 16 : Immobilisations

			Valeur Brute
Immobilisations	Réévaluations terrains CPM		822 041
	Réévaluation terrain BCDM		18 547
	Approche par composant	-	45 852
	Total Immobilisations		**794 735**

Source : BCP comptes consolidés IFRS
Valeur Brute : Impact de l'ajustement avant impôt différé

IAS 19 : Avantages au personnel

			Valeur Brute
Avantage au personnel	Indemnité de fin de carrière	-	31 841
	Retraite anticipée	-	58 269
	Primes spéciales d'ancienneté	-	17 916
	Mutuelle et AMC	-	102 239
	Annulation provision sociale		-
	Total Avantage au personnel	**-**	**210 265**

Source : BCP comptes consolidés IFRS
Valeur Brute : Impact de l'ajustement avant impôt différé

IAS 39 : Prêts et Créances

		Valeur Brute
Prêts et créances	Engagement par signature	-
	Provision collective	-
	Créances en souffrance > 2 MMAD	50 697
	Créances en souffrance < 2 MMAD	506
	Total prêts et créances	**51 203**

Source : BCP comptes consolidés IFRS
Valeur Brute : Impact de l'ajustement avant impôt différé

IAS 12 : Impôts différés

	Impôts différés
Titres	-682 989
Immobilisations	-151 951
Avantages au personnel	83 265
Prêts et créances	-20 276
Total	**-771 951**

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Bilan consolidé IFRS :

ACTIF IFRS	31/12/2007	30/06/2008	Var 07/08
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	15 118	16 173	7%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	50	53	8%
Actifs financiers disponibles à la vente	16 612	14 392	-13%
Prêts et créances sur les EC	9 098	8 205	-10%
Prêts et créances sur la clientèle	13 001	15 224	17%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	29 497	27 823	-6%
Actifs d'impôt exigible	193	326	69%
Actifs d'impôt différé	141	122	-14%
Comptes de régularisation et autres actifs	807	662	-18%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	85	94	11%
Immobilisations corporelles	1 546	1 657	7%
Immobilisations incorporelles	74	97	32%
TOTAL ACTIF IFRS	**86 220**	**84 829**	**-2%**
Dettes envers les EC	65 060	63 848	-2%
Dettes envers la clientèle	12 337	11 138	-10%
Passifs d'impôt courant	55	343	526%
Passifs d'impôt différé	481	471	-2%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 035	1 183	14%
Provisions techniques des contrats d'assurance	179	199	12%
Provisions pour risques et charges	228	213	-7%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	1 175	1 526	30%
Capital et réserves liées	3 364	3 613	7%
Réserves consolidées	1 216	1 394	15%
- Part du groupe	*1 035*	*1 197*	*16%*
- Part des minoritaires	*181*	*197*	*9%*
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	351	400	14%
Résultat net de l'exercice	740	502	-32%
- Part du groupe	*715*	*481*	*-33%*
- Part des minoritaires	*25*	*21*	*-18%*
TOTAL PASSIF IFRS	**86 220**	**84 829**	**-2%**

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au premier semestre 2008, le total bilan consolidé de la BCP s'est élevé à 84,8 Mds DH, en baisse de 2% par rapport fin 2007. Ce léger recul est dû en grande partie à celui du portefeuille titres (-8% à 42,2 Mds DH) et des prêts et créances sur établissements de crédits, et ce malgré la progression des créances sur la clientèle (+17% à 15,2 Mds DH).

Pour leur part, les capitaux propres consolidés ont totalisé 5,9 Mds DH, enregistrant une évolution de 4,2% par rapport à leur niveau à fin décembre 2007. Cette variation est la conséquence de l'évolution des réserves consolidées (+15%), des gains latents ou différés (+14%) et de la réalisation de bénéfices semestriels de 502 MDH.

II.1. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

IV.1.1. Emplois

Prêts et créances sur les Etablissements de Crédit : créances à vue et à terme

(en MDH)	31-déc-07	30-juin-08	Var 07/08
Comptes à vue	1 057	1 482	+40%
Prêts	8 039	6 722	-16%
Prêts et créances EC	**9097**	**8205**	**-10%**
Part des Prêts et créances EC dans le total bilan	*10,6%*	*9,7%*	*-0,8 points*

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Les prêts et créances sur les établissements de crédit ont enregistré une baisse de 10%, conséquence de la baisse des prêts à terme de -16%.

Créances sur la clientèle

L'encours des crédits par type de produit a évolué comme suit sur la période considérée :

(en MDH)	31/12/2007	30/06/2008	Var 07/08
Comptes ordinaires débiteurs	3 666	3 620	-1%
Prêts consentis à la clientèle	9 335	11 604	24%
Prêts et créances sur la clientèle	**13 001**	**15 224**	**17%**
Part des Prêts et créances sur la clientèle du total Bilan	*15%*	*18%*	*+3 points*

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au 30 juin 2008, l'encours des créances clients s'est élevé à 15,2 Mds DH, en progression de 17% par rapport à fin 2007. Cette progression est principalement tirée par les prêts consentis à la clientèle (+24%). Suite à cette augmentation, la part des prêts et créances sur la clientèle dans le total bilan est passée de 15% à 18% sur la période étudiée.

La croissance des prêts et créances sur la clientèle de 17% est due essentiellement aux hausses importantes enregistrées au niveau des crédits immobiliers (+78.7%) et les crédits à l'équipement (+28.9%), filiales non-comprises.

En %	31/12/2007	30/06/2008
Crédits de trésorerie	55%	49.12%
Crédits à l'équipement	39,2%	43%
Crédits immobiliers	4,5%	6.83%
Autres crédits	1,2%	1,0%
Total Prêts consentis à la clientèle	**100%**	**100%**

Source : BCP comptes sociaux

Titres

(en MDH)	31/12/2007	%	30/06/2008	%
Bonds du Trésor et assimilés	39 834	86%	36 054	85%
Titres de propriété	2 406	5%	2 961	7%
Autres	4 003	9%	3 349	8%
Valeur nette du portefeuille	**46 243**	**100%**	**42 364**	**100%**

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Les emplois de la BCP sont essentiellement constitués des titres détenus dans son portefeuille représentant 50% du total bilan à fin juin 2008. Ces derniers sont principalement investis en Bons du Trésor et assimilés (avec 85% du total des placements).
Toutefois, le portefeuille titres de la BCP a connu une baisse de 8% comparativement à fin 2007, s'établissant à 42,3 Mds DH. Cette baisse s'explique par la réorientation d'une partie du portefeuille titres échu en crédits à la clientèle.

IV.1.2. Ressources

Dépôts

(en MDH)	31/12/2007	30/06/2008	Var 07/08
Dettes envers EC et assimilés	**65 060**	**63 848**	**-2%**
Comptes ordinaires créditeurs	2 809	2 198	-22%
Comptes à terme	8 473	7 775	-8%
Comptes d'épargne à taux administré	172	196	14%
Bons de caisse	883	969	10%
Dettes envers la clientèle	**12 337**	**11 138**	**-10%**
Total dépôts	**77 396**	**74 986**	**-3%**
Part des Dettes envers EC dans le total Bilan	*75.45%*	*75.26%*	*+0.19 pts*
Part des dettes envers la clientèle dans le total bilan	*14.3%*	*13.1%*	*-1.2 points*

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au terme du 1er semestre 2008, les dépôts collectés par la BCP ont baissé de 3% par rapport à fin 2007 à 75 Mds DH.
Les dettes envers les établissements de crédit, principale ressource de la BCP, sont essentiellement constituées des excédents de trésorerie provenant des BPR. Elles ont baissé de 2% à 63,8 Mds DH, due à la réduction des ressources provenant des BPR de 10% à 55,2 Mds DH. Cette baisse s'explique principalement par la croissance du taux d'utilisation des BPR de leurs ressources pour le financement des projets régionaux.
Par ailleurs, les ressources de la clientèle se sont également réduites pour s'établir à 11,1 Mds DH à fin juin 2008, contre 12,3 Mds DH à fin décembre 2007. Cette baisse provient d'une baisse des dépôts au niveau des filiales.

La part des dettes envers les établissements de crédits dans le total bilan est restée stable sur la période. La part des dettes envers la clientèle a enregistrée une légère baisse.

Fonds propres et assimilés

	31/12/2007	30/06/2008	Var 07/08
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie (*)	**1 175**	**1 526**	**30%**
Capital et réserves liées	3 364	3 613	7%
Réserves consolidées	1 216	1 394	15%
- Part du groupe	1 035	1 197	*16%*
- Part des minoritaires	181	197	*9%*
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	351	400	14%
Résultat net de l'exercice	740	502	-32%
- Part du groupe	715	481	*-33%*
- Part des minoritaires	25	21	*-18%*
Fonds propres	**5 671**	**5 909**	**4%**
Fonds propres part du groupe	**5 465**	**5 690**	**4%**

(*) Fonds de soutien
Source : BCP comptes consolidés IFRS

Le fonds de soutien a augmenté de 30% à 1,5 Mds DH suite principalement à la contribution des organismes du CPM (105 MDH) et au remboursement d'une partie des prêts de restructuration (236 MDH).

Les fonds propres consolidés et les fonds propres part du groupe de la BCP ont enregistré une progression de 4% à 5,9 Mds DH et 5,7 Mds DH respectivement. Cette progression est due principalement à l'intégration de la partie non distribuée du résultat net de 2007 ainsi que la réalisation des bénéfices au 30 juin 2008.

Les ratios de liquidité et de solvabilité au 31/12/2007 et au 30/06/2008 du CPM se présentent comme suit :

	31/12/2007	30/06/2008	Var 07/08
Coefficient de solvabilité	14%	12,7%	-1,3 pts
Coefficient de liquidité	181%	127%	-54 pts

Bien qu'en baisse, les ratios de solvabilité et de liquidité du CPM sont supérieurs au minimum réglementaire (8% pour le ratio de solvabilité à fin juin 2008 et 100% pour le ratio de liquidité).

II.2. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2007 ET AU 30/06/2008

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 30/06/2008	31/12/2007	30/06/2008
Résultat avant impôts	**1 109 042**	**753 744**
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	89 357	50 638
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	0	0
+/- Dotations nettes aux provisions	46 728	43 275
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-16 516	-11 132
+/- Perte nette/ (gain net) des activités d'investissement	-528 003	-354 024
+/- Perte nette/ (gain net) des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	104 497	-122 694
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**-303 937**	**-393 937**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	4 390 391	6 779 888
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 533 161	-3 422 237
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	6 804 785	2 618 891
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-1 563 222	487 753
- Impôts versés	-334 523	-271 643
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	**7 764 270**	**6 192 652**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	**8 569 375**	**6 552 459**
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-4 017 367	1 673 262
+/- Flux liés aux immeubles de placement	0	0
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-37 311	-135 292
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-4 054 678**	**1 537 970**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-285 637	-287 037
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	242 668	350 333
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**-42 969**	**63 296**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**4 471 728**	**8 153 725**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**-36 029 997**	**-31 558 269**
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	11 779 701	15 117 694
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-47 809 698	-46 675 963
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**-31 558 269**	**-23 404 544**
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	15 117 694	16 173 005
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-46 675 963	-39 577 549
Variation de la trésorerie nette	**4 471 728**	**8 153 725**

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En préambule, il est à noter que les flux de trésorerie présentés dans le tableau ci-haut proviennent de périodes non comparables en termes de durée (12 mois pour 2007 contre 6 mois au 30 juin 2008). De ce fait, l'analyse des évolutions n'apparaît pas pertinente.

Le flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement présente lui aussi une asymétrie en termes de comparaison entre les deux périodes présentées. En effet, le positionnement au 30 juin peut révéler des arbitrages différents de ceux qui peuvent s'opérer en fin d'année. Dès lors la comparaison n'apparaît pas pertinente là encore.

Au 30 juin 2008, la trésorerie nette de fin de période de la BCP s'est montée à 8,2 Mds Dh principalement liée au :

- flux de trésorerie généré par l'activité opérationnelle qui s'est monté à 6,6 Mds DH représentant ainsi un « run-rate » de 76.46% de l'ensemble de l'année 2007. Cette performance reflète le rythme soutenu de l'activité qu'a connu la banque au cours du premier semestre 2008 ;
- flux provenant des activités d'investissement qui s'est établi à +1,5 Mds DH.

PARTIE VI PERSPECTIVES

I. CONTEXTE GENERAL

I.1. CONTEXTE ECONOMIQUE

Depuis quelques années, le Royaume du Maroc a lancé une série de programmes et de projets structurants pour l'économie du pays. Il s'agit d'une part d'augmenter l'investissement public mais également de créer les conditions pour attirer les capitaux et investissements directs étrangers.

Dans ce contexte, les études stratégiques menées par les différents départements ministériels et leurs conseils ont identifiés les axes de développement permettant au Maroc de se positionner sur l'échiquier économique mondial et de palier à des insuffisances structurelles en termes d'infrastructures.

Parmi ces axes, on retrouve en particulier le secteur touristique, la logistique, l'énergie et les mines. Qu'ils soient publics ou privés, les investissements réalisés ou à réaliser sont pour partie financés par les banques marocaines.

Dans ce cadre, pour la période quinquennale il a été identifié des investissements de plus de 230 milliards de dirhams. Ci-après un tableau récapitulatif des investissements prévisionnels des trois secteurs précités :

(MMDH)	Investissements (*)
TRANSPORTS	**124.1**
Réseau Ferroviaire et gares (Tramway Casablanca inclus)	*47*
Réseau Autoroutier + Rocade Méditerranéenne	*33*
Réseau routier	*18.2*
Secteur Portuaire	*20.1*
Secteur Aéroportuaire	*5.8*
ENERGIE ET EAU	**85**
Electricité	*47.5*
Eau	*28.6*
Phosphates	*8.9*
SECTEUR PRIVE	**21.1**
Secteur cimentier	*18.6*
Secteur sidérurgique	*2.5*
Total prévisions de besoins en financement	**230.2**

Source : ONCF, ADM, ANP, TMSA, ONDA, ONE, ONEP, OCP, Association Professionnelle des Cimentiers, Ministère de l'Economie et des Finances, Haut Commissariat au Plan, rapports annuels de Bank Al Maghrib, Ministère de l'Equipement et du Transport, Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace, Ministère de l'Energie et des Mines, Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Chargé de l'Eau et de l'Environnement, Chambre française de commerce et d'industrie au Maroc

(*) Noter que cette liste n'est pas exhaustive et est susceptible d'évolution.

Ces investissements présenteraient d'importantes opportunités de financement pour le secteur bancaire.

I.2. CONTEXTE BANCAIRE

De par son rôle central dans les flux d'argent au sein de l'économie, le secteur bancaire se retrouve au cœur de la stratégie de développement du pays à travers ses crédits à l'économie.

De facto, la santé de l'économie nationale se retrouve complètement reflétée dans les perspectives de développement des banques marocaines. Ainsi dans le contexte perturbé qu'à connue l'économie mondiale en 2008 et continue de le subir appelle aux remarques suivantes concernant le secteur bancaire marocain :

- Le secteur bancaire présente une exposition limitée à la crise financière internationale actuelle en raison de l'absence de créances dites « toxiques » dans les portefeuilles des banques marocaines. Celles-ci n'ont que peu voire pas été directement affectés par la « tempête » financière qui a conduit à la faillite de grandes banques de par le monde. Ceci s'explique par la réglementation mise en place par l'Office des Changes qui limite et réglemente l'exposition des institutions financières marocaines aux actifs étrangers;
- Indirectement, le secteur bancaire est censé subir les contrecoups de la crise économique mondiale qui se traduit par une baisse de la demande adressée à l'économie marocaine. Par voie de conséquence, le secteur bancaire s'attend à un nombre de défaillances de la part de ses clients. Il est à noter qu'une incertitude pèse quant à l'ampleur de ces défaillances.

A côté de cela, le marché bancaire marocaine s'est engagé dans une politique expansive au travers notamment de :

- L'introduction sur le marché de nouveaux produits dits alternatifs pour la clientèle des entreprises ;
- L'ambition de porter le taux de bancarisation, actuellement de 34% à 40% en 2012 au travers notamment un rythme « soutenu » d'ouverture d'agences bancaires (près de 700 nouvelles agences programmées par an sur les trois prochaines années) ;
- Le maintien de taux directeurs relativement compétitifs par Bank Al Maghrib permettant à l'économie de pouvoir recourir au crédit bancaire pour financer sa croissance.

II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU GROUPE BCP

II.1. CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Les axes de développement retenus par le Groupe Banque Populaire s'inscrivent dans une dynamique de croissance soutenue, visant à conforter son leadership dans le paysage bancaire national, tout en cherchant à améliorer sa rentabilité et sa productivité. Ces axes stratégiques se présentent comme suit :

- La position de leader dans tous les compartiments qui constituent les marchés traditionnels du Groupe (MRE, particuliers et professionnels, PME, TPE, …) ;
- La banque citoyenne et engagée qui participe de façon volontariste et substantielle à la bancarisation du pays (programme d'ouverture d'agences et accessibilité de tous aux services bancaires), ainsi qu'à son développement social notamment à travers ses trois Fondations chargées respectivement du micro-crédit, de l'aide à la création d'entreprises et de l'appui à l'éducation et la culture ;
- Le développement soutenu des activités de la banque de financement de marché et d'investissement en assurant une pénétration accrue du marché du Corporate Banking, celui du conseil et de l'ingénierie financière ;
- L'amélioration continue des performances en termes de ratios de productivité, de risques et de résultats financiers.

En termes de positionnement du Groupe dans le paysage bancaire il est prévu un gain annuel de parts de marché en ressources et en crédit de respectivement 0.4 et 0.3 points à partir de 2009.

II.2. BANQUE CENTRALE POPULAIRE

S'agissant de la BCP, de par son rôle central au sein de l'Institution, sa stratégie s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques globales du Groupe, tout en visant à renforcer sa position de référence dans les activités de marché et du corporate banking. Ainsi, les axes de développement de la BCP se déclinent comme suit :

Banque d'investissement :

- Développer l'activité de conseil et participer activement aux opérations d'introductions en bourse et d'émissions obligataires ;
- Mettre en place l'activité de banque privée.

Banque de marché:

- Diversifier les activités de marché et optimiser la gestion de la trésorerie en innovant en matière de placements

Banque de financement :

- Optimiser la relation avec les Grandes Entreprises, notamment par l'amélioration de leur gestion personnalisée ;
- S'associer aux banques étrangères pour co-financer les projets de grande envergure ;
- Développer le positionnement en matière de commerce extérieur par l'enrichissement de l'offre des produits et services à l'international.

Croissance externe :

- Envisager la prise de participations dans des banques étrangères afin d'élargir la dimension internationale du groupe ;
- Axer la croissance externe sur :
    - Le fonds des fonds, qui constituera le véhicule d'investissement du groupe visant la participation et la création de plusieurs fonds d'investissement ;
    - L'investissement actif à travers un positionnement de la BCP dans les secteurs à forte valeur ajoutée ;
    - Le développement à l'international bénéficiant ainsi du passeport européen obtenu par BCDM. A titre d'exemple, il est prévu pour le premier semestre 2009, d'ouvrir 29 nouvelles agences dans 6 pays européens.

Il a été tenu compte dans l'élaboration du business plan des rapprochements entre la BCP et certains organismes tels que récemment rendus publics, en l'occurrence, l'entrée dans le capital d'Upline Group (quoique non encore concrétisé) ainsi que la prise de participation dans le capital de l'OCP.

Pour les besoins du Business Plan, l'intégration de ces variations de périmètre ont été prises en compte de la manière suivante :

- Upline Group constitue pour la période du business plan un sous-palier de consolidation. Il a été tenu compte pour l'année 2009 une situation d'Upline Group consolidée « stand alone », c'est-à-dire sans impact d'Al Wassit, Al Istitmar Chaâbi et de Média Finance. Pour 2010 et 2011, le business plan du sous-palier de consolidation 'Upline Group' intègre les filiales qui lui seront transférées dans le cadre de l'accord entre BCP et Upline Group. Ces chiffres prennent donc en compte les synergies entre les deux groupes et qui ont fait l'objet de la décision de rapprochement ;
- OCP : seul des flux de dividendes provenant de la participation minoritaire que détient la BCP dans l'OCP S.A. ont été pris en compte.

Amélioration de performance :

Par ailleurs, la BCP, en tant que gestionnaire des services d'intérêt commun du CPM, elle continuera à améliorer leurs performances, en vue de réaliser des économies d'échelle,

notamment grâce à une mutualisation des coûts et à une dynamisation des synergies entre les entités du groupe.

Le développement de l'activité sera renforcé par l'adoption d'un marketing proactif et l'amélioration de l'efficacité des actions de communication par marché envers le grand public.

Il est prévu également de renforcer l'automatisation et le réingineering des fonctions back-office et de poursuivre l'application des projets réglementaires. Cette orientation sera accompagnée par l'amélioration significative de la qualité des prestations fournies par le réseau.

En matière de ressources humaines, la poursuite de la gestion mobilisatrice permettra de relever leur niveau de compétence grâce à des programmes de formation adaptée.

III. DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES

Avertissement :
Les prévisions données ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les réalisations peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de la BCP.

Les prévisions présentées ci-après ont été réalisées en tenant compte de l'adoption des normes IFRS en 2008 par le Groupe BCP. Ainsi et à titre d'exemple, la fondation de micro-crédit a été intégrée globalement à la consolidation. Par ailleurs, l'année 2007 a été retraitée pour refléter une référence historique comparable aux prévisions. Il est à noter que ces comptes 2007 retraités n'ont pas été audités par les Commissaires Aux Comptes et sont donc donnés à titre illustratif.

III.1. PROJECTION DU GROUPE BANQUE POPULAIRE

III.1.1. Périmètre de consolidation

Ci-après le périmètre de consolidation considéré pour les prévisions :

Filiales	Domaine d'activité	% de contrôle	Méthode de consolidation
Banque Centrale Populaire	Banque	-	-
Chaabi Leasing	Crédit Bail	90,00%	IG
Assalaf Chaabi	Crédit à la Consommation	86,96%	IG
Maroc Assistance Internationale	Assistance	51,66%	IG
Banque Chaabi du Maroc	Banque	100,00%	IG
BPMG	Banque	53,90%	IG
BPMC	Banque	62,50%	IG
Fonds Moussahama I	Capital Investissement	99,86%	IG
Chaabi International Bank Off shore	Banque off shore	100,00%	IG
Fondation Micro-crédit	Fondation à but non lucratif	0,00%	IG
Bank Al Amal	Banque	0,06%	MEE
Chaabi LLD	Location Longue Durée	70,00%	IG
Upline Group	Banque d'investissement	50,01%	IG

III.2. CPC PREVISIONNEL CONSOLIDE

Ci-après le CPC prévisionnel du groupe BCP :

MDH	2007 retraité	2008e	Var 07/08	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011	Var 10/11	TCAM 09-11
Produit Net Bancaire	**1 501**	**1 755**	**16.9%**	**2 294**	**30.7%**	**2 729**	**19.0%**	**3 293**	**20.7%**	**19.8%**
Charges Générales D'Exploitation	1 129	1 351	19.6%	1 562	15.6%	1 795	14.9%	1 975	10.1%	12.5%
Dotations Aux Amortissements	89	96	7.7%	118	23.0%	143	21.6%	144	0.4%	10.5%
Résultat Brut D'Exploitation	**283**	**309**	**9.2%**	**614**	**98.8%**	**791**	**28.8%**	**1 174**	**48.4%**	**38.3%**
Cout De Risque	47	84	79.6%	36	-57.3%	110	205.3%	87	-20.6%	55.7%
Résultat D'Exploitation	**236**	**224**	**-4.9%**	**578**	**157.5%**	**681**	**17.8%**	**1 087**	**59.6%**	**37.1%**
Quote-Part Résultat Net Eses Mise En Equivalence	17	18	3.0%	20	16.3%	17	-18.6%	18	10.7%	-5.1%
Gains Ou Pertes Nets / Autres Actifs	856	1 037	21.1%	984	-5.1%	1 118	13.7%	1 198	7.1%	10.3%
Résultat Avant Impôt	**1 109**	**1 279**	**15.3%**	**1 582**	**23.7%**	**1 816**	**14.8%**	**2 303**	**26.8%**	**20.7%**
Impöt Sur Bénéfice	369	429	16.3%	508	18.5%	528	3.9%	648	22.6%	12.9%
Résultat Net	**740**	**850**	**14.8%**	**1 073**	**26.3%**	**1 287**	**19.9%**	**1 655**	**28.6%**	**24.2%**
Résultat Hors Groupe	**25**	**22**	**-14.0%**	**51**	**135.2%**	**80**	**59.1%**	**120**	**49.0%**	**54.0%**
Résultat Net Part Du Groupe	**715**	**828**	**16%**	**1 023**	**24%**	**1 207**	**18%**	**1 535**	**27%**	**22.5%**

Source: BCP

Il est à noter que les chiffres des contributions présentées dans ce qui suit sont des chiffres retraités pour les besoins de la consolidation et constituent donc des contributions nettes des filiales après élimination des flux intercompagnies et retraitements de consolidation (dotations et reprises pour investissements…). A ce titre, il est à constater une différence entre les chiffres BCP dans cette sous-section en comparaison avec la section suivante.

III.2.1. Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire consolidé s'établirait à 1,7 MMDH en 2008. Entre 2009 et 2011, ce poste passerait respectivement de 2,3 MMDH à 3,3 MMDH, soit un TCAM de 19,8%. Le détail du produit net bancaire prévisionnel par principales entités du groupe se présenterait comme suit :

Entités	2008e	%	2009	%	Var 08/09	2010	%	Var 09/10	2011	%	Var 10/11	TCAM 09-11
BCP Social	1 236 030	70%	1 351 641	59%	9%	1 444 559	53%	7%	1 639 931	50%	14%	10%
Autres filiales consolidées dont	519 338	30%	942 221	41%	81%	1 284 545	47%	36%	1 653 512	50%	29%	32%
Fondation micro_crédit	*188 082*	*11%*	*293 277*	13%	*56%*	*422 334*	15%	*44%*	*578 719*	18%	*37%*	*40%*
BCDM	*152 031*	*9%*	*342 496*	15%	*125%*	*433 884*	16%	*27%*	*487 454*	15%	*12%*	*19%*
MAI	*117 530*	*7%*	*133 820*	6%	*14%*	*151 830*	6%	*13%*	*164 180*	5%	*8%*	*11%*
Total	**1 755 368**	**100%**	**2 293 862**	**100%**	**31%**	**2 729 104**	**100%**	**19%**	**3 293 443**	**100%**	**21%**	**20%**

Source : BCP

La contribution de la BCP au PNB consolidé s'établirait à 70% en 2008. Entre 2009 et 2011, cette contribution baisserait à 54% sous l'effet d'une augmentation plus importante du PNB des filiales : un TCAM de 32,5% pour les filiales consolidées contre 10,1% pour la BCP.

Le PNB des filiales consolidées s'établirait à 519 MDH en 2008. Ce chiffre passerait de 942 MDH en 2009 à 1,6 MMDH à l'horizon 2011, correspondant à un TCAM de 32,5%. C'est ainsi que la part des filiales dans le PNB consolidé augmenterait de 29,6% en 2008 à 32,5% en 2011.

Les trois principales entités consolidées sont la Fondation Micro Crédit, la BCDM et la MAI. Ces trois organismes représenteraient en moyenne 33,5% du PNB consolidé sur la période 2008-2011.

III.2.2. Charges Générales d'Exploitation

Les charges générales d'exploitation s'établiraient à 1,4 MMDH en 2008 pour évoluer à 2,0 MMDH en 2011, soit un TCAM de 12,5% entre 2009 et 2011.

Le détail des charges générales d'exploitation par principales entités du groupe est présenté ci-dessous :

Entités	2008e	%	2009	%	Var 08/09	2010	%	Var 09/10	2011	%	Var 10/11	TCAM 09-11
BCP Social	1 057 897	78%	1 031 045	66%	-3%	1 152 431	64%	12%	1 221 802	62%	6%	9%
Autres filiales consolidées don	292 724	22%	530 930	34%	81%	642 335	36%	21%	753 582	38%	17%	19%
Fondation micro_crédit	*100 060*	7%	*146 410*	9%	*46%*	*191 389*	11%	*31%*	*238 627*	12%	*25%*	*28%*
BCDM	*120 483*	9%	*242 187*	16%	*101%*	*279 719*	16%	*15%*	*289 839*	15%	*4%*	*9%*
MAI	*52 400*	4%	*65 200*	4%	*24%*	*73 950*	4%	*13%*	*77 300*	4%	*5%*	*9%*
Total	**1 350 621**	**100%**	**1 561 975**	**100%**	**15,6%**	**1 794 766**	**100%**	**14,9%**	**1 975 384**	**100%**	**10%**	**12%**

Source : BCP

La contribution de la BCP aux charges générales d'exploitation au terme de l'exercice 2008 se situerait à 78%. Cette part baisserait à 62% à l'horizon 2011 en raison l'augmentation plus rapide des charges générales d'exploitation des filiales consolidées tenant compte de leur plan de développement jugé ambitieux (à titre d'exemple, la BCDM ayant décroché son « passeport européen » a commencé son redéploiement stratégique au niveau des grandes zones de présence des marocains du monde en Europe): un TCAM de 19,1% entre 2009 et 2011 contre 8,9% pour la BCP sur la même période.

La Fondation Micro Crédit, la BCDM et la MAI constitueraient la part la plus important des charges générales d'exploitation des filiales consolidées avec une contribution moyenne de 6,1% entre 2008 et 2011.

A noter que ce poste contient principalement les charges relatives aux services d'intérêts communs qui sont refacturés aux organismes du CPM (comptabilisé sur la ligne 'Gains ou pertes nets sur autres actifs'). Après compensation de ces deux postes, la contribution nette de la consolidation ressort à :

MDH	2007 retraité	2008e	Var 07/08	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011	Var 10/11	TCAM 09-11
Charges Générales D'Exploitation	1 129	1 351	19.6%	1 562	15.6%	1 795	14.9%	1 975	10.1%	12.5%
Gains Ou Pertes Nets / Autres Actifs	856	1 037	21.1%	984	-5.1%	1 118	13.7%	1 198	7.1%	10.3%
Contribution nette hors refacturations	**273**	**314**	**15%**	**578**	**84%**	**677**	**17%**	**778**	**15%**	**16.0%**

Source: BCP

L'augmentation relevée en 2009 provient principalement du développement de BCDM à travers ses implantations et nouvelles ouvertures d'agences en Europe.

Au-delà de 2009, la croissance reflète un développement normatif tel que cela était le cas sur la période passée.

III.2.3. Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements concernent les immobilisations incorporelles et corporelles du groupe et évolueraient au rythme des différents investissements entrepris. Ainsi, leur montant passerait de 118 MDH en 2009 à 144 MDH en 2011, correspondant à un TCAM de 10,5% sur la période.

III.2.4. Résultat Brut d'Exploitation

Le résultat brut d'exploitation se situerait à 309 MDH en 2008. Entre 2009 et 2011, ce résultat afficherait une évolution moyenne de 38,3% pour s'établir en fin de période à 1,2 MDH.

Ci-après le détail du résultat brut d'exploitation

Entités	2008e	%	2009	%	Var 08/09	2010	%	Var 09/10	2011	%	Var 10/11	TCAM 09-11
BCP Social	91 401	30%	229 641	37%	151%	201 738	26%	-12%	331 169	28%	64%	20%
Autres filiales consolidées don	217 510	70%	384 346	63%	77%	589 249	74%	53%	842 980	72%	43%	48%
Fondation micro_crédit	*88 022*	28%	*146 867*	24%	*67%*	*230 945*	29%	*57%*	*340 092*	29%	*47%*	*52%*
BCDM	*24 640*	8%	*79 915*	13%	*224%*	*128 843*	16%	*61%*	*172 205*	15%	*34%*	*47%*
MAI	*64 030*	21%	*67 320*	11%	*5%*	*76 330*	10%	*13%*	*84 880*	7%	*11%*	*12%*
Total	**308 911**	**100%**	**613 987**	**100%**	**99%**	**790 987**	**100%**	**29%**	**1 174 149**	**100%**	**48%**	**38%**

Source : BCP

La BCP contribuerait en 2008 à 30% dans le résultat brut d'exploitation consolidé, soit l'équivalent de 91 MDH. Cette contribution baisserait à 28% à l'horizon 2011.

Les filiales consolidées généreraient en moyenne 70% du résultat brut d'exploitation consolidé sur la période 2008-2011. Les trois fortes contributions émaneraient de la Fondation Micro Crédit, de la BCDM et de la MAI.

Il est à noter qu'en vertu de l'article 21 de la loi régissant le CPM, la BCP supporte l'ensemble des charges d'intérêt commun avant de les refacturer aux organismes du CPM.

En conséquence, le résultat brut d'exploitation corrigé ressortirait comme suit :

(MDH)	2008e	2009	Var	2010	Var	2011	Var
Résultat Brut d'Exploitation Corrigé	1 300	1 586	22%	1 889	19%	2 337	24%
Résultat d'Exploitation Corrigé	1 215	1 550	28%	1 779	15%	2 249	26%

III.2.5. Coût du Risque

Le coût du risque est constitué essentiellement des dotations nettes de reprises de provision sur créances en souffrance. Son évolution sur la partie prévisionnelle reflète la qualité escomptée du portefeuille de crédits du groupe BCP.

Ci-après le détail du coût du risque des principales filiales consolidées :

KDH	2008e	2009	2010	2011
MAI	20 480	16 700	18 450	15 400
Fondation Micro-Crédit	40 703	-4 673	3 368	3 502
B.P.M.C	21 048	-102	-852	-852
BCP	0	21 071	85 771	65 642
Autres	2 198	3 050	3 317	3 700
Total	**84 429**	**36 046**	**110 054**	**87 392**

Source: BCP

Le coût du risque s'élèverait à 84 MDH 2008 du fait principalement d'une dotation de 40 MDH constitué par la Fondation de micro-crédit.

En 2009, le coût du risque provient principalement d'une dotation au niveau de la BCP reflétant une anticipation des premiers effets de la crise économique mondiale sur le Maroc telle que décrite précédemment. En 2010, la banque prévoit une accentuation de l'impact sur l'économie nationale et par voie de conséquence anticipe un accroissement de la dotation pour créances en souffrance. Il en est de même dans une moindre mesure en 2011.

III.2.6. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

La quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence concerne Istitmar Chaabi, Chaabi Leasing et Bank Al Amal. Cette quote-part s'établirait à 17 MDH en 2008. Entre 2009 et 2011, ce montant afficherait une décroissance moyenne de 5,1% pour s'établir à 18,3 MDH en fin de période.

III.2.7. Gains ou pertes nets sur autres actifs

Les gains nets sur autres actifs s'élèveraient à 1,0 MMDH en 2008. Ces gains augmenteraient en moyenne de 10,3% entre 2009 et 2011 pour atteindre 1,2 MMDH en fin de période. Il est à noter que l'essentiel des chiffres de cette rubrique provient des récupérations des charges des services d'intérêt commun cité plus haut.

III.2.8. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices ressort en progression de 14.7% en TCAM entre 2008 et 2011 à 648 MDH en 2011. Toutefois, en taux d'impôt théorique, il est prévu que l'impôt sur les bénéfices baissera de 34% en 2008 à 28% en 2011. Cette évolution provient de deux éléments principalement :

- Un changement du mix de la contribution du résultat avant impôt entre les différentes filiales. En l'occurrence le poids de la banque (imposée actuellement à 37%) diminuerait substantiellement comparativement aux autres sociétés du groupe (imposées elles à actuellement 30%) et la fondation (exonérée d'impôt sur les sociétés).

Ci-après un tableau récapitulatif présentant ces différentes contributions.

KDH	2008e	2009	2010	2011
BCP	1 112 180	1 185 163	1 217 726	1 432 143
Fondation Micro-Crédit	47 319	151 540	227 577	336 590
Autres filiales	119 129	245 138	370 290	533 990
Total	**1 278 628**	**1 581 841**	**1 815 593**	**2 302 723**
Contribution au résultat avant impôts				
BCP	87.0%	74.9%	67.1%	62.2%
Fondation Micro-Crédit	3.7%	9.6%	12.5%	14.6%
Autres filiales	9.3%	15.5%	20.4%	23.2%

Source: BCP

III.2.9. Résultat non courant

Il est à noter qu'en 2010 est prévu un remboursement d'un reliquat de 20 MDH d'une subvention accordée à une filiale que BCP comptabilise en non-courant

III.2.10. Résultat net

Le résultat net consolidé s'établirait à 828 MDH en 2008. Ce montant s'élèverait à 1,1 MMDH en 2009 et 1,6 MMDH en 2011, soit un TCAM de 24,2% sur cette période. Ci-après le détail du résultat net par entité :

Entités	2008e	%	2009	%	Var 08/09	2010	%	Var 09/10	2011	%	Var 10/11	TCAM 09-11
BCP Social	700 718	85%	745 573	73%	6%	797 539	66%	7%	941 964	61%	18%	12%
Autres filiales consolidées don	127 352	15%	277 185	27%	118%	409 169	34%	48%	592 821	39%	45%	46%
Fondation micro_crédit	*47 319*	6%	*151 540*	25%	*220%*	*227 577*	29%	*50%*	*336 590*	29%	*48%*	*49%*
BCDM	*36 247*	4%	*36 388*	6%	*0%*	*70 686*	9%	*94%*	*104 280*	9%	*48%*	*69%*
MAI	*27 400*	3%	*31 900*	5%	*16%*	*36 450*	5%	*14%*	*43 700*	4%	*20%*	*17%*
Total	**828 071**	**100%**	**1 022 758**	**100%**	**24%**	**1 206 708**	**100%**	**18%**	**1 534 784**	**100%**	**27%**	**23%**

Source : BCP

Le résultat net social de la BCP s'élèverait à 701 MDH en 2008, soit 85% du résultat net consolidé du groupe. Cette contribution baisserait progressivement entre 2009 et 2011 pour s'établir à 61% en fin de période suite notamment à une augmentation plus importante des résultats des filiales : un TCAM de 46,2% entre 2009 et 2011 contre 12,4% pour la BCP sur la même période.

La fondation micro-crédit, la BCDM et la MAI représenteraient l'essentiel de la contribution des filiales, soit une part moyenne de 33,2% entre 2008 et 2011.

III.3. DONNEES PREVISIONNELLES BCP SOCIAL

III.3.1. Hypothèses d'exploitation

Les hypothèses d'exploitation retenues par la BCP pour l'exercice 2009 se présentent comme suit :
Les ressources « clientèle » prévues par la BCP au cours de la période du plan se présentent comme suit (en chiffres de fin de mois) :

	2007	2008e	Var	2009	Var	2010	Var	2011	Var
Dettes Envers Les Stes De Financement	119	6	-95%	9	55%	10	13%	12	15%
Emprunt Financiers Extérieurs	46	31	-33%	18	-42%	4	-78%	0	-100%
Dépôts De La Clientèle	9 885	14 923	51%	15 160	2%	15 116	0%	15 238	1%
Total Ressources Clientèle Bilancielles	**10 050**	**14 960**	**49%**	**15 187**	**2%**	**15 130**	**0%**	**15 250**	**1%**

Source: BCP

Les ressources à disposition de la BCP sont prévues de progresser de 290 MDH sur la période du plan. Cette progression serait dans sa quasi-totalité le fait des dépôts provenant des entreprises du fait de la vocation « Corporate Bank » de la BCP. La BCP prévoit ainsi qu'à travers ses politiques de financement des grands projets d'infrastructure du Royaume (énergie, mines, phosphate, tourisme …) ; elle développera davantage son activité de collecte.

Les ressources clientèle de la BCP ne couvrent qu'une partie des emplois de la Banque. Le reste provient principalement des ressources propres de la BCP (qui disposait de fonds propres de l'ordre 5.8 MMDH en juin 2008) ainsi que des excédents de trésorerie des BPR qui ont plus vocation à récolter les dépôts d'une plus large clientèle (MRE, Particuliers…).

Les emplois prévus d'être mis à disposition par la BCP au cours de la période du plan se présentent comme suit :

	2007	2008e	Var	2009	Var	2010	Var	2011	Var
Créances sur les Stés de financement	1 043	893	-14%	772	-14%	796	3%	803	1%
Créances sur la clientèle	**12 405**	**18 691**	**51%**	**22 653**	**21%**	**25 597**	**13%**	**27 670**	**8%**
Comptes courants débiteurs	*3 584*	*2 938*	*-18%*	*4 150*	*41%*	*4 480*	*8%*	*5 031*	*12%*
Crédits de trésorerie	*3 199*	*4 686*	*46%*	*5 252*	*12%*	*5 289*	*1%*	*5 635*	*7%*
Crédits à l'équipement	*4 850*	*6 967*	*44%*	*10 011*	*44%*	*13 015*	*30%*	*14 366*	*10%*
Crédits Immobiliers	*556*	*2 274*	*309%*	*1 491*	*-34%*	*1 312*	*-12%*	*1 385*	*6%*
Autres crédits	*215*	*1 692*	*686%*	*1 749*	*3%*	*1 501*	*-14%*	*1 252*	*-17%*
Cérdits à l'économie (*)	**12 962**	**19 584**	**51%**	**23 425**	**20%**	**26 392**	**13%**	**28 473**	**8%**

Source: BCP

(*) Hors provisions et intérêts courus

La croissance des « crédits à l'économie » octroyés par la BCP sont le reflet de la mise en application de la stratégie de la banque au cours de la période du plan, à travers une consolidation de sa position dans le secteur du Corporate Banking comme en témoigne une évolution annuelle moyenne sur la période de 13.3%. La BCP ambitionne de conforter sa position d'acteur de premier plan dans le financement des projets structurants du Royaume.

III.3.2. Compte de produits et charges sociaux prévisionnels

Le compte d'exploitation social prévisionnel de la BCP pour les exercices 2009-2011 se présente comme suit :

(en MDH)	2007	2008e	Var	2009	Var	2010	Var	2011	Var
Produits d'exploitation bancaire	4 201	7 248	73%	5 448	-9%	5 539	2%	5 901	7%
Charges d'exploitation bancaire	3 121	6 076	95%	4 074	-13%	4 071	0%	4 238	4%
Produit Net Bancaire	**1 080**	**1 172**	**9%**	**1 374**	**5%**	**1 467**	**7%**	**1 663**	**13%**
Produits d'exploitation	905	1 080	19%	1 077	8%	1 102	2%	1 167	6%

non bancaire									
Charges générales d'exploitation	998	1 137	14%	1 114	5%	1 235	11%	1 301	5%
Résultat brut d'exploitation	1 011	1 085	13%	1 299	10%	1 293	0%	1 483	15%
Résultat Courant	843	1 138	35%	1 271	8%	1 279	1%	1 410	10%
Impôts sur les sociétés	308	394	28%	426	-2%	405	-5%	473	17%
Résultat net	**553**	**765**	**38%**	**845**	**12%**	**894**	**6%**	**936**	**5%**

Source : BCP

Le Produit Net Bancaire

Pour l'exercice 2008, le produit net bancaire est estimé à 1,3 Mds DH, en progression de 22% par rapport à 2007.

Par nature, le PNB se présente comme suit sur la période du plan.

	2007	2008e	Var	2009	Var	2010	Var	2011	Var	TCAM
Marge D'Interêts	396	619	56%	719	16%	687	-5%	765	11%	7%
Marge Sur Commissions	198	204	3%	239	17%	262	10%	284	8%	12%
Résultats Sur Opérations De Marché	410	311	-24%	290	-7%	390	35%	470	21%	15%
Autres Produits & Charges Bancaires	76	39	-49%	127	229%	128	1%	144	12%	55%
Produit Net Bancaire	**1 080**	**1 172**	**9%**	**1 374**	**17%**	**1 467**	**7%**	**1 663**	**13%**	**12%**

Source: BCP

Sur la période 2008-2011, le PNB devrait progresser au taux de croissance annuelle moyen de 12.4% à 1 663 MDH en liaison notamment à :

- une progression de 146 MDH de la marge d'intérêts ;
- une hausse de 79 MDH provenant des commissions sur prestations de services ;
- une croissance des résultats sur opérations de marché de 159 MDH ; et
- les autres produits et charges par 106 MDH sur la période constitué par les encaissements de dividendes.

Les Produits d'exploitation non bancaires

De par l'article 21 de la loi régissant le CPM, la BCP est en charge de la gestion des services d'intérêt commun pour le compte du CPM. Ces charges d'abord supportées par la BCP sont refacturées à l'identique aux organismes du CPM.
En comptabilité consolidée IFRS, les charges refacturées aux BPR sont comptabilisées en gains ou pertes sur autres actifs.

Les Charges Générales d'Exploitation

A fin 2008, les charges générales d'exploitation s'établiraient à 1,1 MMDH. Ces charges passeraient de 1,1 MMDH en 2009 à 1,3 MMDH en 2011, soit un TCAM de 8,1%. Ci-après la décomposition de ce poste :

Détail des charges d'exploitation	2008e	2009	2010	2011
Charges de personnel	44,1%	43,0%	40,8%	40,6%
Impôts et taxes	1,8%	1,8%	1,7%	1,7%
Charges externes	46,2%	47,0%	50,0%	50,9%
Autres charges générales d'exploitation	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	7,4%	7,8%	7,0%	6,3%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**
% coefficient d'exploitation (*)	**12.0%**	**10.3%**	**8.4%**	**8.3%**

Source: BCP

(*) Le coefficient d'exploitation est la consommation du PNB par les charges générale d'exploitation de la BCP après déduction des refacturations des charges des prestations des services d'intérêt commun. Il renseigne sur la productivité globale de l'institution

De par la loi régissant le CPM, la BCP est en charge de la gestion des services d'intérêt commun pour le compte du CPM. Ces charges d'abord supportées par la BCP sont refacturées aux organismes du CPM (ligne Produit d'exploitation non bancaire)

Les charges de personnel constituent une part importante dans les charges d'exploitation de la BCP. Ainsi, sur la période 2009-2011, ce poste représenterait en moyenne 41,5% du total des charges d'exploitation.

Les charges externes représentent l'essentiel des charges d'exploitation sur la période 2009-2011 affichant au passage une moyenne de 49,3%.

La baisse continue du coefficient d'exploitation reflète une progression plus importante du PNB de la BCP compte tenu des perspectives de développement comparativement à l'évolution de ses charges générales d'exploitation de la BCP.

Résultat Net

Le résultat net s'établirait à 765 MDH en 2008.

Le résultat net devrait enregistrer une augmentation de 37% en 2008 et un TCAM de 7% sur la période 2008-2011, pour atteindre 936 MDH en 2011.

PARTIE II FACTEURS DE RISQUES

I. RISQUES DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie ou de crédit est le risque de perte du fait du non respect par le client des ses obligations à l'égard de la banque (peut résulter du comportement du client, de l'évolution des marchés et autres facteurs externes).

La stratégie globale des risques de la BCP est basée sur les principes suivants :

- Le respect des exigences réglementaires dictées par Bank Al Maghrib ;
- Un suivi rigoureux des risques avec un développement maîtrisé des activités ;
- L'intégration des meilleures pratiques en matière de gestion des risques et l'alignement des rendements visés aux risques assumés.

Plus spécifiquement, le processus d'octroi des crédits repose sur la séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation et du suivi du risque. L'ensemble de ce processus est couvert par des procédures qui cadrent l'activité du crédit, notamment :

- L'évaluation des dossiers de crédits et les informations minimum requises pour le traitement des dossiers ;
- La notation des clients ;
- Les compétences des comités et instances de décisions ;
- La gestion des garanties (évaluation, renouvellement,…) ;
- Le suivi des risques (suivi des indicateurs de risque de la Banque…).

I.1. CREANCES EN SOUFFRANCE

Le déclassement et le provisionnement des créances en souffrances s'effectuent conformément aux dispositions de la circulaire de BAM n° 19/G/2002 et aux instructions de Bank Al Maghrib en la matière. Un suivi périodique de ces créances est assuré et un reporting élaboré pour les instances de décisions de la Banque, notamment le Comité Directeur.

Le taux des créances en souffrance de la BCP reste nettement maîtrisé. Il est passé de 4,12% du total des emplois clients en 2005 à 1,80% en 2006 pour se situer à 0,07% à fin 2007 puis à 0,06% au 30 juin 2008, soit une amélioration de 4 points. La baisse de ce taux est la conjugaison de l'effort de récupération et la progression des emplois.

I.2. DISPOSITIF DE NOTATION INTERNE

La notation est un outil d'aide à l'évaluation, à la décision ainsi qu'au suivi des risques. Elle constitue l'un des instruments de détection de la dégradation ou l'amélioration d'un risque lors des revues annuelles de portefeuille.
Pour les entreprises et professionnels, un processus de notation a été instauré depuis l'année 2003 construit à dire d'experts et basé sur une échelle de 4 classes de risques. Il est cadré par des procédures d'utilisation, et constitue la base d'un système de délégation et de tarification.

En parallèle à cet outil, un nouveau système de notation conforme aux exigences Bâle II et basé sur des données historiques et des modèles statistiques a été développé en 2007 avec une échelle de 9 classes dont une relative au défaut.

Depuis 2008, ce système est intégré dans un nouveau cadre d'utilisation visant sa conformité aux exigences de la méthode NI de Bâle, et ce à travers :

- L'intégration de l'outil de notation dans le système d'informations, assurant le stockage et l'historisation des données ainsi que la traçabilité.
- La normalisation du processus par une circulaire et une procédure de travail conforme aux exigences de transparence et d'indépendance de la notation.

Les différentes classes de risques retenues et leurs significations sont retracées ci-dessous :

Notes	Libellé court	Libellé détaillé
A	Excellent	Excellente évolution, et positionnement excellent sur son secteur, capacité d'endettement très élevée, le management jouit d'une longue réputation d'excellence.
B	Très Bon	Très Bonne évolution des indicateurs d'activité et de rentabilité, bon positionnement au plan commercial, forte capacité d'endettement, le management jouit d'une bonne réputation.
C	Bon	Bonne évolution de l'activité et de la rentabilité, endettement modeste, management de bonne réputation.
D	Assez Bon	Evolution normale de l'activité et de la rentabilité, endettement modéré, management de bonne réputation.
E	Moyen	Actifs de qualité satisfaisante, endettement modéré, management de bonne réputation, l'emprunteur jouit d'une position moyenne dans son secteur.
F	Passable	Actifs de qualité acceptable, capacité d'endettement faible voire nulle, management moyen.
G	Médiocre	Endettement important, management faible, faible positionnement sur son secteur.
H	Très Médiocre	Situation financière trop fragile, lourd endettement, management anarchique, mauvaise position sur le secteur…..etc
Défaut	Défaut	Les engagements du client font ressortir l'existence d'au moins d'une créance en souffrance.

I.3. REPARTITION DES ENGAGEMENTS DE LA BCP AU 30/06/2008

Le portefeuille de la BCP - Bank est constitué essentiellement des grandes entreprises et institutionnels dont le chiffre d'affaires est égal ou supérieur à 300 millions de DH.
Au titre du premier semestre 2008, l'encours des crédits à l'économie a continué sa forte progression en s'établissant à 15,6 milliards de DH, soit +62% par rapport à la même période Cette performance est liée essentiellement l'évolution des crédits à l'équipement et à l'immobilier

Répartition par secteur d'activité :

Secteur d'activité	Encours par décaissement en %	Encours par signature en %
Holding	15%	
Immobilier	15%	5%
Télécoms	12%	
Industries	12%	28%
Energie	12%	42%
Autres	12%	
Société de financement	6%	
Hôtellerie/Tourisme	4%	4%
Administration/offices	4%	21%
Services	3%	
Transports	3%	1%
Particuliers	2%	
Total	**100%**	**100%**

Source : BCP

La diversification sectorielle constitue un des axes de la politique de la gestion des risques de crédit.
Pour les crédits par décaissement, les secteurs des holdings, télécoms, énergie, industrie et immobilier ont représenté 65% de l'encours global à fin juin 2008, contre 59% en 2007, 56% en 2006 et 48% en 2005.
En ce qui concerne les engagements par signature, les secteurs Energie, Industrie, Administration et Offices concentrent 90% des encours.

Répartition par zone géographique :

Région	Encours par décaissement en %	Encours par signature en %
Casablanca	71%	70%
Rabat	14%	21%
Centre Sud	1%	
Tanger-Tétouan	7%	2%
Oujda	3%	2%
Marrakech	5%	4%
Total	**100%**	**100%**

Source : BCP

La région de Casablanca constitue la première zone géographique en termes d'importance. Elle représente, elle seule, environ 70% aussi bien pour les crédits par décaissement que pour les engagements par signature.

II. RISQUES DE MARCHE

Le risque de marché est le risque de perte provoquée par une évolution défavorable des facteurs de marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt, les cours des actions et les matières premières.

La gestion des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la BCP en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant important en matière de produits financiers.

Le portefeuille de négociation représente l'ensemble des actifs détenus avec objectif de les vendre à court terme pour bénéficier d'une évolution favorable des marchés. Ce portefeuille est réparti en plusieurs instruments de marché : les titres obligataires, la position de change, les actions liquides, les OPCVM...etc.

L'évaluation des risques de marché à la Banque repose sur la combinaison de deux groupes de mesures. D'une part le calcul de la valeur à risque (VaR), et d'autre part l'utilisation de diverses mesures de sensibilité (y compris les scénarii de stress) qui permettent d'encadrer les risques potentiels à caractère non récurrent.

La BCP a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VAR pour l'ensemble de son portefeuille de négociation. La valeur à risque correspond à la perte maximale que la BCP pourrait enregistrer sur une période d'une journée, avec un niveau de confiance de 95%. Par conséquent, les chances que les pertes réelles encourues soient plus élevées que la VaR sont de l'ordre de 5%.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle basé sur un modèle paramétrique à distribution normale (avec matrice de Variance-Covariance) qui prend implicitement en compte

les corrélations entre les différents facteurs de risques se basant sur un historique de 2 ans. Une valeur à risque globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation et par nature d'instruments.

Parallèlement aux calculs de valeurs à risque, des impacts en termes de profits et pertes (P/L) à partir de scénarii standards ou de scénarii de stress sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarii sont choisis parmi trois catégories à savoir : des scénarii historiquement avérés, des scénarii hypothétiques et des scénarii adverses.

Evolution des positions et des indicateurs relatifs au portefeuille de négociation :

- Compartiment obligataire : Ce portefeuille a subi courant 2007 un allégement des positions passant de 10 milliards de dirhams en mars 2007 à 1.3 milliards en décembre de la même année.
  Cette diminution est due principalement aux anticipations portant sur la hausse de taux et la volonté de la BCP de se positionner sur les courtes maturités afin de profiter de cette tendance lors de la réallocation du portefeuille.
  Courant juin 2008, le portefeuille de placement obligataire a été reconstitué à hauteur de 10 milliards DH par reclassement d'une partie du portefeuille d'investissement.
  La VaR du portefeuille obligataire (hors effet de corrélation) est de 102.3 millions à fin juin 2008 contre 13.3 millions de dirhams à fin décembre 2007 représentant ainsi 1% de la valeur du portefeuille.

- Compartiment actions et OPCVM : Ce portefeuille est demeuré pratiquement stable courant le deuxième trimestre de l'année 2007. Toutefois, courant le deuxième trimestre 2008, le portefeuille actions a cru de 24% par rapport aux positions arrêtées à fin décembre 2007.
  Les VaR(s) des portefeuilles actions et OPCVM représentant respectivement 11 millions dirhams et 1 millions de dirhams à fin juin 2008 contre 7.9 millions et 1.2 millions de dirhams à fin décembre 2007 représentant ainsi en moyenne de 0.35% de la valeur du portefeuille.

- Compartiment change : Malgré la croissance du portefeuille de change à terme du principalement à la volonté des clients de se couvrir contre la volatilité accrue des cours EUR et USD, la position de change nette reste équilibrée compte tenu de la composition du panier.
  La VaR sur la position de change a atteint 12 millions de dirhams à fin juin 2008, suite à l'augmentation de la position nette de change

III. RISQUES DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte si elle ne disposait pas au moment approprié des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.
Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir à la banque l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stables et diversifiés. Le portefeuille des titres est constitué majoritairement de Bons du Trésor et accessoirement de positions sur actions liquides et sur OPCVM.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- Le suivi des ratios de liquidité du bilan selon les exigences internes et celles issues de la réglementation ;
- Le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie ;
- Le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits.

La BCP a pour vocation principale d'animer et de développer les produits et les services offerts aux grandes entreprises. En conséquence, les dépôts de la clientèle sont fortement concentrés sur le segment des entreprises et constituent une part importante du financement de la BCP.
Comptant sur la synergie du groupe, la diversification des sources de financement pour les activités de détail est assurée par les Banques Populaires Régionales.

La BCP est également un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marchés. La position de la BCP lui permet de recourir, occasionnellement à court terme, auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières aux opérations de pension.

Le CPM respecte le coefficient réglementaire de liquidité tel que spécifié par la circulaire N°31/G/2006 et transmet trimestriellement à BAM les rapports qui présentent le détail du calcul du coefficient de liquidité à un horizon d'un mois.

Années	Coefficient de liquidité
2006	133%
2007	181%
Juin 2008	127%

Le ratio de liquidité à évolué considérablement durant l'année 2007 suite d'une part à l'augmentation des quotités de liquidité dictées par la nouvelle circulaire de BAM en la matière et d'autres part à l'augmentation des actifs liquides du CPM. Durant l'année en cours, ce ratio a du baisser à cause de l'augmentation des crédits à l'économie et la décélération des ressources à vue mais reste au même niveau que celui de l'année 2006.

L'encours des dépôts de la clientèle par type de produit est réparti de la manière suivante :

(En MDH)	2005	Part	2006	Part	2007	Part	juin-08	Part
Comptes à vue créditeurs	465	15%	445	9%	2 137	21%	1 427	14%
Dépôts à terme (DAT)	2 001	64%	3 818	78%	6 934	70%	7 596	76%
Autres comptes créditeurs	659	21%	610	13%	863	9%	945	9%
Dépôts de la clientèle	**3 125**	**100%**	**4 872**	**100%**	**9 935**	**100%**	**9 968**	**100%**
% de croissance			56%		104%		0,3%	

Source : BCP- Comptes sociaux

L'exercice 2007 a été marqué par un effort considérable en matière de collecte. Ainsi, les dépôts ont enregistré une progression remarquable de 104% avec un additionnel de +5 milliards de dirhams. Les comptes à vue ont vu leur part progresser à 21,5%, avec une augmentation de près de 1,7 Mds DH, et ce à la défaveur de la part des DAT et des autres comptes créditeurs.

A fin juin 2008, les dépôts de la clientèle ont progressé de 0,3% et ce, à la faveur des dépôts à terme qui ont augmenté de 9,5% avec une part de 76% du total des dépôts. Cette prépondérance de la collecte des ressources en provenance des entreprises et des institutionnels confirme le

positionnement de la BCP en tant qu'acteur majeur dans le segment des Corporates par rapport aux autres entités du Groupe.

La BCP bénéficie également d'un levier important en termes de ressources via le transfert des excédents des BPR dont l'allocation et la rémunération sont orientées dans le cadre de la stratégie financière du groupe. Ce montant s'est situé à fin juin 2008 à hauteur de 48,16 milliards.

IV. RISQUES OPERATIONNELS

La filière de gestion des risques opérationnels est organisée comme suit :

- La fonction risques opérationnels au niveau du de la BCP est chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques pour le compte du GBP ainsi que de l'animation de la filière risques opérationnels du Groupe.
- Un réseau de correspondants risques opérationnels positionnés au niveau des BPR, des fonctions centrales de la BCP et des filiales. Ces correspondants ont pour principales missions la collecte des pertes opérationnelles, la mise à jour de la cartographie des risques, le suivi des indicateurs d'alertes et la mise en place des plans d'actions visant ainsi le renforcement du dispositif du contrôle interne.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est organisé autour de quatre composantes permettant l'identification des risques, la mesure des impacts, le suivi des indicateurs et l'atténuation des risques majeurs.

La première étape de la démarche d'identification des risques opérationnels consiste à établir une cartographie des risques. Cette cartographie s'appuie sur un mécanisme d'autoévaluation des risques inhérents aux activités de la banque et sur les contrôles permettant de réduire les risques résiduels. Cette approche s'appuie sur une analyse approfondie des processus de la banque.

La démarche adoptée pour la mise en place de la cartographie des risques opérationnels se déroule en 3 phases :

- Phase 1 : Découpage en processus des activités de la banque supportant les risques opérationnels ;
- Phase 2 : Identification et autoévaluation des risques opérationnels ;
- Phase 3 : Classification des risques résiduels en fonction de l'impact et de la probabilité de survenance.

La deuxième étape relative à l'identification des risques consiste à mettre en place un processus de collecte des incidents et constituer une base historique des pertes avérées. La BCP dispose actuellement d'un historique de 10 ans qui permettra tout d'abord de dégager une vision objective et chiffrée des risques réellement encourus par la banque, ensuite de peaufiner sa cartographie des risques potentiels et enfin de préparer l'adoption par la banque des méthodes avancées au titre des risques opérationnels.

Cette démarche est appuyée par un outil informatique de gestion des risques opérationnels permettant la consolidation, la remontée des indicateurs et leur suivi. L'objectif du système de reporting mis en place est de fournir aux instances dirigeantes de la BCP, des BPR et des filiales une vision consolidée des risques opérationnels leur permettant :

- d'appréhender la nature et l'ampleur des risques encourus ;
- d'effectuer les arbitrages nécessaires en terme de couverture en fonction du niveau de tolérance aux risques identifiés ;
- de piloter les actions préventives / correctives et leur état d'avancement.

La BCP a adopté une politique de couverture et d'atténuation du risque basée sur la mise en œuvre de trois types de plans d'actions :

- des actions de prévention efficaces identifiées notamment lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels à travers le renforcement du dispositif de contrôle interne ;
- des plans de relève et de continuité d'activité (PCA), ayant pour objectif de garantir un fonctionnement sans interruption des activités essentielles de la banque et de limiter les pertes engendrées en cas de perturbation grave de l'activité ;
- du transfert de certains risques majeurs par la mise en place d'une politique d'assurance adaptée.

V. RISQUES REGLEMENTAIRES

Sur le plan réglementaire, l'année 2008 a été marquée par la consolidation des processus de gouvernance, d'identification, de mesure et de suivi des risques conformément aux normes Bâle II et aux meilleures pratiques admises au sein de la profession.
Le CPM affiche ainsi un ratio de solvabilité Bâle de 12,72% intégrant les différentes catégories de risques (crédit, marché et opérationnel).

PARTIE III FAITS EXCEPTIONNELS

A la date d'établissement du présent dossier d'information, la Banque Centrale Populaire ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter sa situation financière

PARTIE IV LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'établissement du présent dossier d'information, la Banque Centrale Populaire ne connaît pas de litiges ou affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative sa situation financière.

PARTIE V ANNEXES

DONNEES COMPTABLES & FINANCIERES DE LA BCP

I. PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES IFRS

I.1. CONTEXTE

L'application des normes IAS/IFRS est obligatoire à partir du 01 janvier 2008.
L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en terme de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a adopté les normes internationales d'information financière IFRS pour les comptes consolidés au premier semestre 2008.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations approuvées par l'union européenne applicables au 30 juin 2008.

I.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

I.2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.
Le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités *ad hoc*), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- Les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- Le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- Le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent
- peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- Le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage, tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie de la part d'une société du Groupe leur permettant de limiter de façon importante leur risque.

Périmètre de consolidation au 30 juin 2008

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
BCP	588 805	100,00	100,00	EC (*)
BCDM (K Euro)	21 000	100,00	100,00	IG (**)
MAI	50 000	51,66	51,66	IG
Moussahama	140 000	99,93	99,93	IG
Alistitmar Chaabi	10 000	34,00	34,00	MEE (***)
Media Finance	100 000	70,00	70,00	IG
Chaabi LLD	20 000	40,00	48,99	IG
CIB (K USD)	2 200	60,00	60,00	IG
Chaabi leasing	100 000	30,00	30,00	MEE
BPMG (K GNF)	10 139 250	53,90	53,90	IG
BPMC (K FCFA)	2 000 000	62,50	62,50	IG
BANK AL AMAL	500 000	0,06	0,06	MEE

(*) Etablissement consolidant
(**) Intégration Globale
(***) Mise en équivalence
Source : BCP

I.2.2. Méthodes de consolidation

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.
Il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.
La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Entreprises sous contrôle conjoint : Coentreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.
Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

I.2.3. Options retenues par le Groupe

Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le Groupe doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
  - le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé,
  - la situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée,
  - le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés,

Les titres de participation sur lesquelles le groupe n'a aucun contrôle, ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplie les critères présentés ci-avant.

Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

La consolidation des entités ad hoc

Les exclusions du périmètre de consolidation :
Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe BCP sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

I.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.
Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.
Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

I.3.1. Comptabilisation initiale

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.
Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

I.3.2. Evaluation et comptabilisation ultérieures

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

I.3.3. Amortissement

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

I.3.4. Dépréciation

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.
En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.
Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

I.3.5. Plus ou moins-values de cession

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».
Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

I.3.6. Options retenues par le Groupe

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.
La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expérience métier et à une étude réalisée auprès de certaines Agences. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.
Cette ventilation s'applique au coût historique de toutes les constructions, car la méthode de reconstitution des composants à partir des factures n'a pas été adoptée compte tenu de sa complexité.
Toutefois cette répartition va être mise en œuvre à partir du 30 juin 2008 pour le traitement récurrent des immobilisations.
Pour la 1ère application des normes IFRS, une matrice de décomposition a été définie compte tenu de la complexité de reconstitution des composants à partir des factures.

Evaluation

Le Groupe BCP a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.
Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

I.4. CONTRATS DE LOCATIONS

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

I.4.1. Le groupe est le bailleur

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location –financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.
Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.
Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Un contrat de location simple, est un contrat par lequel la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.
Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.
Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.
Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

I.4.2. Le groupe est le preneur

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location –financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt.
L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.
En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.
Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.
La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

I.5. PRETS ET CREANCES, ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

I.5.1. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les opérations interbancaires réalisées par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués.
Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (frais de dossier, commissions de participation et d'engagement), considérés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.
Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

I.5.2. Engagements de financements

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.
Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du bénéficiaire de l'engagement.

I.5.3. Engagements de garanties données

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat prorata temporis sur la période de garantie.
Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du débiteur.

I.6. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

I.6.1. Principes généraux

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente) soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.
La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.
La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation qui incorpore le maximum de données observables du marché et cohérente avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

I.6.2. Prix cotés sur un marché Actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

I.6.3. Prix non cotés sur un marché Actif

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).
Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.
La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

I.6.4. Marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers *(day one profit) :*

- est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

I.6.5. Actions non cotées

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

I.7. TITRES

Les titres détenus par le Groupe sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

I.7.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisés en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

I.7.2. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.
Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.
En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon courus pour les titres à revenu fixe, sont présentées dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».
Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».
Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.
Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

I.7.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.
Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.
Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

I.7.4. Opérations de pensions et prêts/ emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée. Néanmoins, pour les opérations de pension initiées par les activités de transaction, le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de transaction, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

I.7.5. Date de comptabilisation et de décomptabilisation

Les titres sont comptabilisés au bilan à la date de règlement et de livraison. Durant ces délais, les conséquences des changements de juste valeur sont prises en compte en fonction de la catégorie dans laquelle ces titres seront classés. Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés. Ils sont alors décomptabilisés et les plus ou moins-values de cession sont constatées en résultat sous le poste approprié.

I.7.6. Options retenues par le Groupe

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

AFS	HTM	Trading
▪ Bons du trésor classés en titres de placements ▪ Obligations marocaines non cotés ▪ Titres d'OPCVM détenus (titrisation) ▪ OPCVM et actions ▪ Bons du trésor reclassés des titres d'investissements	▪ Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS) ▪ Bons du trésor Habitat économique classés en titres de placement.	▪ Ne figurent en trading que les produits dérivés.

I.8. OPERATIONS EN DEVISES

I.8.1. Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

I.8.2. Actifs non monétaires libellés en devises

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

- Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »
- Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

I.9. DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

I.9.1. Dépréciation sur prêts et créances et assimilés

Périmètre : Prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et engagements de financement et de garantie.
Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation sur base individuelle

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues. Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts.

La dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».
À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

Dépréciation sur base collective

Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date d'arrêté.

Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade attribuée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».
En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêté.

I.9.2. Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.
En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.
Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.
Une dépréciation sur un titre à revenu variable est constituée sous le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

I.9.3. Options retenues par le Groupe

Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement significatives)

Tous les dossiers supérieurs à 2 MDH, qualifiés de « gros dossiers » sont revus au cas par cas pour déterminer les flux de recouvrement attendus sur un horizon de 5 années et calculer par conséquent la provision IFRS par différence entre le montant brut de la créance et la valeur actualisée de ces flux au TIE d'origine.

Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement non significatives)

Les dossiers inférieurs à 2 MDH, qualifiés de « petits dossiers » font l'objet d'une modélisation statistique (modélisation des flux de recouvrement historiques) par classe homogène de risque. Les taux de perte utilisés pour le calcul de la provision sur base collective sont issus de ce modèle.

Pour la provision collective

Le Groupe BCP a défini des critères d'identification des créances sensibles et a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance. Les taux de perte utilisés pour le calcul de la provision sur base collective sont issus de ce modèle.
La méthodologie du provisionnement collectif s'inspire des dispositions baloises.

I.10. DETTES REPRESENTEES PAR TITRES ET ACTIONS PROPRES

I.10.1. Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.
Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

I.10.2. Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

I.11. DERIVES ET DERIVES INCORPORES

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur juste valeur.

I.11.1. Principe général

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.
Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

I.11.2. Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.
Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.
Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.
En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

I.11.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont séparés de la valeur de l'instrument hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.
Les dérivés sont comptabilisés séparément en tant que dérivé et le contrat hôte selon la catégorie dans laquelle il est classé.
Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

I.12. COMMISSIONS SUR PRESTATION DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

I.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

Principe général
L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraînerait une dégradation inacceptable des relations avec son personnel.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe BCP sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

I.13.1. Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

I.13.2. Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
Sont notamment concernées notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

I.13.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

I.13.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.
Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.
La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.
Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

I.13.5. Options retenues par le Groupe

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.
Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime. Les hypothèses prises en compte pour 2007 et 2008 se déclinent ainsi (les taux indiqués sont des taux moyens pondérés) :

	01/01/2007	30/06/2007	31/12/2007	30/06/2008
Taux d'actualisation	4,34%	4,39%	5,16%	5,12%
Taux d'évolution des salaires	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
Taux de rendement des actifs	4,50%	4,50%	5,20%	5,20%
Taux d'évolution des coûts médicaux	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émise par l'Etat marocain auxquels une prime de risque est ajoutée pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces dernières.

En MDH	01/01/2007	30/06/2007	31/12/2007	30/06/2008
Provision pour indemnités de retraite	58	56	56	58
Provision pour indemnités fin carrière	32	31	33	32
Provision pour couverture médicale des retraités	102	106	103	106
Provision pour prime spéciale d'ancienneté	18	18	18	18
Total	**210**	**210**	**209**	**214**

I.14. PROVISIONS/PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

I.14.1. Options retenues par le Groupe

Provisions pour risques bancaires généraux :

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

I.15. IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

I.15.1. Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

I.15.2. Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.
Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

I.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.
Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires :
Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait dû impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables.
Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

I.17. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, Offices des chèques postaux ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.
Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Titres de créances négociables.
Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

I.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».
Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.
En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.
Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

I.18.1. Information sectorielle

Le Groupe BCP est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de financement et d'investissement comprenant la Banque centrale populaire, Média finance et Moussahama; Al Istitmar Chaabi ;
- Banque de détail au Maroc comprenant, Maroc Assistance International, Bank Al Amal ;
- Sociétés de financement spécialisées comprenant ; Chaabi Leasing; Chaabi LLD;
- Banque de détail à l'international comprenant Banque Chaabi du Maroc; Banque Populaire Marocco Centrafricaine; Banque Populaire Maroc Guinée et Chaabi International Bank off Shore.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

I.19. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.
Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

I.20. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

I.20.1. Format des états financiers

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

I.20.2. Règles de compensation des actifs et passifs

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

II. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS DE LA BCP

(Chiffres en KDH)

II.1. BILAN - JUIN 2008 IFRS

ACTIF IFRS	31/12/2007	30/06/2008
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	15 117 694	16 173 005
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	49 514	53 245
Instruments dérivés de couverture	-315	0
Actifs financiers disponibles à la vente	16 611 921	14 392 458
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	9 097 777	8 204 853
Prêts et créances sur la clientèle	13 000 769	15 224 204
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	0	0
Placements détenus jusqu'à leur échéance	29 496 617	27 823 355
Actifs d'impôt exigible	193 001	325 836
Actifs d'impôt différé	140 985	121 761
Comptes de régularisation et autres actifs	806 813	661 873
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Participations dans des entreprises mises en équivalence	85 219	94 464
Immeubles de placement	0	0
Immobilisations corporelles	1 546 359	1 657 294
Immobilisations incorporelles	73 723	96 985
Ecarts d'acquisition	0	0
TOTAL ACTIF IFRS	86 220 077	84 829 334

PASSIF IFRS	31/12/2007	30/06/2008
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**15**	**16**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	**0**	**0**
Instruments dérivés de couverture	**0**	**0**
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	**65 059 850**	**63 848 400**
Dettes envers la clientèle	**12 336 628**	**11 137 850**
Dettes représentées par un titre	**0**	**0**
Titres de créance émis	**0**	**0**
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	**0**	**0**
Passifs d'impôt courant	**54 810**	**342 954**
Passifs d'impôt différé	**480 751**	**470 654**
Comptes de régularisation et autres passifs	**1 034 963**	**1 183 082**
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	**0**	**0**
Provisions techniques des contrats d'assurance	**178 586**	**199 243**
Provisions pour risques et charges	**227 949**	**212 685**
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	**1 175 496**	**1 525 829**
Dettes subordonnées	**0**	**0**
Capital et réserves liées	**3 364 464**	**3 613 264**
Réserves consolidées	**1 215 615**	**1 393 931**
- Part du groupe	1 034 800	1 196 596
- Part des minoritaires	180 815	197 335
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	**350 633**	**399 768**
Résultat net de l'exercice	**740 317**	**501 658**
- Part du groupe	714 846	480 657
- Part des minoritaires	25 472	21 001
TOTAL PASSIF IFRS	**86 220 077**	**84 829 333**

II.2. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2006	**588 805**	**2 534 415**	**0**	**1 572 350**	**1 017 225**	**5 712 794**	**204 985**	**5 917 779**
Impact des changements de méthodes comptables	0	0	0	0	0	**0**	0	**0**
Capitaux propres clôture n-2 corrigés	**588 805**	**2 534 415**	**0**	**1 572 350**	**1 017 225**	**5 712 794**	**204 985**	**5 917 779**
Opérations sur capital	0	8	0	0	0	8	7	15
Paiements fondés sur des actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations sur actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0
Dividendes	0	0	0	-285 637	0	-285 637	-21 027	-306 664
Résultat de l'exercice	**0**	**241 236**	**0**	**473 610**	**0**	**714 846**	**25 472**	**740 318**
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions **(A)**	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat **(B)**	0	0	0	0	-666 592	-666 592	0	-666 592
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat **(C)**	0	0	0	16 460	0	16 460	3 323	19 783
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)	0	0	0	16 460	-666 592	-650 132	3 323	-646 809
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	-27 137	0	-27 137	-6 473	-33 610
Capitaux propres clôture 31/12/2007	**588 805**	**2 775 659**	**0**	**1 749 645**	**350 633**	**5 464 742**	**206 287**	**5 671 029**
Changement de méthodes comptables	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaux propres clôture n-1 corrigés	**588 805**	**2 775 659**	**0**	**1 749 645**	**350 633**	**5 464 742**	**206 287**	**5 671 029**
Opérations sur capital	0	-25	0	0	0	-25	0	-25
Paiements fondés sur des actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations sur actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0
Dividendes	0	0	0	-287 037	0	-287 037	0	-287 037
Résultat de l'exercice	**0**	248 825	**0**	231 832	**0**	**480 657**	**21 001**	**501 658**
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions **(D)**	0	0	0	0	0	**0**	0	**0**
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat **(E)**	0	0	0	0	49 135	49 135	0	49 135
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat **(F)**	0	0	0	13 191	0	13 191	0	13 191
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	**0**	**0**	**0**	**13 191**	**49 135**	**62 326**	**0**	**62 326**
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	-30 379	0	-30 379	-8 953	-39 332
Capitaux propres clôture 30/06/2008	**588 805**	**3 024 459**	**0**	**1 677 252**	**399 768**	**5 690 284**	**218 335**	**5 908 619**

II.3. COMPTE DE RESULTAT - JUIN 2008 IFRS

Compte de résultat IFRS consolidé	30/06/2007	30/06/2008
Intérêts et produits assimilés	1 667 951	1 854 373
Intérêts et charges assimilés	-1 368 496	-1 499 324
Marge d'intérêts	**299 455**	**355 048**
Commissions perçues	143 249	155 178
Commissions servies	-1 244	-2 685
Marge sur commissions	**142 005**	**152 493**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	56 759	125 634
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	273 348	228 390
Résultat des activités de marché	**330 107**	**354 025**
Produits des autres activités	103 858	158 188
Charges des autres activités	-99 646	-83 162
Produit net bancaire	**775 779**	**936 592**
Charges générales d'exploitation	-495 495	-549 130
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-41 783	-50 638
Résultat brut d'exploitation	**238 501**	**336 824**
Coût du risque	-2 370	-43 275
Résultat d'exploitation	**236 132**	**293 549**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6 833	11 132
Gains ou pertes nets sur autres actifs	424 269	449 063
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	0
Résultat avant impôts	**667 234**	**753 744**
Impôts sur les bénéfices	-246 055	-252 086
Résultat net	**421 179**	**501 658**
Résultat hors groupe	22 210	21 001
Résultat net part du groupe	**398 970**	**480 657**

II.4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE - JUIN 2008 IFRS

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 30/06/2008	31/12/2007	30/06/2008
Résultat avant impôts	**1 109 042**	**753 744**
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	89 357	50 638
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	0	0
+/- Dotations nettes aux provisions	46 728	43 275
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-16 516	-11 132
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-528 003	-354 024
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	104 497	-122 694
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**-303 937**	**-393 937**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	4 390 391	6 779 888
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 533 161	-3 422 237
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	6 804 785	2 618 891
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-1 563 222	487 753
- Impôts versés	-334 523	-271 643
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	**7 764 270**	**6 192 652**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	**8 569 375**	**6 552 459**
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-4 017 367	1 673 262
+/- Flux liés aux immeubles de placement	0	0
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-37 311	-135 292
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-4 054 678**	**1 537 970**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-285 637	-287 037
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	242 668	350 333
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**-42 969**	**63 296**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**4 471 728**	**8 153 725**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**-36 029 997**	**-31 558 269**
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	11 779 701	15 117 694
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-47 809 698	-46 675 963
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**-31 558 269**	**-23 404 544**
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	15 117 694	16 173 005
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-46 675 963	-39 577 549
Variation de la trésorerie nette	**4 471 728**	**8 153 725**

III. PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les règles appliquées pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP sont celles préconisées par les dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédits.

Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères :

Les comptes consolidés sont établis en dirhams. A cette fin, les états financiers des filiales étrangères exprimés en devises étrangères sont convertis selon la méthode dite du « taux de clôture » conformément aux dispositions du PCEC 2000.

Créances :

- Intérêts :

Les intérêts courus et non échus sont constatés dans le compte de résultat. Cependant, dès que le recouvrement d'une créance devient douteux, les intérêts sont réservés et ne sont comptabilisés en produits que lors de leur encaissement effectif.

- Provisions pour dépréciation des créances en souffrance :

Des provisions sont constituées pour couvrir les pertes probables pouvant résulter, soit du non recouvrement total ou partiel de créances en souffrance, soit de la mise en jeu d'engagements hors bilan. Pour les établissements de crédit, ces provisions sont évaluées conformément aux règles de Bank Al Maghrib relatives à la couverture par des provisions des créances en souffrance et viennent en diminution des créances brutes inscrites à l'actif.

Opérations de crédit-bail :

Lorsque l'établissement de crédit est en position de bailleur, les opérations de crédit-bail qu'il réalise sont portées à l'actif du bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. La réserve latente est inscrite parmi les réserves consolidées pour son montant net d'impositions différées.

Titres de transaction et de placement :

Dans l'attente de la communication par Bank Al-Maghrib de la liste des titres éligibles à la classification en titres de transaction, l'ensemble du portefeuille enregistré sous cette rubrique est classé en titres de placement.

Les titres de placement sont des investissements financiers acquis pour procurer un rendement financier à court terme, ou des titres qui ne répondent pas aux conditions de classement dans une autre catégorie de portefeuille. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupon couru exclus. Ces titres sont évalués à la clôture de l'exercice au cours du marché, et les moins-values latentes font l'objet de provisions qui viennent en diminution de la valeur des titres inscrits à l'actif. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Autres actifs :

Ce poste comprend les primes d'options achetées, les opérations diverses sur titres, les débiteurs divers, les valeurs et emplois divers, les comptes de régularisation actif ainsi que les soldes nets d'impôts différés actif.

Les frais préliminaires, classés parmi les comptes de régularisation actif dans les comptes sociaux, sont intégralement enregistrés en charges en consolidation au cours de l'exercice de leur constatation.

Titres d'investissement :

Les titres d'investissement sont des titres de créance acquis dans le but de procurer des revenus réguliers et dans un objectif de détention supérieure à un an, jusqu'à l'échéance. Ces titres sont essentiellement des Bons du Trésor. Conformément aux dispositions du PCEC, les moins-values latentes ne font pas l'objet de provisions.

Titres de participation et emplois assimilés :

Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise. Cette rubrique comprend aussi les prêts participatifs et les créances rattachées à des participations.

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition global ou à leur valeur globale de souscription. Le cas échéant, les moins-values latentes éventuelles, calculées par rapport aux valeurs mathématiques des participations, font l'objet de provisions pour dépréciation qui viennent en diminution de la valeur des titres inscrits à l'actif.

Les plus-values de cession intra-groupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

Immobilisations :

- Immobilisations incorporelles :

Elles comprennent essentiellement les droits au bail. Elles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

- Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les plus-values de cession intra-groupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

- Immobilisations reçues en crédit-bail :

Lorsqu'une entreprise consolidée dispose de biens par contrat de crédit-bail ou assimilé, ces opérations sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives.

Titres de créance émis :

Ce poste comprend les dettes représentées par des titres cessibles émis par les établissements intégrés, à l'exception des bons de caisse et des titres subordonnés.

Autres passifs :

Ce poste enregistre les primes d'options vendues, les opérations diverses sur titres, les créditeurs divers, les comptes de régularisation passif, ainsi que les soldes nets d'impôts différés passif et les subventions d'investissement.

Provisions pour risques et charges :

Ce poste comprend les provisions qui permettent de constater l'existence de pertes ou de charges dont la réalisation est probable mais l'évaluation incertaine, ou qui ne font pas face à la dépréciation d'un actif identifié.

Provisions réglementées :

Ces provisions, nettes de l'effet fiscal, sont éliminées en consolidation.

Charge d'impôt sur le résultat :

La charge d'impôt comprend :

- l'impôt courant de l'exercice. Les taux d'impositions utilisés pour le calcul de l'impôt exigible sont ceux en vigueur jusqu'à fin 2007, soit le taux de 39,6% pour les banques et établissements financiers et 35% pour les autre sociétés de droit marocain;

- l'impôt différé résultant des décalages temporaires d'imposition ou de déductions existant dans les comptes sociaux ou dus à des retraitements de consolidation. L'impôt différé est déterminé suivant la méthode du report variable sur la totalité des décalages temporaires. Les actifs d'impôt différé ne sont constatés que si leur probabilité de réalisation est jugée élevée.
  Il a été pris pour le calcul des impôts différés, les nouveaux taux d'impositions à l'Impôt sur les Sociétés votés fin 2007. En effet, il a été pris le taux de 37% pour les banques et établissements financiers et 30% pour les autres sociétés de droit marocain et ce conformément aux dispositions de la loi de finance 2008.

Périmètre de consolidation PCEC au 31 décembre 2007

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
BCP	588 805	100,00	100,00	Mère
BCDM (K Euro)	21 000	100,00	100,00	Intégration Globale
MAI	50 000	51,66	51,66	Intégration Globale
Moussahama	140 000	99,93	99,93	Intégration Globale
Alistitmar Chaabi	10 000	34,00	34,00	Mise en équivalence
Media Finance	100 000	70,00	70,00	Intégration Globale
Chaabi LLD	20 000	40,00	48,99	Intégration Globale
CIB (K USD)	2 200	60,00	60,00	Intégration Globale
Chaabi leasing	100 000	30,00	30,00	Mise en équivalence
BPMG (K GNF)	10 137 690	53,90	53,90	Intégration Globale
BPMC (K FCFA)	2 000 000	62,50	62,50	Intégration Globale

Source : BCP

Les filiales ci-après sont détenues dans le portefeuille de la BCP sans toutefois faire partie du périmètre de consolidation :

Sociétés non Consolidées	Capital social (KDH)	% de participation
ICF Al Wassit	13 438	32,56%
Chaabi Courtage	1 500	89,96%

Source : BCP

IV. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES CONSOLIDES EN NORMES PCEC DE LA BCP

(Chiffres en KDH)

IV.1. BILAN CONSOLIDE DES 3 DERNIERS EXERCICES

ACTIF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Valeurs en caisse Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**13 973 045**	**11 779 701**	**15 117 694**
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	13 963 647	11 763 555	15 078 072
Valeurs en caisse	9 398	16 146	39 622
Créances sur les établissements de crédit et assimilés :	**5 315 944**	**11 587 783**	**8 677 662**
A vue	662 832	2 391 987	1 211 270
A terme	4 653 112	9 195 796	7 466 392
Créances sur la clientèle	**5 486 952**	**7 076 442**	**13 000 601**
Crédits de trésorerie et à la consommation	2 358 880	3 253 839	7 118 290
Crédits à l'équipement	2 579 694	3 200 622	4 885 220
Crédits immobiliers	380 007	443 345	734 900
Autres crédits	168 371	178 636	262 191
Opérations de crédit-bail et de location			
Créances acquises par affacturage			
Titres de transaction et de placement	**9 144 613**	**12 133 799**	**6 313 409**
Bons du Trésor et valeurs assimilées	7 587 930	10 147 972	3 266 609
Autres titres de créance	540 259	122 399	248 497
Titres de propriété	1 016 424	1 863 428	2 798 303
Autres actifs	**594 126**	**744 379**	**1 054 446**
Titres d'investissement	**37 700 232**	**34 782 563**	**38 620 579**
Bons du Trésor et valeurs assimilées	36 211 876	33 045 561	36 567 886
Autres titres de créance	1 488 356	1 737 002	2 052 693
Titres de participation et emplois assimilés	**409 351**	**370 559**	**496 311**
Titres mis en équivalence	**61 582**	**69 723**	**84 870**
Entreprises à caractère financier			
Autres entreprises	61 582	69 723	84 870
Créances subordonnées	**100 000**	**100 000**	**420 115**
Immobilisations incorporelles	**33 068**	**62 637**	**73 723**
Immobilisations corporelles	**689 449**	**725 399**	**747 266**
Ecarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF	**73 508 363**	**79 432 997**	**84 606 679**

PASSIF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			**15**
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**60 991 012**	**64 393 200**	**65 059 850**
A vue	48 017 790	50 201 685	48 039 834
A terme	12 973 222	14 191 515	17 020 016
Dépôts de la clientèle	**6 514 217**	**8 048 036**	**12 336 628**
Comptes à vue créditeurs	745 588	903 825	2 808 592
Comptes d'épargne	97 151	167 894	171 847
Dépôts à terme	5 005 121	6 338 248	8 473 253
Autres comptes créditeurs	666 357	638 069	882 936
Titres de créances émis			
Titres de créance négociable émis			
Emprunts obligataires émis			
Autres titres de créance émis			
Autres passifs	**917 634**	**1 477 965**	**1 067 677**
Ecarts d'acquisition			
Provisions pour risques et charges	**454 732**	**255 425**	**302 438**
Provisions réglementées			
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	**780 379**	**932 069**	**1 175 496**
Dettes subordonnées			
Primes liées au capital	**2 364 013**	**2 534 398**	**2 775 634**
Capital	**588 805**	**588 805**	**588 805**
Actionnaires. Capital non versé (-)			
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	**471 658**	**401 307**	**647 648**
Part du groupe	326 947	258 127	465 395
Part des intérêts minoritaires	144 711	143 180	182 253
Résultat net de l'exercice (+/-)	**425 912**	**801 791**	**652 489**
Part du groupe	415 273	745 021	631 828
Part des intérêts minoritaires	10 639	56 770	20 661
TOTAL DU PASSIF	**73 508 363**	**79 432 997**	**84 606 679**

Capitaux propres	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Part du groupe	3 695 038	4 126 351	4 461 662
Part des intérêts minoritaires	155 350	199 950	202 914
TOTAL	**3 850 388**	**4 326 301**	**4 664 576**

IV.2. HORS BILAN CONSOLIDE DES 3 DERNIERS EXERCICES

Engagements donnés	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	20 378	37 534	40 193
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	3 088 136	5 105 095	5 864 770
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 087 625	2 140 315	2 452 331
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	94 612	136 869	268 494
Titres achetés à réméré			
Autres titres à livrer	2 942 459	1 485 475	737 691
TOTAL	**8 233 210**	**8 905 288**	**9 363 479**

Engagements reçus	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés			141 986
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	313 203	879 086	876 196
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		2 554	3 845
Titres vendus à réméré			
Autres titres à recevoir	20 551		300 000
TOTAL	**333 754**	**881 640**	**1 322 027**

IV.3. COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES CONSOLIDE DES 3 DERNIERS EXERCICES

CPC	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Produits d'exploitation bancaire	**3 383 205**	**4 031 552**	**4 579 719**
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	222 878	415 903	559 637
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	254 819	352 187	488 459
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	2 493 449	2 478 820	2 301 981
Produits sur titres de propriété	12 736	15 846	51 632
Produits sur opérations de crédit-bail et de location			
Commissions sur prestations de service	94 308	175 947	320 587
Autres produits bancaires	305 015	592 849	857 423
Charges d'exploitation bancaire	**2 539 311**	**2 904 104**	**3 255 647**
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	2 303 752	2 415 161	2 488 486
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	128 346	212 477	321 654
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis			
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	589	3 199	3 399
Autres charges bancaires	106 624	273 267	442 108
Produit net bancaire	**843 894**	**1 127 448**	**1 324 072**
Produits d'exploitation non bancaire	1 037 923	1 102 533	1 103 961
Charges d'exploitation non bancaire	444 416	151 893	166 400
Charges générales d'exploitation	**957 598**	**1 077 009**	**1 230 462**
Charges de personnel	510 115	509 096	559 064
Impôts et taxes	16 276	19 994	18 273
Charges externes	348 291	438 274	547 393
Autres charges générales d'exploitation	7 878	15 117	12 368
Dotations aux amortissements et aux prov. des immobilisations incorporelles et corporelles	75 038	94 528	93 364
Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition	201	1 570	
Reprises sur écarts d'acquisition			
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	**127 365**	**189 968**	**84 396**
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	71 737	24 615	11 683
Pertes sur créances irrécouvrables	5 200	25 716	49
Autres dotations aux provisions	50 428	139 637	72 664
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	**528 949**	**521 857**	**30 902**
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	9 823	116 047	18 669
Récupérations sur créances amorties	88	51	78
Autres reprises de provisions	519 038	405 759	12 155
Résultat courant	**881 186**	**1 331 398**	**977 677**
Produits non courants	126 473	213 939	26 280
Charges non courantes	262 215	392 469	35 228
Résultat avant impôts	**745 444**	**1 152 868**	**968 729**
Impôts sur les résultats	330 693	364 177	332 747
Résultat net des entreprises intégrées	**414 751**	**788 691**	**635 982**
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	**11 161**	**13 101**	**16 507**
Entreprises à caractère financier	11 161	13 101	16 507
Autres entreprises			
Résultat net du groupe	**425 912**	**801 792**	**652 489**
Part du groupe	415 273	745 021	631 828
Part des intérêts minoritaires	10 639	56 770	20 661

IV.4. ETAT DES SOLDES DE GESTION CONSOLIDES 2005-2007

ESG	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés	2 971 146	3 246 910	3 350 077
Intérêts et charges assimilées	2 432 098	2 627 638	2 810 140
Marge d'intérêts	**539 048**	**619 272**	**539 937**
Produits sur opérations de crédit-bail et de location			
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	589	3 199	3 399
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	**-589**	**-3 199**	**-3 399**
Commissions perçues	94 308	175 947	320 587
Commissions servies	2 755	4 952	38 021
Marge sur commissions	**91 553**	**170 995**	**282 566**
Résultat des opérations sur titres de transaction			
Résultat des opérations sur titres de placement	98 482	221 744	296 280
Résultat des opérations de change	100 699	103 034	150 695
Résultat des opérations sur produits dérivés			
Résultat des opérations de marché	**199 181**	**324 778**	**446 975**
Divers autres produits bancaires	23 007	23 032	68 927
Diverses autres charges bancaires	8 306	7 430	10 934
Produit net bancaire	**843 894**	**1 127 448**	**1 324 072**
Résultat des opérations sur immobilisations financières	230 313	81 283	-3 486
Autres produits d'exploitation non bancaire	996 760	1 089 568	1 103 727
Autres charges d'exploitation non bancaire	142 280	151 891	166 400
Charges générales d'exploitation	957 598	1 077 009	1 230 462
Résultat brut d'exploitation	**971 089**	**1 069 399**	**1 027 451**
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	67 026	-65 767	-7 015
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	22 676	-197 802	56 789
Dotations nettes des reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	201	1 570	
Résultat courant	**881 186**	**1 331 398**	**977 677**
Résultat non courant	**-135 742**	**-178 530**	**-8 948**
Impôts sur les résultats	330 436	364 734	334 523
Impôts différés	257	-557	-1 776
Résultat net des entreprises intégrées	414 751	788 691	635 982
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	11 161	13 101	16 507
Résultat net	**425 912**	**801 792**	**652 489**

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Résultat net du groupe	425 912	801 792	652 489
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	11 161	13 101	16 507
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DES SOCIETES INTEGREES	**414 751**	**788 691**	**635 982**
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	75 038	94 528	93 364
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	23 411	9 749	8 404
Dotations aux provisions pour risques généraux		435	
Dotations aux provisions réglementées			
Dotations non courantes	100 794		
Reprises de provisions	516 776	404 780	10 080
Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	694	6 842	523
Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	7	465	785
Plus-values de cession des immobilisations financières	41 163	12 965	234
Moins-values de cession des immobilisations financières	302 136	2	
Reprises de subventions d'investissement reçues	1		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	201	1 570	
Reprises sur écarts d'acquisition			
Charges (produits) nettes d'impôts différés de l'exercice	257	-557	-1 776
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**357 447**	**471 410**	**729 474**
Bénéfices distribués	172 391	237 697	303 653
AUTOFINANCEMENT	**185 056**	**233 713**	**425 821**

IV.5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2005-2007

TFT	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
1) Produits d'exploitation bancaire	3 388 727	4 147 599	4 598 388
2) Récupération de créances amorties	3 231	51	78
3) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 039 456	1 316 472	1 130 241
4) Charges d'exploitation bancaires versées	-2 615 630	-2 954 435	-3 267 330
5) Charges d'exploitation non bancaires versées	-155 688	-544 362	-201 628
6) Charges générales d'exploitation	-877 547	-982 481	-1 137 098
7) Impôt sur les résultats versés	-330 502	-364 177	-332 747
I- Flux de trésorerie nets provenant du compte produits et charges	**452 047**	**618 667**	**789 904**
Variations des :	0		
8) Créances sur les établissements de crédit et assimiles	176 937	-6 202 850	2 910 121
9) Créances sur la clientèle	-922 315	-1 414 992	-5 924 159
10) Titres de transaction et de placement	44 831	-2 909 228	5 820 390
11) Autres actifs	217 540	-147 941	-310 067
12) Immobilisations données en crédit bail et en location	0	0	0
13) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 474 847	3 398 022	666 650
14) Dépôts clientèle	2 082 992	1 320 550	4 288 592
15) Titres de créances émis	0	0	0
16) Autres passifs	-493 446	525 953	-409 529
II- Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	**6 581 386**	**-5 430 486**	**7 041 998**
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)	**7 033 433**	**-4 811 819**	**7 831 902**
17) Produits des cessions d'immobilisations financières	5 744 822	4 643 376	5 638 808
18) Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 300	21 520	4 428
19) Acquisition d'immobilisations financières	-8 372 238	-1 941 659	-9 783 172
20) Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-121 453	-25 879	-112 646
21) Intérêts perçus	0	0	0
22) Dividendes perçus	20 523	7 124	44 714
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	**-2 727 046**	**2 704 482**	**-4 207 868**
23) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	183 289	151 690	243 427
24) Emission de créances subordonnées	-519	0	-278 698
25) Emission d'actions	20 349	0	52 883
26) Remboursement des capitaux propres et assimilés	0	0	0
27) Intérêts versés	0	-237 697	-303 653
28) Dividendes versés	-185 362	0	0
V- Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	**17 757**	**-86 007**	**-286 041**
VI- Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	**4 328 385**	**-2 193 344**	**3 337 993**
VII- Trésorerie a l'ouverture de l'exercice	**9 644 660**	**13 973 045**	**11 779 701**
VIII- Trésorerie a la clôture de l'exercice	**13 973 045**	**11 779 701**	**15 117 694**

IV.6. LISTE DES ENTREPRISES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2007 (A1)

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
BCP	588 805	100,00	100,00	Mère
BCDM (K Euro)	21 000	100,00	100,00	Intégration Globale
MAI	50 000	51,66	51,66	Intégration Globale
Moussahama	140 000	99,93	99,93	Intégration Globale
Alistitmar Chaabi	10 000	34,00	34,00	Mise en équivalence
Media Finance	100 000	70,00	70,00	Intégration Globale
Chaabi LLD	20 000	40,00	48,99	Intégration Globale
CIB (K USD)	2 200	60,00	60,00	Intégration Globale
Chaabi leasing	100 000	30,00	30,00	Mise en équivalence
BPMG (K GNF)	10 137 690	53,90	53,90	Intégration Globale
BPMC (K FCFA)	2 000 000	62,50	62,50	Intégration Globale

IV.7. LISTE DES ENTREPRISES ENTREES ET DES ENTREPRISES SORTIES DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2007 (A2)

Aucune entrée ou sortie du périmètre de consolidation n'a été constaté au cours de l'exercice 2007.

IV.8. LISTE DES ENTREPRISES LAISSEES EN DEHORS DE LA CONSOLIDATION AU 31/12/2007 (A3)

Les entreprises laissées en dehors du périmètre de la consolidation sont celles qui ne présentent pas d'importance significative au égard à l'ensemble consolidé (part du groupe consolidé dans leurs situations nettes est inférieure à 16 MDH).

IV.9. TITRES MIS EN EQUIVALENCE AU 31 DECEMBRE 2007 (C3)

Sociétés mises en équivalence	Ouverture	Variation du capital	Distributions versées	Quote-part des résultats MEE	Autres mouvements	Clôture
Al Istitmar Chaabi	11 814		1 360	3 732		14 186
Chaabi Leasing	57 909			12 775		70 684
TOTAL	**69 723**	**0**	**1 360**	**16 507**	**0**	**84 870**

IV.10. TABLEAU DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B1) 2007

Créances	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/2007	31/12/2006
Comptes ordinaires débiteurs	**15 078 072**	**157 737**	**85 000**	**815 131**	**16 135 940**	**12 920 657**
Valeurs reçues en pension	**0**	**0**	**80 000**		**80 000**	**116 613**
- au jour le jour						0
- à terme	0		80 000		**80 000**	116 613
Prêts de trésorerie	**0**	**785 610**	**510 338**	**3 649 998**	**4 945 946**	**7 972 338**
- au jour le jour		1 000		70 674	71 674	1 200 000
- à terme		784 610	510 338	3 579 324	4 874 272	6 772 338
Prêts financiers	**0**	**1 948 496**	**519 783**		**2 468 279**	**2 246 669**
Autres créances		**24 049**		**193**	**24 242**	**60 864**
Intérêts courus à recevoir		**5 028**	**81 727**	**14 572**	**101 327**	**34 197**
Créances en souffrance						
TOTAL	**15 078 072**	**2 920 920**	**1 276 848**	**4 479 894**	**23 755 734**	**23 351 338**

IV.11. TABLEAU DES CREANCES CLIENTELE (B2) 2005-2007

Exercice 2007

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/07	Total 31/12/06
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	**1 343 387**	**45 454**	**5 024 395**	**651 832**	**7 065 068**	**3 193 739**
- Comptes à vue débiteurs	1 343 387	37 581	2 152 504	132 532	3 666 004	1 600 962
- Créances commerciales sur le Maroc			71 626	39 548	111 174	11 153
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie		7 873	2 800 265	479 752	3 287 890	1 581 624
Crédits à la consommation				**3 708**	**3 708**	**45 412**
Crédits à l'équipement			**4 850 253**	**2 066**	**4 852 319**	**3 168 046**
Crédits immobiliers			**32 712**	**698 136**	**730 848**	**441 532**
Autres crédits		**241 547**	**6 113**	**72 218**	**319 878**	**21 278**
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir			**82 415**	**4 052**	**86 467**	**49 079**
Créances en souffrance	**3 102**		**-61 418**	**629**	**-57 687**	**157 356**
- Créances pré-douteuses						
- Créances douteuses						109 918
- Créances compromises	3 102		-61 418	629	-57 687	47 438
TOTAL	**1 346 489**	**287 001**	**9 934 470**	**1 432 641**	**13 000 601**	**7 076 442**

Exercice 2006

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/06	Total 31/12/05
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	**1 304 679**	**-259 276**	**2 084 278**	**64 058**	**3 193 739**	**2 344 575**
- Comptes à vue débiteurs	1 286 942	51 650	262 370		1 600 962	1 217 499
- Créances commerciales sur le Maroc			8 473	2 680	11 153	
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie	17 737	-310 926	1 813 435	61 378	1 581 624	1 127 076
Crédits à la consommation				**45 412**	**45 412**	**5 090**
Crédits à l'équipement		**310 926**	**2 850 255**	**6 865**	**3 168 046**	**2 545 682**
Crédits immobiliers			**154**	**441 378**	**441 532**	**378 148**
Autres crédits		**21 219**		**59**	**21 278**	**70 395**
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir		**2**	**46 647**	**2 430**	**49 079**	**45 086**
Créances en souffrance			**63 992**	**93 364**	**157 356**	**97 976**
- Créances pré-douteuses						-31
- Créances douteuses			18 673	91 245	109 918	4 368
- Créances compromises			45 319	2 119	47 438	93 639
TOTAL	**1 304 679**	**72 871**	**5 045 326**	**653 566**	**7 076 442**	**5 486 952**

Exercice 2005

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/05	Total 31/12/04
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	**1 160 560**	**8 806**	**947 930**	**227 279**	**2 344 575**	**1 495 805**
- Comptes à vue débiteurs	1 160 560	8 806	34 890	13 243	1 217 499	689 401
- Créances commerciales sur le Maroc						2 059
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie			913 040	214 036	1 127 076	804 345
Crédits à la consommation				**5 090**	**5 090**	**7 276**
Crédits à l'équipement			**2 542 420**	**3 262**	**2 545 682**	**2 252 413**
Crédits immobiliers			**263 303**	**114 845**	**378 148**	**365 212**
Autres crédits		**2 463**	**18 713**	**49 219**	**70 395**	**219 058**
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir	**9 215**		**35 871**		**45 086**	**39 759**
Créances en souffrance			**94 309**	**3 667**	**97 976**	**40 637**
- Créances pré-douteuses				-31	-31	5 382
- Créances douteuses			670	3 698	4 368	3 945
- Créances compromises			93 639		93 639	31 310
TOTAL	**1 169 775**	**11 269**	**3 902 546**	**403 362**	**5 486 952**	**4 420 160**

IV.12. TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION (B6) 2005-2007

Exercice 2007

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
Participations dans les entreprises liées				**161 172**	**28 865**	**132 307**				**4 455**
Chaabi Moussahama	Sté de gestion	5 000	99,99%	5 000	-	5 000				
Essoukna	Immobilier	38 750	78,07%	30 254	8 611	21 643	31-déc-06	27 721	-1 826	
Assarf Chaabi (en ESP)	Change	120 EURO	70,00%	1 433	1 433	-	31-déc-05	152	15 EURO	
Assalaf Chaabi	Crédit à la consommation	177 000	1,34%	2 362	-	2 362	31-déc-06	292 641	69 649	805
Dar Addamane	Cautionnement des crédits	75 000	0,23%	199	-	199	31-déc-06	207 657	-10 684	
Ataamine chaabi	Assurance	500	30,10%	150		150	31-déc-06	-2	-22	
Icf al wassit	Société de bourse	13 438	32,56%	4 178	-	4 178	31-déc-06	19 634	7 127	
Chaabi Courtage	Assurance	1 500	89,96%	1 349		1 349				
BPR				49 655		49 655				3 650
Genex	Société de Portefeuille	1 250	100,00%	1 360		1 360	31-déc-06	1 338	-9	
Sci Oasis Yves	Immobilier	15	99,67%	3 282		3 282	31-déc-06	-482	-108	
Sci Oasis Papillons	Immobilier	8	99,33%	814		814	31-déc-06	-266	-23	
Sci Oasis Jean	Immobilier	15	99,67%	1 936		1 936	31-déc-06	9	-9	
Siba	Immobilier	3 333	90,10%	59 200		59 200	31-déc-06	7 075	1 111	
Ecart de conversion					18 821	-18 821				
Autres titres de participation				**184 024**	**937**	**183 087**				-
Benaf	Immobilier	192	100,00%	22 828	-	22 828	31-déc-06	-413	-6	
SCI Dait Roumi II	Immobilier	10	90,00%	9		9	31-déc-05	-73	-2	
Fonds AM Invest Morocco	Fonds d'investissement	275 000	10,91%	30 270		30 270				
Société Monétique Interbancaire	Services	98 200	13,24%	12 853	-	12 853	31-déc-06	103 494	12 037	

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
M I T C	Services	46 000	17,50%	8 050	853	7 197	31-déc-06		2 738	
Eurochèque	Services	1 500	17,48%	84	84	-	31-déc-03	470	-51	
Idmaj Sakane	Immobilier	20 000	10,00%	2 000	-	2 000	31-déc-06	4 554	-395	
Fonds Igrane	Services			180		180				
Firogest	Financier	2 000	12,50%	250		250				
Fonds SGAM Al Kantara	Fonds d'investissement	52 500	14,29%	7 500		7 500				
Fonds H. Partners	Fonds d'investissement			100 000		100 000				
Autres participations				38 017		38 017				
Emplois assimiles				**162 111**	**19 210**	**142 901**				**40 259**
Total Général				**545 324**	**49 012**	**496 311**				**44 714**

Exercice 2006

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
Participations dans les entreprises liées				**154 945**	**22 137**	**132 808**				**4 455**
Essoukna	Immobilier	38 750	78,07%	30 254	7 218	**23 036**	31-déc-06	27 721	- 1 826	
Assarf Chaabi (en ESP)	Change	120 EURO	70,00%	1 406	1 406	-	31-déc-05	152	15 EURO	
Assalaf Chaabi	Crédit à la consommation	177 000	1,34%	2 362	-	**2 362**	31-déc-06	292 641	69 649	805
Dar Addamane	Cautionnement des crédits	75 000	0,23%	199	-	**199**	31-déc-06	207 657	-10 684	
Ataamine chaabi	Assurance	500	30,10%	300		**300**	31-déc-06	-2	-22	
Icf al wassit	Société de bourse	13 438	32,56%	4 178	-	**4 178**	31-déc-06	19 634	7 127	
BPR				49 655		**49 655**				3 650
Genex	Société de Portefeuille	1 250	100,00%	1 360		**1 360**	31-déc-06	1 338	-9	
Sci Oasis Yves	Immobilier	15	99,67%	3 281		**3 281**	31-déc-06	-482	-108	
Sci Oasis Papillons	Immobilier	8	99,33%	814		**814**	31-déc-06	-266	-23	
Sci Oasis Jean	Immobilier	15	99,67%	1 936		**1 936**	31-déc-06	9	-9	
Siba	Immobilier	3 333	90,10%	59 200		**59 200**	31-déc-06	7 075	1 111	
Ecart de conversion					13 513	**-13 513**				
Autres titres de participation				**46 259**	**2 103**	**44 156**				-
Benaf	Immobilier	192	100,00%	22 828	-	**22 828**	31-déc-06	-413	-6	
SCI Dait Roumi II	Immobilier	10	90,00%	9		**9**	31-déc-05	-73	-2	
SCI Abdelmoumen	Immobilier	10	45,00%	5						
Société Monétique Interbancaire	Services	98 200	13,24%	12 853	746	**12 107**	31-déc-06	103 494	12 037	
M I T C	Services	46 000	17,50%	8 050	1 273	**6 777**	31-déc-06		2 738	
Eurochèque	Services	1 500	17,48%	84	84	-	31-déc-03	470	-51	
Idmaj Sakane	Immobilier	20 000	10,00%	2 000	-	**2 000**	31-déc-06	4 554	-395	
Fonds Igrane	Services			180		**180**				

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
Firogest	Financier	2 000	12,50%	250		250				
Autres participations				111 412	71 141	40 271				40 259
Emplois assimiles				**168 315**	**14 991**	**153 324**				**40 259**
Total Général				**480 931**	**110 372**	**370 559**				**44 714**

Exercice 2005

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
Participations dans les entreprises liées				**255 666**	**79 782**	**175 884**				**3 312**
BPMC (en FCFA)	Banque	2 000 000 FCFA	57,50%	13 304		13 304	31-déc-05	84 000	21 583	
BPMG (en GNF)	banque	5 468 000 GNF	53,90%	87 445	64 462	22 983	31-déc-05	33 014	8 010	
ESSOUKNA	Immobilier	38 750	78,07%	30 254	6 341	23 913	31-déc-05	29 802	-1 904	
ASSARF CHAABI (en ESP)	Change	120 EURO	70,00%	1 377	1 377	0	31-déc-05	1 405	136	
ASSALAF CHAABI	Crédit à la consommation	177 000	1,34%	2 362	0	2 362	31-déc-05	242 518	30 000	142
DAR ADDAMANE	Cautionnement des crédits	75 000	0,23%	199	0	199	31-déc-05	60 733	-20	
ATAAMINE CHAABI	Assurance	500	30,00%	300		300				
ICF AL WASSIT	Société de bourse	13 438	32,56%	4 178	240	3 938	31-déc-05	12 507	1 252	
BPR				49 655		49 655				3 170
GENEX	Société de Portefeuille	1 250	99,84%	1 360		1 360	31-déc-05	1 347	-9	
SCI OASIS YVES	Immobilier	15	99,67%	3 282		3 282	31-déc-05	-373	-117	
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier	8	99,33%	814		814	31-déc-05	-243	-27	
SCI OASIS JEAN	Immobilier	15	99,67%	1 936		1 936	31-déc-05	18	-10	
SIBA	Immobilier	3 333	90,07%	59 200		59 200	31-déc-04	6 127	147	
ECART DE CONVERSION					7 362	-7 362				
Autres titres de participation				**44 079**	**3 389**	**40 690**				-
BENAF	Immobilier	192	100,00%	22 828	0	22 828	31-déc-05	-407	-10	
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier	10	90,00%	9		9				
SCI ABDELMOUMEN	Immobilier	10	45%	5		5	31-déc-05	-5 658	-662	
SOCIETE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services	98 200	13,24%	12 853	1 485	11 368	31-déc-04	85 874	-3 907	

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
M I T C	Services	46 000	17,50%	8 050	1 820	6 230	31-déc-04	33 773	-854	
EUROCHEQUE	financier	1 500	17,48%	84	84	0	31-déc-03	470	-51	
FIROGEST	services			250		250				
Autres participations					44 593					
Emplois assimiles				**165 469**	**17 285**	**148 184**				**2 736**
Total Général				**509 807**	**100 456**	**409 351**				**6 048**

IV.13. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE (B8) 2007

NEANT

IV.14. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (B9) 2007

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**233 879**	**27 147**	**18 194**	**242 832**	**170 838**	**20 252**	**21 981**	**169 109**	**73 723**
-Droit au bail	6 117	4 961	2 960	8 118	444	202		646	7 472
-Immobilisations en recherche et développement	2 103	70	13	2 160	-			-	2 160
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	225 659	22 116	15 221	232 554	170 394	20 050	21 981	168 463	64 091
-Immobilisations incorporelles hors exploitation	-			-	-			-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 576 698**	**98 875**	**43 006**	**1 635 812**	**767 850**	**72 722**	**37 745**	**888 546**	**747 266**
- Immeuble d'exploitation	**355 009**	**8 665**	**9 006**	**354 668**	**171 912**	**12 111**	**10 426**	**201 238**	**153 430**
Terrain d'exploitation	22 961		280	22 681	-			-	22 681
Immeubles d'exploitation bureaux	332 048	8 665	8 726	331 987	199 553	12 111	10 426	201 238	130 749
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-			-	-			-	-
- Mobilier et matériel d'exploitation	**438 687**	**37 370**	**22 471**	**453 586**	**330 994**	**21 352**	**21 472**	**365 381**	**88 205**
Mobilier de bureau d'exploitation	89 878	1 918	2 416	89 380	75 290	2 600	3 244	74 646	14 734
Matériel de bureau d'exploitation	43 915	623	673	43 865	38 893	1 164	754	39 303	4 562
Matériel informatique	235 614	3 260	16 795	222 079	211 415	9 050	14 873	205 592	16 487
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	30 480	28 603	2 422	56 661	16 819	5 709	2 436	20 092	36 569
Autres matériels d'exploitation	38 800	2 966	165	41 601	23 084	2 829	165	25 748	15 853
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	**159 329**	**4 893**	**5 948**	**158 274**	**62 176**	**16 185**	**855**	**77 506**	**80 768**
- Immobilisations corporelles hors exploitation	**623 673**	**47 947**	**5 581**	**669 284**	**224 898**	**23 074**	**4 991**	**244 422**	**424 862**
Terrain hors exploitation	109 957			109 957	-			-	109 957
Immeubles hors exploitation	427 314	46 877	2 079	472 112	173 807	18 240	1 497	190 550	281 562
Mobilier et matériel hors exploitation	49 393	1 005	3 502	46 896	35 705	2 165	3 494	34 376	12 520
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	40 254	65		40 319	16 827	2 669		19 496	20 823
TOTAL	**1 810 577**	**126 022**	**61 200**	**1 878 644**	**938 688**	**92 974**	**59 726**	**1 057 655**	**820 989**

IV.15. TABLEAU DES PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS (B 9 BIS) 2007

Immobilisations cédées	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	Plus-value de cession	moins-value de cession
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**16 319**	**13 359**	**2 960**	**2 236**	**-**	**724**
-Droit au bail	2 960	-	2 960	2 236		724
-Immobilisations en recherche et développement			-			
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	13 359	13 359	-			
-Immobilisations incorporelles hors exploitation			-			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**24 195**	**21 698**	**2 497**	**2 957**	**520**	**61**
- Immeuble d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Terrain d'exploitation			-			
Immeubles d'exploitation bureaux			-			
Immeubles d'exploitation logement de fonction			-			
- Mobilier et matériel d'exploitation	**20 113**	**18 203**	**1 910**	**2 244**	**387**	**53**
Mobilier de bureau d'exploitation	96	94	2			2
Matériel de bureau d'exploitation	648	636	12	2	2	11
Matériel informatique	16 768	14 872	1 896	1 949	92	40
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 436	2 436	0	292	292	
Autres matériels d'exploitation	165	165	-	1	1	
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation			-			
- Immobilisations corporelles hors exploitation	**4 081**	**3 494**	**587**	**713**	**134**	**7**
Terrain hors exploitation			-			
Immeubles hors exploitation	580	-	580	713	134	
Mobilier et matériel hors exploitation	3 502	3 494	7	-		7
Autres immobilisations corporelles hors exploitation			-			
TOTAL	**40 513**	**35 056**	**5 457**	**5 193**	**520**	**785**

IV.16. TABLEAU DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B10) 2007

Dettes	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/07	Total 31/12/06
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	**15**	**47 585 717**	**125 486**	**22 628**	**47 733 846**	**49 550 474**
Valeurs données en pension	**1 983 001**	**6 221**		**9 132**	**1 998 354**	**599 248**
- au jour le jour				1 667	1 667	
- à terme	1 983 001	6 221		7 465	1 996 687	599 248
Emprunts de trésorerie		**14 255 099**	**125 496**	**368 349**	**14 748 944**	**414 314**
- au jour le jour		304 336			304 336	
- à terme		13 950 763	125 496	368 349	14 444 608	414 314
Emprunts financiers	**58 073**	**79 132**		**278 709**	**415 914**	**355 527**
Autres dettes		**114 477**			**114 477**	**12 764 816**
- au jour le jour						293
- à terme		114 477			114 477	12 764 523
Dettes opérations de crédit bail			**48 328**		**48 328**	**51 677**
Intérêts courus à payer		**2**			**2**	**657 144**
- au jour le jour						650 918
- à terme		2			2	6 226
TOTAL	**2 041 089**	**62 040 648**	**299 310**	**678 818**	**65 059 850**	**64 393 200**

IV.17. TABLEAU DES DEPOTS DE LA CLIENTELE (B11) 2007

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/07	Total 31/12/06
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	509 349	796 459	1 120 719	382 065	2 808 592	903 825
Comptes d'épargne	36 474			135 373	171 847	167 894
Dépôts à terme	1 442 114		6 814 769	216 370	8 473 253	6 338 248
Autres comptes créditeurs	11 777	966	3 622	866 571	882 936	638 069
Intérêts courus à payer						
TOTAL	**1 999 714**	**797 425**	**7 939 110**	**1 600 379**	**12 336 628**	**8 048 036**

IV.18. TABLEAUX DES PROVISIONS (B14) 2005-2007

Exercice 2007

PROVISIONS	Encours 31/12/06	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/07
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	**-1 173 716**	**104 061**	**48 602**	**-75 536**	**-1 520 285**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	91 962	62 338	21 214	-75 536	61 418
Titres de placement et d'investissement	-1 376 050	45 650	40 851	-	-1 701 611
Titres de participation et emplois assimilés	110 372	-3 927	-3 463	-	119 908
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	**255 425**	**145 155**	**88 245**	**-12 440**	**302 438**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change	583	81 354	81 304		633
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires		7 516			7 516
Provisions pour autres risques et charges	254 842	56 285	6 941	-12 440	294 289
Provisions réglementées					

Exercice 2006

PROVISIONS	Encours 31/12/05	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/06
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	**-463 832**	**-57 709**	**16 472**		**-1 173 716**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	31	22 175	9 111		91 962
Titres de transaction					
Titres de placement	21 004	-29 601	3 717		-12 314
Titres de participation et emplois assimilés	162 072	-50 283	1 417		110 372
Titres d'investissement	-646 939		2 227		-1 363 736
Créances sur crédit-bail et en location					
Immobilisations incorporelles et corporelles					
Autres actifs					
Créances subordonnées					
Immobilisations données en crédit-bail					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	**454 732**	**134 541**	**327 082**	**-8 277**	**255 425**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					-
Provisions pour risques de change	494	89			583
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	454 238	134 452	327 082	-8 277	254 842
Provisions réglementées					

Exercice 2005

PROVISIONS	Encours 31/12/04	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/05
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	**-373 620**	**305**	**5 115**	**-476 914**	**-463 832**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle		31			31
Titres de transaction					
Titres de placement	11 495	274	44	9 299	21 004
Titres de participation et emplois assimilés	651 137		5 071	-483 994	162 072
Titres d'investissement	-1 036 252			-2 219	-646 939
Créances sur crédit-bail et en location					
Immobilisations incorporelles et corporelles					
Autres actifs					
Créances subordonnées					
Immobilisations données en crédit-bail					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	**347 624**	**117 723**	**3 342**	**-5 460**	**454 732**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					-
Provisions pour risques de change	440			54	494
Provisions pour risques généraux	222 013			-222 013	
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	125 171	117 723	3 342	216 499	454 238
Provisions réglementées					

IV.19. TABLEAU DE VALEURS ET SURETES REÇUES ET DONNEES EN GARANTIE (B 21) 2007

Valeurs et sûretés	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des créances et des engagements par signature reçus couverts
Reçues en garantie	**Néant**		
Bons du trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			
Données en garantie			
Bons du trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles	1 585 686 6 220		1 377 451 6 223
TOTAL	**1 591 906**		**1 383 674**

V. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES – COMPTES SOCIAUX

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse de la BCP est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

VI. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES SOCIAUX DE LA BCP

(Chiffres en KDH)

VI.1. BILAN DES 3 DERNIERS EXERCICES ET AU 30 JUIN 2008

ACTIF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2008
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**13 957 061**	**11 702 847**	**15 024 066**	**16 057 698**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**4 866 783**	**11 480 402**	**8 045 365**	**7 554 361**
A vue	321 605	1 946 760	569 139	2 064 730
A terme	4 545 178	9 533 642	7 476 226	5 489 631
Créances sur la clientèle	**5 108 703**	**6 593 500**	**12 430 068**	**14 636 218**
Crédits de trésorerie et à la consommation	2 154 087	3 034 889	6 836 642	7 190 445
Crédits à l'équipement	2 576 432	3 193 757	4 883 154	6 294 810
Crédits immobiliers	265 162	302 412	559 561	1 000 009
Autres crédits	113 022	62 442	150 711	150 954
Créances acquises par affacturage	**0**	**0**	**0**	**0**
Titres de transaction et de placement	**4 804 501**	**8 354 817**	**4 590 434**	**13 743 328**
Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 440 943	6 723 423	1 809 513	10 837 298
Autres titres de créance	394 113	4 162	143 721	145 447
Titres de propriété	969 445	1 627 232	2 637 200	2 760 583
Autres actifs	**530 579**	**677 000**	**897 968**	**884 715**
Titres d'investissement	**37 558 017**	**34 527 991**	**38 073 728**	**26 309 489**
Bons du Trésor et valeurs assimilées	36 119 785	32 955 945	36 422 000	24 868 240
Autres titres de créance	1 438 232	1 572 046	1 651 728	1 441 249
Titres de participation et emplois assimilés	**742 631**	**778 435**	**1 023 404**	**1 005 071**
Créances subordonnées	**147 789**	**131 209**	**420 115**	**446 273**
Immobilisations données en crédit-bail et en location	**0**	**0**	**0**	**0**
Immobilisations incorporelles	**24 017**	**51 941**	**48 289**	**58 544**
Immobilisations corporelles	**619 709**	**599 251**	**602 720**	**601 481**
TOTAL DE L'ACTIF	**68 359 790**	**74 897 393**	**81 156 157**	**81 297 179**

PASSIF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2008
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	**0**	**0**	**15**	**16**
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**59 815 202**	**63 816 169**	**65 016 197**	**64 119 969**
A vue	47 992 858	50 184 562	47 984 865	44 590 430
A terme	11 822 344	13 631 607	17 031 332	19 529 539
Dépôts de la clientèle	**3 125 280**	**4 872 311**	**9 934 917**	**9 968 144**
Comptes à vue créditeurs	465 463	444 893	2 137 438	1 427 099
Comptes d'épargne		0	0	0
Dépôts à terme	2 000 815	3 817 751	6 934 166	7 596 342
Autres comptes créditeurs	659 002	609 667	863 313	944 703
Titres de créance émis	**0**	**0**	**0**	**0**
Titres de créance négociables	0	0	0	0
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Autres titres de créance émis	0	0	0	0
Autres passifs	**771 391**	**1 291 157**	**636 463**	**1 124 580**
Provisions pour risques et charges	**382 601**	**170 568**	**265 929**	**261 754**
Provisions réglementées	**19 301**	**18 709**	**79 177**	**79 177**
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	**780 379**	**932 069**	**1 175 496**	**1 525 829**
Dettes subordonnées	**0**	**0**	**0**	**0**
Ecarts de réévaluation	**0**	**0**	**0**	**0**
Réserves et primes liées au capital	**2 364 013**	**2 534 398**	**2 775 634**	**3 024 459**
Capital	**588 805**	**588 805**	**588 805**	**588 805**
Actionnaires. Capital non versé (-)	**0**	**0**	**0**	**0**
Report à nouveau (+/-)	**93 700**	**94 949**	**130 781**	**132 963**
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat net de l'exercice (+/-)	**419 118**	**578 258**	**552 743**	**471 483**
TOTAL DU PASSIF	**68 359 790**	**74 897 393**	**81 156 157**	**81 297 179**

VI.2. HORS BILAN DES 3 DERNIERS EXERCICES ET AU 30 JUIN 2008

Engagements donnés	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2008
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	20 378	37 144	40 000	0
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	3 087 611	5 073 953	5 822 139	8 864 817
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 006 782	2 067 351	2 405 520	2 199 376
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	85 111	120 112	259 855	360 005
Titres achetés à réméré	0	0	0	0
Autres titres à livrer	0	0	0	0
TOTAL	**5 199 882**	**7 298 560**	**8 527 514**	**11 424 198**

Engagements reçus	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	30/06/2008
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0	0	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	313 203	798 850	839 918	1 965 644
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	0	0	0	0
Titres vendus à réméré	0	0	0	0
Autres titres à recevoir	0	0	300 000	300 000
TOTAL	**313 203**	**798 850**	**1 139 918**	**2 265 644**

VI.3. COMPTES DE PRODUITS ET DE CHARGES 2005-2007 ET AU 30 JUIN 2007-2008

CPC	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Produits d'exploitation bancaire	**3 226 391**	**3 530 175**	**4 201 199**
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	209 480	361 869	484 602
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	222 663	260 206	412 013
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	2 384 986	2 310 837	2 214 283
Produits sur titres de propriété	25 830	30 869	84 220
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		0	0
Commissions sur prestations de service	97 797	120 817	201 093
Autres produits bancaires	285 635	445 577	804 988
Charges d'exploitation bancaire	**2 447 910**	**2 634 415**	**3 121 284**
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	2 289 958	2 382 260	2 448 215
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	77 700	94 922	267 100
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	0	0	0
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0	0
Autres charges bancaires	80 252	157 233	405 969
Produit net bancaire	**778 481**	**895 760**	**1 079 915**
Produits d'exploitation non bancaire	819 788	914 982	905 045
Charges d'exploitation non bancaire	322 557	23 311	36 793
Charges générales d'exploitation	**888 601**	**950 422**	**997 717**
Charges de personnel	440 186	429 422	468 440
Impôts et taxes	13 757	16 595	13 320
Charges externes	364 541	418 475	432 156
Autres charges générales d'exploitation	6 198	9 521	11 533
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	63 919	76 409	72 268
Dot aux provisions & pertes sur créances irrécouvrables	**110 897**	**168 415**	**207 793**
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	69 970	1 397	815
Pertes sur créances irrécouvrables	2 290	13 069	49
Autres dotations aux provisions	38 637	153 949	206 929
Reprises de provisions & récupérations sur créances amorties	**553 225**	**425 572**	**100 536**
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 765	72 437	660
Récupérations sur créances amorties	0	51	78
Autres reprises de provisions	550 460	353 084	99 798
Résultat courant	**829 439**	**1 094 166**	**843 193**
Produits non courants	123 894	139 567	20 699
Charges non courantes	222 650	333 217	3 460
Résultat avant impôts	**730 683**	**900 516**	**860 432**
Impôts sur les résultats	311 565	322 258	307 689
Résultat net de l'exercice	**419 118**	**578 258**	**552 743**

CPC	30/06/2007	30/06/2008
Produits d'exploitation bancaire	**2 101 976**	**2 506 583**
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	212 715	372 275
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	172 321	335 449
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 141 327	1 020 761
Produits sur titres de propriété	45 416	40 532
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
Commissions sur prestations de service	113 829	111 239
Autres produits bancaires	416 368	626 327
Charges d'exploitation bancaire	**1 483 611**	**1 814 352**
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	1 193 120	1 299 829
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	123 982	143 376
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	0	0
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
Autres charges bancaires	166 509	371 147
Produit net bancaire	**618 365**	**692 232**
Produits d'exploitation non bancaire	428 014	536 973
Charges d'exploitation non bancaire	17 728	26 516
Charges générales d'exploitation	**459 174**	**506 249**
Charges de personnel	226 679	231 805
Impôts et taxes	6 304	6 573
Charges externes	186 490	226 259
Autres charges générales d'exploitation	3 577	4 287
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	36 124	37 325
Dot aux provisions & pertes sur créances irrécouvrables	**21 920**	**10 198**
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	0	22
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0
Autres dotations aux provisions	21 920	10 176
Reprises de provisions & récupérations sur créances amorties	**21 277**	**19 974**
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	401	14
Récupérations sur créances amorties	79	0
Autres reprises de provisions	20 797	19 960
Résultat courant	**568 834**	**706 216**
Produits non courants	10 207	34 367
Charges non courantes	3 009	15 914
Résultat avant impôts	**576 032**	**724 669**
Impôts sur les résultats	207 142	253 186
Résultat net de l'exercice	**368 890**	**471 483**

VI.4. ETAT DES SOLDES DE GESTION 2006-2007 ET AU 30 JUIN 2007-2008

ESG	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
(+) Intérêts et produits assimilés	2 817 129	2 932 912	3 110 898
(-) Intérêts et charges assimilées	2 367 658	2 477 182	2 715 315
Marge d'intérêt	**449 471**	**455 730**	**395 583**
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0	0
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0	0
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	**0**	**0**	**0**
(+) Commissions perçues	97 797	120 817	201 093
(-) Commissions servies	2 214	2 419	3 207
Marge sur commissions	**95 583**	**118 398**	**197 886**
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0	0
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	106 153	193 432	263 898
(+) Résultat des opérations de change	100 557	97 919	146 234
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0	0
Résultat des opérations de marché	**206 710**	**291 351**	**410 132**
(+) Divers autres produits bancaires	34 755	36 665	85 946
(-) Diverses autres charges bancaires	8 038	6 384	9 633
Produit net bancaire	**778 481**	**895 760**	**1 079 914**
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	199 784	6 054	61 384
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	819 788	903 670	904 811
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	20 421	23 312	36 792
(-) Charges générales d'exploitation	888 601	950 422	997 716
Résultat brut d'exploitation	**889 031**	**831 750**	**1 011 601**
(-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-69 495	58 023	-127
(-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	9 903	204 393	-168 281
Résultat courant	**829 439**	**1 094 166**	**843 193**
Résultat non courant	**-98 756**	**-193 650**	**17 239**
(-) Impôts sur les résultats	311 565	322 258	307 689
Résultat net de l'exercice	**419 118**	**578 258**	**552 743**

ESG	30/06/2007	30/06/2008
(+) Intérêts et produits assimilés	1 526 363	1 728 486
(-) Intérêts et charges assimilées	1 317 102	1 443 205
Marge d'intérêt	**209 261**	**285 281**
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	**0**	**0**
(+) Commissions perçues	113 829	111 239
(-) Commissions servies	696	1 304
Marge sur commissions	**113 133**	**109 935**
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	203 130	151 475
(+) Résultat des opérations de change	51 681	105 894
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	**254 811**	**257 369**
(+) Divers autres produits bancaires	46 039	48 269
(-) Diverses autres charges bancaires	4 879	8 622
Produit net bancaire	**618 365**	**692 232**
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-144	96 686
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	428 015	450 310
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	17 728	26 516
(-) Charges générales d'exploitation	459 175	506 249
Résultat brut d'exploitation	**569 333**	**706 463**
(-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	479	-8
(-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-979	-239
Résultat courant	**568 833**	**706 216**
Résultat non courant	**7 199**	**18 453**
(-) Impôts sur les résultats	207 142	253 186
Résultat net de l'exercice	**368 890**	**471 483**

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
(+) Résultat net de l'exercice	**419 118**	**578 258**	**552 743**
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	63 919	76 409	72 268
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	7 651	12 330	14 531
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	0	0	0
(+) Dotations aux provisions réglementées	18 301	18 709	79 177
(+) Dotations non courantes	100 795	0	0
(-) Reprises de provisions	548 722	353 084	99 797
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	632	6 550	520
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	7	465	785
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	0	11 312	234
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	302 136	0	0
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	0	0	0
(+) Capacité d'autofinancement	**362 573**	**315 225**	**618 953**
(-) Bénéfices distribués	164 865	235 522	282 626
(+) Autofinancement	**197 708**	**79 703**	**336 327**

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	30/06/2007	30/06/2008
(+) Résultat net de l'exercice	**368 890**	**471 483**
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	36 124	37 325
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	8 209	1 920
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	0	0
(+) Dotations aux provisions réglementées	10 538	0
(+) Dotations non courantes	0	0
(-) Reprises de provisions	20 797	15 996
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	41	578
(+) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	49	1 170
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	0	86 664
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	0	0
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	0	0
(+) Capacité d'autofinancement	**402 972**	**408 659**
(-) Bénéfices distribués	0	
(+) Autofinancement	**402 972**	**408 659**

VI.5. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES (A1) 2007

Indication des méthodes d'évaluation appliquées par l'établissement
* *A*pplication des méthodes d' évaluation prévues par le plan comptable des établissements de crédit (PCEC) entré en vigueur depuis le 01/01/2000 tel que modifié et complété en 2007 * *L*es états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du P.C.E.C

VI.6. ETAT DES DEROGATIONS (A2) 2007

Indications des dérogations	Justification des dérogations	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	**Néant**	**Néant**
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation Engagements de retraite (indemnités de fin de carrière)	Evaluation selon la méthode actuarielle	7.516 KDH
III-Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	**Néant**	**Néant**

VI.7. TABLEAU ÉTAT DES CHANGEMENTS DE METHODES (A3) 2007

Nature des changements	Justification des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I- Changement affectant les méthodes d'évaluation	**Néant**	**Néant**
II- Changement affectant les règles de présentation	**Néant**	**Néant**

VI.8. TABLEAU DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B1) 2007

Créances	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/2007	31/12/2006
Comptes ordinaires débiteurs	**15 024 064**		**85 001**	**401 411**	**15 510 476**	**12 414 720**
Valeurs reçues en pension		**0**	**80 000**		**80 000**	**480 700**
- au jour le jour						
- à terme			80 000		**80 000**	**480 700**
Prêts de trésorerie	**0**	**748 186**	**509 975**	**3 193 398**	**4 451 559**	**7 904 626**
- au jour le jour		1 000			1 000	1 200 000
- à terme		747 186	509 975	3 193 398	4 450 559	6 704 626
Prêts financiers	**0**	**1 948 496**	**958 357**		**2 906 853**	**2 291 568**
Autres créances		**24 049**		**193**	**24 242**	**60 863**
Intérêts courus à recevoir		**62 638**	**1 204**	**32 458**	**96 300**	**30 770**
Créances en souffrance						
TOTAL	**15 024 064**	**2 783 369**	**1 634 537**	**3 627 460**	**23 069 430**	**23 183 247**

VI.9. TABLEAU DES CREANCES CLIENTELE (B2) 2005-2007

Exercice 2007

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/07	Total 31/12/06
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	**1 343 387**	**37 581**	**5 002 533**	**400 000**	**6 783 501**	**3 326 081**
- Comptes à vue débiteurs	1 343 387	37 581	2 132 253		3 513 221	1 495 329
- Créances commerciales sur le Maroc			70 855		70 855	-
- Crédits à l'exportation					-	-
- Autres crédits de trésorerie			2 799 425	400 000	3 199 425	1 830 752
Crédits à la consommation				**3 627**	**3 627**	**5 657**
Crédits à l'équipement			**4 850 253**		**4 850 253**	**2 850 256**
Crédits immobiliers				**555 641**	**555 641**	**300 599**
Autres crédits		**211 500**			**211 500**	-
Créances acquises par affacturage					-	-
Intérêts courus à recevoir			**82 414**	**3 921**	**86 335**	**48 465**
Créances en souffrance			**-6G1 418**	**629**	**-60 789**	**62 442**
- Créances pré-douteuses					-	-
- Créances douteuses					-	-
- Créances compromises			-61 418	629	-60 789	62 442
TOTAL	**1 343 387**	**249 081**	**9 873 782**	**963 818**	**12 430 068**	**6 593 500**

Exercice 2006

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/06	Total 31/12/05
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	**1 250 696**	-	**2 075 385**	-	**3 326 081**	**2 139 796**
- Comptes à vue débiteurs	1 232 959		262 370	-	1 495 329	1 204 256
- Créances commerciales sur le Maroc			-		-	-
- Crédits à l'exportation					-	-
- Autres crédits de trésorerie	17 737		1 813 015		1 830 752	935 540
Crédits à la consommation				**5 657**	**5 657**	**5 076**
Crédits à l'équipement			**2 850 256**		**2 850 256**	**2 542 420**
Crédits immobiliers				**300 599**	**300 599**	**263 303**
Autres crédits				-	-	**18 713**
Créances acquises par affacturage			-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir			**46 646**	**1 819**	**48 465**	**45 086**
Créances en souffrance			**60 323**	**2 119**	**62 442**	**94 309**
- Créances pré-douteuses					-	-
- Créances douteuses					-	670
- Créances compromises			60 323	2 119	62 442	93 639
TOTAL	**1 250 696**	-	**5 032 610**	**310 194**	**6 593 500**	**5 108 703**

Exercice 2005

Créances	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/05	Total 31/12/04
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	**1 160 560**	**8 806**	**947 930**	**22 500**	**2 139 796**	**3 119 033**
- Comptes à vue débiteurs	1 160 560	8 806	34 890	-	1 204 256	1 247 953
- Créances commerciales sur le Maroc			-		-	-
- Crédits à l'exportation					-	-
- Autres crédits de trésorerie			913 040	22 500	935 540	1 871 080
Crédits à la consommation				**5 076**	**5 076**	**10 152**
Crédits à l'équipement			**2 542 420**		**2 542 420**	**5 084 840**
Crédits immobiliers			**263 303**		263 303	526 606
Autres crédits			**18 713**	-	18 713	37 426
Créances acquises par affacturage			-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir			**44 811**	**275**	**45 086**	**90 172**
Créances en souffrance			**94 309**	-	**94 309**	**188 618**
- Créances pré-douteuses			-		-	-
- Créances douteuses			670		670	1 340
- Créances compromises			93 639		93 639	187 278
TOTAL	**1 160 560**	**8 806**	**3 911 486**	**27 851**	**5 108 703**	**4 680 815**

VI.10. TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION (B6) 2005-2007

Exercice 2007

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
Participations dans les entreprises liées				**772 907**	**75 490**	**697 416**				**40 599**
BCDM	Banque	21 000 EURO	100,00%	253 967	-	253 967	31-déc-06	25 372 EURO	285 EURO	-
BPMC (FCFA)	Banque	2 000 000 FCFA	62,50%	18 996	-	18 996	31-déc-06	7 565 245 FCFA	2 503 050 FCFA	19 118
BPMG (en GNF)	Banque	10 000 000 GNF	53,90%	91 001	-	91 001	31-déc-06	22 897 535	5 936 790 GNF	
Chaabi Moussahama	Sté de gestion	5 000	99,99%	5 000	-	5 000				
Mediafinance	Marché capitaux	100 000	70,00%	74 335		74 335	31-déc-06	232 753	27 502	10 500
Essoukna	Immobilier	38 750	78,07%	30 254	8 611	21 643	31-déc-06	27 721	- 1 826	
SPP Moussahama	Capital Investissement	140 000	99,93%	113 028	43 453	69 574	30-juin-07	69 624	- 5 463	
Assarf Chaabi	Change	120 EURO	70,00%	1 433	1 433	-	31-déc-05	152	15 EURO	
Maroc Assistance Internationale	Assistance	50 000	51,66%	13 797		13 797	31-déc-06	113 964	22 330	5 166
Chaabi Leasing	Crédit Bail	100 000	30,00%	30 000		30 000	31-déc-06	189 220	31 636	
Assalaf Chaabi	Crédit à la consommation	177 000	1,34%	2 362	-	2 362	31-déc-06	292 641	69 649	805
Dar Addamane	Cautionnement des crédits	75 000	0,23%	199	-	199	31-déc-06	207 657	-10 684	
Ataamine Chaabi	Assurance	500	30,10%	150		150	31-déc-06	-2	-22	
Alistitmar Chaabi	Gestion d'actifs	10 000	34,00%	400		400	31-déc-06	34 476	7 559	1 360
Icf Al Wassit	Société de bourse	13 438	32,56%	4 178	-	4 178	31-déc-06	19 634	7 127	
Chaabi Courtage	Assurance	1 500	89,96%	1 349		1 349				
Chaabi LLD	Location longue durée	20 000	30,00%	6 000	3 172	2 828	31-déc-06	12 150	-2 763	
BPR				49 655		49 655				3 650
Genex	Société de Portefeuille	1 250	100,00%	1 360		1 360	31-déc-06	1 338	-9	

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
SCI Oasis Yves	Immobilier	15	99,67%	3 282		3 282	31-déc-06	-482	-108	
SCI Oasis Papillons	Immobilier	8	99,33%	814		814	31-déc-06	-266	-23	
SCI Oasis Jean	Immobilier	15	99,67%	1 936		1 936	31-déc-06	9	-9	
SIBA	Immobilier	3 333	90,10%	59 200		59 200	31-déc-06	7 075	1 111	
CIB	Banque off shore	2200 USD	60,00%	10 211		10 211	31-déc-06	20 060	1 652	
Ecart de conversion					18 821	-18 821				
Autres titres de participation				**184 024**	**937**	**183 087**				-
Benaf	Immobilier	192	100,00%	22 828	-	22 828	31-déc-06	-413	-6	
SCI Dait Roumi II	Immobilier	10	90,00%	9		9	31-déc-05	-73	-2	
Fonds AM Invest Morocco	Fonds d'investissement	275 000	10,91%	30 270		30 270				
Société Monétique Interbancaire	Services	98 200	13,24%	12 853	-	12 853	31-déc-06	103 494	12 037	
M I T C	Services	46 000	17,50%	8 050	853	7 197	31-déc-06		2 738	
Eurochèque	Services	1 500	17,48%	84	84	-	31-déc-03	470	-51	
Idmaj Sakane	Immobilier	20 000	10,00%	2 000	-	2 000	31-déc-06	4 554	-395	
Fonds Igrane	Services			180		180				
Firogest	Financier	2 000	12,50%	250		250				
Fonds SGAM Al Kantara	Fonds d'investissement	52 500	14,29%	7 500		7 500				
Fonds H. Partners	Fonds d'investissement			100 000		100 000				
Emplois assimiles				**162 111**	**19 210**	**142 901**				**40 259**
Total Général				**1 119 042**	**95 637**	**1 023 404**				**80 858**

Exercice 2006

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
Participations dans les entreprises liées				**713 734**	**132 778**	**580 956**				**22 785**
BCDM	Banque	16 769 EURO	100,00%	202 114		202 114	31-déc-05	25 497 EURO	219 m EURO	-
BPMC (FCFA)	Banque	2 000 000 FCFA	62,50%	18 643		18 643	31-déc-05	7 565 844 mFCFA	1285 M FCFA	11 590
BPMG (en GNF)	Banque	5 468 000 GNF	53,90%	89 309	70 997	18 312	30-juin-06	33 975	5357 M GNF	-
Mediafinance	Marché capitaux	100 000	70,00%	74 335		74 335	30-sept-06	232 752	27 110	
Essoukna	Immobilier	38 750	78,07%	30 254	7 218	23 036	31-déc-05	29 686	-2 085	-
SPP Moussahama	Capital Investissement	140 000	99,93%	113 028	37 994	75 034	30-juin-06	75 086	-932	-
Assarf Chaabi	Change	120 EURO	70,00%	1 406	1 406	-	31-déc-05	1 693	15 m EURO	-
Maroc Assistance Internationale	Assistance	50 000	51,66%	13 797		13 797	30-sept-06	113 963	14 005	2 325
Chaabi Leasing	Crédit Bail	100 000	30,00%	30 000		30 000	30-sept-06	189 220	24 424	3 600
Assalaf Chaabi	Crédit à la consommation	177 000	1,34%	2 362		2 362	30-sept-06	282 577	48 354	260
Dar Addamane	Cautionnement des crédits	75 000	0,23%	199		199	31-déc-05	218 341	-19 932	-
Ataamine Chaabi	Assurance	500	30,10%	300		300	31-déc-05	19	-21	-
Alistitmar Chaabi	Gestion d'actifs	10 000	34,00%	400		400	30-sept-06	34 475	4 585	1 360
Icf Al Wassit	Société de bourse	13 438	32,56%	4 178		4 178	30-sept-06	17 490	4 984	-
Chaabi LLD	Location longue durée	20 000	30,00%	6 000	1 650	4 350	30-sept-06	14 501	-2 426	
BPR				49 655		49 655				3 650
Genex	Société de Portefeuille	1 250	100,00%	1 360		1 360	31-déc-05	1 347	-9	-
SCI Oasis Yves	Immobilier	15	99,67%	3 281		3 281	31-déc-05	-373	-117	-
SCI Oasis Papillons	Immobilier	8	99,33%	814		814	31-déc-05	-243	-27	-
SCI Oasis Jean	Immobilier	15	99,67%	1 936		1 936	31-déc-05	18	-10	-

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
SIBA	Immobilier	3 333	90,10%	59 200		59 200	31-déc-05	5 963	-164	-
CIB	Banque off shore	2200 USD	60,00%	11 162		11 162	31-déc-05	2376 USD	-19 mUSD	-
Ecart de conversion					13 513	-13 513				
Autres titres de participation				**46 259**	**2 103**	**44 156**				-
Benaf	Immobilier	192	100,00%	22 828		22 828	31-déc-05	-407	-10	-
SCI Dait Roumi II	Immobilier	10	90,00%	9		9	31-déc-05		-2	-
SCI Abdelmoumen	Immobilier	10	45,00%	5		5	31-déc-05		-5 658	-
Société Monétique Interbancaire	Services	98 200	13,24%	12 853	746	12 107	31-déc-05	91 457	5 582	-
M I T C	Services	46 000	17,50%	8 050	1 273	6 777	31-déc-05	38 726	3 164	
Eurochèque	Services	1 500	15,14%	84	84	-	31-déc-03		-51	
Injad Sakane	Immobilier			2 000		2 000				
Fonds Igrane	Services			180		180				
Firogest	Financier			250		250				
Emplois assimiles				**168 315**	**14 991**	**153 324**				**3 474**
Total Général				**928 307**	**149 872**	**778 435**				**26 259**

Exercice 2005

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
Participations dans les entreprises liées				**671 404**	**117 646**	**553 759**				**17 787**
BCDM	Banque	16 769 EURO	100,00%	197 896	-	197 896	31-déc-05	273 923	2 389	-
BPMC (FCFA)	Banque	2 000 000 FCFA	57,50%	13 304	-	13 304	31-déc-05	84 000	21 583	-
BPMG (en GNF)	Banque	5 468 000 GNF	53,90%	87 445	64 462	22 983	31-déc-05	33 014	8 010	-
Mediafinance	Marché capitaux	100 000	70,00%	74 335	-	74 335	31-déc-05	205 251	14 035	9 100
Essoukna	Immobilier	38 750	78,07%	30 254	6 341	23 913	31-déc-05	29 802	-1 904	-
SPP Moussahama	Capital Investissement	140 000	57,93%	81 100	37 063	44 037	30-juin-05	76 018	2 663	-
Assarf Chaabi	Change	120 EURO	70,00%	1 377	1 377	-	31-déc-05	1 405	136	-
Maroc Assistance Internationale	Assistance	50 000	51,66%	13 797	-	13 797	31-déc-05	96 858	14 529	3 875
Chaabi Leasing	Crédit Bail	100 000	30,00%	30 000	-	30 000	31-déc-05	169 584	26 237	1 500
Assalaf Chaabi	Crédit à la consommation	177 000	1,34%	2 362	-	2 362	31-déc-05	242 518	30 000	142
Dar Addamane	Cautionnement des crédits	75 000	0,23%	199	-	199	31-déc-05	60 733	-20	-
Ataamine Chaabi	Assurance	500	30,00%	300	-	300				-
Alistitmar Chaabi	Gestion d'actifs	10 000	34,00%	400	-	400	31-déc-05	30 916	4 541	
Icf Al Wassit	Société de bourse	13 438	32,56%	4 178	240	3 938	31-déc-05	12 507	1 252	-
Chaabi LLD	Location longue durée	20 000	30,00%	6 000	-	6 000	31-déc-05	15 959	-2 907	
BPR				49 655	-	49 655				3 170
Genex	Société de Portefeuille	1 250	99,84%	1 360	-	1 360	31-déc-05	1 347	-9	-
SCI Oasis Yves	Immobilier	15	99,67%	3 282	-	3 282	31-déc-05	-373	-117	-
SCI Oasis Papillons	Immobilier	8	99,34%	814	-	814	31-déc-05	-243	-27	-
SCI Oasis Jean	Immobilier	15	99,67%	1 936	-	1 936	31-déc-05	18	-10	-

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en milliers	Résultat net en milliers	
SIBA	Immobilier	3 333	90,07%	59 200	-	59 200	31-déc-04	6 127	147	-
CIB	Banque off shore	2200 USD	60,00%	12 209		12 209	31-déc-05	20 171	-177	-
Ecart de conversion					8 163	-8 163				
Autres titres de participation				**44 078**	**3 388**	**40 690**				-
Benaf	Immobilier	192	100,00%	22 828	-	22 828	31-déc-05	-47	-10	-
SCI Dait Roumi II	Immobilier	10	90,00%	9	-	9				-
SCI Abdelmoumen	Immobilier	10	45,00%	5	-	5	31-déc-05	-5 658	-662	-
Société Monétique Interbancaire	Services	98 200	13,24%	12 853	1 485	11 368	31-déc-04	85 874	-3 907	-
M I T C	Services	46 000	17,50%	8 050	1 820	6 230	31-déc-04	33 773	-854	
Eurochèque	Services	1 500	17,48%	83	83	-	31-déc-03	470	-51	
Firogest	Financier			250		250				
Emplois assimiles				**165 469**	**17 285**	**148 184**				**2 736**
Total Général				**880 950**	**138 319**	**742 632**				**20 523**

VI.11. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE (B8) 2007

NEANT

VI.12. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (B9) 2007

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**211 307**	**19 238**	**16 319**	**214 227**	**159 366**	**19 931**	**13 359**	**165 938**	**48 289**
-Droit au bail	5 867		2 960	2 907	-			-	2 907
-Immobilisations en recherche et développement	-			-	-			-	-
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	205 440	19 238	13 359	211 320	159 366	19 931	13 359	165 938	45 382
-Immobilisations incorporelles hors exploitation	-			-	-			-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 367 102**	**58 304**	**24 195**	**1 401 211**	**767 850**	**52 337**	**21 698**	**798 489**	**602 721**
- Immeuble d'exploitation	**294 770**	**2 314**	**-**	**297 084**	**171 912**	**10 664**	**-**	**182 577**	**114 507**
Terrain d'exploitation	11 340			11 340	-			-	11 340
Immeubles d'exploitation bureaux	283 430	2 314		285 744	171 912	10 664		182 577	103 167
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-			-	-			-	-
- Mobilier et matériel d'exploitation	**381 441**	**6 438**	**20 113**	**367 766**	**330 994**	**14 072**	**18 203**	**326 863**	**40 903**
Mobilier de bureau d'exploitation	76 466	1 597	96	77 967	65 260	2 266	94	67 432	10 535
Matériel de bureau d'exploitation	40 779	197	648	40 328	36 460	904	636	36 727	3 601
Matériel informatique	219 854	2 045	16 768	205 132	199 659	8 265	14 872	193 051	12 080
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	10 669		2 436	8 232	10 374	212	2 436	8 150	82
Autres matériels d'exploitation	33 672	2 598	165	36 106	19 241	2 426	165	21 502	14 605
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	**67 218**	**1 663**		**68 881**	**40 046**	**4 581**		**44 627**	**24 254**
- Immobilisations corporelles hors exploitation	**623 673**	**47 888**	**4 081**	**667 480**	**224 898**	**23 020**	**3 494**	**244 423**	**423 057**
Terrain hors exploitation	109 957			109 957	-			-	109 957
Immeubles hors exploitation	424 070	46 877	580	470 367	172 367	18 184		190 550	279 817
Mobilier et matériel hors exploitation	49 393	946	3 502	46 837	35 705	2 166	3 494	34 376	12 461
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	40 254	65		40 319	16 826	2 670		19 496	20 823
TOTAL	**1 578 409**	**77 542**	**40 513**	**1 615 438**	**927 216**	**72 268**	**35 056**	**964 427**	**651 010**

VI.13. TABLEAU DES PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS (B 9 BIS) 2007

Immobilisations cédées	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	Plus-value de cession	moins-value de cession
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**16 319**	**13 359**	**2 960**	**2 236**	-	**724**
-Droit au bail	2 960	-	2 960	2 236		724
-Immobilisations en recherche et développement			-			
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	13 359	13 359	-			
-Immobilisations incorporelles hors exploitation			-			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**24 195**	**21 698**	**2 497**	**2 957**	**520**	**61**
- Immeuble d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Terrain d'exploitation			-			
Immeubles d'exploitation bureaux			-			
Immeubles d'exploitation logement de fonction			-			
- Mobilier et matériel d'exploitation	**20 113**	**18 203**	**1 910**	**2 244**	**387**	**53**
Mobilier de bureau d'exploitation	96	94	2			2
Matériel de bureau d'exploitation	648	636	12	2	2	11
Matériel informatique	16 768	14 872	1 896	1 949	92	40
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 436	2 436	0	292	292	
Autres matériels d'exploitation	165	165	-	1	1	
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation			-			
- Immobilisations corporelles hors exploitation	**4 081**	**3 494**	**587**	**713**	**134**	**7**
Terrain hors exploitation			-			
Immeubles hors exploitation	580	-	580	713	134	
Mobilier et matériel hors exploitation	3 502	3 494	7	-		7
Autres immobilisations corporelles hors exploitation			-			
TOTAL	**40 513**	**35 056**	**5 457**	**5 193**	**520**	**785**

VI.14. TABLEAU DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES (B10) 2007

Dettes	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/07	Total 31/12/06
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs		**61 211 118**	**120 264**	**22 628**	**61 354 010**	**62 074 891**
Valeurs données en pension	**1 983 001**	-	-		**1 983 001**	-
- au jour le jour						
- à terme	1 983 001				1 983 001	-
Emprunts de trésorerie	-	**371 764**	**68 736**	**368 349**	**808 849**	**745 762**
- au jour le jour		304 336			304 336	-
- à terme		67 428	68 736	368 349	504 513	745 762
Emprunts financiers	**58 073**			**46 285**	**104 358**	**119 697**
Autres dettes	**1 244**	**113 233**	-		**114 477**	**225 483**
Intérêts courus à payer	**671**	**650 546**		**285**	**651 502**	**650 336**
TOTAL	**2 042 989**	**62 346 661**	**189 000**	**437 547**	**65 016 197**	**63 816 169**

VI.15. TABLEAU DES DEPOTS DE LA CLIENTELE (B11) 2007

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/07	Total 31/12/06
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
-						
Comptes à vue créditeurs	216 743	796 459	1 078 438	45 798	2 137 438	444 893
Comptes d'épargne					-	-
Dépôts à terme			6 686 890	200 117	6 887 007	3 788 343
Autres comptes créditeurs	733	966	2 477	859 135	863 311	609 666
Intérêts courus à payer		-	47 161		47 161	29 409
TOTAL	**217 476**	**797 425**	**7 814 966**	**1 105 050**	**9 934 917**	**4 872 311**

VI.16. TABLEAUX DES PROVISIONS (B14) 2005-2007

Exercice 2007

PROVISIONS	Encours 31/12/06	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/07
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	**245 952**	**71 740**	**99 775**	**-**	**217 917**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	69 701	815	660	-	69 857
Titres de placement et d'investissement	40 773	56 393	25 661	-	71 506
Titres de participation et emplois assimilés	135 477	14 531	73 454	-	76 554
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	**189 277**	**192 398**	**24 117**	**12 452**	**345 106**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					-
Provisions pour risques de change		81 305			81 305
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires		7 516	-	-	7 516
Provisions pour autres risques et charges	170 568	24 400	5 408	12 452	177 109
Provisions réglementées	18 709	79 177	18 709	-	79 177
TOTAL GENERAL	**435 229**	**264 138**	**123 891**	**12 452**	**563 023**

Exercice 2006

PROVISIONS	Encours 31/12/05	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/06
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	**307 968**	**36 697**	**99 049**	**335**	**245 952**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	140 407	1 397	72 437	335	69 701
Titres de placement et d'investissement	39 568	22 970	21 766	-	40 773
Titres de participation et emplois assimilés	127 993	12 330	4 846	-	135 477
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	**401 902**	**141 619**	**346 012**	**8 232**	**189 277**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					-
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	382 601	122 910	326 711	8 232	170 568
Provisions réglementées	19 301	18 709	19 301		18 709
TOTAL GENERAL	**709 870**	**178 316**	**445 061**	**8 567**	**435 229**

Exercice 2005

PROVISIONS	Encours 31/12/04	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/05
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	**732 643**	**95 019**	**519 694**	-	**307 968**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	**73 202**	**69 970**	**2 765**	-	**140 407**
Titres de placement et d'investissement	**31 747**	**17 399**	**9 577**	-	**39 568**
Titres de participation et emplois assimilés	**627 693**	**7 651**	**507 351**	-	**127 993**
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	**316 345**	**131 781**	**40 890**	**-5 334**	**401 902**
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					-
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	278 271	112 479	2 816	-5 334	382 601
Provisions réglementées	38 074	19 301	38 074	-	19 301
TOTAL GENERAL	**1 048 988**	**226 800**	**560 584**	**-5 334**	**709 870**

VI.17. TABLEAU DE VALEURS ET SURETES REÇUES ET DONNEES EN GARANTIE (B 21) 2007

Valeurs et sûretés	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des créances et des engagements par signature reçus couverts
Reçues en garantie	**Néant**		
Bons du trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			
Données en garantie			
Bons du trésor et valeurs assimilées	208 740		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	**208 740**		

VI.18. TABLEAU DE CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE (B23) 2005-2007

Néant

VI.19. TABLEAU DE REPARTITION DU CAPITAL (C1) 2007

Montant du capital :	588 805 100 DH
Montant du capital social souscrit et non appelé :	0 DH
Valeur nominale des titres :	100 DH

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
BP CENTRE SUD		110 928	110 928	1,88%
BP EL JADIDA SAFI		110 928	110 928	1,88%
BP FES TAZA		110 728	110 728	1,88%
BP LAAYOUNE		110 928	110 928	1,88%
BP MARRAKECH BENI MELLAL		110 928	110 928	1,88%
BP MEKNES		114 928	114 928	1,95%
BP NADOR AL HOCEIMA		114 928	114 928	1,95%
BP OUJDA		114 928	114 928	1,95%
BP TANGER TETOUAN		110 928	110 928	1,88%
BP CASABLANCA		110 930	110 930	1,88%
BP RABAT KENITRA		110 928	110 928	1,88%
TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	RABAT	2 671 683	2 671 683	45,37%
CNCA	RABAT	287 766		
DIVERS		1 696 592	1 984 358	33,70%
Total		**5 888 051**	**5 888 051**	**100,00%**

VI.20. TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS (C2) 2005-2007

Exercice 2007

A- Origine des résultats affectés	Montants	B- Affectation des résultats	Montants
Report à nouveau		Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	282 626
Résultat net de l'exercice	578 258	Autres réserves	221 934
Prélèvements sur les bénéfices		Report à nouveau	35 833
Autres prélèvements	-19 301	Autres affectations (fonds social)	18 564
TOTAL A	**558 957**	**TOTAL B**	**558 957**

Exercice 2006

A- Origine des résultats affectés	Montants	B- Affectation des résultats	Montants
Report à nouveau		Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	235 522
Résultat net de l'exercice	419 118	Autres réserves	132 312
Prélèvements sur les bénéfices		Report à nouveau	94 948
Autres prélèvements	93 700	Autres affectations (fonds social)	11 961
TOTAL A	**474 744**	**TOTAL B**	**474 744**

Exercice 2005

A- Origine des résultats affectés	Montants	B- Affectation des résultats	Montants
Report à nouveau		Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	164 865
Résultat net de l'exercice	395 550	Autres réserves	194 851
Prélèvements sur les bénéfices		Report à nouveau	93 600
Autres prélèvements	72 948	Autres affectations (fonds social)	15 182
TOTAL A	**468 498**	**TOTAL B**	**468 498**

VI.21. TABLEAU DES DATATIONS ET EVENEMENTS POSTERIEURS AU DERNIER EXERCICE CLOS (C4) 2007

I- Datation :

* Date de clôture de l'exercice : 31/12/2007
* Date d'établissement des états de synthèse: 14/03/08

II- Evénements postérieurs au dernier exercice clos :

Néant

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE
EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES BCP
Bulletin n°

Destinataire :
Banque Centrale Populaire
Fax : 022 22 86 68
Date :

Dénomination ou Raison sociale :…...…….. **Siège social : ……**

N° de compte : ……..……. **Dépositaire : ……**

Téléphone : ……...……. **Fax : …….**

Code d'identité[1] : ……... **Qualité souscripteur[2] : ……..**

Nom et Prénom signataire : ……..... **Fonction :…….**

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS

Emetteur	BCP
Valeur nominale unitaire	100 000 DH
Nombre de titres à émettre	15 000 titres
Jouissance	09 avril 2009
Echéance	09 avril 2016
Remboursement	In fine
Taux facial	**Taux facial Fixe** Le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence à un taux fixe indexé à la courbe secondaire des taux des bons de trésor au 20 mars 2009, soit 4,10%, augmenté d'une prime de risque de 90 points de base.

	Tranche A (Cotée)	**Tranche B (Non cotée)**
Nombre de titres demandés		
Montant global (en dirhams)		

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission d'obligations BCP à hauteur du montant total ci-dessus.
Nous avons pris connaissance que, si les souscriptions dépassent le montant de l'émission, nous serons servis proportionnellement à notre demande.
Nous autorisons par la présente notre dépositaire à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations BCP qui nous seront attribuées.
Nous déclarons avoir pris connaissance que la commission d'admission à la Bourse de Casablanca s'élève à 0,05‰ du montant des souscriptions, plafonnée à 10 000 DH HT. La TVA appliquée est de 10%.
L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations BCP.

Cachet et signature du souscripteur

Avertissement :
« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.
Une note d'information visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur et à la Bourse de Casablanca »

[1]Code d'identité : Registre de commerce pour les personnes morales, Numéro et date d'agrément pour les OPCVM
[2]Qualité du souscripteur **A** OPCVM
B Compagnies financières
C Etablissements de crédit
D Entreprises d'assurance et de réassurance
E Caisse de Dépôt et de Gestion
F Organisme de retraite et de pension